

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

1

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE - 476, VIA AURELIA, ROME

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

Les citations néotestamentaires
dans les
Méditations pour le Temps de la Retraite

1

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE - 476, VIA AURELIA, ROME

Nihil obstat : *H. Van Haelst, can. libr. cens.*

Imprimatur : *Tornaci, die 23 decembris 1959*
J. Thomas, vic. gen.

Institut des Frères des Écoles Chrétiennes
Maison Saint-Jean-Baptiste de La Salle
476, Via Aurelia, Rome

Le Supérieur général.

Rome, le 30 avril 1959.

308^e anniversaire de la naissance de Saint J.-B. de La Salle

Bien cher Frère Directeur,

Notre plus récent chapitre général souhaitait « la poursuite des travaux de recherches sur la vie et les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, par des études critiques dont l'ensemble constituerait les « Monumenta Lasalliana », base de départ d'une future biographie critique et d'une étude approfondie de la spiritualité du saint ».

Depuis juin 1956, il vous a été demandé de promouvoir parmi nos Frères, de diriger et de coordonner les initiatives entreprises pour répondre à ce vœu de nos vénérés capitulants. Mieux que d'autres, par conséquent, vous vous êtes rendu compte de la difficulté des tâches ouvertes désormais, et de la présomption qu'il y aurait à prétendre rejoindre dès maintenant des positions solidement établies, à attribuer une valeur définitive aux quelques résultats acquis à ce jour.

Volontairement très modeste, la publication des « Cahiers lasalliens » constitue à nos yeux, une démarche prudente, à la dimension du moment, mais déjà hautement profitable. Votre dessein est d'y faire paraître des études, des textes et des documents relatifs à la personne, à l'œuvre écrite, aux réalisations d'ordre religieux ou pédagogique du Saint Fondateur, ou concernant, de façon plus large, les premières décades de l'Histoire de notre Institut.

Ces publications mettront à la portée de tous les chercheurs, des textes indispensables; elles établiront un lien nécessaire entre ceux qui s'adonnent à l'étude des divers problèmes soulevés par les biographies, les écrits et l'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle; elles prépareront efficacement, croyons-nous, l'élaboration des « Monumenta Lasalliana » attendus tout aussi bien par des spécialistes du dehors que par le plus grand nombre d'entre nous.

En raison de l'importance et du caractère des sujets traités, du seul fait déjà de leur ampleur, pour permettre surtout dans la suite, un recours facile aux textes publiés, il n'eut pas été judicieux de réduire de tels travaux à la dimension d'articles de nos revues ou bulletins trimestriels. D'autre part, de telles études n'ayant pas, faut-il le dire, la portée d'un enseignement officiel, il ne pouvait être question de leur faire prendre rang parmi nos « Circulaires instructives et administratives ». Ce sont ces raisons qui vous ont conduit à songer plutôt à les réunir dans une collection de fascicules, de volume variable, sans rigoureuse périodicité, mais pouvant soutenir aisément le rythme de trois livraisons par année.

Les souscriptions nombreuses qui sont parvenues à notre secrétariat, sur simple présentation de votre programme, montrent jusqu'à quel point votre initiative était attendue. En même temps donc, que nous louons ici la générosité de ceux qui vous soutiennent, il nous est particulièrement agréable de vous remercier, vous-même et vos collaborateurs, et de souhaiter à vos recherches et travaux le bonheur, la richesse et la qualité qu'attendent avec nous, vos lecteurs de demain.

Dans ces sentiments, nous nous redisons, Bien Cher Frère Directeur, votre tout dévoué en Jésus et Notre-Dame,

FRÈRE NICET-JOSEPH

au Cher Frère Maurice-Auguste, Directeur des « Cahiers lasalliens ».

Simple présentation.

Titre et sous-titres de cette collection ne sont pas faits pour séduire : leur banalité décevrait plutôt ! En fait, s'ils ont été retenus parmi d'autres également adéquats, c'est, pour beaucoup, en raison même de leur apparence sans prétention.

Ils voudraient être une promesse d'humbles et patients labeurs bien plus que l'annonce téméraire d'un programme exhaustif de productions définitives... C'est dans cette optique qu'il faut les regarder d'un peu près et leur demander quelques nécessaires précisions.

L'épithète « lasallien » n'a plus, aux yeux de tous, la couleur douteuse d'un néologisme. Depuis quelques décades, il s'est introduit de plus en plus largement : il désigne commodément — sinon avec bonheur — ce qui, dans l'histoire, la littérature, la pédagogie et la spiritualité, gravite autour de la personne, de l'œuvre écrite et des réalisations sociales du Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, saint Jean-Baptiste de La Salle.

Aux multiples questions évoquées de la sorte, nos « Cahiers » ne peuvent porter un égal intérêt : délibérément, et pour ne point courir les risques d'une dangereuse dispersion, ils se sont prescrits des cadres relativement étroits.

Dans le temps, tout d'abord, pour ne retenir, de façon habituelle que les données relatives au siècle entier qui s'ouvre par la naissance du saint instituteur (1651) et se clôt par la démission de son deuxième successeur, le Très Honoré Frère Timothée (1751).

Dans la nature aussi des travaux qu'ils entendent proposer, se réservant les trois domaines définis par chacun des sous-titres :

textes, qui seraient surtout les premières biographies et certains écrits du saint, restés manuscrits jusqu'à ce jour;

études d'ordre historique ou littéraire, centrées sur la personne et l'œuvre écrite du saint;

documents décrits ou produits in-extenso, et relatifs à la vie du saint ou à l'histoire des premières décades de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Modestement, de la sorte, les « Cahiers lasalliens » aideront tous ceux qu'anime le désir de mieux connaître la providentielle existence d'un saint, les enseignements d'un Maître de l'enfance et d'un Fondateur de Congrégation religieuse, l'humble et courageuse histoire des origines et du premier développement de son Institut.

Rome, 30 avril 1959.

Fr. Maurice-Auguste,
Directeur des Cahiers lasalliens.

Les citations néotestamentaires
dans les
Méditations pour le Temps de la Retraite

présentation, examen critique, introduction
et notes par

FRERE FLAVIEN-MARIE

(Michel Sauvage, FSC)

INTRODUCTION

Le travail qui suit apporte une contribution modeste aux Etudes lasalliennes; il constitue une recherche d'objectif très restreint sur les citations du Nouveau Testament dans les Méditations sur l'emploi de saint Jean-Baptiste de la Salle. L'introduction qui suit a pour but d'une part de présenter le travail et d'autre part de dégager quelques conclusions limitées.

I. — LE TRAVAIL.

Dans la colonne de droite figure le texte des *Méditations* de saint Jean-Baptiste de La Salle pour le *Temps de la Retraite*. Dans celle de gauche, nous avons reproduit les citations néotestamentaires qui se trouvent dans ces *Méditations*, en utilisant la traduction du P. AMELETE. Il faut dire un mot de ces deux textes.

1^o) Le texte des Méditations.

Nous avons pu utiliser un exemplaire de l'édition *princeps* conservé aux archives de la maison généralice; cette première édition est datée, par les érudits, des environs de 1730¹. Sans que nous en ayons eu d'abord le dessein, le travail que nous présentons constitue donc en fait une édition du texte princeps des *Méditations pour le Temps de la Retraite*. Sans doute ne s'agit-il pas ici d'une édition critique : nous n'avons pas collationné les divers exemplaires; l'orthographe que nous adoptons est moderne et la ponctuation n'a pas été rigoureusement suivie. Mais le texte est conforme à celui de la première édition.

Par rapport à cette première édition, celle de 1922 présente quelques variantes assez peu nombreuses et généralement peu importantes². Il n'y avait pas lieu de les signaler ici, sauf lorsque la modification atteint le texte scripturaire lui-même. L'exemple le plus piquant d'une telle modification est celui de la 193/3, **g**, **h**³. Le P. RAYEZ a noté les lectures différentes de ce fragment selon les éditions⁴. Vraisemblablement guidé par la préoccupation *d'écarter tout soupçon d'augustinisme jansénisant*⁵, l'éditeur de 1882 avait évité la restriction du salut à *quelques-uns*; celui de 1922 ne s'était pas compromis. En fait la confrontation des textes manifeste que la « restriction » (si restriction il y a) serait imputable à saint Paul ! L'édition de 1922 présente encore quelques autres variantes qui atteignent le texte scripturaire lui-même⁶.

¹ Cf. *Préface* à l'édition de 1922, p. VIII; G. RIGAUT, *Histoire générale...*, tome 1, p. 492, considère la date de 1731 comme un *terminus ad quem*; A. RAYEZ, s. j., *Etudes lasalliennes* (tiré-à-part de la *Rev. d'asc. et de myst.*, 1952) p. 26, admet la même date approximative.

² La déclaration du T. H. F. Imier : « Nous avons tenu à reproduire aussi exactement que possible le texte primitif » (*Préface* à l'éd. 1922, p. V) correspond à la réalité. On sait qu'il n'en est pas de même des éditions de 1853 et de 1882 (*Préface*, p. XIII; A. RAYEZ, *Etudes lasalliennes*, p. 26-27).

³ C'est ainsi que nous renverrons au texte des méditations (193/3 = 193^e méditation de l'édition 1922 — 3^e Point) et aux fragments désignés par les lettres marginales de notre travail.

⁴ *Etudes lasalliennes*, p. 27.

⁵ *id.* p. 26.

⁶ Exemple : 198/1, d; 199/3, f, g.

2^o) Les citations du Nouveau Testament.

Dans la colonne de droite qui reproduit donc le texte de l'édition des *Méditations pour le Temps de la Retraite*, nous avons nettement détaché les textes empruntés au *Nouveau Testament*. La disposition typographique et le jeu des lettres-renvois permettent de saisir rapidement les rapprochements établis. La première édition ne signalait aucune référence scripturaire ¹. Celle de 1882 en indique; mais c'est de l'édition de 1922 que nous sommes parti. Les références qu'elle apporte sont généralement exactes, les erreurs assez rares ². Cependant les citations néotestamentaires n'y ont pas été toutes reconnues; nous avons indiqué chaque fois les omissions constatées. Souvent elles ne portent que sur quelques mots ou sur un verset. En d'autres cas, ce sont des paragraphes entièrement scripturaire qui n'ont pas été reconnus ³.

Le texte du *Nouveau Testament* que nous avons reproduit dans la colonne de gauche est celui du P. AMELETE. Il nous semble en effet incontestable que le saint Fondateur a connu et utilisé cette traduction : nous y reviendrons plus bas. Auparavant il convient de dire un mot de l'auteur et de sa traduction.

a) L'auteur : DENIS AMELETE.

Les grandes encyclopédies récentes consacrent généralement un article à Denis AMELETE ⁴. Il n'y a pas à répéter ici ces brèves notices qui s'inspirent surtout de BATTEREL ⁵ et de l'abbé FERET ⁶. On pourra lire également les pages de BREMOND dans son *Histoire littéraire du Sentiment religieux* ⁷. Sur la *vie* du P. Amelote, peu de choses somme toute : né en 1609 à Saintes, il est docteur en Sorbonne et ordonné en 1632. Il appartient

¹ Mais les éditeurs savaient bien que le Fondateur citait un grand nombre de passages de l'Écriture sainte... et particulièrement des Épîtres de saint Paul qu'il possédait parfaitement, sur l'autorité duquel il se fonde (Avertissement de la 1^e Edition des *Méditations pour le Temps de la Retraite*).

² Voir à la table, sous la mention : *références inexactes*.

³ Dans cette table, les textes scripturaire non repérés par l'édition 1922 sont signalés par une astérisque. Les lacunes les plus importantes concernent : 198/1, a, b, c (*Eph.* 1 : 5, 11); 198/2, a-h; j-n; q, u (*Col.* 1 : 12-13; *I Thess.* 2 : 4, 8, 12; 5 : 14; *Eph.* 4 : 22); 200/2, d, e, f, h-m (*Actes*, 19 : 5-6, 8-10); 207/3. Voir les *remarques* à chacun de ces passages.

⁴ Dans l'ordre chronologique mentionnons : *Dictionnaire de la Bible*, tome 1, col. 474 (A. INGOLD, 1895; insiste sur l'œuvre exégétique); *Dictionnaire de théologie catholique*, tome 1, col. 1042 (C. TOUSSAINT, 1909; traite davantage de la théologie); *Dictionnaire d'histoire et de Géographie ecclésiastiques*, tome 2, col. 1194 (A. INGOLD, 1914); *Dictionnaire de Biographie française*, tome 2, col. 627-629 (E.-G. LEDOS, 1936); *Dictionnaire de Spiritualité*, tome 1, col. 472-474 (A. MOLIEN, 1937; aspect spirituel); *Catholicisme*, tome 1, col. 439-440 (A. GUNY, 1948; le plus complet, utilise tous ceux qui précèdent); *Enciclopedia Cattolica*, tome 1, col. 1030 (Fratel EMILIANO, 1948); R. INGOLD, dans son *Essai de Bibliographie oratorienne*, p. 9, donne une bibliographie sur Amelote.

⁵ *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire par le P. Louis BATTEREL* — publié par A. M. P. INGOLD et E. BONNARDET, tome 2, Paris, 1903, p. 551-579. BATTEREL ne fait pas montre d'une tendresse excessive pour Amelote dont l'antijansénisme et l'inaffabilité ne semblent guère lui plaire. Il trouve sa manière d'écrire « peu naturelle et mystérieuse » (p. 553); il rapporte avec un plaisir mal dissimulé aussi bien les critiques de Nicole que des potins tendant à rabaisser Amelote.

⁶ P. FERET, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, époque moderne*, tome 5, Paris, Picard, 1907, p. 360-372. En plus de BATTEREL, FERET cite MORERI, *Le grand dictionnaire historique* (tome 1, col. 362 : 15 lignes sur Amelote).

⁷ *Histoire littéraire du sentiment religieux*, tome 3, *La Conquête mystique*. 1. — *L'Ecole française* — Paris, Bloud et Gay, 1921. Il est question d'Amelote au début de l'étude consacrée à Condren (p. 284-296) puis à propos de Marguerite du Saint-Sacrement, p. 532 note 1. BREMOND renvoie lui aussi à BATTEREL et à FERET.

à un groupe de prêtres qui gravitent autour du P. de Condren, donnant des missions sous sa direction, en attendant d'être consacrés par lui « à quelque grande œuvre dont il gardait le secret — ce devait être la fondation des séminaires »¹. « Fils privilégié »² de Condren, il en écrit la vie dès 1643. Entré à l'Oratoire en 1650, il y remplit la fonction d'assistant général; il semble avoir exercé une certaine influence sur trois archevêques de Paris : MM. de Péréfixe, de Harlay, et le futur Cardinal de Noailles³. Il meurt à Paris le 7 octobre 1678.

Les dates qui jalonnent l'existence du P. Amelote sont celles de la publication de ses œuvres dont BATTEREL dresse le catalogue complet, repris par le P. INGOLD dans son *Essai de Bibliographie oratorienne*⁴. Signalons seulement ici trois *pistes* qu'il pourrait être intéressant de parcourir pour déceler les influences possibles d'Amelote sur le fondateur des frères des écoles chrétiennes.

1) *La vie du P. de CONDREN*. La première édition de cette *Vie*⁵ est antérieure à l'entrée de son auteur à l'Oratoire. Il la publia deux ans après la mort de son maître, c'est-à-dire en 1643. BREMOND a dit longuement l'intérêt exceptionnel de cet ouvrage, un « chef d'œuvre »⁶, « le premier modèle de ce que nous appelons aujourd'hui une biographie psychologique »⁷. Si le P. AUVRAY a posé récemment la question de la valeur historique de cette vie⁸, elle n'en demeure pas moins, aux dires d'A. MOLIEN⁹, le principal document sur la vie et la doctrine de Condren. On sait la place tenue par le P. de Condren dans l'*Ecole française*, la vénération extraordinaire dont il était l'objet de la part de ses contemporains les plus illustres dans le domaine spirituel¹⁰. Ceux qu'intéressent les *Etudes lasalliennes* se souviennent notamment de son action sur Olier et saint Sulpice¹¹ ou sur Henri Boudon, l'archidiacre d'Evreux¹².

¹ H. BREMOND, *op. cit.*, p. 284.

² « Je puis dire, qu'entre ceux qu'il a élevés hors de l'Oratoire, il m'a appelé quelquefois son fils aîné » (AMELOTE, *La Vie du P. Charles de Condren*, Paris, 1643, Préface non paginée. Cité par H. BREMOND, *op. cit.*, p. 284).

³ Cf. BATTEREL, *op. cit.*, p. 577.

⁴ A. M. P. INGOLD, *Essai de Bibliographie oratorienne*, Paris, Santon, Poussielgue, 1880-1882, p. 7-9. Cet ouvrage n'a été tiré qu'à cent exemplaires numérotés. C'est le P. Auvray, de l'Oratoire, qui nous l'a fait connaître et qui nous a permis de consulter l'exemplaire que possède la Bibliothèque de Monsoult.

⁵ *La Vie du P. Charles de Condren, second supérieur général de la congrégation de l'Oratoire de JESUS, divisée en deux parties, composée par un prêtre*. Paris, chez Henri Sara, 1643, in-4°. Nouvelle édition en 1657.

⁶ H. BREMOND, *op. cit.*, p. 285.

⁷ *id.*, p. 287.

⁸ Dans l'*Introduction* à l'édition des *Lettres du Père Charles de Condren*. Paris, Le Cerf, 1943, p. XXXI-XXXVI.

⁹ A. MOLIEN, art. *Condren* dans le *Dictionnaire de Spiritualité*, tome 2, col. 1388.

¹⁰ Témoignages groupés dans A. MOLIEN, *art. cité*, col. 1385-1386 et dans H. BREMOND, *op. cit.*, p. 290-296.

¹¹ H. BREMOND, *op. cit.*, p. 420-428; cf. BATTEREL, *op. cit.*, tome 2, p. 54 : « Ces Messieurs (de saint Sulpice)... se vantent d'avoir l'esprit du P. de Condren, disant que nous (= l'Oratoire) n'avons que son corps. C'est qu'il dirigea longtemps, et jusqu'à sa mort, M. Olier, leur instituteur, qui ne faisait pas la plus légère démarche sans son conseil ».

¹² A. MOLIEN, art. *Condren*, *Dict. de Spir.*, tome 2, col. 1387.

2) *Ouvrages sur Marguerite du Saint-Sacrement et la dévotion au saint Enfant-Jésus*. Nous donnons en note les titres de ces ouvrages ¹. L'importance de la dévotion à l'Enfant-Jésus au XVII^e s. est soulignée par les historiens ² : ils montrent l'influence en ce domaine de Bérulle ³ et de Condren sur M. Olier et saint Sulpice ⁴. Pour la « popularisation » de cette dévotion, l'action d'une carmélite de Beaune, Marguerite du Saint-Sacrement, fut capitale : elle a été étudiée également ⁵. Il revint au P. Amelote, héritier de Condren, d'écrire la vie de la carmélite, tâche pour laquelle il rencontra de grandes difficultés ⁶. L'on connaît d'autre part la dévotion du Fondateur des frères à l'Enfant-Jésus; il l'avait rencontrée, non seulement à Saint-Sulpice, mais encore auprès de son directeur spirituel, le chanoine Roland qui *avait fait le pèlerinage de Beaune et faisait lire la vie de Marguerite du Saint-Sacrement par Amelote* ⁷.

3) Mentionnons enfin que l'oratorien Amelote est résolument et notoirement *antijanséniste* — *ardentissimus antijansenista* ⁸ —. En 1660 il publia une *Défense des Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII* ⁹ : sur la question de la grâce, il se montre aussi nettement antimoliniste et thomiste convaincu qu'adversaire de Jansénius ¹⁰. Il se déclare de plus ardent partisan de la soumission au souverain pontife : c'est déjà un *infaillibiliste* ¹¹. Cet ouvrage devait lui valoir des ripostes, de Nicole notamment ¹². Il peut être intéressant de rappeler aussi qu'à la fin de sa vie, en 1675, Amelote publia un *Abrégé de Théologie* ¹³ en français, accomplissant le vœu de Condren qui souhaitait

¹ *La vie de Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite du monastère de Beaune, composée par un prêtre de la congrégation de l'Oratoire de N.-S. J.-C., docteur en théologie*. Paris, chez le Petit, 1654, in-8^o. — *Manuel des dévotions de sœur Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite de Beaune, extrait de sa vie, contenant le petit office du saint Enfant-Jésus, l'Institution de sa famille, avec des Méditations et des prières en l'honneur des mystères de l'enfance de N.-S. J.-C. par un prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de N.-S. J.-C., docteur en théologie*. Paris, chez Huré, 1655 in-12^o (2^e édition en 1658 — 3^e édition en 1668 — 4^e édition en 1697). — *Règlement et prières pour les associés à la famille ou confrérie du Saint-Enfant-Jésus, établie en la maison des prêtres de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le 25 novembre 1655, avec le bref de N.-S. le pape Alexandre VII*. A Paris, chez le Comte, 1661, in-16.

² Voir par exemple : H. BREMOND, *Hist. litt.*, t. 3, 3^{me} Partie, chap. 1 : *L'Esprit d'enfance et la dévotion du XVII^e siècle à l'Enfant-Jésus*. P. DUDON, s. j., *La dévotion à l'Enfant-Jésus (d'après le P. Parisot, de l'Oratoire, 1657) dans Rev. d'Asc. et de Myst.*, 1930, p. 135-155; cf. A. RAYEZ, *Etudes lasalliennes*, p. 41 note 83. On peut se reporter également à la *Circulaire* N^o 349 du T. H. F. DENIS (11 octobre 1955) sur la *Dévotion au Très Saint Enfant-Jésus*, 1^e Partie, X-XIV, p. 51-64; cf. encore : J. NOYE, *art. Enfance de Jésus (dévotion) dans Dict. de spir.*, t. 4, col. 652-682; surtout XVII^e et XVIII^e siècles : c. 665-679.

³ H. BREMOND, *Hist. litt.*, t. 3, p. 515-532.

⁴ P. DUDON, *art. cité*, p. 135-137.

⁵ H. BREMOND, *Hist. litt.*, t. 3, p. 532-558; cf. P. DUDON, *art. cité*, p. 137.

⁶ Cf. H. BREMOND, *Hist. litt.*, t. 3, p. 532, note 1; BATTEREL, *Mémoires domestiques*, p. 553-554. La *Préface* d'Amelote à sa *vie* de la Carmélite mentionne ces difficultés.

⁷ A. RAYEZ, *Etudes lasalliennes*, p. 41 note 83. Sur la dévotion à l'Enfant-Jésus chez saint Jean-Baptiste de La Salle, voir la *Circulaire* citée (349) p. 188-194.

⁸ Expression du P. Henri de Saint-Ignace, rapportée par A. INGOLD, *art. Amelote*, dans le *Dict. d'Histoire et de Géogr. ecl.*, t. 2, col. 1194.

⁹ Voir titre complet dans BATTEREL, *op. cit.*, p. 558.

¹⁰ Cf. BATTEREL, p. 559-560.

¹¹ BATTEREL, p. 562.

¹² *Idée générale de l'esprit et du livre du P. Amelote*. Paris, 1661, in-4^o.

¹³ *Abrégé de la théologie ou des principales vérités de la religion, par le P. Amelote, de l'Oratoire, docteur en théologie*. Paris, chez Muguet, 1675, in-4^o.

une théologie toute simple, désassujettie des obscurités... de la philosophie, conforme à la naïveté des Ecritures saintes ¹.

b) LE NOUVEAU TESTAMENT DU P. AMELOTE.

L'œuvre principale de l'oratorien demeure sa traduction française du *Nouveau Testament*. L'Assemblée générale du Clergé de 1655 avait résolu de faire exécuter une traduction fidèle de l'Écriture Sainte. Elle chargea l'archevêque de Toulouse, M. de Marca et l'évêque de Montauban, Berthier, de trouver l'homme capable de mener à bien cette tâche ². Ils la confièrent au P. Amelote qui se mit à la traduction du *Nouveau Testament*. De 1666 à 1670 il fit paraître successivement : les *quatre Évangiles* et les *Actes* (1666), les *Épîtres de saint Paul* (1667), les *Épîtres catholiques* et l'*Apocalypse* (1670) ³. L'ouvrage complet s'intitule : *Le Nouveau Testament de N.-S. J.-C. traduit sur l'ancienne édition latine, corrigée par le commandement du pape Sixte V et publiée par l'autorité du pape Clément VIII, avec des notes sur les principales difficultés, la chronologie, la controverse et plusieurs tables pour la commodité du lecteur. Par le R. P. Denys Amelote de l'Oratoire, docteur en théologie.*

Honorée de l'approbation de dix évêques ⁴, la première édition s'ouvrait par une *épître dédicatoire* à l'archevêque de Paris, De Péréfixe, que l'Oratorien invitait à se confirmer dans le zèle qui lui avait fait prendre les armes saintes pour la défense de la foi véritable et des décrets du Saint-Siège, suivis de toute l'Église, contre la nouvelle hérésie. De pareils propos visaient évidemment les jansénistes qui, aux dires de Richard Simon, accusèrent le coup ⁵. Lors de la 4^{me} édition (1688), postérieure à la mort d'Amelote, la substitution à cette épître dédicatoire d'une autre s'adressant à Mgr de Harlay permit de supprimer les passages polémiques ⁶.

Dans une longue *Préface* Amelote présente son œuvre sans trop de modestie. Il ne l'a pas entreprise de son propre chef : il a reçu mission des évêques pour la réaliser ⁷. Ainsi que le titre le précise, il a suivi scrupuleusement le texte de la Vulgate ⁸ non sans

¹ Cité par A. GUNY, art. *Amelote* dans *Catholicisme*, tome 1, col. 440.

² BATTEREL, *op. cit.*, p. 567.

³ J. LE LONG, *Bibliotheca sacra...*, t. I (1723), p. 337. La mention d'une première édition en 1655 est donc inexacte (*Les lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle, éd. crit.*, p. 62).

⁴ L'Archevêque de Bourges, les évêques de Montauban, Saintes, Amiens, Périgueux, Coutances (1665), Bayeux, Lombès, Coutances (1668) et Hardouin de Péréfixe, Archevêque de Paris. Figure en outre l'autorisation du P. Général de l'Oratoire de Jésus, J. F. SENAULT.

⁵ R. SIMON, *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*, Rotterdam, 1690, p. 362 : « M. Arnauld fit dans la suite prier ce Père d'ôter de son Épître les paroles que nous venons de citer, mais il ne put rien obtenir »; Cf. *Nouvelles observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament*, Paris, 1695, p. 175-176 et BATTEREL, *op. cit.*, p. 570-571.

⁶ R. SIMON, *Nouvelles observations...*, p. 176; BATTEREL, *op. cit.*, p. 571.

⁷ « Cette traduction du Nouveau Testament en notre langue, procède d'un principe bien différent de celui qui au siècle passé produisit celles de Wittemberg et de Genève. Celles-là ne furent entreprises que par le mouvement des hommes... Celle-ci étant faite par le commandement des Evêques, comme leur témoignage et les lettres du Roi le font paraître, elle porte la marque de l'ordre et de la mission divine » (*Préface*, p. 1); cf. cependant R. SIMON, *Hist. crit. des versions du N. T.*, p. 363.

⁸ « Pour honorer le décret du Sacré concile de Trente qui la déclare authentique (= la vulgate), je l'ai suivie exactement dans ma version, et je lui ai déferé un si grand honneur, que si le lecteur le considère attentivement, il aura sujet d'en être édifié ». (*Préface*, p. 4).

recourir au grec dans les passages obscurs¹, encore qu'il estime (imprudemment) que le grec « nouveau », celui de son temps, soit beaucoup moins fidèle aux originaux que la version latine de saint Jérôme réalisée sur des manuscrits « apostoliques »²: Richard Simon ironisera sur ce curieux point de vue³ que telle déclaration de P. Claudel pourrait rappeler de nos jours⁴.

Les choses se gâtent tout-à-fait quand le grave Oratorien se met à gasconner : autant qu'il lui a été possible, il a fait *une diligente recherche de tous les manuscrits grecs d'au-dessus de 1000 ans et de peu au-dessous* qu'il a pu découvrir dans toute la chrétienté, entre lesquels plusieurs manuscrits de douze et de treize cents ans, et plusieurs approchent de ce même âge. J'en ai eu plus de vingt de la France, ajoute-t-il, tous ceux du Vatican et des célèbres bibliothèques d'Italie; 16 d'Espagne, sans compter les autres dont le Cardinal Ximènes s'était servi pour donner la perfection à sa Bible d'Alcala; ceux d'Angleterre et des pays du Nord; et beaucoup du fond de la Grèce, avec ceux de chacun des anciens Pères. Enorme baudruche qui peut bien impressionner le *Journal des Savants*⁵ mais que le scalpel acéré de Richard Simon a tôt fait de dégonfler. Amelote lui-même, raconte-t-il, confiait à un confrère qu'il n'avait émis pareilles affirmations que pour éblouir le public⁶. Racontars ? Peut-être. Mais voici qui est incontestable et qui démontre que les propos du traducteur péchaient *contre la modestie et la vérité*⁷ : plusieurs manuscrits qu'il cite

¹ « ... En mille endroits où le Latin me laisse dans les ténèbres, je prends le Grec pour mon guide et pour mon flambeau, et je tire de sa force et de son abondance des richesses que les paroles latines ne m'auraient jamais découvertes » (*Préface*, p. 4).

² « Qui ne voit... que de suivre religieusement en ces rencontres (= lorsque le grec « d'aujourd'hui » est différent de la vulgate) ce latin vénérable, c'est rendre plus de respect et plus de fidélité à l'original apostolique, que de lui préférer une édition grecque, qui dans une si longue suite de siècles a pu recevoir mille atteintes » (*Préface*, p. 9).

³ *Hist. crit. des versions du N. T.*, p. 367-370; *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*, Rotterdam, 1689, p. 350-358.

⁴ P. CLAUDEL, *L'Écriture sainte*, dans *La vie intellectuelle*, Mai 1948, p. 12-14 : le poète parle plutôt de l'Ancien que du Nouveau Testament. Il s'oppose à la préférence donnée au texte massorétique par les traductions modernes de la Bible : « Pourquoi s'adresse-t-on à eux (= les Massorètes) pour établir le canon populaire des textes sur lesquels s'appuie notre foi ? Je ne crois pas exagérer en disant que ce succès provient de la timidité, de l'étroitesse et de la sécheresse d'esprit et de cœur de la plupart des spécialistes qui ont à s'occuper de la Bible, et dont la misérable jugeotte est effrayée par tant de sublimité parfois ardue... Je n'hésite donc pas à recommander à tous les vrais amants de l'éternelle sunamite de laisser de côté Crampon, et si le latin, pourtant bien accueillant de la Vulgate, les rebute, de s'adresser plutôt à n'importe laquelle de nos versions françaises traditionnelles ». Pour équilibrer ce jugement sans appel, il sera utile de lire, dans le même numéro de *La vie intellectuelle*, les articles de J. STEINMANN, *Apologie du Littéralisme* (p. 15-22) et de H. I. MARROU, *Dans la Plénitude de la Foi* (p. 23-32).

⁵ Le P. Amelote... « a consulté non seulement les originaux grecs, mais encore la traduction syriaque, l'arabique, la persienne, l'éthiopique, que leur antiquité rend très recommandables » (*Journal des Savants*, année 1666, p. 197, cité par BATTEREL, *op. cit.*, p. 568).

⁶ « Il n'y a personne qui ne croie en lisant ces paroles, que ce Père a eu entre ses mains tous ces exemplaires dont il fait mention, au moins des extraits pris des Manuscrits. Mais tout ce long discours n'est qu'une figure de rhétorique dont il se sert pour parler plus noblement du sujet qu'il traitait, et dont il avait conçu une grande idée. C'est ce qu'il avoua à un de ses confrères, à qui il montra la Préface en manuscrit, et qui lui conseilla de la réformer, surtout dans l'endroit où il faisait le récit de ses manuscrits. Il ne fit point d'autre réponse là-dessus à son confrère, qui lui montra en même temps ces diverses leçons imprimées, sinon que la matière dont il parlait demandait qu'il s'expliquât d'une manière noble, pour faire plus d'impression dans l'esprit de ceux qui liraient son ouvrage. Ainsi tous ces vénérables et augustes manuscrits que le P. Amelote a consultés ne sont autre chose qu'une figure de rhétorique » (*Hist. crit. du texte du N. T.*, p. 346-347).

⁷ *id.*, p. 346.

n'existent que dans son imagination¹; les trois plus anciens connus n'ont point plus de mille ans d'antiquité². Bien plus : non seulement le Père n'a pas eu en mains ces manuscrits, ni même de leurs extraits, mais il ne paraît pas qu'il ait su lire exactement les catalogues imprimés de ces manuscrits³ ! A longueur de page, Richard Simon a toute facilité d'exercer sa verve mordante sur l'oratorien qui semblait avoir pris plaisir à amasser les charbons sur sa tête. Il a beau jeu de railler le P. Amelote toujours admirable dans ses nouvelles découvertes, n'y ayant jamais eu personne jusques ici qui ait consulté un si grand nombre de manuscrits grecs⁴ !

Que valait cette traduction ? Nous n'avons pas à en décider; bornons-nous à recueillir quelques témoignages de contemporains. Louange sans réserve dans le *Journal des Savants* qui estime que le Père a su conserver dans sa traduction les grâces de notre langue sans rien perdre de la force et de l'énergie des paroles du texte sacré⁵. Au premier abord R. Simon semble faire écho à cet éloge : On doit rendre cette justice au P. Denis Amelote, prêtre de l'Oratoire, qu'il est le premier des Ecrivains catholiques qui se soit appliqué avec soin à traduire le Nouveau Testament en français. Il a eu une connaissance exacte de notre langue et il a même su assez de grec et de latin pour ne pas tomber en des fautes grossières. Il avait de plus fait une étude particulière de la Bible avant que de la traduire⁶. Tombée de la plume de l'impitoyable critique qui connaissait son sujet et n'épargnait personne⁷, cette sentence est réconfortante ! Cependant sous ces fleurs elles-mêmes, on ne tarde pas à sentir les épines : Amelote est félicité de s'être appliqué avec soin à son travail mais cela ne veut pas dire que le résultat de cet effort soit tellement remarquable. L'éloge de sa connaissance du français ne manque pas de savoureuse condescendance; quant à celui de sa science du grec et du latin, tous les mots en valent leur pesant d'or depuis le même qui feint un étonnement admiratif et presque incrédule, jusqu'à la mention des fautes grossières évitées... qui laisse pressentir que les autres ont pu être multipliées...

¹ *Hist. crit. des versions du N. T.*, p. 375; p. 382.

² *id.* p. 370-371.

³ *Hist. crit. du texte du N. T.*, p. 347-348. R. SIMON prend comme exemple de cette incapacité du P. Amelote à lire les catalogues, la bévue qu'il commet en traduisant l'abréviation *Coll. Magd. Oxon.* par *Collège de Magdebourg à Oxford*, alors que « tout le monde sait que cette abréviation marque le Collège de la Magdeleine à Oxford ». Le Collège de Magdebourg n'a jamais existé à Oxford ! (R. SIMON, *Hist. crit. du texte du N. T.*, p. 348; cf. BATTEREL, *op. cit.*, p. 569).

⁴ *Hist. crit. des versions du N. T.*, p. 382.

⁵ *Journal des savants*, année 1666, p. 197, cité par BATTEREL, *op. cit.*, p. 568.

⁶ *Hist. crit. des versions du N. T.*, p. 361.

⁷ Voir par exemple ce qu'il écrit de la version de Mons, *Hist. crit. des versions du N. T.*, p. 396-483; les remarques féroces y sont multipliées; le traducteur « suit tantôt le latin, tantôt le grec, et il ne suit quelquefois ni l'un ni l'autre... » (p. 397); « Après tout, peut-on comparer les traducteurs de Port-Royal à saint Jérôme, qui a entendu parfaitement l'hébreu, le grec et le latin ? » (p. 400); « Je crus d'abord que (la traduction) avait été faite par quelque écolier de Port-Royal qui n'avait point d'autre Original que la Version de Genève ou celle de Beze, ou quelque autre faite sur le grec, et qui avait joint à cela quelques commentateurs... » (p. 411), etc... Il s'agit de l'œuvre de LE MAITRE DE SACY dont on a écrit que « sa perfection littéraire et l'heureuse combinaison de la traduction directe et de la paraphrase lui assurèrent un long succès, non seulement dans les milieux catholiques, malgré les nombreuses censures dont elle fut l'objet, mais chez les protestants mêmes » (E. AMANN, art. *Versions de la Bible*, dans le *Dict. de théol. cathol.*, t. 15, col. 2733).

Ce pressentiment est tout de suite confirmé : des deux chapitres que l'*Histoire critique des versions du Nouveau Testament*¹ consacre à la version d'Amelote, le paragraphe que nous venons de citer (et par lequel débute le premier chapitre), est le seul élogieux. Ensuite les critiques pleuvent, dûment justifiées par des exemples. Amelote ajoute au texte latin : *il n'y a presque point de chapitre où l'on n'en trouve quelque exemple* (de ces additions), *surtout dans les Épîtres de saint Paul, où il use souvent de périphrase ou circonlocution*²; sa fidélité à la Vulgate est loin d'être aussi absolue qu'il le prétend³; il traduit en théologien plutôt qu'en exégète : *moins exercé dans la critique que dans la théologie, il s'éloigne souvent, pour suivre ses idées théologiques, du sens grammatical qui doit être le fond d'une version exacte*⁴. En somme, la plupart des principes qu'Amelote se proposait de suivre dans sa traduction étaient excellents; malheureusement il ne leur a pas toujours été assez fidèle⁵.

Malgré tout, dans son *Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament*, Simon déclarera sans ambages *qu'on a eu raison de préférer la version française du P. Amelote pour la mettre entre les mains du peuple à toutes les autres versions*⁶. Aux yeux du critique, le succès de cette traduction était donc finalement justifié. Il semble que R. Simon ait surtout apprécié les Notes dont Amelote avait enrichi son travail : notes critiques au sujet desquelles il déclare : *nous n'avons rien de plus critique sur le Nouveau Testament traduit en notre langue*⁷; notes théologiques d'une orthodoxie absolue, puisque leur auteur tout en s'écartant absolument des interprétations jansénistes⁸ n'en demeurait pas moins fidèle à la théologie augustinienne et thomiste de la grâce⁹.

Aux fidèles du 17^e siècle finissant, cette traduction se présentait donc avec toutes les garanties souhaitables, en face de versions plus ou moins suspectes, telle que celle

¹ *Hist. crit. des Versions du N. T.*, chap. XXXII : *De la version du Père Amelote. Examen de sa Préface, et de quelques autres pièces qui sont jointes à la première édition de cette version* (p. 361-375); chap. XXXIII : *Examen particulier de la version du P. Amelote, et de quelques unes de ses remarques qui ont du rapport avec cette version* (p. 375-389).

² *Hist. crit. des Versions du N. T.*, p. 386.

³ *id.*, p. 375-376.

⁴ *id.*, p. 386-387; c'est là sans doute le principal grief de R. Simon; cf. p. 361 « Ayant été le disciple du P. de Gondren (sic) second général de l'Oratoire, dont l'esprit était fécond en *mystagogies*, il avait plutôt étudié les sens mystiques de l'Écriture, que la lettre : et c'est principalement ce qui l'a empêché de faire une traduction exacte du Nouveau Testament ».

⁵ cf. par ex., p. 366 : « Le P. Amelote a remarqué dans sa Préface que les mots latins n'égalant pas toujours la force du grec, il a eu recours à l'Original pour les exprimer dans toute leur force. Cette observation est judicieuse et digne d'un habile interprète de l'Écriture : mais les exemples qu'il apporte en ce même endroit donnent lieu de douter qu'il ait été capable de mettre en pratique la remarque »; p. 370 (à propos de la recherche des manuscrits) : « Ce Père... a eu un très bon dessein, mais il n'a pu l'exécuter ».

⁶ R. SIMON, *Histoire critique des Principaux Commentateurs du Nouveau Testament*, Rotterdam, 1693, p. 883.

⁷ *id.*, p. 883.

⁸ *id.*, p. 887.

⁹ *id.*, p. 887-888. En « plusieurs endroits tant de ses notes que de sa version », Amelote est d'accord « avec les traducteurs de Mons ». C'est « qu'il a copié en la plupart de ces lieux-là le Commentaire d'Estius, aussi bien que Messieurs de Port-Royal » (p. 887).

dite de *Mons*¹, qu'elle avait sans doute pour objectif de contrebalancer². Aussi les éditions s'en multiplièrent-elles : dans sa *Préface* en date du 6 décembre 1687, adressée à l'archevêque de Paris, l'éditeur Muguet déclarait déjà : *la version française de ce sçavant et pieux personnage... a été si estimée que le Roy n'a pas voulu qu'on en distribuast d'autre dans son Royaume et qu'il en a fallu imprimer une quantité prodigieuse pour satisfaire la piété et la charité de sa Majesté envers ses sujets revenus à l'Eglise par sa sage conduite*³. Plus tard, Batterel confirmera cette déclaration : *Il s'est tant fait d'éditions de ce livre, imprimé in-4^o, in-8, in-12 et en toutes sortes de formes, qu'on n'en saurait rendre compte en détail*⁴.

Rien n'est hyperbolique dans ce dernier propos : ni la constatation du grand nombre des éditions, ni l'aveu de l'impossibilité de les recenser toutes⁵ : un simple coup d'œil jeté sur le tableau ci-dessous permettra de s'en convaincre. On s'y arrête à la date de 1730, mais le *Nouveau Testament* d'Amelote fut encore souvent réédité par la suite.

¹ Le *Nouveau Testament de Mons* est l'œuvre des Solitaires de Port-Royal : Antoine Le Maître, son frère Louis-Isaac Le Maître (de Saci), Antoine Arnauld. Réalisé de 1657 à 1665, son impression ne fut pas autorisée à Paris par le chancelier Séguier. Avec la permission de l'archevêque de Cambrai, il fut imprimé à Amsterdam pour le compte d'un libraire de Mons, Gaspard Migeot : *Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ traduit en français selon l'édition Vulgate, avec les différences du grec*. 2 vol. in-8^o. 1667. Il obtint un succès considérable : 5.000 exemplaires en furent vendus à Paris en quelques mois. Il eut 5 éditions en 1667 et 4 en 1668. L'archevêque de Paris, de Péréfixe, le condamna le 18 novembre 1667, et les papes Clément IX en 1668, et Innocent XI en 1679, en raison de certaines interprétations tendancieuses (cf. E. MANGENOT, art. *Françaises (Versions — de la Bible)* dans le *Dictionnaire de la Bible*, tome 2, col. 2368).

² Les deux traductions sont presque simultanées. Ce qui ne manqua pas de provoquer quelque rivalité : Amelote fut accusé d'avoir plagié Port-Royal : cf. E. MANGENOT, art. *cit.*, col. 2367; BATTEREL, *op. cit.*, p. 568. On a parlé plus haut de l'épître dédicatoire d'Amelote à Mgr de Péréfixe. Cf. aussi, là-dessus, R. SIMON, *Nouvelles observations sur le texte et les versions du N. T.*, p. 175 et suivantes.

³ Texte cité d'après l'édition 1694 in-4^o. L'intérêt de Louis XIV pour la diffusion de ce texte sûr est attesté par ailleurs : *Bayle m'apprend qu'en 1686 le roi en faisait tirer jusqu'à cent mille exemplaires pour être distribués gratis aux nouveaux convertis* (BATTEREL, *op. cit.*, p. 569).

⁴ *ibid.*, p. 569.

⁵ Probablement d'ailleurs des contrefaçons en furent-elles imprimées et diffusées : cf. dans l'exemplaire in-4^o de 1694, un *Extrait des Registres du Conseil privé du Roy* faisant état des inquiétudes et des revendications de l'éditeur Muguet : ... *Le suppliant aurait déjà fait de grandes dépenses pour fournir une quantité très considérable de ladite version, et... il continue de jour en jour d'en faire et d'en imprimer incessamment. Ce qui luy tourneroit à un très grand préjudice et à sa totale ruine et de sa famille si sa Majesté n'avait la bonté de luy pourvoir d'un remède convenable pour empêcher qu'elles ne fussent contrefaites, et en oster le débit tant à Paris que dans les autres villes du Royaume...*

EDITIONS DU NOUVEAU TESTAMENT D'AMELOTE ENTRE 1666 ET 1730.

<i>Date de l'édition</i>	<i>Editeur</i>	<i>Tomaison format - notes</i>	<i>signalée par :</i>	<i>Exemplaires à : ¹</i>
1666-70	Paris-Muguet	4 t. in-12 - not.	Nicéron - Le Long - Ingold ²	B.N. - Mazarine (tome 3) - S ^{te} . Geneviève (t. 4) - B.M.L. (t. 1-2)
1673	Paris-Muguet	2 in-12	Nicéron - Le Long - Ingold	B.N. (in-24)
1677	<i>id.</i>	2 in-12	Nicéron - Le Long - Ingold	B.N. ³
1678	<i>id.</i>	in-24	Nicéron - Le Long - Ingold	B.N.
1681	<i>id.</i>	in-12	Le Long - Nicéron	
1683	<i>id.</i>	in-24.	Ingold	B.N. - M.G. - B.O.M.
1685	<i>id.</i>	in-12		B.N.
1686	<i>id.</i>	in-24	Le Long - Ingold	B.N.
1686	<i>id.</i>	in-16	Nicéron	B.O.J.
1687	Rouen	in-12	Nicéron - Le Long - Ingold	
1688	Paris-Muguet	2 in-4 - not. ⁴	Nicéron - Le Long - Ingold	B.N. - M.G. - B.O.J. - B.O.M. - B.U.L.
1692	<i>id.</i>	in-12	Nicéron - Le Long - Ingold	
1694	Rouen-Paris (L. Roulland)	in-18		B.N.
1694	Paris L. Roulland	2 in-4 - notes		B.M.L.
1696		in-24	Nicéron - Le Long - Ingold	
1699	Paris-David	in-24		B. Vat.
1700		in-16		B.O.J.
1702	Paris-David	in-12	Nicéron - Le Long - Ingold	B.N.
1702	Paris-Hérissant	in-12		B.N.
1703	Paris-Hérissant	in-12	Nicéron - Le Long - Ingold	M.G.
1707	Paris-David	in-12	Nicéron - Le Long - Ingold	M.G.
1709	Paris-Hérissant	2 in-12	Ingold	B.O.M. (1 ^e tome)
1710	Lyon-Valfray	in-12 et in-24	Nicéron - Le Long - Ingold	
1710	Paris-David	in-12		B.N.
1713	Paris-David	in-18		B.N.
1719	Paris-David	2 v. in-12	Ingold	B.O.M. (1 ^e tome)
1719	Paris-Hérissant	2 in-12		B.N. ³
1727	Paris-Muguet	in-12		B.O.M.
1730	Paris-David	in-12		B.N. - B.U.L. - B.O.M.
1730	Paris-Hérissant	in-12		B.F.L.

¹ Ont été prospectées : la Bibliothèque et les Archives de la maison généralice à Rome (M. G.), la Bibliothèque Nationale (B. N.), la Mazarine, la Bibliothèque Ste Geneviève à Paris. Les Bibliothèques des Oratoriens à Juilly (B. O. J.) et à Montsoult (B. O. M.), grâce à l'amabilité empressée des Révérends Pères LACROIX et AUVRAY, de l'Oratoire. Les bibliothèques municipale (B. M. L.), universitaire (B. U. L.) et des facultés catholiques (B. F. L.) de Lyon. L'exemplaire de 1699 a été étudié par les soins du Fr. MAURICE-AUGUSTE, à la Bibliothèque Vaticane. Les exemplaires soulignés ont été effectivement utilisés dans notre étude.

² Le LONG, *Bibliotheca sacra*, t. 1, p. 338; A. INGOLD, *Essai de Bibliographie oratorienne*, Paris, 1880-1882, p. 7-9. P. NICERON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, tome XXXVII, p. 287-290; à Paris, chez Briasson. MDCCXXXVII.

³ Les 2 tomes sont reliés ensemble.

⁴ « C'est la seconde qui ait des notes; les suivantes n'en ont point » (NICERON, *op. cit.*, p. 289); cf pourtant l'édition 1694 in-4^o chez L. Roulland.

Comme l'on peut s'en rendre compte, les éditions se suivent à un rythme rapide. Les listes qui en sont fournies par le P. NICERON¹ et par LE LONG dans sa *Bibliotheca sacra*² s'arrêtent à 1710. Dans son *Essai de Bibliographie oratorienne*, INGOLD signale quelques éditions antérieures que n'avait pas mentionnées LE LONG; il en mentionne d'autres postérieures à 1710, mais ne prétend pas, lui non plus, à l'exhaustivité : *cette traduction*, écrit-il, *a eu sans doute d'autres éditions encore*³. De fait, les quelques bibliothèques qui ont pu être prospectées possèdent des exemplaires témoignant d'éditions inconnues aux trois érudits : 1685 — 1694 — 1699 — 1700 — 1713 — 1727 — 1730.

Ce n'est pas le lieu de tenter une histoire, même sommaire, des éditions du *Nouveau Testament* d'Amelote. Le premier éditeur en fut Muguet qui avait obtenu un privilège royal⁴. L'exemplaire de 1694 in-18 signale que *le sieur Muguet a vendu aux Sieurs Roulland et Compagnie le Privilège et tous les exemplaires de ce Livre, le 17 mars 1693*⁵; mais rien de semblable n'apparaît dans l'exemplaire in-4^o de cette année 1694 : à part la première page qui porte le nom de L. Roulland, il n'y est fait partout mention que de l'éditeur Muguet.

D'autre part, en tête des exemplaires de 1702-David, 1702-Hérissant, 1709-Hérissant, 1710-David, 1719-David, l'*Extrait du privilège royal* (daté du 12 décembre 1678) mentionne que ce privilège a été cédé à David et à Hérissant⁶. Les exemplaires de 1730 contiennent un privilège royal en date du 26 juillet 1720, accordé à Michel-Etienne David; ce dernier *a fait part au Sieur Christophe David, son frère, pour un quart, et au Sieur Claude-Jean-Baptiste Hérissant pour moitié du privilège du Nouveau Testament d'AMELOTE seulement, suivant l'accord fait entr'eux*⁷. En 1727, on retrouve un exemplaire Muguet; le titre précise qu'il s'agit d'une *nouvelle édition revue et corrigée d'un grand nombre de fautes et omissions qui s'étaient glissées dans les précédentes éditions*⁸.

Les formats adoptés par les éditeurs sont très divers : depuis les éditions *de travail*, in-12 ou même in-4, avec notes abondantes, jusqu'aux petites éditions *de poche*, sans notes: sans doute était-ce ce *Nouveau Testament* d'Amelote (in-24) que les frères portaient sur eux aux origines de l'Institut⁹.

¹ P. NICERON, *Mémoires pour Servir à l'Histoire des Hommes illustres...*, tome XXXVIII, Paris, 1737, p. 287-290.

² t. 1, p. 338.

³ p. 8.

⁴ Le 4^e tome de l'édition de 1666-70 (Epîtres catholiques et Apocalypse) contient un *Privilège* daté du 19 avril 1670. L'édition Muguet de 1683 en a un daté du 22 mars 1677.

⁵ Bibliothèque nationale.

⁶ Exemplaires consultés à la Bibliothèque Nationale ou à la Bibliothèque des Oratoriens à Montsoul : *Le privilège et les exemplaires du susdit livre ont été vendus et cédés pour toujours aux Sieurs M. David et P. Hérissant pour en jouir au lieu et place dudit Sieur Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.*

⁷ Bibliothèque Universitaire, et bibliothèque des facultés catholiques de Lyon.

⁸ Bibliothèque des Oratoriens de Montsoul.

⁹ Commentant un passage d'une lettre de saint Jean-Baptiste de La Salle au Fr. Gabriel Drolin, où il est question de l'envoi au représentant de l'Institut dans les Etats du Pape d'un *Nouveau Testament vulgaire*, le regretté Fr. Félix-Paul inclinait à penser que l'édition que les frères avaient adoptée était l'édition « de poche » d'Amelote. Les arguments qu'il avançait semblent décisifs : présence, aux *Archives de la maison générale* de quatre exemplaires de cette traduction, dont l'un porte un *ex-libris* de saint-Yon en date de 1771; indication fournie par le *Règlement des écoles de Moulins* (11 novembre 1711) § 30 : « *Ils auront... 2^e pour livres le Nouveau Testament en français de la traduction du Père Amelote, si ce sont des laïques ou des Frères des écoles chrétiennes* » (Archives départementales de l'Allier, D. 145, copie sur Archives de l'Institut; cf. les *Lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle*, édition critique par le Fr. Félix-Paul, p. 62).

Nous dirons plus bas que saint Jean-Baptiste de La Salle a utilisé la version d'Amelote pour citer le *Nouveau Testament* dans les *Méditations pour le Temps de la Retraite*; l'on voit déjà que cela n'a rien d'étonnant. Cette version présentait toute sécurité en face d'autres traductions, en raison de l'orthodoxie de son auteur (orthodoxie que met en relief la traduction de tel passage : cf. la dernière *remarque* à 207/3, p., à propos de la citation de *I Thess. 2* : 13, p. 91), comme en raison de la mission officielle qu'il avait reçue de la hiérarchie, et à laquelle l'on tenait beaucoup ¹.

Comme il advient en pareil cas, le texte fut plus ou moins remanié d'une édition à l'autre : nous verrons plus bas l'importance de ces variantes pour notre travail sur les *Méditations pour le Temps de la Retraite*. Le plus important de ces remaniements eut lieu en 1707; Le Long le signale d'une phrase : *stylo aliquoties mutato* ², indication qu'Ingold semble se contenter de traduire : *retouché en divers endroits pour le style* ³. De fait, à la suite des approbations épiscopales habituelles, les exemplaires de 1707 et postérieurs ⁴ comportent cette « approbation » : *J'ai lu par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un livre intitulé le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit par le R. P. D. Amelote, Prestre de l'Oratoire, Edition nouvelle et corrigée; les corrections qu'on a faites dans cette Edition ne regardent que la langue, et elles me paraissent mériter l'impression. Fait à Paris, ce 7 avril 1707. (s) Pastel*. Nous aurons à reparler de ces variantes.

Bien que 1707 constitue, dans l'histoire des éditions d'Amelote, une date-tournant, il ne faut pas croire que depuis 1666 le texte soit resté inchangé. L'avertissement au lecteur de l'édition de 1677 parle déjà de corrections opérées par l'auteur. Après la mort d'Amelote, d'autres remaniements eurent lieu. Pour les passages que nous avons confrontés ⁵, les exemplaires de 1683, 1688, 1694 in-4 et 1703 sont pratiquement semblables; ceux de 1694 in-18, 1699, et les deux exemplaires de 1702, en tout identiques entre eux, présentent quelques variantes par rapport au groupe précédent. Ainsi qu'on le voit, ni la chronologie, ni l'éditeur ne sont décisifs pour expliquer ces variantes, puisque un « Hérissant-1703 » diffère d'un « Hérissant-1702 », lequel est semblable en tous points à un « David-1702 » (il s'agit probablement d'un unique tirage ⁶), à un « David-1699 », et à un « Roulland-1694 in-18 », ce dernier différant d'un « Roulland-1694 in-4 » !

¹ Cf. les motifs de la condamnation par le Cardinal de Noailles du *Nouveau Testament* de Trévoux : cf. p. XV, note 2.

² *Bibliotheca sacra*, loc. cit.; « avec quelques changements dans le style » (NICERON, *op. cit.*, p. 290)

³ *Essai de Bibliographie oratorienne*, p. 8.

⁴ De 1707 à 1730. L'exemplaire de 1727 consulté chez les Oratoriens de Montsoul fait seule exception.

⁵ Nous reviendrons plus bas sur ces confrontations.

⁶ Les deux exemplaires datés de 1702 que possède la Bibliothèque Nationale paraissent bien appartenir à un même tirage : pagination rigoureusement semblable, même typographie, mêmes culs de lampe, mêmes défauts ou bavures; des deux côtés le *Privilege du Roi* est curieusement inséré entre les *approbations* des évêques de Bourges et de Montauban et celles des évêques de Saintes, Amiens, Périgueux, etc... Seule diffère la première page, contenant le titre : caractères différents, cul-de-lampe différent, et surtout éditeur différent : David d'un côté, Hérissant de l'autre. Nous avons fait des constatations analogues sur les exemplaires Hérissant 1719 et David 1719, ainsi que David 1730 et Hérissant 1730.

Ajoutons pour terminer qu'Amelote avait « monnayé » de diverses manières son travail en publiant un recueil de paroles de Notre-Seigneur¹, une Vie de Jésus-Christ², les Epîtres et Evangiles de la Messe³ : bref, il avait décliné son Nouveau Testament *per omnes casus*, comme dit ironiquement Batterel⁴.

II. — EBAUCHES DE CONCLUSIONS.

Le rapprochement entre le texte des *Méditations sur l'Emploi* et la version du *Nouveau Testament* d'Amelote ne manque pas d'intérêt croyons-nous. Sous forme de conclusions, nous voudrions signaler brièvement sur quels points cet intérêt nous est apparu le plus sensible. Comme on s'en rendra compte, les pages qui suivent constituent moins une étude complète qu'une ébauche : sur bien des points, il serait possible de développer davantage; mais il fallait se limiter. Du reste des conclusions d'ensemble requerraient en outre que cette étude soit étendue à l'œuvre entière du Fondateur, et spécialement à ses *Méditations pour les Dimanches et Fêtes* : ce n'est que replacée dans cet ensemble qu'une étude partielle comme la nôtre pourrait vraiment prendre son sens authentique et plénier.

Cela dit, nous grouperons ces *conclusions* sous trois chefs : le parallèle permet d'affirmer que le saint Fondateur a utilisé la traduction d'Amelote dans une édition de 1707 ou postérieure, et cette constatation peut apporter un élément nouveau à des recherches éventuelles sur la date de composition des *Méditations pour le Temps de la Retraite*; le parallèle permet en outre de se faire une idée de la manière dont travaillait saint Jean-Baptiste de La Salle; il manifeste enfin jusqu'à l'évidence combien sa doctrine sur le ministère du frère est tout entière à base d'Écriture Sainte.

1^o) Utilisation d'une édition d'Amelote de 1707 ou postérieure.

a) AMELOTE, ET NON UNE AUTRE TRADUCTION DU NOUVEAU TESTAMENT.

Car, en cette période de « renouveau biblique » où, selon le mot d'un traducteur du Nouveau Testament on avait *vu s'évanouir les scrupules que l'on se faisait de manier les livres sacrés et de lire la parole de Dieu*⁵, bien d'autres versions du Nouveau Testament existaient, qui pouvaient s'offrir au Fondateur des frères. Pour nous en tenir aux seules versions catholiques, si celles de Jacques Corbin (Paris 1643, 1661), de l'abbé Villeloin (1649), et une édition parisienne publiée en 1647 d'après la Bible de Louvain, pouvaient déjà avoir vieilli, celle de Godeau (1668) était soutenue du prestige inhérent au caractère

¹ *Les paroles de N.-S. J.-C., tirées du Nouveau Testament de la traduction du R. P. Amelote, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie.* Paris, chez Muguet, 1669, in-12 (BATTEREL, *op. cit.*, p. 573).

² *La vie de Jésus-Christ composée de toutes les paroles des évangélistes, ou l'unité des quatre, et les quatre réduits en un. De la traduction, revue et corrigée, du R. P. Amelote, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie.* Paris, chez Muguet, 1669, in-12. En 1670, Amelote en publia une traduction latine. (BATTEREL, *op. cit.*, p. 573-574).

³ *Epîtres, Evangiles et Oraisons de la Messe, traduits par le P. Amelote, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie.* Paris, 1668, in-12 (BATTEREL, *op. cit.*, p. 574).

⁴ BATTEREL, *op. cit.*, p. 574.

⁵ C. HURE, *Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Paris, 1702, Préface.

épiscopal de son auteur; la traduction du jésuite Bouhours (entre 1697 et 1703) connaissait un grand succès : les éditions s'en multipliaient, et le P. Lallemand l'adoptait dans ses *Réflexions spirituelles sur le Nouveau Testament* (1709-1712)¹; nous avons évoqué ci-dessus la célèbre *version de Mons*; mais Richard Simon en donnait lui-même une sous le voile de l'anonymat : c'était le *Nouveau Testament de Trévoux* (1702) qui s'attirait à vrai dire les foudres du Cardinal de Noailles². En revanche celui-ci — avec la permission duquel se multipliaient les rééditions d'Amelote³ — approuvait en outre la traduction que Charles Huré, principal du collège de Boncour, faisait paraître en 1702 chez l'éditeur L. Roulland⁴. Un Mauriste Dom Jean Martianay, publiée en 1712 le *Nouveau Testament traduit en français sur la Vulgate*⁵.

Le Fondateur des frères pouvait donc avoir l'embarras du choix. Or il apparaît bien qu'il a suivi le plus généralement Amelote. Un regard même rapide jeté sur les deux colonnes de ce travail ne peut manquer d'en convaincre. Sans doute certains passages des *Méditations* qui visiblement citent le *Nouveau Testament* ne rappellent que d'assez loin le texte d'Amelote (par exemple : 193/1, **b** et 193/3, **a** citant *II Tim.* 2 : 4; 194/3, **a**, citant *Jac.* 2 : 17; 195/3, **f**, citant *Jean* 1 : 9; 196/2, **d-j**, citant *Mat.* 5 : 3, 10, 11, 12; 197/3, **b, c**, citant *Rom.* 12 : 8) : il est très probable qu'en ces cas le Saint Fondateur se contente de citer de mémoire, sans recourir à un texte précis. En d'autres cas, si certains mots sont modifiés, la correspondance littérale entre le texte de la *Méditation* et celui du *Nouveau Testament* d'Amelote apparaît déjà nettement (par exemple : 193/2, **g**, citant *Rom.* 12 : 7; 194/1, **a**, citant *I Cor.* 9 : 18; 194/3, **d**, citant *I Cor.* 13 : 2; 196/2, **b**, citant *Jean* 13 : 15; 208/2, **b, c**, citant *Eph.* 1 : 18; 208/3, **b, c**, citant *Apoc.* 7 : 14 etc...)

Mais la correspondance littérale est souvent parfaite, soit que le saint introduise tels quels un ou plusieurs versets du *Nouveau Testament*, soit qu'il ne fasse subir de modi-

¹ Cf. E. MANGENOT, art. *Françaises (versions) de la Bible*, dans *Dictionnaire de la Bible*, tome 2, col. 2362; col. 2366-2370.

² E. MANGENOT, art. cité, col. 2369 mentionne cette édition. Nous donnons plus bas p. XIX-XX, le titre de l'ouvrage de R. SIMON. Le « voile de l'anonymat » dont parle E. MANGENOT était transparent : la préface adressée par l'éditeur Ganeau à *Mgr. le Prince Souverain des Dombes* évoquait l'auteur reconnu par toute l'Europe pour le plus capable d'un pareil ouvrage, et qui a une si profonde pénétration dans les saintes Ecritures... L'auteur « anonyme » donnait lui-même une longue préface débutant par le rappel explicite de ses œuvres antérieures sur la critique du *Nouveau Testament*. Les *Lettres choisies de M. Simon où l'on trouve un grand nombre de faits anecdotes de Littérature — Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée d'un volume; et de la vie de l'Auteur; par M. BRUZEN LA MARTINIÈRE, à Amsterdam, chez Pierre Mortier — MDCCXXX — 2 vol.* — reproduisent dans leur tome 2, p. 333-345, une *Ordonnance de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, portant condamnation de la traduction du Nouveau Testament imprimée à Trévoux chez F. Ganeau, ainsi que la Remontrance à Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, sur son ordonnance portant condamnation de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Trévoux*. L'Archevêque de Paris, dont le texte est d'ailleurs fort intéressant, par l'insistance avec laquelle il rappelle qu'on ne doit pas traduire le N. T. sans la mission et l'ordre exprès des évêques à qui seul est confié le dépôt de la Parole de Dieu (p. 336) précise que de cette version qui circule sans nom d'auteur, l'auteur est connu et suspect.

³ Les éditions postérieures à 1703 font mention de la permission de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris. Cette permission en date du 1 novembre 1703 précise : ... L'auteur estoit un saint Prestre d'une érudition consommée et d'une doctrine très pure, que nous avons connu à fond, et dont la piété nous a édifié dès notre première jeunesse...

⁴ Nous donnons plus bas le titre complet de cette traduction que l'article cité du *Dictionnaire de la Bible* ne mentionne pas; cf. cependant B. HEURTEBIZE, art. *Huré* dans le *Dictionnaire de la Bible*, tome 3, col. 781.

⁵ E. MANGENOT, *Dictionnaire de la Bible*, tome 2, col. 2369.

fications au texte d'Amelote que dans la construction (passage du style direct au style indirect, ou vice-versa; changements de personnes etc...). Cette correspondance littérale parfaite se trouve dans certaines citations des *évangiles* (par exemple, *Mat. 25* : 28-29 cité en 207/1, **c-f**; *Luc 16* : 2 cité en 207/1, **f**; *Luc 19* : 16-17 cité en 205/1, **g-i**; *Luc 19* : 47-48 cité en 200/1, **g, i**; *Jean 15* : 4, 8 cité en 195/3, **a-e**, etc...), des *Actes des Apôtres* (par exemple, **5** : 42 cité en 200/1, **c-d**; **16** : 17 cité en 208/3, **a**; **19** : 5-6 cité en 200/2, **k-m**), de l'*épître de saint Jacques* (**2** : 14 cité en 200/3, **a-b**).

Evidemment c'est dans les *Épîtres de saint Paul*, surtout exploitées par le saint Fondateur, que cette correspondance littérale apparaît le plus souvent. Pour ne pas allonger cette énumération, renvoyons simplement à deux exemples complémentaires et significatifs : les citations de la *I Thess.* en 198/2 (**2** : 4 en **i-k**; **2** : 8 en **l-n**; **2** : 12 en **o-p**; **5** : 14 en **q-t**) et en 207/3 (**1** : 3 en **e-f**; **1** : 4 en **h-i**; **1** : 5 en **j-k**; **2** : 13 en **l-p**; **2** : 19 en **r-u**; **3** : 13 en **v-x**) d'une part; et d'autre part les citations d'une méditation comme la 198^o : 198/1, **a-c** cite littéralement *Eph. 1* : 5, 11; 198/2, **a-h** cite littéralement *Col. 1* : 10-13; **i-t** cite littéralement *I Thess. 2* : 4-12 et **5** : 14; **u-x** cite littéralement *Eph. 4* : 22, 27; 198/3, **a-c** cite littéralement *Eph. 4* : 12, **d-f** cite littéralement *Eph. 4* : 30; **h-l** cite littéralement *Eph. 4* : 22-25; **m-r** cite littéralement *Eph. 4* : 32 et **5** : 2. On pourrait prendre d'autres exemples, soit d'épîtres (*II Cor.*) soit de points ou de méditations (199 - 200 - 201 - 205/3 - 207) : le paragraphe suivant reviendra plus en détail sur tel ou tel exemple.

Une telle littéralité ne peut être le fruit du hasard; elle apparaît mieux encore si l'on se reporte à l'une ou l'autre des traductions différentes de l'époque : nous donnerons plus bas deux ou trois exemples de cette confrontation. Ce que nous devons dire auparavant des différentes éditions d'Amelote permettra de souligner encore la fidélité du texte des *Méditations* à l'une d'entre elles, et donc évidemment à Amelote plutôt qu'à n'importe lequel des autres traducteurs.

Mais déjà la conclusion s'impose : des correspondances littérales aussi nombreuses, portant sur des livres variés du Nouveau Testament, concernant parfois un seul verset ou un fragment de verset, et parfois des péripécies assez longues, ne peuvent s'expliquer par le seul hasard. Il est difficile de supposer que le Fondateur ait cité toujours de mémoire : le nombre des citations, l'ampleur de quelques unes, l'élimination de fragments qui ne sont pas directement *ad rem*, les bouleversements parfois apportés à l'ordre du texte, alors que la lettre en est gardée¹, tout cela oblige presque à admettre le recours à un exemplaire du Nouveau Testament. Le paragraphe suivant vient encore renforcer la conviction sur ce point.

b) LES MÉDITATIONS SUR L'EMPLOI CITENT L'ÉDITION 1707 D'AMELOTE.

C'est le texte de cette édition qui figure dans la colonne de gauche de ce travail. Nous avons dit plus haut² que l'examen d'un certain nombre d'exemplaires d'Amelote fait apparaître l'existence de trois états de cette traduction; nous les désignons de la manière suivante : *édition 1683* (texte identique dans les exemplaires de 1683, 1688, 1694 in-4^o, 1703); *édition 1694* (texte identique dans les exemplaires de 1694 in-18^o,

¹ Exemple caractéristique : 198/2, **a-h**, citant *Col. 1* : 10-13. Voir *Remarques* à cet endroit.

² p. XII-XIII.

1699, 1702 David, 1702 Hérissant); *édition* 1707 (texte identique dans les exemplaires de 1707, 1709, 1710, 1713, 1719 David et 1719 Hérissant, 1727, 1730 David et 1730 Hérissant). Il nous faut donc justifier notre choix de cette dernière *édition* 1707.

Disons tout de suite qu'il n'eut rien d'*a priori* : nous ignorions au départ l'existence de variantes à travers les différentes éditions d'Amelote. Nous avons effectué nos recherches en procédant d'une manière empirique, utilisant l'exemplaire dont nous disposions, celui de Muguet 1688 en 2 volumes in-4, muni de notes. La correspondance de ce texte avec celui des citations contenues dans les *Méditations* était suffisamment fréquente et nette pour nous permettre de conclure à une utilisation d'Amelote par le saint Fondateur. Certaines différences, portant parfois sur un mot, parfois sur un membre de phrase, nous intriguaient pourtant : elles nous amenèrent à confronter entre eux trois exemplaires d'Amelote : 1688, 1683, 1703; or ces trois textes se révélèrent pratiquement identiques.

En revoyant notre travail, le Fr. Maurice-Auguste fut frappé lui aussi des différences entre les citations des *Méditations* et le texte d'Amelote, différences d'autant plus surprenantes qu'elles survenaient parfois dans un contexte où la correspondance littéraire était parfaite. Il recourut à un exemplaire de 1707¹ : *Nouvelle édition, revue et corrigée*, annonçait son titre; et à la suite des différents témoignages épiscopaux, l'*approbation* citée plus haut d'un certain Pastel précisait : *les corrections qu'on a faites dans cette Edition ne regardent que la langue, et elles me paraissent mériter l'impression*. Le Fr. Maurice reprit un à un tous les fragments cités par le saint Fondateur : dans 102 cas, concernant 83 versets, le texte de 1707 reproduisait simplement celui de 1683 (dans la *table* qui figure à la fin du travail, ces versets sont signalés par la lettre **i**); dans 117 cas, concernant 98 versets, il présentait, par rapport à ce texte, des variantes plus ou moins importantes : 29 variantes « infimes » (*table* : **vi**), 33 variantes « légères » (*table* : **v**); 55 variantes plus importantes (*table* : **vv**).

En bien des cas l'examen de ces variantes fournit la clef des différences surprenantes qui existaient entre le texte d'Amelote et celui de certaines citations des *Méditations*; on ne peut dire que toutes ces différences aient disparu, mais il s'en faut de peu. L'examen d'exemplaires postérieurs à 1707 (voir *table* ci-dessus, p. XI) n'amena pour ainsi dire aucun nouvel élément : ces exemplaires reproduisent d'une manière quasi-absolue l'édition de 1707; ils contiennent d'ailleurs tous l'*approbation* de Pastel en date du 7 avril 1707².

Le Fr. Maurice ne s'en tint pas là : confrontant les textes de 1683 et de 1707 avec celui d'un exemplaire de 1699 conservé à la Bibliothèque Vaticane, il constata l'existence d'un troisième état du texte : lorsqu'Amelote 1683 et Amelote 1707 diffèrent entre eux, il arrive parfois qu'Amelote 1699 reproduise Amelote 1683, parfois qu'il annonce Amelote 1707, et souvent qu'il diffère à la fois de l'un et de l'autre; d'autre part il arrive aussi qu'Amelote 1699 présente un texte différent de 1683 alors qu'Amelote 1707 reproduit ce texte.

¹ *Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ — Traduit sur l'ancienne Edition Latine, corrigée par le commandement du Pape Sixte V. Et publiée par l'autorité du Pape Clément VIII. Par le R. P. D. Amelote, Prestre de l'Oratoire, Docteur en Théologie. Avec permission de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, archevesque de Paris. Nouvelle Edition, revue et corrigée. A Paris, chez Michel David, sur le quay des Augustins, à la Providence. M. D. CCVII. Avec approbation et privilège du Roy.*

² Sauf pourtant l'exemplaire de 1727.

Un exemplaire in-18° de 1694 édité à Rouen-Paris chez L. Roulland et consulté à la Bibliothèque Nationale à Paris offre un texte analogue en tous points à celui de 1699¹; il en va de même de deux exemplaires datés de 1702, l'un édité par David, l'autre par Hérissant, mais qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut semblent bien appartenir au même tirage². Entre l'édition 1683 et l'édition 1707, nous étions ainsi amenés à constater l'existence d'un troisième état du texte d'Amelote : celui que nous appelons édition 1694. Ni Le Long, ni le P. Nicéron, ni Ingold ne signalent à cette date une correction du texte du *Nouveau Testament* d'Amelote. Leurs énumérations ignorent l'existence des éditions 1694, 1699, 1702 Hérissant : elles ne signalent que 1702-David. Les titres de ces exemplaires ne signalent pas davantage que des corrections ont été opérées.

Au cours de notre travail, nous avons signalé en note les variantes d'Amelote 1683 et 1694, chaque fois que ces variantes affectaient les fragments cités par le saint Fondateur. L'étude attentive de ces variantes permet de conclure que c'est bien l'édition 1707 que suit le saint Fondateur dans les *Méditations sur l'Emploi*. A l'appui de cette affirmation, il nous faut apporter ici un certain nombre d'exemples précis. Nous nous excusons du caractère un peu rébarbatif des lignes qui suivent; mais il nous a semblé que seule la quantité des exemples pouvait avoir une valeur probante.

1. *Variantes infimes ou légères* : elles ont leur intérêt croyons-nous; souvent le texte de la *Méditation* et celui d'Amelote 1683 ne différaient que par un mot; en recourant au texte de 1707, cette différence disparaît :

- Tit. 2 : 15 — Reprenez avec *toute* autorité (1683)
 Reprenez avec *toute sorte* d'autorité (1707)
 ... les reprennent avec *toute sorte* d'autorité (203/2, a, b).
- I Tim. 4 : 8 — La piété est utile *pour toutes choses* (1683)
 La piété est utile *à tout* (1707)
 ... la piété est utile *à tout* (194/2, c).
- I Thess. 2 : 12 — conjurer de *marcher* d'une manière digne de Dieu (1683)
 conjurer de *vivre* d'une manière digne de Dieu (1707)
 conjurer de *vivre* d'une manière digne de Dieu (198/2, o).
- Luc 19 : 48 — Le peuple l'écoutait *avec grande admiration* (1683)
 Le peuple l'écoutait *avec attention* (1707)
 Le peuple l'écoutait *avec attention* (200/1, i).
- Eph. 1 : 11 — appelés *à l'héritage* (1683)
 appelés *pour être ses héritiers* (1707)
 appelés *pour être ses héritiers* (198/1, c).
- Jean 15 : 4 — ... si elle ne demeure *dans le cep*; de même vous *n'en pouvez* porter... (1683)
 ... si elle ne demeure *attachée au cep*; de même vous *ne pouvez en* porter (1707)
 ... si elle ne demeure *attachée au cep*; de même vous *ne pouvez en* porter (195/3, b-c).
- Rom. 11 : 14 — ... *Essayant* d'en amener quelques-uns *au salut* (1683)
 ... *Tâchant* d'en sauver quelques-uns (1707)
 ... *Tâchant* d'en sauver quelques-uns (193/3, h).
- Phil. 3 : 16 — *Marchons* selon les mêmes maximes (1683)
Conduisons-nous selon les mêmes maximes (1707)
Conduisez-vous selon les mêmes maximes (202/3, a').

(etc...; cf. encore : *II Cor.* 6 : 4 en 201/1, r; *II Cor.* 7 : 11 en 200/3, d; *I Thess.* 5 : 14 en 198/2, r : dans ces trois cas la *méditation* est conforme à 1707 pour le mot où ce texte diverge d'avec 1683;

¹ Mais un exemplaire 2 vol. in-4° de 1694 également, et édité chez le même Roulland, reproduit texte et notes de 1688. Il s'agit d'ailleurs d'une édition *Muguet* : elle reproduit la *Préface* de cet éditeur à l'archevêque de Paris, les privilèges à lui concédés par le Roi etc...

² cf. page XIII, note 6.

mais elle présente par ailleurs une légère différence sur un autre détail où 1683 et 1707 sont identiques).

Pour la plupart de ces variantes infimes, l'édition 1694 est conforme à l'édition 1683; voici quelques exemples où un mot diffère dans les trois éditions. Le texte de la *méditation* correspond à l'édition 1707 :

- I Cor. 3 : 10 — J'ai *assis* le fondement... (1683)
 — J'ai *jeté* le fondement... (1694)
 — J'ai *posé* le fondement... (1707)
 — ... pour *poser* le fondement... (193/2, a, b)
 — ... de *poser* le fondement... (199/1, g).
- Tit. 1 : 13 — Reprenez-les *rudement* (1683)
 — Reprenez-les *sévèrement* (1694)
 — Reprenez-les *avec force* (1707)
 — ... reprendre *avec force* (204/2, b).
- II Cor. 5 : 19 — ... Il a *mis en nos bouches* la parole... (1683)
 — ... Il a *mis en nous* la parole... (1694)
 — ... Il *nous a confié* la parole... (1707)
 — ... Il *vous a confié* la parole... (193/3, k).

(Cf. encore *Héb.* 11 : 1 en 199/1, p; *I Cor.* 12 : 6 en 201/1, e; *II Cor.* 9 : 2, en 207/2, e).

2. *Variantes plus importantes.* En bien des cas, le texte d'Amelote 1707 diffère plus notablement de ceux des éditions 1683 et 1694. Le texte de la *Méditation* suit alors généralement l'édition 1707. Pour le montrer, nous nous limiterons à trois exemples assez suggestifs croyons-nous. Et à la confrontation du texte de la méditation avec les trois états d'Amelote, nous ajouterons celle du même texte avec d'autres traductions du *Nouveau Testament* que le fondateur des frères aurait pu utiliser; de la sorte ce que nous disions au paragraphe précédent sur l'utilisation d'Amelote de préférence à d'autres traductions trouvera en même temps une illustration concrète.

Dans les exemples que nous citons, la 4^e colonne à partir de la gauche reproduit toujours le texte d'Amelote 1707 que nous prenons comme base; la 3^e colonne reproduit les passages des *Méditations*; la 1^e et la 2^e colonne reproduisent respectivement les textes d'Amelote 1683 et d'Amelote 1694. Les 5^e et 6^e colonnes reproduisent d'autres versions du Nouveau Testament qui seront précisées chaque fois.

Chaque fois que le texte d'Amelote 1683 ou 1694 diffère de celui d'Amelote 1707, la variante est signalée en caractères *italiques*. Il en va de même pour les variantes entre Amelote et les autres versions du *Nouveau Testament*. Les différences entre le texte de la citation par le saint Fondateur et celui d'Amelote 1707 sont également marquées par des caractères *italiques*. Il en va de même pour les passages de la *Méditation* qui ne constituent pas des citations du *Nouveau Testament*. Autant que possible, le jeu de la disposition typographique tend à faciliter la confrontation.

Les petits chiffres qui affectent les variantes des éditions d'Amelote 1683 et 1694, ou du texte de la *méditation* correspondent aux cas suivants :

- ¹ : Amelote 1683 différent d'Amelote 1694 et 1707 identiques entre eux.
- ² : Amelote 1683 identique à Amelote 1707, mais différent d'Amelote 1694.
- ³ : Amelote 1683 identique à Amelote 1694, et différent d'Amelote 1707.
- ⁴ : Amelote 1683 différent d'Amelote 1694, et Amelote 1707 différent de chacun d'eux.
- ⁵ : Texte de la *Méditation* différent d'Amelote 1707.
- ⁶ : et suivants : remarques spéciales sur le texte de la *Méditation*.

1^{er} Exemple : 198/3 citant *Eph.* 4 : 30, 22, 25, 32; 5 : 2.

Cas typique, parce que longue citation d'un fragment important d'un même contexte scripturaire, et présenté comme tel par le saint Fondateur.

Dans la 5^e colonne, nous avons reproduit sous le titre *Trévoux* le texte emprunté à : *Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Traduit sur l'ancienne Edition*

latine. Avec des remarques littérales et critiques sur les Principales difficultés. A Trévoux. De l'Imprimerie de S.A.S. et par les soins d'Estienne Ganeau Directeur de ladite Imprimerie. MDCCII. (4 vol. in-12, reliés ensemble 2 par 2); tome 3¹.

Dans la 6^e Colonne, sous le titre *Bouhours*, figure le texte emprunté à: *Réflexions morales avec des notes sur le Nouveau Testament traduit en français et la concorde des*

¹ Bibliothèque Municipale, Lyon.

<i>Amelote 1683</i>	<i>Amelote 1694</i>	<i>Méditation 198/3</i>
[Eph. 4 : 30] Ne contristez pas le saint-Esprit de Dieu ¹ par lequel vous avez été scellés ³ au jour ¹ de la Rédemption	[Eph. 4 : 30] <i>N'attristez pas</i> ² l'Esprit-saint de Dieu <i>du sceau duquel</i> ² vous avez été scellés ³ pour le jour de la Rédemption	<i>Vous devez... les mettre dans les mêmes dispositions où saint Paul tâchait de mettre les Ephésiens dans la lettre qu'il leur a écrite :</i> 1°) qu'ils ne contristent pas l'Esprit-Saint de Dieu par lequel ils ont été marqués dans le Baptême et la Confirmation ⁶ comme d'un sceau pour le jour de la Rédemption.
[Eph. 4 : 22] texte identique à Amelote 1707	[Eph. 4 : 22] texte identique à Amelote 1707	2°) <i>Vous seriez répréhensibles si vous ne les engagiez pas à renoncer à leur vie passée</i>
[Eph. 4 : 25] texte identique à Amelote 1707 sauf : et dites <i>chacun</i> ³	[Eph. 4 : 25] texte identique à Amelote 1707 sauf : <i>et que chacun dise</i> <i>à son prochain</i> ² .	<i>c'est pourquoi vous devez les porter avec le même zèle à renoncer au mensonge et à dire toujours</i> ⁵ la vérité en parlant à leur prochain.
[Eph. 4 : 32] Et soyez doux et tendres les uns envers les autres <i>vous entre-pardonnant vos offenses</i> ¹ comme Dieu <i>vous les a pardonnées</i> ¹ par J.-C.	[Eph. 4 : 32] Et soyez <i>tendres</i> et doux ² les uns envers les autres vous pardonnant mutuellement comme Dieu vous a pardonné par J.-C.	3°) <i>Qu'ils soient doux et qu'ils aient de la tendresse</i> ⁵ les uns pour ⁵ les autres se pardonnant mutuellement comme Dieu les a pardonnés par J.-C.

*quatre Evangiles. A Paris. Chez Montalant. M.D.CC.XXIV.*² Cet ouvrage du P. Lallemand emprunte le texte du *Nouveau Testament* du P. Bouhours, s.j., que nous avons signalé plus haut³.

² Bibliothèque Municipale Lyon. Les douze tomes de l'ouvrage parurent à diverses dates de 1714 à 1725. *L'épître aux Éphésiens* appartient au tome VIII; la *I Thess.* au tome IX. Ces deux tomes sont datés de 1724.

³ p. XV.

<i>Amelote 1707</i>	<i>Trévoux 1702</i>	<i>Bouhours</i>
[Eph. 4 : 30] Ne contristez pas l'Esprit-Saint de Dieu par lequel vous avez été marqués comme d'un sceau pour le jour de la Rédemption.	[Eph. 4 : 30] Ne contristez pas <i>le Saint-Esprit</i> <i>qui est le sceau</i> <i>dont Dieu vous a marqués</i> <i>au jour</i> <i>de votre Rédemption.</i>	<i>Et gardez-vous bien</i> <i>de contrister</i> <i>l'Esprit de Dieu,</i> <i>cet Esprit-Saint</i> par lequel vous avez été marqués pour le jour de la Rédemption.
[Eph. 4 : 22] Vous devez renoncer à votre vie passée...	[Eph. 4 : 22] <i>Il ne faut plus</i> <i>vivre comme vous</i> <i>avez fait...</i>	[Eph. 4 : 22] <i>à vous défaire du...</i> <i>vieil homme que</i> <i>vous suiviez autrefois...</i>
[Eph. 4 : 25] C'est pourquoi renoncez au mensonge et dites tous la vérité en parlant à votre prochain.	[Eph. 4 : 25] C'est pourquoi <i>renonçant</i> au mensonge dites la vérité <i>quand vous parlez</i> à votre prochain.	[Eph. 4 : 25] <i>Ainsi quittant</i> <i>le mensonge</i> <i>parlez tous avec</i> <i>votre prochain</i> <i>le langage de</i> <i>la vérité.</i>
[Eph. 4 : 32] Et soyez doux et tendres les uns envers les autres vous pardonnant mutuellement comme Dieu vous a pardonnés par J.-C.	[Eph. 4 : 32] <i>Ayez au contraire</i> <i>de la bonté et de</i> <i>la charité</i> les uns <i>pour</i> les autres vous <i>entre pardonnant</i> mutuellement comme <i>aussi</i> Dieu vous a pardonné par J.-C.	[Eph. 4 : 32] <i>Ayez au contraire</i> <i>les uns pour les autres</i> <i>de la bonté et de</i> <i>la compassion,</i> vous pardonnant <i>les uns aux autres</i> comme Dieu vous a pardonné <i>aussi</i> à vous-mêmes <i>en J.-C.</i>

<i>Amelote 1683</i>	<i>Amelote 1694</i>	<i>Méditation 198/3</i>
[Eph. 5 : 2] <i>Et marchez dans l'amour</i> ¹ <i>ainsi que</i> ³ Jésus-Christ nous a aimés <i>aussi...</i> ⁴	[Eph. 5 : 2] Et aimez-vous les uns les autres <i>ainsi que</i> ³ Jésus-Christ <i>aussi</i> ⁴ nous a aimés.	Et qu'ils s'aiment les uns les autres de même que Jésus-Christ les a aimés.

2^e exemple : *Éph. 2* : 7, 12, 19, 20, 22; *3* : 3, 8; *4* : 13, 14, 15, 16; *5* : 25, 27.

Ici nous regroupons ensemble le plus grand nombre des versets d'*Eph.* cités dans diverses méditations; souvent d'ailleurs ces citations sont groupées ainsi qu'on peut s'en rendre compte :

201/1 cite *2* : 7, 20; *5* : 25, 27.

199/3 cite *2* : 12, 19; *3* : 3, 8.

205/3 cite *2* : 22; *4* : 13, 14, 15, 16.

Plusieurs de ces versets sont cités à plusieurs reprises dans les *Méditations* ; nous avons retenu l'endroit où ils sont cités le plus complètement.

<i>Amelote 1683</i>	<i>Amelote 1694</i>	<i>Méditation</i>
[Eph. 2 : 7] afin de faire paraître aux siècles à venir <i>la magnificence des</i> ³ richesses de la grâce qu'il nous a faite...	[Eph. 2 : 7] afin de faire paraître aux siècles à venir <i>la magnificence des</i> ³ richesses de sa grâce...	[201/2] <i>pour</i> ⁵ faire <i>connaître</i> ⁵ aux siècles à venir les richesses abondantes de la grâce qu'il leur a faite <i>en leur procurant le secours de l'instruction...</i> ⁷
[Eph. 2 : 12] Texte identique à Amelote 1707	[Eph. 2 : 12] Texte identique à Amelote 1707	[199/3] <i>Ce qui faisait que</i> Ceux qui étaient <i>auparavant</i> ⁵ privés de J.-C., étaient étrangers quant aux alliances de Dieu, et sans espérance en ses promesses

<i>Amelote 1707</i>	<i>Trévoux 1702</i>	<i>Bouhours</i>
[Eph. 5 : 2] Et aimez-vous les uns les autres de même que Jésus-Christ nous a aimés.	[Eph. 5 : 2] Et aimez-vous les uns les autres <i>comme aussi</i> Jésus-Christ nous a aimés...	[Eph. 5 : 2] <i>et marchez dans un esprit d'amour,</i> de même que Jésus-Christ nous a aimés...

Dans la 5^e colonne, pour la plupart des versets, figure sous le titre *Trévoux* le texte emprunté au *Nouveau Testament* signalé à l'exemple précédent; cependant pour 2 : 7 et 5 : 25, 27, figure sous le titre *Huré* le texte emprunté à : *Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ traduit en français selon la Vulgate. Avec des notes où l'on explique le sens littéral en y ajoutant quelques réflexions morales qui suivent naturellement de la lettre. Par M. Charles Huré professeur émérite de l'Université de Paris et Principal du Collège de Boncour. Imprimé avec la permission de son Eminence Mgr le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris. A Paris. Chez Louis Roulland. M. D. CC. II. (4 vol. in-12) ⁴.*

Dans la 6^e colonne, sous le titre *Bouhours*, figure le texte emprunté aux *Réflexions morales* du P. Lallemand, comme à l'exemple précédent.

⁴ Bibliothèque Municipale, Lyon.

<i>Amelote 1707</i>	<i>Huré</i>	<i>Bouhours</i>
[Eph. 2 : 7] afin de faire paraître aux siècles à venir les richesses abondantes de la grâce qu'il nous a faite...	[Eph. 2 : 7] <i>Pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce...</i>	[Eph. 2 : 7] <i>afin de montrer aux siècles suivants</i> les richesses abondantes de sa grâce...
[Eph. 2 : 12] Vous étiez en ce temps-là privés de J.-C..., étrangers quant aux alliances de Dieu, sans espérance en ses promesses	[Eph. 2 : 12] <i>Vous étiez éloignés de J.-C...</i> <i>vous n'aviez point de part aux alliances divines; vous étiez sans espérance à l'égard des promesses...</i>	[Eph. 2 : 12] <i>Souvenez-vous qu'en ce temps-là vous étiez sans Christ...</i> <i>étrangers au regard des alliances, n'espérant rien de ce qui avait été promis...</i>

XXIV

Amelote 1683	Amelote 1694 (1699)	Méditation
<p>[Eph. 2 : 19] Texte identique à Amelote 1707</p>	<p>[Eph. 2 : 19] Vous n'êtes donc plus étrangers mais <i>vous êtes</i> ² <i>les citoyens</i> <i>d'une même cité</i> ² avec les saints et les domestiques de Dieu.</p>	<p>[199/3] <i>étant à Jésus-Christ,</i> n'étaient plus étrangers mais <i>étaient devenus</i> ⁵ citoyens avec les Saints et les domestiques de Dieu</p>
<p>[Eph. 2 : 20] Vous êtes l'édifice qui a été <i>fondé</i> <i>sur les Apôtres</i> ³ et sur les Prophètes et lié par J.-C. qui est la <i>pierre principale</i> ¹ de l'angle</p>	<p>[Eph. 2 : 20] Vous êtes l'édifice qui a été <i>fondé</i> <i>sur les Apôtres</i> ³ et sur les Prophètes <i>et de l'angle duquel</i> <i>Jésus-Christ est</i> ² la principale pierre</p>	<p>[201/2] <i>Ce sont les fidèles</i> qui sont cet édifice qui a été bâti sur le fondement des Apôtres et <i>élevé</i> ⁵ par J.-C. qui est la principale pierre de l'angle</p>
<p>[Eph. 2 : 22] Par qui vous <i>autres</i> aussi <i>vous composez</i> ⁴ l'édifice et vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit</p>	<p>[Eph. 2 : 22] <i>Par lequel</i> ² <i>vous composez aussi</i> <i>vous-mêmes</i> ⁴ cet édifice et vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure <i>par l'Esprit</i> ²</p>	<p>[205/3] <i>... présenter à J.-C.</i> <i>tous ces enfants que vous aurez</i> <i>instruits, comme faisant une</i> <i>partie</i> ⁷ de l'édifice de l'Eglise et étant par vos soins entrés dans sa structure et devenus le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit.</p>
<p>[Eph. 3 : 3] Texte identique à Amelote 1707</p>	<p>[Eph. 3 : 3] Texte identique à Amelote 1707</p>	<p>[199/3] <i>La raison qu'il en donne</i> <i>est parce que</i> le secret de Dieu lui ayant été découvert</p>
<p>[Eph. 3 : 8] Texte identique à Amelote 1707</p>	<p>[Eph. 3 : 8] Texte identique à Amelote 1707</p>	<p>et qu'il avait reçu la grâce de découvrir <i>aux Nations</i> ⁵ les richesses incompréhensibles de J.-C., <i>ce qui faisait que...</i> [suit citation d'Eph. 2 : 12, ci-dessus].</p>

<i>Amelote 1707</i>	<i>Trévoux 1702</i>	<i>Bouhours</i>
[Eph. 2 : 19] Vous n'êtes donc plus étrangers, mais citoyens avec les saints et domestiques de Dieu.	[Eph. 2 : 19] Vous n'êtes donc plus <i>des étrangers et des gens venus de dehors</i> ; mais <i>vous êtes</i> citoyens <i>de la même ville que les saints</i> , et domestiques de Dieu	[Eph. 2 : 19] Vous n'êtes donc plus <i>des étrangers et des gens de dehors</i> mais <i>vous êtes de la cité des saints et de la maison de Dieu</i>
[Eph. 2 : 20] vous êtes l'édifice qui a été bâti sur le fondement des Apôtres et des Prophètes et lié par J.-C. qui est la principale pierre de l'angle	[Eph. 2 : 20] <i>Etant</i> l'édifice <i>qui a pour fondement les Apôtres et les Prophètes</i> , lié par J.-C. <i>même</i> , qui est <i>la pierre de la pointe</i> de l'angle	[Eph. 2 : 20] <i>Etant un nouvel édifice bâti</i> sur le fondement des Apôtres et des Prophètes où <i>J.-C. lui-même est la première pierre</i> de l'angle
[Eph. 2 : 22] Par qui vous entrez aussi dans la structure de l'édifice et vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit.	[Eph. 2 : 22] <i>C'est par lui que vous autres aussi vous entrez dans la structure de cet ouvrage pour être une maison de Dieu</i> par le Saint-Esprit	[Eph. 2 : 22] <i>Et c'est en lui que vous êtes aussi formés tous ensemble comme un édifice, pour être la demeure de Dieu</i> par le Saint-Esprit.
[Eph. 3 : 3] ç'a été par la révélation de Dieu que son secret m'a été découvert	[Eph. 3 : 3] <i>Car c'est par révélation que ce mystère</i> m'a été découvert	[Eph. 3 : 3] <i>Car c'est par une révélation que le mystère</i> m'a été découvert
[Eph. 3 : 8] car... j'ai reçu cette grâce de découvrir aux Gentils les richesses incompréhensibles de J.-C...	[Eph. 3 : 8] J'ai reçu ... cette grâce <i>d'annoncer</i> aux Gentils les richesses incompréhensibles de J.-C...	[Eph. 3 : 8] <i>Oui, cette grâce m'a été communiquée,...</i> <i>d'annoncer</i> aux Gentils les richesses incompréhensibles de J.-C...

<i>Amelote 1683</i>	<i>Amelote 1694</i>	<i>Méditation</i>
<p>[Eph. 4 : 13] Texte identique à Amelote 1707</p>	<p>[Eph. 4 : 13] Jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu à l'état ² de l'homme parfait et à la mesure de l'âge de la plénitude de J.-C.</p>	<p>[205/3] ...que vous vous acquittiez tel- lement à les rendre saints ⁷ qu'ils parviennent tous</p> <p>à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de J.-C.</p>
<p>[Eph. 4 : 14] afin que nous ne flottions plus ¹ comme des enfants, et ne tournions plus à tout vent de doctrine par la fraude et l'artifice</p> <p>des hommes qui nous engagent dans l'erreur</p>	<p>[Eph. 4 : 14] afin que nous ne soyons plus flottants comme des enfants, et que nous ne tournions plus à tout vent de doctrine par la fraude et l'artifice</p> <p>des hommes qui veulent ² nous engager dans l'erreur</p>	<p>qu'ils ne soient plus flottants comme des enfants, ne tournant plus à tout vent de doctrine, par la fraude et l'artifice, soit des compagnons qu'ils fréquentent ⁶ ou des hommes par leurs suggestions malignes</p> <p>les engageant dans l'erreur,</p>
<p>[Eph. 4 : 15] ...et qu'en toutes choses nous croissions en notre chef qui est J.-C. ¹</p>	<p>[Eph. 4 : 15] ...et qu'en toutes choses nous croissions en J.-C. qui est notre chef</p>	<p>mais qu'en toutes choses ils croissent en J.-C. qui est leur chef</p>
<p>[Eph. 4 : 16] Duquel ¹ tout le corps tenant ² sa structure et sa liaison par tous les services que les parties jointes se rendent l'une à l'autre, il ¹ fournit à tous les membres par une vertu secrète, ce qui est proportionné à chacun...</p>	<p>[Eph. 4 : 16] De qui tout le corps tient sa structure et son union ², et qui par tous les services que les parties liées ³ ensemble se rendent l'une à l'autre fournit à tous les membres, par une vertu secrète, ce qui est proportionné à chacun...</p>	<p>De qui tout le corps de l'Eglise tient sa structure et sa liaison, afin qu'ils soient toujours unis avec elle et en elle, que, par la vertu secrète que Jésus-Christ fournit à tous ses membres, ils participent aux promesses de Dieu en Jésus-Christ.</p>

Amelote 1707	Trévoux 1702	Bouhours
<p>[Eph. 4 : 13]</p> <p>Jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de J.-C.</p>	<p>[Eph. 4 : 13]</p> <p>Jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, et qu'ayant l'âge d'hommes parfaits, il ne nous manque rien pour être remplis de J.-C.</p>	<p>[Eph. 4 : 13]</p> <p>Jusqu'à ce que nous venions à nous unir tous dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu, à être dans l'état d'un homme fait, à atteindre la mesure de l'âge complet de J.-C.</p>
<p>[Eph. 4 : 14]</p> <p>afin que nous ne soyons plus flottants comme des enfants, et que nous ne tournions plus</p> <p>à tout vent de doctrine, par la fraude et l'artifice des hommes</p> <p>qui nous engagent dans l'erreur</p>	<p>[Eph. 4 : 14]</p> <p><i>ajin</i> que nous ne flottions plus comme des enfants et que nous ne nous laissions pas aller selon le vent à toute sorte de doctrine, par la malice</p> <p>des hommes qui usent d'artifice</p> <p>pour nous jeter dans l'erreur</p>	<p>[Eph. 4 : 14]</p> <p>afin que nous n'ayons plus l'esprit flottant comme des enfants et que nous ne soyons point emportés çà et là à tout vent en fait de doctrine, par la malice</p> <p>des hommes et par les ruses dont ils se servent pour engager dans l'erreur</p>
<p>[Eph. 4 : 15]</p> <p>...et qu'en toutes choses nous croissions en J.-C. qui est notre chef</p>	<p>[Eph. 4 : 15]</p> <p>...nous croissons en toutes choses en J.-C. qui est notre chef</p>	<p>[Eph. 4 : 15]</p> <p>...nous croissons de toutes manières en celui qui est le Chef et le Christ</p>
<p>[Eph. 4 : 16]</p> <p>De qui tout le corps tient sa structure et sa liaison, et qui par tous les services que les parties jointes ensemble se rendent l'une à l'autre, fournit à tous les membres, par une vertu secrète, ce qui est proportionné à chacun...</p>	<p>[Eph. 4 : 16]</p> <p>Lequel tenant toutes les parties du corps bien jointes, et bien liées ensemble, par tous les services qu'elles se rendent les unes aux autres, agit dans chacune de ces parties selon le besoin qu'elles en ont...</p>	<p>[Eph. 4 : 16]</p> <p>C'est de Lui que tout le corps bien formé et bien lié dans ses parties par tout ce qui sert à les joindre et à les entretenir, en vertu d'une opération proportionnée à la mesure de chaque membre...</p>

<i>Amelote 1683</i>	<i>Amelote 1694</i>	<i>Méditation</i>
<p>[Eph. 5 : 25] Texte identique à Amelote 1707.</p>	<p>[Eph. 5 : 25]</p> <p>Vous aussi, maris, aimez vos femmes comme J.-C. a aimé son Eglise;</p>	<p>[201/2] <i>Faites en sorte par votre zèle de donner des marques sensibles que vous aimez ceux que Dieu a confiés à vos soins</i>⁸ comme J.-C. a aimé son Eglise;</p>
<p>[Eph. 5 : 27]</p> <p><i>et pour se la rendre</i>⁴</p> <p><i>glorieuse</i>³ sans tache, sans ride, et sans aucun autre défaut semblable :</p> <p><i>mais afin qu'elle soit sainte</i>⁴ et sans souillure</p>	<p>[Eph. 5 : 27]</p> <p><i>et de se la rendre</i>⁴</p> <p><i>glorieuse</i>³ sans tache sans ride <i>et sans qu'elle ait</i>² aucun autre défaut semblable : <i>mais au contraire qu'elle soit</i>⁴ sainte et sans souillure</p>	<p>[201/2]</p> <p><i>... Et qu'ils soient en état</i>⁷ de paraître <i>un jour</i> devant Jésus-Christ pleins de gloire sans tache, sans ride,</p> <p>et sans souillure</p>

3^e exemple : 207/3 citant *I Thess. 1 : 5; 2 : 13.*

Dans la 5^e colonne figure un texte emprunté à *Huré*, comme aux deux versets signalés de l'exemple n^o 2.

Dans la 6^e colonne figure un texte emprunté à *Bouhours*, comme aux deux exemples précédents.

<i>Amelote 1683</i>	<i>Amelote 1694</i>	<i>Méditation</i>
<p>[I Thess. 1 : 5] Parce que <i>l'Evangile que nous vous avons annoncé</i>⁴ n'a pas consisté seulement en paroles; <i>mais en puissance, en présence du Saint-Esprit, et en plénitude</i>⁴ de grâce...</p>	<p>[I Thess. 1 : 5] Parce que <i>ce n'a pas été seulement avec des paroles</i>⁴ <i>que nous vous avons annoncé l'Evangile,</i>³ <i>mais avec puissance, avec des opérations du Saint-Esprit et avec une grande plénitude</i>⁴ de grâces...</p>	<p>[207/3] <i>Parce que les instructions que vous leur aurez données</i>⁷ n'auront pas seulement consisté</p> <p>dans des paroles, mais qu'elles auront été accompagnées</p> <p>d'une grande abondance de grâces...</p>

<i>Amelote 1707</i>	<i>Huré</i>	<i>Bouhours</i>
[Eph. 5 : 25] Vous Maris aimez vos femmes comme J.-C. a aimé son Eglise...	[Eph. 5 : 25] <i>Et vous Maris</i> aimez vos femmes comme J.-C. a aimé <i>l'Eglise...</i>	[Eph. 5 : 25] Maris aimez vos femmes comme J.-C. a aimé l'Eglise...
[Eph. 5 : 27] et de la faire paraître devant lui pleine de gloire sans tache sans ride et sans aucun autre défaut semblable : mais étant sainte et sans souillure	[Eph. 5 : 27] <i>Pour la faire</i> paraître devant lui pleine de gloire <i>n'ayant ni tache</i> <i>ni ride</i> <i>ni rien de</i> <i>semblable, mais</i> <i>afin qu'elle</i> <i>soit sainte</i> <i>et irrépréhensible</i>	[Eph. 5 : 27] <i>Afin de se</i> <i>donner à lui-même</i> <i>une Eglise</i> <i>toute glorieuse,</i> <i>qui n'eût ni tache</i> <i>ni ride,</i> <i>ni rien de cette</i> <i>nature, mais</i> <i>qui fût sainte</i> <i>et sans tache</i>

* * *

<i>Amelote 1707</i>	<i>Huré</i>	<i>Bouhours</i>
[I Thess. 1 : 5] Parce que la prédication que nous vous avons faite de l'Evangile n'a pas consisté seulement en des paroles mais elle a été accompagnée de miracles, de la vertu du Saint-Esprit, et d'une grande abondance de grâces...	[I Thess. 1 : 5] <i>La prédication</i> que nous vous avons faite de l'Evangile <i>n'ayant pas été</i> <i>seulement</i> <i>en paroles</i> <i>mais ayant été</i> accompagnée de miracles, de la vertu du Saint-Esprit, <i>d'une pleine et</i> <i>entière persuasion.</i>	[I Thess. 1 : 5] <i>Car lorsque nous</i> <i>vous avons prêché</i> <i>l'Evangile</i> <i>ce n'a pas été</i> <i>seulement</i> <i>avec des paroles,</i> <i>mais encore avec</i> <i>des miracles,</i> <i>avec l'opération du</i> <i>Saint-Esprit,</i> <i>et avec un plein</i> <i>succès...</i>

<i>Amelote</i> 1683	<i>Amelote</i> 1694	<i>Méditation</i> 207/3
[I Thess. 2 : 13] C'est pourquoi nous lui rendons grâces <i>incessamment</i> de ce qu'ayant <i>ouï</i> ⁴ la parole de Dieu, que nous vous <i>avons</i> <i>prêchée</i> ⁴ vous ne l'avez pas reçue comme la parole des hommes, mais comme étant, ce qu'elle est en effet, la parole de Dieu, lequel <i>opère</i> ³ puissamment en vous...	[I Thess. 2 : 13] c'est pourquoi <i>aussi</i> nous lui rendons grâces <i>incessamment</i> de ce que <i>lorsque vous eûtes</i> <i>entendu</i> ⁴ la parole de Dieu que nous vous <i>avons</i> <i>annoncée</i> ⁴ vous <i>ne la reçûtes pas</i> ² comme la parole des hommes, mais comme <i>la véritable</i> ² parole de Dieu <i>qui opère</i> ³ puissamment en vous...	<i>Quelle joie de voir...</i> qu'ils auront reçu la parole de Dieu <i>dans vos catéchismes</i> ⁷ non comme la parole des hommes mais comme la parole de Dieu lequel a agi puissamment en eux...

L'examen comparatif des 6 colonnes ci-dessus permet d'aboutir aux conclusions suivantes :

a) *C'est bien Amelote et non une autre traduction* que citent les *Méditations pour le Temps de la Retraite*. Le texte de Bouhours comme celui d'Huré sont bien différents d'Amelote; celui de Trévoux s'en rapproche un peu plus : Richard Simon reconnaissait d'ailleurs dans la *Préface* de sa traduction : *ayant profité des lumières de ceux qui ont travaillé avant moi sur le même sujet, j'ai tâché de la rendre plus exacte que celles qui ont paru jusques ici en notre langue...*; et il cite nommément *M. de Sacy, le P. Amelote de l'Oratoire, Messieurs de Port Royal et les RR. PP. Jésuites de Paris* ⁵. Il est donc fort probable que l'exigeant oratorien avait utilisé souvent le travail de son confrère; néanmoins, comme on peut le constater, il s'en sépare pour bien des détails. *Mais toujours le texte de la Méditation est conforme à celui d'Amelote.*

b) *C'est Amelote 1707 que citent les Méditations*. On peut reprendre ici les cas différents les uns après les autres; des cas où les trois Amelote ont le même texte, on ne peut rien conclure. Au contraire pour les variantes¹, lorsque Amelote 1683 diffère d'Amelote 1694 et 1707 identiques entre eux, c'est ce dernier texte que suit la *méditation*. Pour les variantes², lorsque Amelote 1683 est identique à Amelote 1707, mais diffère d'Amelote 1694, c'est le premier texte que suit la *méditation*; ce cas est relativement fréquent⁶, et on le retrouverait encore par exemple en 193/3 **i, j**, citant *II Cor. 5 : 18*; en 195/2 **i, m**, citant *II Cor. 4 : 6*; en 194/1, **a, c**, citant *I Cor. 9 : 18* (avec cependant de très légères variantes, dans ces deux derniers cas, entre Amelote 1683 et Amelote 1707). Pour les variantes³, lorsque Amelote 1683 est identique à Amelote 1694 et qu'Amelote

⁵ *Préface* de l'édition du Nouveau Testament de Trévoux.

⁶ L'édition 1694 est souvent assez différente de 1683 et de 1707, elle présente en particulier une tendance assez nette à la paraphrase.

<i>Amelote 1707</i>	<i>Huré</i>	<i>Bouhours</i>
<p>[I Thess. 2 : 13] C'est pourquoi nous lui rendons grâces sans cesse, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous ne l'avez pas reçue comme la parole</p> <p>des hommes mais comme étant ce qu'elle est en effet,</p> <p>la parole de Dieu, lequel agit puissamment en vous...</p>	<p>[I Thess. 2 : 13] <i>C'est pourquoi aussi nous rendons de continuelles actions de grâces à Dieu de ce qu'ayant entendu la parole que nous vous prêchions vous l'avez reçue non comme la parole des hommes mais comme étant ainsi qu'elle l'est véritablement</i> la parole de Dieu qui agit efficacement en vous</p>	<p>[I Thess. 2 : 13] <i>C'est dans cette vue aussi que nous ne cessons point de rendre des actions de grâces à Dieu de ce que nous ayant ouï prêcher la parole de Dieu, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais selon ce qu'elle est en effet, comme la parole de Dieu lequel opère en vous autres qui avez cru.</i></p>

1707 est différent des deux autres, c'est encore ce dernier que suit la *méditation* ; d'autres exemples de ce cas pourraient être cités : 200/2, c citant *Actes 2 : 45* ; 193/2, g-i citant *Rom. 12 : 7-8* (avec cependant quelques détails différents sur lesquels nous reviendrons ci-dessous).

Pour les variantes ⁴, lorsque les trois états d'Amelote diffèrent, c'est encore et toujours à Amelote 1707 que correspond le texte de la *méditation*. Cela est si vrai que lorsque nous avons réalisé notre travail en partant d'Amelote 1688, nous n'avions pas considéré comme une citation littérale le passage 205/3, a', b' (ou 200/1, b, 201/2, r) citant *Eph. 2 : 22* : certes le sens général ne permettait pas de douter du caractère paulinien de l'expression du saint Fondateur ; mais les choses s'éclairèrent bien mieux lorsque nous constatâmes que la formule *entrer dans la structure de l'Eglise* se trouvait bien chez Amelote 1707. L'examen comparatif ci-dessus permet de remarquer plusieurs détails de même genre.

Peu de différences, et très légères, entre Amelote 1707 et le texte de la *méditation* (variantes ⁵) ; dans les trois exemples cités ci-dessus, le saint Fondateur ne se rapproche pas d'Amelote 1683 ou 1694 lorsqu'il s'écarte légèrement d'Amelote 1707 : nous verrons plus bas que, dans l'ensemble des *Méditations*, deux ou trois fois ce cas s'est pourtant produit.

Sous le numéro ⁶ figurent un certain nombre de précisions intéressantes insérées par le Fondateur à l'intérieur même d'une citation textuelle : on peut saisir le saint « au travail » en quelque sorte : précision doctrinale (explication du « sceau » dont il est question en *Eph. 4 : 30* : *dans le Baptême et la Confirmation*) ou adaptation au cas particulier des enfants (*Eph. 4 : 15* ; addition de : *soit des compagnons qu'ils fréquentent*).

Sous le numéro ⁷ on trouvera des formules de saint Jean-Baptiste de La Salle qui établissent expressément la correspondance de situation entre le ministère du frère et celui des Apôtres. Le parallélisme suggéré par ⁸ nous semble particulièrement intéressant : pour ceux qui se sont consacrés totalement à Dieu dans une forme de vie « religieuse », le renoncement à l'amour humain légitime se fait « en vue du royaume » :

le verset 5 : 25 d'*Eph.* : *Vous Maris - aimez - vos femmes - comme J.-C. a aimé son Eglise* devient : *Vous - aimez - ceux que Dieu a confiés à vos soins - comme J.-C. a aimé son Eglise.*

Les exemples que nous avons cités ne sont pas exhaustifs; ils manifestent cependant à l'évidence que les *Méditations pour le Temps de la Retraite* suivent Amelote 1707. Nous ne disons pas que le saint Fondateur cite toujours cette édition; en quelques cas rarissimes, le texte de la méditation est plus proche d'une édition antérieure d'Amelote (voir par exemple 194/3, **d** citant *I Cor.* 13 : 2; en 199/3, **b**, *prêcher* remplace le verbe *annoncer* qui serait plus indiqué : en 207/2, **m**, citant *I Cor.* 9 : 18, le saint Fondateur substitue *annoncer à prêcher* ! Enfin *Rom.* 12 : 8 en 193/2, **h** : le saint reprend *excitant* de 1683 évitant ainsi la redondance de 1707, répétée dans toutes les éditions postérieures que nous avons consultées : *exhorter en exhortant*); mais il s'agit de détails infimes qui ne peuvent guère empêcher de reconnaître que d'une manière générale c'est bien le texte d'Amelote 1707 qui est cité très littéralement.

Pourrait-on aller plus loin et, à l'intérieur de cette « édition-type » 1707, déterminer la date de l'exemplaire que le Fondateur aurait utilisé ? La chose serait possible si des variantes existaient encore à l'intérieur de l'édition 1707; en fait nous n'en avons guère trouvé. Signalons pourtant, par souci de précision, le détail suivant : pour *II Cor.* 2 : 14, cité en 193/1, **e**, **f**, **f'**, l'ordre des membres de phrase varie *dans le seul exemplaire de 1710*; les exemplaires de 1707 et de 1709, aussi bien que ceux de 1713 et de 1719 que nous avons pu consulter reproduisent le même texte :

Je rends grâces à Dieu — de ce qu'il répand par nous — dans tout le monde — l'odeur de sa doctrine.

Dans l'exemplaire de 1710 l'ordre des 3^e et 4^e membres est interverti :

Je rends grâces à Dieu — de ce qu'il répand par nous — l'odeur de sa doctrine — dans tout le monde.

Or le texte de la *méditation* est conforme à celui de 1710. On ne peut cependant pas tirer de ce détail infime une conclusion quelconque; d'autant moins qu'en 193/1, **l**, pour lequel Amelote 1683 et Amelote 1707 présentent une variante portant également sur l'ordre des membres de phrase, c'est le texte de 1683 que reproduit celui de la *méditation* :

(1683) *Dieu — par sa miséricorde — nous ayant donné — un tel ministère...*

(Méd.) ... *Dieu — par sa miséricorde — vous a donné — un tel ministère...*

(1707) *Dieu — nous ayant donné — par sa miséricorde — un tel ministère...*

La conclusion sûre à laquelle nous aboutissons se réduit donc à ceci : le texte du *Nouveau Testament* que citent les *Méditations sur l'Emploi* est très généralement celui d'Amelote 1707. Même si certains fragments ont pu être cités de mémoire et si certaines citations peuvent avoir été faites d'après un Amelote antérieur, il paraît hors de doute que, dans la très grande majorité des cas, c'est bien l'Amelote type 1707 qui a été utilisé. Dans l'état actuel des choses, il faut se contenter de ce *terminus a quo* (1707); il n'est pas possible de préciser davantage.

c) LA DATE DE COMPOSITION DES MÉDITATIONS SUR L'EMPLOI.

L'on conçoit sans peine que cette conclusion appelle une brève réflexion sur la question de la date de composition des *Méditations sur l'Emploi* : si le texte de ces *Médi-*

tations utilise un Amelote de 1707 ou postérieur, c'est que ces *Méditations* ont été composées au plus tôt en 1707.

On peut se demander pourtant si cette conclusion est aussi évidente qu'il le paraît. La première édition des *Méditations pour le Temps de la Retraite* est généralement datée, nous le rappelions au début de cette *Introduction*, des environs de 1730. Ne pourrait-on supposer qu'à la faveur des *corrections* apportées pour cette édition au texte manuscrit — corrections dont parle l'*avertissement* à l'édition¹ — une révision des citations scripturaires ait été réalisée également? Une telle révision aurait été faite d'après une édition Amelote type 1707. Il ne serait donc pas impossible que le texte des citations qui figurait dans les copies manuscrites des *Méditations* ait été différent de celui que nous trouvons dans leur première édition. Dans cette hypothèse, la présence dans les exemplaires imprimés en 1730 d'un texte d'Amelote postérieur à 1707 ne permettrait pas de conclure que la composition des *Méditations sur l'emploi* ait été elle-même postérieure à 1707.

Que vaut cette hypothèse? Elle ne nous paraît guère défendable: les citations du *Nouveau Testament* que contient le texte des *Méditations* font corps avec ce texte; dans un grand nombre de cas, elles s'insèrent dans le mouvement même de la phrase. Rien, dans le texte imprimé, ne permet de repérer à première vue une citation scripturaire: ni guillemets, ni caractères typographiques différents, ni système de renvois et de références. Il devait en être ainsi dans le manuscrit. Cela est si vrai que l'édition 1922 qui signale la plupart des références au *Nouveau Testament* en a pourtant laissé passer un certain nombre. Dans ces conditions, on imagine difficilement que les corrections dont parle l'*Avertissement* aient impliqué une révision systématique des citations du *Nouveau Testament*; il est possible pourtant que dans tel ou tel cas une correction ait porté sur un fragment scripturaire, et que telle ou telle légère différence entre le texte de la *Méditation* et celui d'Amelote 1707 soit attribuable à l'une de ces corrections; mais ce qui paraît certain, c'est que la première édition imprimée reproduit les citations du *Nouveau Testament* dans le texte que l'auteur du manuscrit avait adopté².

Nous voici donc ramenés à notre conclusion: la présence d'un texte Amelote 1707 dans les *Méditations* donne à penser qu'elles ont été composées après cette date. Il importe de confronter cet argument de critique interne avec ce que nous savons par ailleurs de la date de composition des *Méditations*.

Dans le premier tome de l'*Histoire générale de l'Institut*, G. RIGAULT se rallie à une hypothèse du Fr. Lucard, parce que, dit-il, « rien n'y vient contredire »³: Les *Méditations pour la Retraite* auraient été composées — ou du moins ébauchées — « lors de la retraite générale qui suivit l'installation à Saint-Yon, en septembre 1705 »⁴, c'est-à-dire à une époque de paix relative pour le Fondateur et de stabilité provisoire pour l'Institut naissant, après la « crise » de 1702-1703⁵ et avant de « nouvelles tempêtes »⁶.

¹ On a eu soin avant de mettre ces *Méditations* sous la Presse, de les faire examiner par une personne Orthodoxe et de Science, laquelle y a corrigé un grand nombre de fautes qui s'y étaient glissées par le peu de soin et par la négligence des copistes.

² Il ne faut pas oublier d'autre part que le texte du Fondateur a été respecté au maximum: On a trouvé à propos, par respect pour l'auteur, de laisser ces *Méditations* telles qu'elles étaient... (Avertissement de la première édition).

³ G. RIGAULT, *Histoire générale*, t. 1, p. 492.

⁴ *ibid.*

⁵ *ibid.*, et p. 216 ss.

⁶ *ibid.* et p. 229-253.

Il semble que l'utilisation d'Amelote 1707 dans ces *Méditations* oblige à remettre en question cette hypothèse et à adopter l'année 1707 comme *terminus a quo* de la dernière rédaction tout au moins des *Méditations pour le Temps de la Retraite*. A fortiori cette utilisation d'un texte du *Nouveau Testament* datant de 1707 paraît-elle difficilement compatible avec l'hypothèse récemment formulée par le Fr. Saturnino-Miguel. Dans sa thèse de doctorat en théologie — *La teologia de la educacion en San Juan Bautista de La Salle* — celui-ci propose de dater de 1694 la composition par le saint Fondateur des *Méditations pour le Temps de la Retraite*¹.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter en détail les arguments avancés par le Fr. Saturnino. Disons seulement qu'aucun d'entre eux ne paraît contraignant. Le passage de la *Règle de 1705* relatif à la retraite annuelle précisant qu'*après-midy les oraisons se feront sur l'employ de l'Ecole*² n'oblige pas à conclure à l'existence, dès cette date, d'un *texte* lu publiquement avant ces oraisons³, a fortiori d'un *texte* ayant le saint Fondateur pour auteur⁴. Les passages invoqués de Blain et de l'*Eloge historique* ne sont nullement décisifs. Le premier rassemble en une seule phrase les principaux ouvrages composés par le Fondateur; sa préoccupation visible est de donner une liste complète, nullement de préciser la date de composition des écrits qu'il énumère, et qui n'ont pu tous être rédigés en 1694⁵. De même la date suggérée par l'*Eloge historique* est celle d'une émission des vœux; elle ne concerne pas plus les *Méditations pour leurs retraites* que la civilité, les instructions, les catéchismes, etc... Les deux paragraphes qui se suivent traitent de

¹ H. SATURNINO E. GALLEGU-YRIARTE, *La teología de la educación...*, Madrid, 1958, p. 61-63.

² *Règles communes de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*. Ms. 747, Bibliothèque municipale, Avignon. f° 83. v.

³ Le règlement pour la retraite parle trois fois de lectures publiques : « à 8 h. on fera une lecture publique d'un chapitre de l'Evangile... » (f° 82. v.); « à 1 h. ... on fera une lecture publique de *Rodriguez de l'observation des Règles* » (f° 83. r.); « à 2 h. on fera une lecture publique d'un chapitre de la règle... » (f° 83. r.); il n'est nullement question dans ce texte de la règle d'un *texte* lu publiquement avant les oraisons de l'après-midi. Ce qui est sûr, c'est que le *texte imprimé* des *Méditations pour la Retraite* reçut un *bon accueil* lorsqu'il fut envoyé dans les maisons de l'Institut; c'est même la *sainte avidité* avec laquelle chacun s'est porté à les écouter avec une attention singulière dans la Retraite suivante pour s'en nourrir spirituellement, qui engagea à publier également les *Méditations pour les Dimanches et les Fêtes* (*Avant-Propos* de la 1^{re} édition de ces *Méditations*) : ceci donne à penser que pour nombre de frères tout au moins, la lecture publique du *texte imprimé* fut comme une découverte; en bien des endroits par conséquent, les retraites avaient eu lieu auparavant sans qu'il ait été possible de disposer du *texte des Méditations pour la Retraite*. Pas partout à vrai dire, puisque l'*Avertissement* de la première édition de ces *Méditations* fait état, lui, de copies manuscrites plus ou moins maladroites du *texte* du Fondateur.

⁴ Car la version masculine des *Méditations* de Giry permettrait de supposer qu'à une époque, et en certains endroits, un *texte* a été lu qui n'était pas celui de saint Jean-Baptiste de La Salle.

⁵ BLAIN, t. 1, p. 333-341 : après le récit des « famines » de 1693 et de 1694, et celui d'un différend avec M. Baudrand relativement au bail de la maison de la rue Princesse, Blain nous montre le saint retournant à Vaugirard; dans la solitude et la prière, il compose ses règles; il s'y applique, entre autres, à retrancher certains abus en matière de récréation; après que M. de La Salle eut rangé à son gré dans un corps de règles toutes les pratiques et usages de la Communauté, il pensa à l'enrichir de plusieurs autres ouvrages fort utiles aux Frères et à leurs Ecoles. Entre ceux-là sont la civilité Chrétienne, des instructions sur la sainte Messe, la manière de la bien entendre, et d'approcher saintement des Sacraments de Pénitence et d'Eucharistie, des Catéchismes de toutes les sortes, de petits pour les enfants, d'autres pour les Frères, plus amples, plus profonds et plus savants, mêlés de morale et de pieuses pratiques. Ceux-ci sont les sources où les maîtres des Ecoles chrétiennes puisent leurs lumières pour expliquer les grandes vérités de la Religion. Il composa aussi des Méditations et d'autres livres de piété à l'usage particulier de ses Disciples (p. 341).

sujets différents : il n'y a donc pas à appliquer au premier la date de 1694 qui concerne le second ¹.

Il est possible que le Fondateur des frères ait ébauché avant 1707 ses *Méditations pour le Temps de la Retraite*; il est probable que les idées essentielles que développent ces *Méditations* ont été longuement mûries par saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous n'avons pas ici à proposer de date précise de rédaction : nous constatons simplement que la rédaction *définitive* des *Méditations* doit, en tout état de cause, être située après 1707.

Ajoutons seulement que nul argument ni externe ni interne ne va contre cette hypothèse nécessaire; bien au contraire, tout semble inviter à assigner une date tardive à la rédaction par le saint Fondateur de ces *Méditations sur l'Emploi*. L'*Avertissement* de la première édition parle de la *longue expérience* de l'auteur des *Méditations*²; le sens obvie de cette phrase invite à penser qu'il s'agit là d'une œuvre tardive, rédigée à la lumière de toute une existence : événements extérieurs, conduite intérieure de l'Esprit-Saint. G. RIGAULT pense que les *Méditations* n'ont pas été du nombre des ouvrages révisés par le Fondateur à Grenoble en 1713³; mais les arguments littéraires qu'il invoque ne sont pas contraignants : un « canevas », de simples « notes » auraient pu être rédigés aussi bien en 1713 qu'en 1705 !

La critique interne semble confirmer en tous points les indices externes : ce n'est pas dans les débuts, semble-t-il, que le fondateur des frères aurait pu rédiger une œuvre aussi pleine. La structure d'ensemble des 16 méditations est fortement charpentée; une doctrine complète et forte s'y développe, situant la mission du frère dans le dessein de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Eglise. Chacune des méditations est fermement composée, suivant une logique rigoureuse. Et l'ensemble comme les détails est à base d'Écriture sainte. Irrésistiblement, l'on songe à l'alpiniste qui a gravi péniblement une rude montagne et qui, de son sommet, découvre et comprend toute la route parcourue : une vision aussi totale et aussi admirable s'offre au terme, non au commencement d'une ascension; l'utilisation du texte d'Amelote 1707 confirme cette impression.

2^o) L'utilisation par le saint Fondateur d'une source essentielle des *Méditations sur l'emploi*.

La confrontation du texte d'Amelote et de celui des *Méditations* offre un autre intérêt : elle permet de saisir sur le vif quelque chose de la manière dont le saint Fon-

¹ Eloge historique (édition imprimée, 1934), p. 57-58 : *Ce n'était pas assez de dresser les Règles. Il était à propos de mettre entre les mains des Frères des instructions dont ils avaient besoin pour élever les enfants dans la piété, d'autant plus qu'on leur interdisait l'usage du latin pour l'étudier ou pour le parler. C'est pourquoi, il composa des traités de civilité, des instructions pour la sainte Messe et la manière de la bien entendre, sur la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et divers catéchismes pour les Frères et leurs écoliers, les Méditations pour leurs retraites, etc...*

L'établissement de la Règle portait naturellement ceux qui l'aimaient plus particulièrement à s'y attacher par des vœux... ceux de stabilité et d'obéissance. Ce fut aussi à quoi on s'en tint en cette année 1694, et on ne permit qu'à douze...

² C'est qu'il sçavoit, par une longue expérience, et beaucoup plus par les lumières qu'il en avoit reçues de Dieu, combien l'Instruction chrétienne de la jeunesse étoit précieuse et considérable aux yeux de sa Divine Majesté... Il étoit aussi persuadé que beaucoup de personnes regardoient ce Ministère comme fort peu de chose... (Avertissement).

³ *Hist. gén.*, t. 1, p. 493.

dateur travaillait. Ici encore il nous faut nous contenter de suggérer plutôt que de démontrer en détail.

Il faut reconnaître tout d'abord dans le *Nouveau Testament* une source capitale des *Méditations*, abstraction faite de la question de savoir si cette source n'a pas été suggérée au saint par d'autres ouvrages qu'il aurait utilisés¹. Ce n'est pas là constatation nouvelle, certes : après l'auteur de l'*Avertissement* à la première édition², G. RIGAULT l'a formulée : « *La substance théologique et morale (des méditations) est riche et toute pénétrée de doctrine paulinienne* »³. Le parallélisme rend plus frappante cette constatation classique. 181 versets ou fragments de versets sont cités dans les *Méditations* — compte non tenu des allusions, déclarées ou non. Et il faut ajouter que nombre de versets sont cités à plusieurs reprises : deux, trois ou même quatre fois⁴.

Quels sont les livres les plus cités ? Relevons d'abord les absents : *évangile selon saint Marc* — *II Thess.* — *épître à Philémon* — *épîtres de saint Pierre et de saint Jean*. Saint Paul se détache nettement, avec 122 versets cités (28 pour *Eph.*; 27 pour *I Cor.*; 26 pour *II Cor.*; 11 pour *I Thess.*; 7 pour *Rom.*; 7 pour *Col.*; 4 pour *Gal.*, pour *I Tim.* et pour *Tit.*; 3 pour *II Tim.* et pour *Phil.*) auxquels il faut ajouter 3 versets de l'*épître aux Hébreux*. 39 versets des *Évangiles* (*Mat.* : 17, *Luc* : 11, *Jean* : 11), 11 versets des *Actes* (plus des allusions à de vastes passages), 3 versets de *Jacq.*, 1 verset de l'*Apocalypse*. Nous reviendrons plus bas sur cette énumération : les contextes scripturaires les plus fréquemment exploités par le saint Fondateur sont ceux qui ont trait au ministère de la parole de Dieu.

Comment ces textes sont-ils utilisés ? Peu de points où le *Nouveau Testament* ne soit très abondamment cité. Parfois un point est constitué par le commentaire de textes peu nombreux (exemple caractéristique de 201/3 où trois textes sont successivement cités et commentés); plus souvent le Fondateur cite longuement des textes qui évoquent l'activité des Apôtres et il conclut en en faisant l'application au ministère du frère : nous y reviendrons plus bas. A d'autres endroits, il fait allusion plutôt qu'il ne cite⁵. Mais bien des points sont pour ainsi dire tissés de passages scripturaires, reliés entre eux par de brefs commentaires ou même par des formules logiques marquant seulement la marche du raisonnement⁶.

Parfois un *ensemble* assez long est utilisé dans le même point de la méditation; le plus souvent c'est seulement un verset ou deux. A certains endroits, des textes empruntés à des chapitres ou même à des livres différents sont rapprochés⁷. Particulièrement intéressantes sont les *omissions* par le saint Fondateur de versets ou de fragments de versets : il omet tout ce qui ne concerne pas directement son sujet, tout ce qui n'est pas

¹ Cf. G. RIGAULT, *Histoire générale*, t. 1, p. 493, note 1. Voir l'appendice A : Note sur les citations néotestamentaires dans les *Méditations* du P. Giry.

² *On ne doit pas être surpris si cet homme apostolique... cite un si grand nombre de passages de l'Écriture sainte pour confirmer ce qu'il expose, et particulièrement des épîtres de saint Paul qu'il possédait parfaitement, sur l'autorité duquel il se fonde.*

³ *Hist. gén.*, t. 1, p. 493.

⁴ Voir table des versets cités. Au total il y a 219 citations du *Nouveau Testament* dans les *Méditations*, compte non tenu, encore une fois, des nombreuses allusions.

⁵ par ex. *Actes*, 2 : 14-40; 17 : 22-31; 24 : 10-27-t 25-26 en 199/2.

⁶ Exemple caractéristique : 198/2, a-h.

⁷ Cf. 193/1, e-r.

*ad rem*¹. Il arrive qu'un même verset soit cité partiellement à tel endroit et que la partie omise alors soit seule reprise plus loin².

Intéressantes encore les *modifications* que l'auteur des *Méditations* fait parfois subir à l'ordre des versets du *Nouveau Testament* : elles paraissent caractéristiques d'un souci de logique tendant notamment à souligner l'ordre des tâches apostoliques : annonce de la parole pour l'éveil et l'éducation de la foi — participation et éducation sacramentelles — formation à la vie chrétienne³. Il serait enfin très instructif d'étudier de plus près les *additions* au texte scripturaire, soit qu'elles ne fassent qu'explicitier l'application d'un passage au ministère du frère⁴, soit qu'elles apportent une précision d'ordre doctrinal⁵.

Si sommaires que soient ces indications, elles confirment, semble-t-il, ce qu'on a conclu plus haut de la littéralité des citations : tout cela suppose que le saint Fondateur travaillait avec le *Nouveau Testament* constamment à portée de la main, qu'il en recopiait certains passages. Faire appel ici à une connaissance mémorielle paraît une gageure. Mais une telle façon de travailler n'implique nullement, chez le Saint, une connaissance moindre de l'Écriture, une familiarité moins grande avec elle : avant de copier les textes, il faut les trouver, et pour cela les connaître.

3^o) Bases scripturaires de la doctrine de saint Jean-Baptiste de La Salle sur le ministère du frère-enseignant dans l'Église.

« On ne doit pas être surpris si cet homme apostolique a si fort relevé la dignité et le mérite de l'emploi et des fonctions des personnes qui se sont consacrées à l'instruction chrétienne des enfants, et que pour ce sujet il cite un si grand nombre de passages de l'Écriture sainte pour confirmer ce qu'il expose et particulièrement des Épîtres de saint Paul qu'il possédait parfaitement, sur l'autorité duquel il se fonde; c'est qu'il sçavoit par une longue expérience, et beaucoup plus par les lumières qu'il en avoit reçues de Dieu, combien l'Instruction de la jeunesse étoit précieuse et considérable aux yeux de sa divine Majesté... »⁶. En citant abondamment le *Nouveau Testament*, le Fondateur entendait donner un solide fondement scripturaire à sa doctrine sur la mission des frères dans l'Église, doctrine qu'il avait élaborée peu à peu en méditant à la lumière de la foi les événements de sa vie.

De fait, le *Nouveau Testament* apparaît comme la source principale de la doctrine de saint Jean-Baptiste de La Salle sur la mission du frère : comme la plupart des grands fondateurs d'ordre, c'est aux origines de l'Église que l'Instituteur des frères des écoles chrétiennes était impérieusement ramené, pour y puiser la raison profonde de sa création nouvelle. En terminant cette *Introduction*, nous voudrions nous arrêter brièvement sur ce point, en considérant comment le saint Fondateur reprend les textes majeurs de

¹ Cf. 193/1, m; 193/2 citant *Rom.* 12 : 6-8; 193/3 citant *II Cor.* 5 : 19; 196/1, e-i; 198/3 (*Remarque*, p. 33); 201/1 (p. 50); 202/3, d; 205/3, y, z, z' et les *remarques* en ces différents endroits.

² *II Cor.* 5 : 18 omis en 193/3 sera seul cité en 195/1, a; cf. aussi 195/2, i-m et 193/1, g-k pour *II Cor.* 4 : 6.

³ Cf. 193/1, a et 193/3, a-b, renversant l'ordre de *I Tim.* 2 : 4; 198/2; a-g, bouleversant l'ordre de *Col.* 1 : 10-13 (*Remarques*, p. 28); 200/2, d-m, renversant l'ordre des événements rapportés par *Actes*, 19 : 5-10.

⁴ Par exemple en 193/1, h-h', *nos cœurs* devient : *les cœurs de ceux qu'il a destinés pour annoncer la parole aux enfants...*

⁵ Par exemple 193/3, p et 198/3, g.

⁶ Première édition des *Méditations*, *Avertissement*.

saint Paul sur le ministère de la parole de Dieu dans l'Eglise, et comment il les applique à la mission du frère; nous tenterons ensuite une rapide synthèse de la doctrine de saint Jean-Baptiste de La Salle sur le ministère du Frère, à la lumière des citations néotestamentaires contenues dans les *Méditations pour le Temps de la Retraite*.

a) L'UTILISATION DES PRINCIPAUX TEXTES SUR LE MINISTÈRE DE LA PAROLE DE DIEU DANS L'EGLISE.

Reprenons les chiffres que nous citions plus haut : sur 181 versets cités, 28 sont empruntés à *Eph.*, 27 à *I Cor.*, 26 à *II Cor.*, 11 aux *Actes*, 11 à *I Thess.* Il est intéressant de souligner que ces citations sont empruntées aux principaux contextes relatifs au ministère de la Parole de Dieu pour la construction de l'Eglise.

— *I Cor.* Le plus grand nombre de versets cités de cette épître est emprunté au contexte 1 : 17 - 4 : 21, dans lequel saint Paul traitant des partis qui divisent les chrétiens de Corinthe est amené à préciser le rôle véritable des prédicateurs de la parole de Dieu. L'essentiel de son enseignement est exploité par le fondateur des frères. La vocation particulière de ceux-ci, comme celle de l'Apôtre, est d'annoncer la parole de Dieu (1 : 17 - 193/3, 199/3); ils sont les ministres de Dieu, les dispensateurs de ses mystères (4 : 1 - 193/1, 201/2, 205/1), ses coopérateurs, ceux qui font son ouvrage (3 : 9 - 193/3, 196/1, 199/1, 205/1). Par leur ministère qui s'adresse aux enfants (cf. 3 : 1), ils posent le fondement de la foi comme l'Apôtre le faisait pour les païens (3 : 10 - 193/2, 199/1); ils ont à dire la parole de Dieu dans sa pureté et sa simplicité, sa rudesse même (1 : 17, 20, 21 - 199/3) et ils reçoivent dans ce but l'Esprit de Dieu (2 : 7, 8, 14 - 194/2, 197/1). Bien qu'ils n'aient pas à se prévaloir de leur action (3 : 8 - 208/1; 4 : 7 - 196/3) puisqu'ils ne sont que les ministres de Dieu (3 : 4 - 208/1) qui demeure l'agent principal (3 : 6 - 196/1), ils peuvent cependant se réjouir de contribuer, par l'Evangile, à engendrer à J.-C. de nouveaux membres (4 : 15 - 199/1, 207/2). Dieu jugera de leur action (3 : 13-14 - 208/1; 4 : 5 - 205/1).

De ce contexte, le Fondateur ne retient que les passages ayant trait directement au ministère de la parole : aucune citation avant 1 : 17. 1 : 18-19 et 22-31, non cités, développent 1 : 17 et 20-21; la substance du chapitre 2 est exploitée en 197/1 (l'homme spirituel goûte les choses de Dieu); 3 : 15-23 est une digression par rapport au ministère de la parole, ainsi que 8-14 et 16-21. Du reste de l'épître consacrée à l'incestueux (5), à l'appel aux tribunaux païens et à la fornication (6), au mariage et à la virginité (7), aux idolotrythes (8-10), au bon ordre des assemblées et aux charismes (11-14), à la résurrection des morts (15), les *Méditations* retiennent ce qui concerne le ministère du frère sous son aspect plutôt pastoral¹, ou son lien avec les autres ministères de l'Eglise².

— Dans la *II Cor.*, saint Paul revient longuement sur le ministère apostolique (2 : 12 - 7 : 16). Sur 31 fois qu'il renvoie à cette épître (26 versets cités), c'est 24 fois qu'il le fait à ce contexte. Par le frère ayant reçu par la miséricorde de Dieu (4 : 1 - 193/1) la qualité de ministre de la nouvelle alliance (3 : 6 - 199/3), comme l'Apôtre, Dieu répand la bonne odeur de sa doctrine (2 : 14 - 193/1) en vue de la réconciliation (5 : 18 - 193/3, 195/1). Le frère est, lui aussi, ambassadeur du Christ (5 : 20 - 193/3, 195/2, 201/2); ses disciples, comme les Corinthiens pour saint Paul, sont la lettre de

¹ 5 : 5, 203/1.

² 12 : 5-9, 201/1; 13 : 2, 194/3.

J.-C. qu'il a dictée (3 : 3 - 195/2 - 201/2); il leur annonce la parole de Dieu, sans l'altérer (4 : 2 - 193/1) éclairé d'en haut pour leur découvrir la clarté de Dieu (4 : 6 - 193/1, 195/2), Dieu lui-même mettant en sa bouche la parole de la réconciliation (5 : 19 - 193/3). L'amour de Dieu le presse d'annoncer Jésus-Christ pour le salut de ceux auxquels il s'adresse (5 : 14-15 - 201/2) et sa consolation est de les voir correspondre à ses efforts (7 : 11, 13 - 200/3). Il s'efforce de vivre comme l'Apôtre en témoin de son message pour que son ministère ne soit pas décrié (6 : 3 - 201/1) et il donne l'exemple des vertus chrétiennes (6 : 6 - 201/1) et du courage dans les traverses (6 : 8-9 - 201/1).

— A l'épître aux Ephésiens le Fondateur reprend surtout la doctrine du ministère dans l'Eglise. C'est une grâce que le ministère (3 : 3, 8 - 199/3); elle consiste, pour le frère comme pour l'apôtre, à être éclairé de Dieu pour découvrir les richesses incomparables du Christ à ceux qui sont appelés à participer à l'héritage (1 : 11, 18 - 198/1, 208/2), à devenir concitoyens des saints (2 : 19 - 199/3), à entrer dans l'édifice de l'Eglise qui se construit peu à peu (2 : 20 - 199/3, 200/1, 201/2; 2 : 22 - 199/3, 200/1, 201/2, 205/3) grâce au ministère qui a cette fin.

— Avant la *I Cor.*, saint Paul avait déjà évoqué le ministère apostolique de la parole de Dieu dans la *I Thess.*; les *Méditations* y recourent aussi. L'Evangile annoncé ne consiste pas seulement en paroles, mais en puissance et présence du saint Esprit (1 : 5 - 207/3) rappelle-t-il à ses frères. Aussi le ministre doit-il lui être fidèle, cherchant à plaire à Dieu (1 : 4 - 207/3) et ceux qui l'écoutent doivent recevoir son message comme la parole de Dieu (2 : 13 - 207/3); à cette fin le frère ne doit rien épargner, conjurant ses disciples de vivre d'une manière digne de Dieu (2 : 12 - 198/2), prêt à donner sa vie s'il le fallait pour ses disciples (2 : 8 - 198/2), mais rendant grâce à Dieu de leur fidélité à Dieu (1 : 2-4 - 207/3); ils sont en effet son espérance et sa couronne (2 : 19 - 207/3); puissent-ils être affermis jusqu'au jour du Seigneur (3 : 13 - 207/3).

— Enfin il n'est pas étonnant que les *Actes des Apôtres* soient assez souvent cités dans les *Méditations* : ils racontent les débuts de l'Eglise et soulignent l'importance du ministère de la parole pour l'expansion de celle-ci¹. Le saint Fondateur rappelle aux frères que leur ministère auprès d'enfants non encore « évangélisés » est comparable à celui des Apôtres auprès des Juifs et des païens qu'il s'agissait de convertir². Il évoque quelques grands discours de Pierre (2 : 14-40 - 199/2), de Paul (17 : 22-31; 24 : 10-27; 25-26 - 199/2) et met en relief l'efficacité de cette parole³. Il retient les textes des *Actes* qui mentionnent l'ardeur des Apôtres pour la prédication (5 : 42 - 200/1; 19 : 8 - 200/2) et leur volonté de ne pas se laisser absorber par d'autres tâches (6 : 2-4 - 200/1).

b) L'APPLICATION AU MINISTÈRE DU FRÈRE DE CE QUI EST DIT DES APÔTRES DANS LE NOUVEAU TESTAMENT.

Le fondateur applique au ministère du frère ce qui est dit dans le *Nouveau Testament* du ministère des Apôtres : ce que nous venons de dire le montre déjà. Le plus souvent, cette application est implicite. Cependant le saint Fondateur la dégage plus d'une fois explicitement par des formules qui ne manquent pas de force. Les frères

¹ Voir *Actes des Apôtres*, fasc. de la *Bible de Jérusalem*, note b à 2 : 41, p. 49.

² Cf. notamment 199/2, 199/3, 200/1...

³ Cf. la liaison logique *ce qui faisait* en 200/1 entre d (*Actes* 5 : 42) et e (*Actes* 2 : 46); *en sorte que*, 200/2, h, entre *Actes* 19 : 8 et *Actes* 19 : 5.

« peuvent dire » qu'ils font la même chose que saint Paul, et que, dans leur profession, ils exercent le même ministère que l'Apôtre (199/1). D'où la grandeur et la nécessité de ce ministère pour l'Eglise : Jésus, les Apôtres, saint Paul n'ont pas fait autre chose (199/2). Aussi le frère peut-il remercier Dieu de la grâce qu'Il lui a faite de *participer au ministère des saints Apôtres* (199/3). *Vous avez succédé aux saints Apôtres* dans leur emploi de catéchiser et d'instruire les pauvres (200/1), dit-il avec une force encore plus grande; et ailleurs : Vous êtes les ministres de Jésus-Christ et de l'Eglise, *c'est ce que dit saint Paul* qui veut que chacun considère ceux qui annoncent l'Évangile comme les ministres de Jésus-Christ (201/2).

Il ne faut pas minimiser l'importance de pareilles déclarations sous la plume du Fondateur des frères. Il sait bien que ce sont les évêques qui sont les *successeurs des apôtres*¹. Et pourtant il n'hésite pas à appliquer cette expression aux frères. Il le fait en toute sérénité, et nullement par amplification oratoire ou lyrisme de mauvais aloi. Il pèse ses mots : associés au ministère de la parole de Dieu par les évêques eux-mêmes qui les emploient, les frères sont bien authentiquement *comme le dit saint Paul*, des ministres de Jésus-Christ. A eux peut donc s'appliquer légitimement tout ce qui est dit du ministère de la parole dans les sources de la révélation. Nous sommes ici en pleine rigueur théologique. S'il lui fallait justifier ses affirmations, nul doute que le Fondateur ne recoure au double argument de la vie de l'Eglise et du texte sacré : ses frères exercent bien un ministère apostolique, puisqu'en fait les évêques les emploient pour cela; et l'Eglise vivante reconnaît par là même l'actualité du message paulinien sur le ministère de la parole de Dieu.

c) LA DOCTRINE DU MINISTÈRE DU FRÈRE A LA LUMIÈRE DES CITATIONS NÉOTESTAMENTAIRES DES MÉDITATIONS SUR L'EMPLOI.

Risquons une brève synthèse pour terminer : elle nous est suggérée par les deux paragraphes qui précèdent. La doctrine du ministère du frère, si solide dans les *Méditations sur l'Emploi*, est toute scripturaire d'inspiration. Montrons-le en étudiant successivement *l'origine*, la *fin*, *l'objet* de ce ministère, ainsi que quelques jalons d'une *spiritualité de ministre*.

1. — *L'origine du ministère*. Dieu se choisit des hommes pour coopérer à son dessein de salut : le Fondateur insiste beaucoup sur ce *choix divin* : « Vous que Dieu a appelés à ce ministère... »; il le fait généralement en citant le *Nouveau Testament*². Dans l'Eglise, les ministères sont divers : c'est Dieu qui appelle chacun selon sa grâce propre³. Comment ce choix se fait-il? Dieu éclaire le cœur de ceux qu'il destine à annoncer sa parole⁴ et qui sont d'ailleurs confirmés par le fait que leur vocation est une vocation d'Eglise⁵.

¹ Voir *Méditation* 106/3 : *Les Evêques étant établis de Dieu pour être les défenseurs de l'Eglise, sont aussi, dit saint Paul, les premiers ministres de J.-C., et les dispensateurs des Mystères de Dieu* (I Cor. 4 : 1). Ainsi qu'on le voit le saint Fondateur applique le même texte paulinien aux évêques et aux frères.

² *Choix divin* : 198/2, j-k, citant *I Thess.* 2 : 4; 199/1, a, b, citant *Gal.* 1 : 15-16; 196/2, c.

³ *Ministères différents* : 193/2, e-h, citant *Rom.* 12 : 6-8; 201/1, a-k, citant *I Cor.* 12 : 28 et 12 : 5-9.

⁴ 193/1, g, h, citant *II Cor.* 4 : 6.

⁵ cf. 201/2 : *Car c'est pour l'Eglise (comme étant le corps de Jésus-Christ) que vous travaillez, de laquelle vous êtes fait les ministres...*

C'est donc une grâce qui est ainsi donnée ¹, un don de Dieu dont il n'y a pas à se glorifier ², mais dont il convient de lui rendre grâce tous les jours ³.

C'est pour faire l'ouvrage de Dieu que le frère est choisi ⁴; c'est à sa vigne que Dieu l'envoie travailler ⁵. Il est donc coopérateur de Dieu ⁶, il tient aussi la place du Christ, puisque c'est Jésus qui est l'Envoyé du Père pour éclairer et sauver le monde ⁷. Aussi, comme l'Apôtre, le frère est-il ministre de Dieu ⁸, du Christ ⁹ et de l'Eglise ¹⁰. Il est ambassadeur de Jésus-Christ ¹¹, dispensateur des mystères de Dieu ¹².

2. — *Le But du ministère.* Envoyé par Dieu, ministre de Dieu, le frère l'est donc pour *coopérer au dessein de Dieu* : c'est en termes néotestamentaires que le Fondateur décrit la finalité apostolique de son Institut ¹³. Finalité *apostolique*, au sens strict du terme : la fin des écoles chrétiennes est la même que celle de la venue de Jésus-Christ en ce monde ¹⁴, c'est-à-dire en définitive, la gloire de Dieu par le salut des âmes. Fin apostolique de l'Institut qui est identiquement celle de l'Eglise, car si les ministères y sont divers, c'est pour l'utilité commune ¹⁵. S'il faut souhaiter la prospérité de l'Institut, c'est *afin que, comme dit saint Paul, les cœurs des fidèles soient affermis dans la sainteté et dans la justice* ¹⁶.

Peut-on préciser encore cette fin ? La gloire de Dieu sans doute, que proclame l'Evangile ¹⁷. Cette gloire sera procurée par le salut des enfants confiés à ses soins : le frère honore son ministère en travaillant à procurer ce salut ¹⁸. Ces enfants sont en effet appelés de Dieu à son royaume et à sa gloire : telle est leur vocation ¹⁹. Mais il faut qu'ils acquiescent personnellement au salut que Dieu leur offre, qu'ils y entrent par la foi, démarche fondamentale ²⁰; pour être provoquée et nourrie, cette foi a besoin de la parole de Dieu ²¹ : en annonçant la parole aux enfants, le frère exerce un ministère semblable à celui des premiers apôtres s'adressant aux païens. Il leur annonce la bonne nouvelle

¹ grâce de Dieu : 193/2, e, f citant Rom. 12 : 6; 199/1, i, citant I Cor. 3 : 10.

² 196/3, g-j, citant I Cor. 4 : 7.

³ 207/3, d, citant I Thess. 1 : 2.

⁴ 196/1, d, citant I Cor. 3 : 9; 201/1, m.

⁵ 201/1, w, citant la parabole des ouvriers pour la vigne.

⁶ 196/2, c, citant II Cor. 6 : 1; cf. Remarque; 205/1, a, b, citant I Cor. 3 : 9.

⁷ 195/3, f, citant Jean 1 : 9; cf. 195/2, i, citant II Cor. 4 : 6.

⁸ 193/1, 205/1. Il faudrait souligner ici jusqu'à quel point ces expressions *ministre de Dieu, ministère* — qui reviennent si fréquemment sous la plume du saint Fondateur — sont néotestamentaires, et en conséquence qu'il faut les interpréter à la lumière du Nouveau Testament. Voir : 193/1, e, l, q; 193/2, d'; 193/3, g, i; 195/2, a, b; 196/3 *avant* a, b; 197/3, *in fine*; 198/2, *avant* i; 198/3; 199/1, *in fine*; 199/2, *in fine*; 199/3 : *honorez votre ministère*; 200/1, b, c; 201/1 : *divers ministères*; 201/2, m; 205/1, d; 206/3; etc...

⁹ 201/2, a, b, c.

¹⁰ *id.*; 201/2 citant Col. 1 : 25.

¹¹ 201/2, m, citant II Cor. 5 : 20.

¹² 205/1, e, citant I Cor. 4 : 1.

¹³ 207/3, v, x, citant I Thess. 3 : 13.

¹⁴ 202/1.

¹⁵ 201/1, g, h, citant I Cor. 12 : 7.

¹⁶ 207/3, v-x, citant I Thess. 3 : 13.

¹⁷ 207/2, m, n, citant I Cor. 9 : 18, et le contexte qui précède.

¹⁸ 193/3, g, h, citant Rom. 11 : 13, cf. 201/3.

¹⁹ 198/2, o, p, citant I Thess. 2 : 12; 201/2, x, citant Rom. 8 : 17.

²⁰ 199/1, o, p, citant Hébr. 11 : 1, 6.

²¹ 193/1, c', d, citant Rom. 10 : 14.

pour qu'ils adhèrent au salut; ce faisant il pose le fondement de l'édifice de l'Eglise¹ tout comme le faisait un saint Paul².

Etre sauvé, c'est être réconcilié avec Dieu : le frère est ministre de cette réconciliation³; être sauvé c'est entrer dans le Christ, unique salut, devenir membre du Christ; c'est cela que cherche à réaliser le frère par le ministère de la parole de Dieu : il veut provoquer l'adhésion au Christ de la liberté des enfants⁴. Il contribue par là à les engendrer à Jésus-Christ, à les faire appartenir à Jésus-Christ⁵. Etre sauvé, c'est appartenir à l'Eglise : avec saint Paul, le Fondateur insiste sur ce point : le frère cherche à faire entrer ces enfants dans la structure de l'édifice de l'Eglise, il travaille à édifier l'Eglise corps du Christ⁶, à le rendre saint et parfait⁷. Par l'éveil et l'entretien de la foi de ces jeunes, il contribue à donner à l'Eglise le fondement sans cesse renouvelé dont elle a besoin⁸. C'est dire assez que le Fondateur envisage la foi dans sa totalité, la foi vivante : les faire entrer dans le Christ, c'est les faire vivre du Christ et pour le Christ⁹.

C'est dans cette activité apostolique que le frère doit chercher sa récompense, comme l'Apôtre : ces enfants seront sa gloire dans le ciel¹⁰ comme ils sont déjà sa couronne ici-bas quand il les voit membres vivants de l'Eglise¹¹; mais pareille mission entraîne une sérieuse responsabilité : il lui faudra rendre compte de sa fidélité à travailler à la fin de l'Institut¹². Qu'il soit donc attentif à se préserver de toute vue humaine dans l'exercice de sa mission¹³.

3. — *L'objet du ministère.* On peut discerner dans les *Méditations* comme une double forme du ministère apostolique du frère : le ministère proprement dit de la parole de Dieu, et ce qu'on peut appeler le ministère *pastoral* du frère; envisageons-les successivement, encore qu'ils soient très intimement imbriqués dans leur exercice, tout comme ils sont unifiés dans leur finalité que nous venons de rappeler.

LE MINISTÈRE DE LA PAROLE DE DIEU. Pour éveiller et nourrir la foi de ces enfants, c'est la parole de Dieu qu'il faut leur proposer. Le Fondateur aime reprendre souvent l'expression du Nouveau Testament : *annoncer l'Evangile*¹⁴ et cette expression à elle seule dit suffisamment combien le catéchisme doit être biblique dans son esprit et dans sa lettre. Le frère ne doit pas se lasser d'*annoncer Jésus-Christ* (autre expression désignant l'objet de l'enseignement religieux, et identique dans sa signification profonde à celle qui a été

¹ 193/2, a-d, citant *I Cor.* 3 : 10; 199/1, f-h, citant *I Cor.* 3 : 9-10; 200/1; 201/2; 208/1.

² 199/2.

³ 193/3, i-j, citant *II Cor.* 5 : 18.

⁴ 195/1.

⁵ *Engendrer à J.-C.* : 207/2, b, citant *I Cor.* 4 : 15; cf. 199/1, k, m; *faire appartenir à Jésus-Christ* : 199/3, o-x, citant *Eph.* 2 : 12, 19, 20, 22.

⁶ *Edification de l'Eglise* : 199/3, u-x, citant *Eph.* 2 : 20,22; 205/3, a'-d', citant *Eph.* 2 : 22. 208/1, e, citant *I Cor.* 3 : 13.

⁷ 198/3, a, b, c, citant *Eph.* 4 : 12; 201/2, s, t, u, citant *Eph.* 5 : 27.

⁸ 205/3, j-x, citant *Eph.* 4 : 13-16; 199/1, f-h, citant *I Cor.* 3 : 9-10.

⁹ 201/2, j-k, citant *II Cor.* 5 : 15.

¹⁰ 208/1, k, citant *II Cor.* 1 : 14; 208/3, a, citant *Actes* 16 : 17; et b-c, citant *Apoc.* 7 : 14.

¹¹ 207/2, a-c, citant *II Cor.* 4 : 15, 9 : 1; d-k, citant *II Cor.* 9 : 2; 10 : 15-17.

¹² 205/3.

¹³ 196/3, g-j, citant *I Cor.* 4 : 7, et tout le contexte.

¹⁴ *Annoncer l'Evangile* : 193/3, f; 198/2 j-k, citant *I Thess.* 2 : 4; 199/1, d, n, citant *Gal.* 1 : 16; 199/2, k-l, citant *Luc* 4 : 43; 201/1, 201/2, b; 197/2, etc...

rappelée : *annoncer l'Évangile*). Il doit le faire *tous les jours*¹, comme les Apôtres², comme saint Paul³ et comme Jésus-Christ lui-même⁴. C'est par la parole de Dieu en effet qu'il contribue au salut des enfants qui lui sont confiés.

Faut-il détailler le *contenu* de l'enseignement religieux? Essentiellement : les Mystères chrétiens, les vertus chrétiennes, dit-il en rappelant un texte de saint Jacques⁵. Les *mystères* — le dogme — peuvent se résumer en une formule d'ailleurs inépuisable : *les richesses incompréhensibles du Christ* : le message chrétien est une personne⁶.

Les vertus chrétiennes, c'est-à-dire la *morale*. Ce point doit nous retenir quelque peu, il mériterait une étude particulière qu'il y aurait avantage à poursuivre à travers les écrits du saint Fondateur. L'enseignement moral qu'il entend que les frères donnent à leurs élèves n'a rien d'un moralisme. Il est néotestamentaire dans sa source, dans son esprit, dans sa lettre.

— *Dans sa source* : les principaux passages où le Fondateur revient sur l'enseignement moral qu'il faut donner sont explicitement présentés comme scripturaires. Il faut enseigner les *maximes de l'évangile*⁷ et notamment le *sermon sur la montagne* duquel s'inspirent des points entiers — tel le 196/2 qui intercale des extraits du sermon sur la montagne entre ces deux recommandations : *Vous devez, en lisant l'Évangile étudier la manière et les moyens dont Jésus-Christ s'est servi pour porter ses disciples à la pratique des vérités de l'Évangile*, et : *C'est selon ces pratiques et toutes les autres de Jésus-Christ, que vous devez enseigner la jeunesse chrétienne qui vous est confiée*⁸. L'enseignement moral devra beaucoup également à saint Paul : Il faut inspirer aux élèves *les sentiments et les dispositions que saint Paul tâchait d'inculquer aux Ephésiens*⁹. C'est donc une morale spécifiquement chrétienne qu'il réclame pour ces enfants : *tout ce qui convient à un enfant chrétien, tout ce que notre religion exige d'eux*¹⁰; pas seulement une morale naturelle, mais la morale *révélée*, celle que les hommes livrés à eux-mêmes ne découvriraient pas¹¹.

— *Dans son esprit*. La morale du saint Fondateur telle qu'elle apparaît dans les *Méditations sur l'emploi*, est scripturaire dans son esprit le plus profond. Elle offre les caractères essentiels d'une morale authentiquement néotestamentaire¹². Elle ne se présente pas d'abord comme un code, mais comme un esprit.

1) *Morale de la vie nouvelle* : il faut que les enfants renoncent à leur vie passée¹³; morale de la vie filiale : il faut qu'ils apprennent à vivre d'une manière digne de Dieu¹⁴;

¹ Le saint Fondateur reprend cette expression à plusieurs reprises dans la *Méditation* 200.

² 200/1, c, d, citant *Actes* 5 : 42.

³ 200/2, d-m, citant *Actes* 19 : 5-6, 8-10.

⁴ 200/1, g-i, citant *Luc* 19 : 47-48.

⁵ 200/3.

⁶ 199/3, n, citant *Ephes.* 3 : 8.

⁷ 194/3; 197/1.

⁸ Cf. aussi 200/3; 202/2 : Faites-leur pratiquer *ce que dit J.-C.*; ... il faut les exciter, *selon la doctrine de J.-C.* etc...

⁹ 198/3.

¹⁰ 200/3, n, o.

¹¹ 202/2, m.

¹² Il sera curieux de confronter cette analyse avec celle que donne par exemple C. H. DODD dans *Morale de l'Évangile*, Plon, 1958, p. 34-62. Cf. aussi MARC TREMEAU, o. p., *Principes de morale chrétienne*, Paris, 1959.

¹³ 198/2, u et 198/3, h, citant *Eph.* 4 : 22.

¹⁴ 198/2, a, citant *Col.* 1 : 10.

morale du Baptême et de l'Alliance : il faut leur apprendre la fidélité à l'alliance contractée avec Dieu par le Baptême ¹ qui les a délivrés de la puissance des ténèbres ².

2) Vie nouvelle qui peut se définir comme une *vie dans le Christ* dont les enfants sont devenus membres par le Baptême ³ : c'est en lui en effet qu'ils ont été prédestinés à devenir enfants de Dieu ⁴. Il faut qu'ils apprennent à unir toutes leurs actions aux siennes ⁵; il faut imiter le Christ qui a fait avant d'enseigner ⁶ et qui a prescrit aux Apôtres d'imiter son exemple ⁷. Ainsi faut-il notamment exciter les enfants à imiter sa charité ⁸, sa douceur et son humilité ⁹. — Morale *pascale* encore, c'est-à-dire du passage à la vie par la mort à soi-même en union à la passion victorieuse de Jésus¹⁰ : c'est aussi le sens du paradoxe souvent rappelé des Béatitudes évangéliques ¹¹.

3) Vie nouvelle dans le Christ *par l'Esprit-Saint* : par le Baptême et la confirmation (incidence sacramentaire de la morale), les enfants ont été marqués du sceau de l'Esprit-Saint : ils ne doivent donc pas, par le péché, contrister cet Esprit ¹² dont ils sont devenus les Temples puisqu'il est l'âme de l'Eglise, des membres comme de la Tête du Corps du Christ ¹³. Ils doivent vivre selon l'esprit chrétien, qui est l'esprit de Jésus-Christ même ¹⁴; aussi sont-ils invités à vivre selon la *liberté des enfants de Dieu*, libérés qu'ils sont du péché ¹⁵.

4) Vie nouvelle de *membre du Corps du Christ* : la morale qu'on inculquera à ces enfants sera une morale du Corps mystique, de l'Eglise, dont le baptême les a faits membres. C'est pour le Corps total qu'il faut leur apprendre à agir ¹⁶; c'est donc la charité qu'il faut mettre à la base de cette morale ¹⁷.

5) Morale *eschatologique* et donc *dynamique*. *Eschatologique* : il faut envisager le terme de l'existence chrétienne : les enfants doivent vivre d'une manière digne de Dieu *qui les a appelés à son Royaume et à sa gloire* ¹⁸; ils doivent éviter les fautes qui les empêcheraient *d'hériter du royaume de Dieu* ¹⁹; le frère élève les enfants pour qu'ils soient un jour les héritiers du royaume de Dieu et de J.-C. N.-S. ²⁰; il doit donc leur enseigner la vertu d'espérance dans *les biens que la vocation de Dieu leur fait attendre touchant les richesses de la gloire et l'héritage de Dieu dans le séjour des saints* ²¹.

¹ Cf. 202/1 et *remarque* p. 57.

² 198/2, h, citant *Col.* 1 : 3.

³ 195/1, c, citant *Col.* 1 : 24.

⁴ 198/1, b, citant *Eph.* 1 : 5.

⁵ 195/1, c, citant *Col.* 1 : 24.

⁶ 202/3, h, i, citant *Actes* 1 : 1.

⁷ 202/3, j, k, citant *Jean* 13 : 15.

⁸ 198/3, r.

⁹ 200/3, i, citant *Mat.* 11 : 29.

¹⁰ *Col.* 1 : 24; cf. p. 12.

¹¹ *Bienheureux* les pauvres, ceux qui souffrent etc... cf. 196/2.

¹² 198/3, d, f, citant *Eph.* 4 : 30.

¹³ 205/3, d', citant *Eph.* 2 : 22.

¹⁴ 196/3 citant *Jean* 6 : 64.

¹⁵ 203/2, g, citant *Rom.* 8 : 21 ou 6 : 6 ou *Gal.* 4 : 31; cf. *Remarque*, p. 66.

¹⁶ 195/1, c, citant *Col.* 1 : 24.

¹⁷ Cf. *Remarque* p. 57-58.

¹⁸ 198/2, o, citant *I Thess.* 2 : 12.

¹⁹ 202/1, a, b, citant *Gal.* 5 : 21 entre autres.

²⁰ 201/2, x, citant *Rom.* 8 : 17.

²¹ 208/2, a, b, c, citant *Eph.* 1 : 18.

On peut noter à ce propos que le « salut » n'est pas conçu par le saint Fondateur dans une perspective individualiste; il s'agit toujours du royaume, de la gloire, de l'héritage des saints, etc...

Morale *dynamique* : c'est une morale de la marche ¹, du progrès spirituel incessant vers l'état adulte, la plénitude de J.-C. ², de la croissance dans le Christ ³; une morale engageant donc toute l'existence, et pas seulement quelques moments de cette existence, comme pourrait l'être une morale des préceptes ⁴.

— Enfin, cette morale est scripturaire *dans sa lettre* : de même qu'en saint Paul, le détail des prescriptions apparaît comme une application de l'esprit qui vient d'être décrit, une manifestation de la *vie nouvelle* reçue au baptême et selon laquelle on s'efforce de vivre pour parvenir au royaume ⁵. C'est dans cette perspective qu'il faut se placer pour faire éviter aux enfants les fautes qu'ils commettent ordinairement : impureté, vol, mensonge, désobéissance et manque de respect aux parents, autres défauts à l'égard des compagnons : *ceux qui commettent ces fautes ne posséderont point le royaume des cieux* ⁶.

Dans ces conditions l'on ne s'étonne nullement de pouvoir retrouver dans la lettre même du texte évangélique ou paulinien les règles morales précises que le Fondateur rappelle, sans qu'il se soit astreint, bien sûr, à être exhaustif. Lorsqu'il revient sur des préceptes de la *morale naturelle* c'est toujours pour des raisons spécifiquement chrétiennes ⁷. Mais il insiste aussi sur des attitudes proprement chrétiennes : la charité fraternelle ⁸, jusqu'au pardon des ennemis ⁹ et à l'oubli des injures ¹⁰; la douceur et l'humilité ¹¹, la pratique de la vertu cachée à l'opposé des pharisiens ¹², l'amour de la pauvreté et des persécutions ¹³ etc...

MINISTÈRE PASTORAL DU FRÈRE. Cependant le frère tel que l'a voulu le Fondateur ne concourt pas à la construction de l'Eglise par le seul ministère de la parole de Dieu. Ce n'est pas un ordre de *catéchistes*, mais d'éducateurs chrétiens qui a été fondé par saint Jean-Baptiste de La Salle. L'activité de ces hommes est tout entière apostolique, et pas seulement les quelques heures hebdomadaires qu'ils emploient à *annoncer l'Evangile*. On peut parler d'un véritable *ministère pastoral* qui s'exerce à travers toute l'activité de l'école, et qui est à la fois préparation de ces enfants à entendre mieux la parole de Dieu et formation progressive à la vie chrétienne, c'est-à-dire à la participation sacramentelle, à l'observation de la loi de Dieu, à l'insertion des attitudes et de l'esprit chrétiens dans toute l'activité profane et dans la vie de relations sociales. Pour parler de ce ministère pastoral, le saint Fondateur recourt aussi à l'Écriture.

¹ 198/2, d, citant *Col. 1* : 10.

² 205/3, k, citant *Eph. 4* : 13.

³ 205/3, s, citant *Eph. 4* : 15.

⁴ Agréables à Dieu en toutes choses; fructifier en toutes sortes de bonnes œuvres... 198/2, b, c, citant *Col. 1* : 10.

⁵ Cf. 198/3, j, citant *Eph. 4* : 25. Le *c'est pourquoi* est significatif.

⁶ 202/1 très significatif : cf. *Remarque*, p. 57.

⁷ *Vérité* : 202/2, a, b, citant *Mat. 5* : 37; *respect des parents* : 200/3, m, citant *Eph. 6* : 2.

⁸ 198/3, q, r, citant *Eph. 5* : 2.

⁹ 202/2, d, e, citant *Mat. 5* : 44.

¹⁰ 202/2, f, citant *Mat. 5* : 38.

¹¹ 198/3, m, citant *Eph. 4* : 32; 200/3, i-k, citant *Col. 3* : 12.

¹² 196/2, k-m, citant *Mat. 5* : 20, et 202/2, g-h, citant *Mat. 6* : 1, 5.

¹³ 196/2, d-g, citant *Mat. 5* : 3, 10, 11, etc...

La foi sans les œuvres est morte répète-t-il plusieurs fois après saint Jacques ¹. Il ne suffit donc pas d'enseigner les vérités doctrinales; il ne suffit même pas *d'enseigner la morale chrétienne* comme elle vient d'être décrite : la morale s'apprend aussi *par la vie*. C'est en effet *la sagesse de Dieu* qu'il faut enseigner aux enfants ²; c'est le goût de la vie selon Dieu qu'il faut progressivement leur inculquer ³; la tâche des maîtres, par toute l'œuvre de l'école, c'est de prendre tout le soin de mettre les enfants dans cette *liberté des enfants de Dieu que J.-C. a acquise en mourant pour eux* ⁴, c'est notamment de les aider à se libérer du péché, en leur évitant de prendre l'habitude du mal ⁵. A cette tâche d'éducation, le frère doit se donner tout entier, étant prêt, comme l'Apôtre, à livrer sa vie pour ces enfants appelés à l'héritage céleste et qui doivent lui être si chers ⁶. Il lui faudra se faire tout à tous, être doux et patient ⁷, s'adapter à eux en les traitant chacun selon son tempérament : *animant ceux qui manquent de courage, supportant les faibles* ⁸.

C'est encore en s'appuyant sur l'Écriture que le saint recommande la *vigilance* : il cite plusieurs fois le texte de *l'épître aux Hébreux* sur les *pasteurs* desquels les frères sont mandataires ⁹. Ce que l'on peut bien appeler sa *doctrine de la correction* s'appuie également sur le Nouveau Testament. Il y trouve le *fondement* de la correction : l'exemple du Christ corrigeant les marchands du temple ¹⁰, reprenant les Pharisiens ¹¹; l'exemple de Paul châtiant l'incestueux de Corinthe ¹² et recommandant la correction à Timothée et à Tite ¹³. Mais ces hauts exemples disent assez la *finalité* de la correction : non la satisfaction de la colère du maître, la libération de sa propre agressivité ¹⁴, mais le seul bien de l'enfant. Comme saint Paul envers l'incestueux de Corinthe, il ne faut punir l'enfant que *pour que son âme soit sauvée* ¹⁵, pour qu'il revienne de ses égarements et soit retiré des pièges du démon qui le tient captif ¹⁶, pour l'aider à prendre l'esprit de pénitence ¹⁷. La *manière* dont le frère s'acquittera de cette partie de son ministère est également décrite par l'Écriture : force sans doute ¹⁸, mais surtout patience et modération ¹⁹.

4. — *Jalons d'une spiritualité apostolique* : Ils sont posés aussi par référence à l'Écriture. Spiritualité à base de *don total de soi* au Royaume de Dieu, à l'Église —

¹ 2 : 17 cité en 194/3, a; 197/2, b; 2 : 14, 26 cité en 200/3, a-c.

² 194/2, a, citant *I Cor.* 2 : 7.

³ 197/2.

⁴ 203/2, g-h, citant *Gal.* 4 : 31; cf. *Remarque*, p. 66.

⁵ 203/2, e-f, citant *Jean* 8 : 34.

⁶ 198/2, l-n, citant *I Thess.* 2 : 8.

⁷ 204/2, f, citant *II Tim.* 2 : 24.

⁸ 198/2, s-u, citant *I Thess.* 5 : 14.

⁹ *Héb.* 13 : 17, cité en 203/3, a, b; 205/2, a, b; 206/2, a, b.

¹⁰ 203/1, a-g, citant *les synoptiques* et *Jean* 2 : 17.

¹¹ 203/1, m-n, citant divers textes. Voir *Remarques*.

¹² 203/1, v-w, citant *I Cor.* 5 : 5.

¹³ 203/2, a-d, citant *II Tim.* 2 : 25-26.

¹⁴ 204/1.

¹⁵ 203/1, w, citant *I Cor.* 5 : 5.

¹⁶ 203/2, c-d, citant *II Tim.* 2 : 26.

¹⁷ 204/2, j, citant *II Tim.* 2 : 25.

¹⁸ 204/2, a-d, citant *Tit.* 1 : 13 et *I Tim.* 5 : 20.

¹⁹ 204/2, f-m, citant *II Tim.* 2 : 24-25.

comme Jésus-Christ¹ : tel est le sens de la vie de *consécration* que le frère a choisie². Spiritualité dont le zèle de la gloire de Dieu est l'âme : zèle désintéressé³ qui pousse à annoncer l'Évangile gratuitement⁴; zèle courageux : il en faut pour reprendre *tous les jours* l'œuvre évangélicatrice et pastorale⁵.

Ministre de la parole de Dieu, le frère devra prendre à cœur de ne pas l'altérer, répète le Fondateur après saint Paul⁶; il la dira dans sa pureté, sa rudesse même qui est celle de la croix, sans chercher à attirer par des paroles humaines « étudiées », car ce qui sauve ce n'est pas l'assentiment à un homme, mais l'adhésion au Christ que l'homme n'a d'autre mission que de présenter à ceux qu'il évangélise⁷ : la fidélité à la parole de Dieu, avec tout ce qu'elle implique d'étude constante de l'Écriture et des livres saints⁸, de méditation et de contact avec le Christ par la prière, de détachement de soi aussi et de fidélité à l'Église, est un élément également fondamental d'une spiritualité apostolique, d'une spiritualité de *ministre*.

Mais le ministre ne peut porter de fruit que s'il demeure uni à celui qui l'envoie : d'où l'importance de la vie de prière⁹ et de la fidélité à l'Esprit-Saint¹⁰; et après avoir fourni tout l'effort que requiert de lui l'exercice de sa mission, le ministre de Dieu n'a pas à se glorifier : Dieu seul demeure agent de la sanctification des hommes. Il n'utilise les hommes que comme des instruments¹¹. Enfin, le ministre saura se souvenir que son annonce du message chrétien ne se fait pas seulement par sa parole : c'est toute sa vie qui doit proclamer Jésus-Christ; il faut que ses élèves découvrent le Sauveur non seulement en l'entendant parler, mais encore en le voyant vivre¹².

A la fin de cette *Introduction*, nous sommes heureux de pouvoir dire notre merci le plus vif à tous ceux qui nous ont encouragé et aidé à poursuivre ce travail : supérieurs, confrères, et notre maître M. le Chanoine Delhay, professeur aux facultés catholiques de Lille et de Lyon : sans leurs concours multiples, ces pages n'auraient jamais vu le jour. Nous adressons un merci tout particulier au Fr. Maurice-Auguste, directeur des Archives et des *Monumenta lasalliana* qui nous a tant apporté par son amitié, ses conseils, ses suggestions : nous avons eu l'occasion de préciser dans l'*Introduction* quelques-uns des points où il a fait la lumière. Mais c'est tout notre travail qui est aussi le sien : nous nous faisons une joie de le dire ici. Notre gratitude va également au Fr. Marcien et au personnel de l'Imprimerie Saint-Luc à Tournai qui ont apporté à l'impression difficile de ce travail toute leur conscience et tout leur talent; aux frères de *Jesus-Magister* à Rome et du *C. P. A.* de Caluire qui ont assuré la tâche ingrate de la correction des épreuves.

¹ 201/3, e, f, et remarques.

² 201/3.

³ 201/3, e, f, citant *II Cor.* 12 : 14.

⁴ 194/1, a, b, citant *I Cor.* 9 : 18.

⁵ 200/1.

⁶ 193/1, n, citant *II Cor.* 4 : 2.

⁷ 193/3, n-q, citant *I Cor.* 1 : 17; 195/2, d-i.

⁸ Cf. 198/1; 200/1.

⁹ 200/1, n, o, citant *Luc* 21 : 36 et l'application au frère.

¹⁰ 195/2, h, citant *II Cor.* 3 : 3.

¹¹ 196/1, a, b, c, citant *I Cor.* 3 : 6.

¹² 202/3, citant *Phil.* 3 : 16-17; 4 : 9; *Actes* 1 : 1; *Jean* 13 : 15.

Nous avons le bonheur d'être... dans un temps où la lecture de l'Écriture sainte est devenue commune et familière¹. Ces lignes pourraient avoir été écrites par l'un de nos contemporains; en fait elles datent de 1702 : elles concernent l'époque dans laquelle a vécu notre saint Fondateur, et qui a vu naître l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. La confrontation du texte des *Méditations pour la Retraite* avec le *Nouveau Testament* d'Amelote permet de se rendre compte que la déclaration de C. Huré n'est nullement surfaite.

Nous avons retrouvé le « bonheur » de cette époque; nous appartenons aussi à un siècle biblique. Cette heureuse similitude peut favoriser sans doute une redécouverte des richesses doctrinales de saint Jean-Baptiste de La Salle. De fait, nous devons dire aussi notre gratitude à ceux qui ont été au principe de la recherche dont nous présentons aujourd'hui le résultat. L'idée nous en est venue en effet alors que nous étions chargé de l'enseignement religieux dans un scolasticat. Parallèlement aux cours à donner, cette tâche comportait l'orientation des travaux personnels que rédigeaient les scolastiques. L'étude du sacrement de confirmation suggéra celle du ministère de l'enseignement religieux dans l'Église. Et dans cette perspective à la fois biblique et ecclésiale, plusieurs jeunes frères s'intéressèrent tout naturellement à l'étude des *Méditations sur l'Emploi*; les travaux qu'ils fournirent sont à l'origine du nôtre, et nous sommes heureux de pouvoir les en remercier.

* * *

Dans sa *Règle*, le saint Fondateur déclare aux frères que leur principale *règle* demeure le *Nouveau Testament*². Il semble aussi que l'intelligence véritable de la doctrine du saint passe par l'intelligence de foi du dessein de Dieu tel qu'il se manifeste dans la Bible, dans le Christ, dans l'Église. C'est une grande chance d'« apprendre » saint Jean-Baptiste de La Salle à une époque de renouveau biblique³ et ecclésial; les deux colonnes qui se partagent les pages qui suivent n'ont finalement pas d'autre signification. Pour se former selon la pensée du Fondateur et apprendre à vivre de son esprit, il convient de suivre le conseil qu'il donne dans ses *Méditations sur l'Emploi* : Les Apôtres, dit-il en substance, se sont « formés » à l'école de Jésus-Christ; *c'est aussi ce que vous devez faire, vous que Jésus-Christ a choisis entre tant d'autres pour être ses coopérateurs au salut des âmes; vous devez, en lisant l'Évangile, étudier la manière et les moyens dont il s'est servi pour porter ses disciples à la pratique des vérités de l'Évangile*⁴. La fréquentation assidue de la sainte Écriture représente une exigence de fidélité à la volonté du Fondateur; elle constitue aussi un moyen nécessaire pour entrer mieux dans l'intelligence de sa pensée.

Annappes, 21 novembre 1959.

f. F.-M.

¹ Préface à la traduction française du *Nouveau Testament*, de C. Huré, en 1702 : cf. plus haut, p. XIV, note 5; p. XV, note 4; p. XXIII.

² R. C., chap. II.

³ Cf. les pages du Fr. MAURICE-AUGUSTE, *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes, Introduction à l'étude du chapitre II*, p. 33-34 notamment.

⁴ *Méd.* 196/2.

MÉDITATIONS POUR LE TEMPS DE LA RETRAITE

que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances.

I — 193^{me} MEDITATION

Que c'est Dieu qui, par sa Providence, a établi les Écoles chrétiennes.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

Texte de la méditation.

I Tim. 2 : 4.

Dieu...

- a** *qui veut que tous les hommes*
soient sauvés
b *et qu'ils connaissent la vérité.*

Dieu est si bon, qu'ayant créé les hom-
mes,
il veut qu'ils parviennent tous
à la connaissance de la vérité.

a
b

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922. Le fragment de saint Paul, *soient sauvés*, omis ici, sera repris au 3^e Point de la même méditation.

Rom. 10 : 14, 17.

(14) Mais comment invoqueront-ils celui
en qui ils ne croient pas ?
c" *ou comment croiront-ils*
d *en celui dont ils n'ont pas ouï parler ?*

d' *Et comment en entendront-ils parler, s'ils*
c *n'ont point de prédicateur ?*

c' (17) *La foi vient donc de ce qu'on a enten-*
c' *du, et on a entendu par la prédication de*
c' *la parole de Jésus-Christ¹.*

Cette vérité est Dieu même et ce qu'il
a bien voulu nous révéler, soit par Jésus-
Christ, soit par les saints Apôtres, soit
par son Eglise. C'est de quoi Dieu veut
que tous les hommes soient instruits, afin
que leur esprit soit éclairé par les lumières
de la foi; et comme on ne peut être ins-
truit des mystères de notre sainte Religion
que parce *qu'on a eu le bonheur de les en-* **c**
tendre et qu'on n'a eu cet avantage que
par la *prédication de la parole de Dieu* **c'**
(car comment les hommes croiront-ils, **c"**
dit l'Apôtre,
en celui dont ils n'ont point entendu parler ? **d**
et comment en entendront-ils parler, s'ils
n'ont personne qui le leur annonce?) **d'**

Remarque : Citations reconnues par l'édition 1922.

On notera que le saint Fondateur reprend exactement le raisonnement de saint Paul : 1. Nécessité de la foi pour le salut; 2. Nécessité de la parole de Dieu pour la foi (*fides ex auditu*); 3. Nécessité des prédicateurs pour annoncer la parole de Dieu.

¹ Rom. 10 : 17.

Ed. 1683 : La foi vient donc de l'ouïe, et l'ouïe de la parole de Jésus-Christ.

Ed. 1694 : comme Ed. 1683.

II Cor. 2 : 14.

e Je rends grâces à Dieu de ce qu'
f' il répand par nous
f dans tout le monde
l'odeur de sa doctrine ¹.

C'est ce qui fait que
Dieu qui répand par le ministère des
hommes
l'odeur de sa doctrine
dans tout le monde

II Cor. 4 : 6.

g Parce que Dieu
h qui a commandé que la lumière sortit des
ténèbres,
h a éclairé lui-même nos cœurs;
j afin que nous éclairions les autres
k en leur découvrant la gloire de Dieu
i en la personne de Jésus-Christ ².

et qui a commandé que la lumière sortît
des ténèbres
a éclairé lui-même les cœurs
de ceux qu'il a destinés pour annoncer
sa parole aux enfants,
afin qu'ils puissent les éclairer
en leur découvrant la gloire de Dieu.

II Cor. 4 : 1, 2.

l (1) C'est pourquoi Dieu nous ayant donné
par sa miséricorde un tel ministère,
nous ne perdons point courage ³.

m (2) mais nous détestons les actions bas-
n ses et infâmes qui se font en secret; n'agis-
o sant point avec artifice,
p et n'altérant point la parole de Dieu
mais nous acquérant devant lui
dans l'esprit de tous les hommes
la gloire de découvrir la vérité.

Puis donc que Dieu par sa miséricorde
vous a donné un tel ministère
n'altérez point sa parole
mais acquérez-vous devant lui
la gloire de découvrir la vérité
à ceux que vous êtes chargés d'instruire,
et que ce soit toute votre application dans
les instructions que vous leur ferez,

¹ II Cor. 2 : 14.

Ed. 1683 : Je rends grâce à Dieu de ce que par J.-C. il nous fait toujours triompher et de ce que par tout il répand par nous l'odeur de sa doctrine.

Ed. 1694 : Je rends grâces à Dieu de ce qu'Il nous fait toujours triompher par J.-C. et de ce qu'il répand par nous en tout lieu l'odeur de sa doctrine.

Par rapport à l'édition 1707, l'édition de 1710 présente la variante suivante : ...Il répand par nous l'odeur de sa doctrine dans tout le monde; seule l'édition de 1727 reproduira ce texte, le plus proche de celui de la Méditation. Les exemplaires consultés de 1709, 1713, 1719, 1730, reproduisent tous le texte de 1707.

² II Cor. 4 : 6.

Ed. 1683 : Parce que Dieu qui commanda que la lumière sortît des ténèbres, a éclairé lui-même nos cœurs; afin qu'en la personne de J.-C. nous éclairions les autres en leur découvrant la clarté de Dieu.

Ed. 1694 : Parce que le même Dieu qui commanda que la lumière sortît des ténèbres, a éclairé nos cœurs; afin que nous éclairions aussi les autres, en leur découvrant la gloire de Dieu qui luit sur le visage de J.-C.

³ II Cor. 4 : 1.

Ed. 1683 : C'est pourquoi, Dieu par sa miséricorde, nous ayant donné un tel ministère, nous ne perdons point courage.

Ed. 1694 : C'est pourquoi Dieu, par sa miséricorde, nous ayant honorés de ce ministère, nous ne perdons point courage.

I Cor. 4 : 1.

q *Que chacun nous considère comme les ministres de J.-C.*
r *et les dispensateurs des mystères de Dieu.*

vous regardant en cela comme les ministres de Dieu
et les dispensateurs de ses mystères.

q
r

Remarques : L'édition de 1922 ne reconnaît comme empruntés à saint Paul que les fragments : f, g (partiellement : le verbe *commander* n'a pas été reconnu), h, q, r. Elle présente donc la lecture suivante :

« C'est ce qui fait que Dieu, qui répand par le ministère des hommes *l'odeur de sa doctrine dans tout le monde*, et qui a commandé que *la lumière sortît des ténèbres, a éclairé lui-même les cœurs* de ceux qu'il a destinés pour annoncer sa parole aux enfants, afin qu'ils puissent les éclairer en leur découvrant la gloire de Dieu. — Puis donc que Dieu, par sa miséricorde, vous a donné un tel ministère, n'altérez point sa parole, mais acquérez-vous devant lui la gloire de découvrir la vérité à ceux que vous êtes chargés d'instruire, et que ce soit toute votre application dans les instructions que vous leur ferez, vous regardant en cela *comme les ministres de Dieu et les dispensateurs de ses mystères.* »

Le simple examen des correspondances entre fragments affectés de la même lettre montre que le saint Fondateur suit ici de près *II Cor. 2 et 4* qui traitent du ministère apostolique de la parole de Dieu. L'utilisation, *in fine*, de *I Cor. 4 : 1* n'est pas surprenante, car ce texte développe une idée semblable.

En e, changement de personne normal (au lieu de : *par nous*, le Fondateur écrit : *par le ministère des hommes*). L'expression de la méditation est bien conforme à la pensée de saint Paul dans ce contexte de la *II Cor.* (voir notamment : 2 : 11-17; 3 : 1-8, passages qui seront d'ailleurs utilisés en d'autres méditations : 195/2, 199/3, 201/2).

En h substitution normale de *les cœurs à nos cœurs*. L'addition du Fondateur reprend une idée paulinienne du choix que Dieu fait de l'apôtre, du ministre de sa parole (cf. *II Cor. 4 : 1* qui suit immédiatement : l.)

DEUXIEME POINT

C'est un des principaux devoirs des pères et des mères, d'élever leurs enfants d'une manière chrétienne, et de leur apprendre leur Religion. Mais comme la plupart ne sont pas assez éclairés de ce qui la regarde; et que les uns étant occupés de leurs affaires temporelles et du soin de leur famille, et les autres étant dans une sollicitude continuelle, à gagner à eux et à leurs enfants, ce qui est nécessaire à la vie, ne peuvent s'appliquer à leur enseigner ce qui regarde les devoirs du chrétien.

Il est de la providence de Dieu, et de sa vigilance sur la conduite des hommes, de substituer aux pères et aux mères des personnes qui aient assez de lumières et de zèle pour faire entrer les enfants dans la connaissance de Dieu et de ses mystères, se donnant tout le soin et toute l'application possible

I Cor. 3 : 10.

- a** *J'ai posé*
b *le fondement*
c *comme un bon architecte, selon la grâce*
d *que Dieu m'a donnée.*

pour poser
 dans le cœur de ces enfants (dont un grand nombre seraient abandonnés)
le fondement
 de la religion et de la piété chétienne,
comme de bons architectes, selon la grâce
 (de Jésus-Christ)
que Dieu leur a donnée.

Rom. 12 : 6-8.

- (6) Or, puisque nous avons des dons différents,
f *selon la grâce qui nous a été donnée,*
e *employons-les*
 comme chacun de ces dons le demande :
 le don de prophétie selon la conformité de la foi ;
g *d'instruire, en enseignant.*
h (8) *et d'exhorter en exhortant ;*
 faisant l'aumône avec simplicité,
i *conduisant les autres avec soin et avec vigilance*¹.

Vous donc que Dieu a appelés à ce ministère,
employez
selon la grâce qui vous a été donnée

le don d'instruire en enseignant,
et d'exhorter, en excitant
 ceux qui sont confiés à vos soins,
les conduisant avec attention et vigilance,

afin de remplir envers eux le principal devoir des pères et des mères à l'égard de leurs enfants.

Remarques : L'édition de 1922 a reconnu les fragments : a, b, c, d. En revanche elle ne reconnaît pas les fragments : e, f, g, h, i, pourtant empruntés textuellement à l'*épître aux Romains*. En i, la substitution de *attention à soin*, peut s'expliquer par l'emploi de *soins* à la ligne précédente. Noter que le saint Fondateur ne retient, du texte de saint Paul, que ce qui intéresse directement le ministère du catéchiste (cf. passages omis).

TROISIEME POINT

I Tim. 2 : 4.

- b** *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*
a *et qu'ils connaissent la vérité.*

Non seulement
Dieu veut que tous les hommes parviennent à la connaissance de la vérité,
mais il veut que tous soient sauvés,

¹ Rom. 12 : 7-8.

Ed. 1683 : (7) L'administration des choses saintes, en les administrant; l'instruction, en enseignant; (8) l'exhortation, en excitant; l'aumône, en la faisant avec simplicité; la conduite des autres, avec soin et diligence...

Ed. 1694 : (7) L'administration des choses saintes, en les administrant; l'instruction, en enseignant; (8) l'exhortation, en excitant nos frères au bien; la distribution de l'aumône, en la faisant avec simplicité; la conduite des fidèles, en nous y occupant avec soin et vigilance...

et il ne peut pas le vouloir véritablement sans leur en donner des moyens, et, par conséquent, sans donner aux enfants des maîtres qui contribuent, à leur égard, à l'exécution de ce dessein.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. Noter le renversement de l'ordre des membres de phrase de l'épître. La seconde partie du verset avait été citée dans le premier point de la méditation.

I Cor. 3 : 9.

*Nous aidons Dieu dans son ouvrage.
Vous êtes le champ qu'il cultive,
vous êtes l'édifice qu'il élève.*

C'est là, dit saint Paul,
*le champ que Dieu cultive
et l'édifice qu'il élève*
et c'est vous qu'il a choisis
*pour l'aider dans cet ouvrage,
en annonçant à ces enfants l'évangile de
son Fils,*
et les vérités qui y sont contenues.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. Le fragment f est bien conforme à la pensée de saint Paul et au contexte du début de la 1^{re} épître aux Corinthiens. Ce que Paul était par rapport aux Corinthiens, le maître chrétien l'est à l'égard de ses élèves : *il aide Dieu dans la culture du champ ou dans l'édification de la construction* que sont les fidèles de Corinthe ou les enfants. Or la manière propre dont saint Paul aidait Dieu, c'était en exerçant le ministère de la parole de Dieu, en *annonçant l'évangile* : voir la déclaration de I Cor. 1 : 17 qui commande tout le développement dans lequel se situe le texte utilisé ici : *Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour annoncer l'évangile...* C'est donc également de cette manière que le maître chrétien *aidera Dieu*, d'où l'utilisation de la dernière expression, *annoncer l'évangile*, en f.

Rom. 11 : 13-14.

(13) Je vous déclare que tant que je serai
l'apôtre des Nations,
j'honorerai mon ministère,
(14) *tâchant*
de donner de l'émulation à ceux qui sont
de la même race que moi,
*et d'en sauver quelques-uns*¹.

C'est pourquoi
*vous devez honorer votre ministère,
tâchant d'en sauver quelques-uns;*

Remarques : Citation imparfaitement remarquée par l'édition 1922, qui ne reconnaît que le fragment g. Le fragment h, non reconnu comme paulinien devient, dans cette édition : *en tâchant de les sauver*. L'édition du Fr. Irlide, 1882, avait peut-être flairé dans la restriction (*quelques-uns*) un relent de jansénisme; elle avait transformé comme suit le texte : *c'est pourquoi vous devez honorer votre ministère, en vous efforçant de faire parvenir au salut les enfants qui vous sont confiés*. Le rapprochement avec l'épître aux Romains fait ressortir que le « jansénisme » serait imputable à saint Paul ! (cf. A. RAYEZ, *Etudes lasalliennes*, p. 26-27).

¹ Rom. 11 : 14.

Ed. 1683 : Essayant de donner de l'émulation à ceux qui sont de la même race que moi, et d'en amener quelques-uns au salut.

Ed. 1694 : Essayant de donner de la jalousie à ceux qui sont de la même race que moi, et d'en sauver quelques-uns.

II Cor. 5 : 18-20.

(18) Et tout vient de Dieu qui nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ et nous a rendus ses ministres

i *et nous a rendus ses ministres*
j *pour réconcilier les hommes avec lui.*

(19) Car Dieu était en Jésus-Christ dans lequel il réconciliait le monde avec soi, ne leur imputant point leurs péchés, et il nous a confié la parole de la réconciliation¹.

k *et il nous a confié la parole de la réconciliation*¹.
(20) Nous sommes donc les ambassadeurs de J.-C.
l *comme si Dieu même vous exhortait par nous.*

Car puisque Dieu suivant l'expression du même Apôtre,

vous a rendus ses ministres pour les réconcilier avec lui et qu'il vous a confié pour cet effet, la parole de réconciliation à leur égard

i
j
k

Exhortez-les

comme si Dieu les exhortait par vous vous ayant destinés pour annoncer à ces jeunes plantes les vérités de l'évangile et leur procurer des moyens de salut qui soient à leur portée;

l
m

Remarques : Références reconnues par l'édition 1922. Le fragment **m** est dans la ligne générale de ces textes pauliniens (cf. remarque au fragment **f** du même point).

I Cor. 1 : 17.

Parce que J.-C. ne m'a pas envoyé pour baptiser,

r *mais pour annoncer l'évangile;*
n *non avec des paroles étudiées,*
o *de peur que la croix de Jésus-Christ*
q *n'en soit anéantie.*

Enseignez-les leur,

non avec des paroles étudiées de peur que la croix de Jésus-Christ qui est la source de notre sanctification n'en soit anéantie,
et que tout ce que vous leur direz ne produise aucun fruit dans leur esprit et dans leur cœur. Car ces enfants étant simples et la plupart mal élevés, il faut que ceux qui les aident à se sauver, le fassent d'une manière si simple, que toutes les paroles qu'ils leur diront soient claires et faciles à comprendre.

n
o
p
q

¹ II Cor. 5 : 18-19.

Ed. 1683 : (18) Et tout vient de Dieu qui nous a remis en sa grâce par J.-C. et nous a rendus ses ministres pour réconcilier les hommes avec lui. (19) Car Dieu était en J.-C. dans lequel il rétablissait le monde en sa grâce, ne leur imputant point leurs péchés; et il a mis en nos bouches la parole de la réconciliation.

Ed. 1694 : (18) Et tout en vient de Dieu qui nous a réconciliés avec lui par J.-C., et qui nous a confié le ministère de la réconciliation. (19) Car Dieu était en J.-C. réconciliant avec soi le monde, et n'imputant point aux hommes leurs péchés; et il a mis en nous la parole de la réconciliation.

Soyez donc fidèles à cette pratique, afin que vous puissiez contribuer, autant que Dieu le demande de vous, au salut de ceux qu'il vous a confiés.

Remarques : Références reconnues par l'édition 1922. Noter le fragment **r** auquel nous avons fait allusion pour expliquer **f** et **m** de ce même point.

II — 194^{me} MEDITATION

Des moyens dont doivent se servir ceux qui sont chargés de l'éducation des enfants pour procurer leur sanctification.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

Texte de la méditation

Considérez que c'est une pratique qui n'est que trop ordinaire aux artisans et aux pauvres, de laisser vivre leurs enfants à leur liberté comme des vagabonds, qui errent çà et là, pendant qu'ils ne peuvent encore les employer à quelque profession, n'ayant aucun soin de les envoyer aux écoles, tant à cause de leur pauvreté, qui ne leur permet pas de satisfaire des maîtres, qu'à cause qu'étant obligés de chercher du travail hors de chez eux, ils sont comme dans la nécessité de les abandonner.

Les suites cependant en sont fâcheuses; car ces pauvres enfants, étant accoutumés pendant plusieurs années à mener une vie fainéante, ont bien de la peine ensuite à s'accoutumer au travail. De plus, fréquentant les mauvaises compagnies, ils y apprennent à commettre beaucoup de péchés, qu'il leur est fort difficile de quitter dans la suite, à cause des mauvaises et des longues habitudes qu'ils ont contractées, pendant un si long temps.

Dieu a eu la bonté de remédier à un si grand inconvénient, par l'établisse-

I Cor. 9 : 18.

En quoi donc consiste

- a** *le sujet de ma récompense ?*
b *c'est à prêcher l'Évangile gratuitement,*
c *sans qu'il en coûte rien à ceux qui m'entendent*¹...

ment des Ecoles chrétiennes, où l'on enseigne gratuitement et uniquement pour la gloire de Dieu; et où les enfants, étant retenus pendant tout le jour, et apprenant à lire, à écrire et leur Religion, et y étant ainsi toujours occupés, seront en état d'être employés au travail, lorsque leurs parents les y voudront appliquer.

Remerciez Dieu de ce qu'il a la bonté de se servir de vous, pour procurer aux enfants de si grands avantages, et soyez fidèles et exacts à le faire sans recevoir aucun salaire; afin que vous puissiez dire avec saint Paul,
le sujet de ma consolation
c'est d'annoncer l'Évangile gratuitement,
sans qu'il en coûte rien à ceux qui m'entendent.

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922.

DEUXIEME POINT

I Cor. 2 : 7-8

(7) Mais nous prêchons

- a** *la sagesse de Dieu,*
 qui est cachée dans son mystère; qu'il a prédestinée avant tous les siècles pour nous élever à la gloire
b (8) *et que nul des princes de ce monde n'a connue :*
 car s'ils l'avaient connue, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de la gloire.

Il ne suffit pas que les enfants soient retenus dans une école, pendant la plus grande partie du jour, et qu'ils y soient occupés; mais il est nécessaire que ceux qui leur sont donnés pour les instruire, s'attachent particulièrement à les élever dans l'esprit du christianisme, qui leur donne *la sagesse de Dieu*

que nul des princes de ce monde n'a connue, et qui est fort opposée à l'esprit et à la sagesse du monde, de laquelle on doit leur inspirer beaucoup d'horreur parce qu'elle sert de couverture au péché : et on ne saurait trop les éloigner d'un si grand mal, comme de ce qui seul les peut rendre désagréables à Dieu.

¹ I Cor. 9 : 18.

Ed. 1683 : En quoi donc consiste ma récompense ? C'est à prêcher l'Évangile gratuitement, sans qu'il en coûte rien à ceux qui m'entendent et sans user du droit que l'Évangile me donne.

Ed. 1694 : Qu'est-ce donc qui m'acquiert de la récompense ? C'est de prêcher l'Évangile gratuitement, et sans user du droit que le ministère me donne.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. En opposant la sagesse de Dieu et la sagesse du monde, saint Jean-Baptiste de La Salle reprend exactement l'opposition établie par saint Paul dans le contexte de l'*épître aux Corinthiens* auquel il emprunte quelques fragments de versets.

I Tim. 4 : 8.

Car les exercices du corps servent à peu de choses,

c *mais la piété est utile à tout...*¹

Il faut donc que ce soit votre premier soin, et le premier effet de votre vigilance dans votre emploi d'être toujours attentifs sur eux, pour les empêcher de faire aucune action, non seulement mauvaise, mais qui soit même tant soit peu indécente, les faisant abstenir de tout ce qui a la moindre apparence de péché. Il est aussi d'une grande conséquence, que votre vigilance sur eux serve à les rendre modestes et retenus dans l'Eglise, dans les exercices de piété qui se font dans l'école :

car la piété est utile à tout

et elle donne une grande facilité à éviter le péché et à pratiquer d'autres actions de vertu, par le grand nombre de grâces qu'elle attire sur ceux qui l'ont.

Est-ce ainsi que vous vous comportez à l'égard de vos élèves? Prenez ces pratiques à l'avenir, si vous n'y avez pas été assez fidèles par le passé.

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922.

TROISIEME POINT

Pour porter les enfants que vous instruisez à prendre l'esprit du christianisme, vous devez leur apprendre les vérités pratiques de la foi de Jésus-Christ, et les maximes du saint Evangile, pour le moins avec autant de soin que les vérités de pure spéculation. Il est vrai que de celles-ci, il y en a un nombre qu'il est absolument nécessaire de savoir pour être sauvé; mais que servirait-il de les savoir, si on ne se mettait en peine du bien qu'on doit pratiquer,

¹ I Tim. 4 : 8

Ed. 1683 : Car les exercices du corps servent de peu; mais la piété est utile pour toutes choses...

Ed. 1694 : comme *Ed.* 1683.

Jacq. 2 : 17.

a *La foi qui n'a pas les œuvres est morte en elle-même.*

I Cor. 13 : 2.

b Et quand j'aurais le don de la Prophétie,

c *que j'entendrais tous les mystères,*

d *que j'aurais toute la science, et toute la foi possible*

e *jusqu'à transporter les montagnes,*

f *si je n'ai la charité,*

g *je ne suis rien*¹.

puisque la foi dit saint Jacques sans les bonnes œuvres est morte.

Et comme dit saint Paul
quand j'entendrais tous les mystères, et que j'aurais toute la science et toute la foi en sorte que je transportasse les montagnes d'un lieu à l'autre si je n'ai la charité c'est-à-dire la grâce sanctifiante, je ne suis rien.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. La correspondance littérale est presque parfaite. Le fragment **d** est plus proche du texte de 1694, ci-dessous. Pour le fragment **a**, noter que le même texte se retrouve chez saint Jacques en 2 : 20, référence indiquée ici par l'édition 1922.

Votre principal soin est-il donc d'instruire vos disciples des maximes du saint Evangile, et des pratiques des vertus chrétiennes? N'avez-vous rien plus à cœur que de faire en sorte qu'ils s'y affectionnent? Regardez-vous le bien que vous tâchez de leur faire, comme le fondement de tout le bien qu'ils pratiqueront dans la suite de leur vie? Les habitudes des vertus qu'on a cultivées en soi dans la jeunesse, trouvant moins d'obstacles dans la nature corrompue, jetant de plus profondes racines dans les cœurs de ceux en qui elles ont été formées.

Si vous voulez que les instructions que vous ferez à ceux que vous devez instruire, pour les attirer à la pratique du bien, leur soient profitables, il faut que vous

¹ I Cor. 13 : 2.

Ed. 1683 ... Que j'entendisse tous les mystères, que j'eusse toute la science et toute la foi, jusqu'à transporter les montagnes d'un lieu à l'autre, si je n'ai la charité, je ne suis rien.

Ed. 1694 : ... Que j'entendrais tous les mystères, que j'aurais toute la science et toute la foi, en sorte que je transportasse les montagnes d'un lieu à un autre, si je n'avais pas la charité, je ne serais rien.

les pratiquiez vous-mêmes, et que vous soyez bien remplis de zèle, afin qu'ils puissent recevoir la communication des grâces qui sont en vous pour faire le bien, et que votre zèle attire en vous l'esprit de Dieu, pour les y animer.

III — 195^{me} MEDITATION

Que ceux qui instruisent la jeunesse sont les coopérateurs de Jésus-Christ au salut des âmes.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

II Cor. 5 : 18.

Et tout vient de Dieu

a qui nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ,

et nous a rendus ses ministres

a' pour réconcilier les hommes avec lui ¹.

Texte de la méditation

Quoique Jésus-Christ soit mort pour tous les hommes, le fruit de sa mort n'est pas cependant efficace à l'égard de tous, parce que tous ne se mettent pas en peine de se l'appliquer; il faut de notre part la correspondance de notre volonté pour le rendre tel; car quoique la mort de Jésus-Christ ait été plus que suffisante pour effacer les péchés de tous les hommes, et pour y satisfaire pleinement, puis-

a Dieu nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ;

cependant comme les grâces qu'il nous a méritées ne sont efficaces pour notre salut qu'autant que notre volonté se porte à y correspondre, c'est à nous-mêmes d'achever et de consommer l'ouvrage de notre rédemption.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. On pourrait penser également à *Rom. 5 : 10* qui se lit dans Amelote : « Car si lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils... ». Le fragment *a'* avait été cité en 193/3, 1, j, tandis qu'à cet endroit le fragment *h'* n'était pas cité (il l'est ici en *a*).

¹ II Cor. 5 : 18.

Ed. 1683 : Et tout vient de Dieu qui nous a remis en sa grâce par J.-C. et nous a rendus ses ministres pour réconcilier les hommes avec lui.

Ed. 1694 : Et tout en vient (1699, 1702 David et Hérissant : en vient) de Dieu qui nous a réconciliés avec lui par J.-C., et qui nous a confié le ministère de la réconciliation.

Colos. 1 : 24

Moi qui me réjouis maintenant dans les
maux que j'endure pour vous
et qui accomplis en ma chair ce qui man-
b *que aux souffrances de Jésus-Christ*
pour son corps qui est l'Église.

C'est ce qui a fait que saint Paul dit
très bien, parlant de soi,
j'accomplis,
dit-il,
ce qui manque à la passion de Jésus-
Christ.

Y a-t-il donc manqué quelque chose ?
rien, sans doute, de la part de Jésus-
Christ; mais de la part de ce saint Apô-
tre comme de tous les autres hommes, ce
qui y manquait, était l'acceptation de
sa volonté,
l'union de ses souffrances à celles de Jésus-
Christ,
comme étant un de ses membres souf-
frant en lui et pour lui.

Comme vous êtes obligés d'aider vos
disciples à se sauver, vous devez les engager
à unir toutes leurs actions à celles de
Jésus-Christ Notre-Seigneur; afin qu'é-
tant sanctifiées par ses mérites et par
son onction, elles puissent être agréa-
bles à Dieu et des moyens de salut pour
eux. C'est ainsi que vous devez leur
apprendre à profiter de la mort de Jé-
sus-Christ Notre-Seigneur, afin d'en ren-
dre le fruit et les mérites, efficaces en eux.

Remarques: Citation reconnue par l'édition 1922. Le texte du saint Fondateur est légèrement différent de celui d'Amelote. En revanche le fragment c pourrait être rapproché d'une note d'Amelote 1688 à ce verset: « Il manque à la Passion de Jésus-Christ, disent communément les Auteurs, que *ses membres souffrent les uns pour les autres et pour tout le corps*, comme il a souffert pour tous. Dieu a prédestiné, dit saint Thomas tout ce que J.-C. entier *qui est comme une seule personne* (cf. c : *en lui*) doit souffrir jusqu'à la fin... »

DEUXIEME POINT

II Cor. 5 : 20.

Nous sommes donc les ambassadeurs de
a *Jésus-Christ*
comme si Dieu même vous exhortait
c par nous.

Comme vous êtes
les ambassadeurs
et les ministres de Jésus-Christ
dans l'emploi que vous exercez, vous
devez le faire comme représentant Jésus-
Christ même.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. Le même verset a été déjà utilisé en 193/3, 1. Mais tandis que le Fondateur citait alors uniquement la seconde partie du verset (fragment c, ici), il l'omet maintenant et cite uniquement la 1^e partie (fragment a).

L'expression *ministres de Jésus-Christ* (fragment b) se trouve dans le contexte des passages pauliniens utilisés jusqu'à présent par le saint Fondateur. On ne la rencontre cependant pas dans ce verset 20, mais dans le verset 18, cité également en 193/3, fragment i : « Tout vient de Dieu qui nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ et nous a rendus ses ministres... ». Ce même verset a été utilisé en 195/1, a.

II Cor. 5 : 20.

d *comme si Dieu même vous exhortait par nous.*

C'est lui qui veut que vos disciples vous envisagent comme lui-même, qu'ils reçoivent vos instructions **d** *comme si c'était lui qui les leur donnât;*

Remarque : ce n'est pas une citation proprement dite, et l'édition 1922 ne la mentionne pas. Néanmoins, l'idée est exactement la même, et le saint Fondateur l'a déjà exploitée en citant du reste ce fragment du verset 20 (cf. remarque précédente) : par le maître chrétien qui annonce l'évangile, c'est Jésus-Christ ou Dieu qui parle.

II Cor. 3 : 3.

e *On sait que vous êtes la lettre de Jésus-Christ qu'il nous a dictée*
f *et que nous avons écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant,*
h *non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair,*
g *qui sont vos cœurs.*

devant être persuadés que c'est la vérité de Jésus-Christ qui parle par votre bouche, que ce n'est qu'en son nom que vous les enseignez, et que c'est lui qui vous donne l'autorité sur eux, *et qu'ils sont eux-mêmes la lettre qu'il vous a dictée*
e *et que vous écrivez tous les jours*
f *dans leurs cœurs,*
g *non avec de l'encre, mais avec l'esprit de Dieu vivant*
h *qui agit en vous et par vous, par la vertu de Jésus-Christ, qui vous fait triompher*

II Cor. 4 : 6.

j *Parce que Dieu qui a commandé*
k *que la lumière sortît des ténèbres, a éclairé lui-même nos cœurs;*
i *afin que nous éclairions les autres*
l *en leur découvrant la gloire de Dieu,*
m *en la personne de Jésus-Christ¹.*

de tous les obstacles qui s'opposent au salut de ces enfants, *les éclairant*
i *en la personne de Jésus-Christ*
m *pour leur faire éviter tout ce qui peut lui déplaire.*

¹ II Cor. 4 : 6.

Ed. 1683 : Parce que Dieu qui commanda que la lumière sortît des ténèbres, a éclairé lui-même nos cœurs; afin qu'en la personne de J.-C., nous éclairions les autres en leur découvrant la clarté de Dieu.

Ed. 1694 : Parce que le même Dieu qui commanda que la lumière sortît des ténèbres, a éclairé nos cœurs; afin que nous éclairions aussi les autres, en leur découvrant la gloire de Dieu qui luit sur le visage de J.-C.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922, excepté les fragments **i** et **m**. Ces fragments appartiennent au même contexte que les trois précédents. Noter également que les fragments de ce verset 4 : 6 de la 2^e épître aux Corinthiens, non utilisés ici par saint Jean-Baptiste de La Salle, (**j**, **k**, **l**) avaient été employés en 193/1 **g**, **h**, **j**, **k**, alors que l'expression *en la personne de Jésus-Christ*, avait été omise à cet endroit.

Pour vous acquitter de ce devoir avec autant de perfection et d'exactitude que Dieu le demande de vous, donnez-vous souvent à l'Esprit de Notre-Seigneur, afin de n'agir en cela que par lui, et que le vôtre propre n'y ait aucune part; et qu'ainsi, cet Esprit-Saint se répandant sur eux, ils puissent posséder pleinement l'esprit du christianisme.

TROISIEME POINT

Jean 15 : 4, 8.

a (4) *comme la branche de la vigne ne peut d'elle-même porter de fruit*

b *si elle ne demeure attachée au cep : de même vous vous ne pouvez en porter si*
c *vous ne demeurez en moi*¹.

d (8) *Ce sera la gloire de mon Père que*
e *vous rapportiez beaucoup de fruit*
et que vous deveniez mes disciples.

Tous vos soins à l'égard des enfants qui vous sont confiés seraient inutiles, si Jésus-Christ, lui-même, ne leur donnait la vertu, la force et l'efficacité qui leur est nécessaire pour les rendre utiles,

comme la branche de la vigne ne peut

d'elle-même porter de fruit

(dit Notre-Seigneur)

si elle ne demeure attachée au cep

de même vous ne pouvez en porter si vous ne
c *demeurez en moi.*

Ce sera la gloire de mon Père que vous
d *rapportiez beaucoup de fruit*

et que vous deveniez mes disciples.
e

Remarques : Citations reconnues dans l'édition 1922. On note la correspondance littérale parfaite, que ferait mieux ressortir encore la comparaison avec une autre traduction française. Entre **c** et **d**, l'édition 1922 ajoute : *Et encore*, qui ne se trouve pas dans la première édition.

Ce que Jésus-Christ dit à ses saints Apôtres, il vous le dit aussi à vous-mêmes, pour vous faire connaître que tout le fruit que vous pouvez faire dans votre

¹ Jean 15 : 4.

Ed. 1683 : Comme la branche de la vigne ne peut d'elle-même porter de fruit, si elle ne demeure dans le cep : de même vous n'en pouvez porter si vous ne demeurez en moi.

Ed. 1694 : Comme la branche de la vigne ne peut d'elle-même porter de fruit, si elle ne demeure dans le cep : de même vous n'en pouvez porter, si vous ne demeurez en moi.

emploi, à l'égard de ceux qui vous sont confiés, ne sera ni véritable, ni efficace, qu'autant que Jésus-Christ y donnera sa bénédiction, et que vous demeurerez en lui; comme la branche de la vigne laquelle ne peut porter de fruit qu'autant qu'elle demeure attachée au cep, et qu'elle en tire sa sève et sa vigueur, et c'est aussi ce qui fait toute la bonté du fruit. Jésus-Christ vous veut faire entendre par cette comparaison, que plus ce que vous ferez pour le bien de vos disciples sera animé par lui et tirera sa vertu de lui, plus aussi il produira de fruit en eux.

C'est pourquoi vous devez beaucoup lui demander, que toutes les instructions que vous leur donnerez soient animées de son Esprit, et qu'elles tirent de lui toutes leurs forces, afin que comme c'est lui

qui éclaire tout homme venant au monde,
ce soit lui aussi qui éclaire leur esprit et les porte à aimer et à pratiquer le bien que vous leur enseignerez.

Jean 1 : 9.

Le Verbe était cette vraie lumière

f *qui éclaire tous ceux qui viennent dans ce monde*¹.

f *qui éclaire tout homme venant au monde,*
ce soit lui aussi qui éclaire leur esprit et les porte à aimer et à pratiquer le bien que vous leur enseignerez.

Remarque : Citation reconnue dans l'édition 1922.

¹ Jean 1 : 9

Ed. 1683 : qui éclaire tout homme venant dans ce monde.

Ed. 1694 : comme *Ed. 1683.*

IV — 196^{me} MEDITATION

Ce qu'il faut faire pour être les vrais coopérateurs de Jésus-Christ au salut des enfants.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

I Cor. 3 : 6.

- a** Pour moi j'ai planté,
b Apollos a arrosé,
c mais Dieu a donné l'accroissement.

Texte de la méditation

Soyez bien persuadés de ce que dit saint Paul
*que c'est vous qui plantez
 et qui arrosez
 mais que c'est Dieu qui par Jésus-Christ
 donne l'accroissement*
 et la perfection à votre ouvrage.

Remarques : Citation reconnue dans l'édition 1922. Le verset 5 du même chapitre se lit comme suit dans l'édition Amelote : (Apollos, Paul) ils sont les ministres de celui en qui vous avez cru; chacun selon ce que le Seigneur lui a donné. Cette double idée (importance du ministère de la parole; ce ministère est un don de Dieu) a déjà été exploitée par le saint Fondateur, utilisant d'ailleurs le même contexte paulinien : I Cor. 3 : 9 est cité en 193/3, c, d, e; 3 : 10 est cité en 193/2, a, b.

I Cor. 3 : 9.

- d** Nous aidons Dieu dans son ouvrage...

Ainsi, lorsqu'il arrivera que vous trouverez quelque difficulté dans la conduite de vos disciples, qu'il y en aura qui ne profiteront pas de vos instructions, et en qui vous remarquerez un certain esprit de libertinage, vous recourrez sans doute à Dieu, et vous demanderez très instamment à Jésus-Christ qu'il vous anime de son Esprit puisqu'il vous a choisi pour faire son ouvrage

Remarque : Citation non signalée par l'édition 1922. On peut cependant songer pour ce fragment d à I Cor. 3 : 9 (utilisé en 193/3, e). L'idée du choix divin pour le ministère se retrouve aussi dans ce contexte paulinien.

Luc 15 : 4-5.

- f** (4) Y a-t-il quelqu'un d'entre vous qui ayant cent brebis

Envisagez Jésus-Christ comme le Bon Pasteur de l'Évangile

g dont *une* s'est égarée,
ne laisse pas les quatre-vingt-dix-neuf
dans le désert
e pour aller *chercher*
celle qui s'est perdue, jusqu'à ce qu'il l'ait
trouvée
(5) Et s'il la trouve,
i *ne la rapporte-t-il pas*
h *sur ses épaules*
avec joie.

qui cherche
la brebis
égarée,
la met sur ses épaules
et la rapporte
pour la remettre dans le troupeau

e
f
g
h
i

Remarque : La référence indiquée par l'édition 1922, *Luc 15* : 4-5, paraît bien la bonne si l'on en juge par le parallélisme ci-dessus. Le Fondateur ne retient vraiment que l'essentiel de ce récit évangélique. — Le passage correspondant de *Mat.* 18 : 12-14 ne contient pas tous les détails de celui de *Luc*. Y manque en particulier le détail pittoresque du pasteur portant sa brebis sur les épaules. L'expression « Bon Pasteur » ne se lit pas dans les textes synoptiques, mais dans *l'évangile de saint Jean*, 10 : 1-18, où Jésus se présente comme le Bon Pasteur, mais où il n'est plus spécialement question de brebis égarée.

et comme vous tenez sa place, regardez-vous comme obligés à faire le même, et demandez-lui les grâces nécessaires pour procurer la conversion de leurs cœurs.

Vous devez donc beaucoup vous appliquer à la prière pour réussir dans votre ministère, représentant sans cesse à Jésus-Christ les besoins de vos disciples, lui exposant les difficultés que vous avez trouvées dans leur conduite; Jésus-Christ voyant que vous le regardez dans votre emploi comme celui qui peut tout, et vous comme un instrument qui ne doit se mouvoir que par lui, ne manquera pas de vous accorder ce que vous lui demanderez.

DEUXIEME POINT

Jean 13 : 15.

a *Car je vous ai donné l'exemple*
b *afin que vous fassiez ce que je vous ai fait.*¹

Jésus-Christ parlant à ses Apôtres leur disait
qu'il leur avait donné l'exemple,
afin qu'ils fissent comme il avait fait lui-même;

a
b

¹ Jean 13 : 15.

Ed. 1683 : Car je vous en ai donné l'exemple, afin que vous fassiez la même chose que j'ai faite envers vous.

Ed. 1694 : Car je vous en ai donné l'exemple, afin que vous fassiez la même chose que j'ai faite envers vous.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. Passage du style direct au style indirect et modification légère en b.

Il a voulu que ses Disciples l'accompagnassent dans toutes les conversions qu'il a faites, afin qu'ayant vu la manière dont il s'y conduisait, ils pussent dans tout ce qu'ils auraient à faire pour gagner les âmes à Dieu, se régler et se former sur sa conduite.

C'est aussi ce que vous devez faire, vous que Jésus-Christ a choisis entre tant d'autres

pour être ses coopérateurs
au salut des âmes.

Remarque : Comme référence au fragment c, l'édition 1922 indique *II Cor. 6 : 1* qui se lit comme suit dans l'édition Amelote : *Pour concourir donc (avec Dieu) nous vous exhortons à faire en sorte que vous n'ayez pas reçu sa grâce en vain.* Une traduction moderne, celle de la *Bible de Jérusalem* emploie le mot de *coopérateur* utilisé ici par le saint Fondateur : *Et puisque nous sommes ses coopérateurs, nous vous exhortons encore à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu.* Nous ne retenons pourtant pas cette référence : il nous semble qu'ici le saint ne cite aucun texte précis; mais les idées qu'il reprend (celle du *choix divin*, celle que le maître chrétien *fait l'ouvrage de Dieu*) sont bien des idées pauliniennes; elles ont été déjà bien souvent reprises par les *Méditations sur l'Emploi*; elles le seront encore plus d'une fois.

Mat. 5 : 3, 10, 11, 12.

d (3) *Bienheureux*

e *sont les pauvres d'esprit : car le Royaume du ciel est à eux.*

f (11) *Vous serez bien heureux lorsqu'à*
g *mon sujet on vous aura fait des affronts,*
h *on vous aura persécuté*
on aura dit faussement toute sorte de mal contre vous.

(10) *Bienheureux sont ceux qui souffrent*
g *persécution pour la justice :*
car le Royaume du ciel est à eux

(12) *Vous devez vous en réjouir et en*
i *être ravis de joie;*
parce qu'une grande récompense vous attend dans le ciel.

Vous devez en lisant l'Evangile étudier la manière, et les moyens dont il s'est servi pour porter ses disciples à la pratique des vérités de l'Evangile;

tantôt leur proposant comme un *bonheur*

tout ce que le monde a en horreur,
comme la *pauvreté*,

les injures, *les affronts*,

les calomnies,

et toutes sortes de persécutions pour la justice;

leur disant même

qu'ils devaient être ravis de joie

lorsqu'elles leur arriveraient :

Mat. 11 : 29.

Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi

j que je suis *doux et humble* de cœur et vous trouverez le repos de vos âmes.

Mat. 5 : 20.

Car je vous déclare
k que si votre justice n'est plus grande que celle des scribes et des pharisiens,

m vous n'entrerez point dans le royaume du ciel.

Luc 6 : 24.

p Malheur à vous
n riches

o parce que vous avez ici-bas votre consolation.

tantôt leur donnant de l'horreur pour les péchés auxquels les hommes ont coutume de tomber,
d'autrefois leur proposant des vertus à pratiquer
comme la *douceur, l'humilité*
et ainsi des autres;
d'autrefois leur faisant connaître

que si leur justice n'était plus abondante que celle des scribes et des Pharisiens
(qui ne se mettaient en peine que de l'extérieur),
ils n'entreraient point dans le Royaume des cieux;

Enfin il voulait que

les riches
et ceux qui ont leurs plaisirs en ce monde
passassent dans leurs esprits pour
malheureux.

C'est selon ces pratiques, et toutes les autres de Jésus-Christ, que vous devez enseigner la jeunesse chrétienne qui vous est confiée.

Remarques : L'édition 1922 reconnaît les fragments g, i, k, l, m, non les autres. De fait les citations ne sont pas textuelles sauf i, k, m. Mais l'allusion précise à la lecture de l'évangile par laquelle débute cette énumération invitait à signaler les passages les plus proches — que l'on retrouve, pour la plupart, dans le chapitre 5^e de *saint Matthieu* (Voir, à ce propos, ce qu'écrit saint Jean-Baptiste de La Salle dans sa méditation pour la fête de saint Matthieu, 21 septembre, 167/2 : « Estimez beaucoup votre emploi, qui est apostolique, et étudiez avec application l'évangile de Saint-Matthieu, dans lequel sont proposées les plus saintes maximes de Jésus-Christ, et les principaux fondements de la piété chrétienne... » 167/3 : « Ne vous attendez point à d'autres récompenses, quand vous vous serez bien acquittés de votre devoir dans votre emploi qu'à souffrir des persécutions, des injures, des outrages, des malédictions, et qu'à entendre dire faussement toute sorte de mal contre vous comme l'a écrit saint Matthieu, et comme il l'a lui-même éprouvé. Réjouissez-vous alors, ajoutez le même apôtre, et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel... » — Citations faites d'après l'édition 1922, p. 547-548).

Remarquer surtout que tous les fragments de la méditation ont leur correspondant dans l'évangile. Pour le fragment l, on peut songer à *Mat. 6 : 1-6* (soit pour l'aumône, soit pour la prière, ne pas imiter les hypocrites qui agissent afin d'être vus par les hommes) bien que ce passage ne fasse pas explicitement mention des *Pharisiens*; on peut songer aussi à *Mat. 23 : 25* : *Malheur à vous scribes et pharisiens hypocrites, qui nettoyez le dehors de la coupe et du plat, pendant que vous avez l'âme remplie de rapines et de souillures...*

Il est intéressant de souligner que toutes les vertus ou les attitudes ici recommandées sont strictement *chrétiennes*, enseignées par l'évangile, révélées par Dieu, et nullement requises par une

morale purement naturelle : amour de la pauvreté, support des injures, douceur et humilité, droiture d'intention, jugement chrétien sur la richesse temporelle. C'est une pareille « morale » que le saint Fondateur désire que ses disciples inculquent à leurs élèves.

TROIISIEME POINT

Jean 10 : 10.

- a** Mais moi je suis venu
b afin qu'elles aient la vie
c et qu'elles l'aient avec plus d'abondance.

Jean 6 : 64.

- d** Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie.

Il ne suffirait pas pour bien remplir votre ministère, d'exercer vos fonctions à l'égard des enfants, en vous conformant seulement à Jésus-Christ dans sa conduite et dans la conversion des âmes, si vous n'entriez aussi dans ses vues et dans ses intentions

Il n'est venu sur la terre, comme il le dit lui-même, qu'*afin que les hommes eussent la vie, et qu'ils l'eussent avec abondance,* c'est pour ce sujet qu'il a dit en un autre endroit,

que ses paroles sont esprit et vie; c'est-à-dire qu'elles procurent la véritable vie, qui est celle de l'âme, à ceux qui les entendent, et qui après les avoir entendues volontiers, les pratiquent avec amour.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. Le fragment **e** pourrait être rapproché de *Luc 8 : 21* et *11 : 27*, où N.-S déclare heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique.

Ce doit aussi être votre intention quand vous instruisez vos Disciples, de faire en sorte qu'ils vivent d'une vie Chrétienne, et que vos paroles soient esprit et vie pour eux.

1) Parce qu'elles seront produites par l'esprit de Dieu, résidant en vous

2) Parce qu'elles leur procureront l'esprit chrétien, et que possédant cet esprit qui est l'esprit de Jésus-Christ même, ils vivront de cette véritable vie qui est si avantageuse à l'homme qu'elle le conduit sûrement à la vie éternelle.

Gardez-vous d'avoir à leur égard aucune vue humaine, ni de vous glorifier de ce que

vous faites : car ce sont deux choses capables de corrompre tout ce qu'il y aurait de bon dans l'exercice de vos fonctions.

Remarque : Pour le fragment f, l'édition 1922 indique *I Cor. 3 : 16* comme référence. Cependant, chez saint Paul ce passage concerne l'habitation divine dans l'âme, non la production de la parole par l'Esprit de Dieu. On penserait plutôt ici à *II Cor. 3 : 3* : cf. 195/2, h; voir aussi 199/3, x et 205/3, a', b', c', d'.

I Cor. 4 : 7.

g *qu'avez-vous*
h *qui ne vous ait pas été donné ?*
i *que s'il vous a été donné,*
j *pourquoi vous en glorifiez-vous ?*
comme si vous l'aviez de vous-mêmes ?

g *Qu'avez-vous en effet à cet égard qui ne*
h *vous ait été donné ?*
i *et s'il vous a été donné,*
j *pourquoi vous en glorifiez-vous ?*
comme si vous l'aviez de vous-mêmes.

Ayez donc dans votre emploi des intentions toutes pures comme celles de Jésus-Christ même, et par ce moyen, vous attirerez sur vous et sur vos travaux, ses bénédictions et ses grâces.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. Le même contexte du début de la *I Cor.* a été utilisé fréquemment déjà : en 193/1 q, r ; 193/2 a, b ; 193/3 c, d, e, r, n, o, q ; 194/2 a, b ; 196/1 a, b, c.

V — 197^{me} MEDITATION

Que ceux que la Providence a choisis pour l'éducation des enfants, doivent faire dans leur emploi les fonctions des Anges gardiens à leur égard.

PREMIER POINT

Remarque : Pour ce point, l'édition 1922 ne signale aucune référence scripturaire; et l'on n'y trouve de fait aucune citation textuelle. Pourtant l'idée générale de la difficulté éprouvée par l'homme « charnel » pour comprendre les choses de Dieu peut faire songer à *I Cor. 2 : 11-16* où saint Paul déclare qu'on ne comprend les secrets de Dieu que par la révélation de l'esprit de Dieu. L'utilisation fréquente, jusqu'ici, du début de la *I Cor.*, rend vraisemblable ce rapprochement; on notera en particulier les fragments a, b, c, d, où la similitude paraît particulièrement sensible.

Texte du N. T. (édition Amelote)

Texte de la méditation

On peut dire que les enfants en naissant sont comme une masse de chair, et que l'esprit ne se dégageant en eux de la

matière qu'avec le temps, et ne subtilisant que peu à peu, ceux, par suite nécessaire, qui sont ordinairement instruits dans les écoles ne sont pas encore en état de concevoir facilement d'eux-mêmes les vérités et les maximes chrétiennes; de sorte qu'ils ont besoin de bons guides et d'anges visibles pour les leur apprendre.

Les Anges ont cet avantage par dessus les hommes, qu'étant dégagés de corps et de toutes les fonctions des sens, sans lesquelles ordinairement l'esprit de l'homme agit rarement; les anges ont des lumières fort supérieures à celles des hommes, et peuvent, par conséquent, beaucoup contribuer à ce que les lumières des hommes soient bien plus pures qu'elles ne seraient selon la portée de l'esprit humain, les Anges qui les conduisent leur faisant part de leurs lumières et de la connaissance qu'ils ont du véritable Bien. Par cette communication de lumière des Anges gardiens, les hommes peuvent avoir une connaissance plus vive de Dieu et de ses perfections, de tout ce qui le regarde et des moyens d'aller à lui.

Si cela est vrai à l'égard de tous les hommes, il l'est incomparablement plus à l'égard des enfants,

qui ayant l'esprit plus grossier,
parce qu'il est moins dégagé des sens
et de la matière,

ont besoin qu'on leur développe les vérités chrétiennes

qui sont cachées à l'esprit humain,
d'une manière plus sensible et proportionnée à la grossièreté de leur esprit, faute de quoi, ils demeurent souvent toute leur vie grossiers et durs
à l'égard des choses de Dieu

et incapables de les concevoir et de les goûter.

C'est à quoi la bonté de Dieu a pourvu, en donnant aux enfants des maîtres pour les instruire de toutes ces choses.

I Cor. 2 : 14.

a *l'homme animal*

b *ne comprend point*

c *les choses qui viennent de l'Esprit de Dieu parce qu'elles lui paraissent une folie,*

d *et il n'est pas capable de les concevoir, parce que c'est par l'Esprit qu'on en juge.*

a

b

c

d

Admirez la bonté de Dieu, de pouvoir à tous les besoins de ses créatures, et des moyens qu'il prend pour procurer aux hommes la connaissance du véritable bien, qui est celui qui regarde le salut de leurs âmes, et offrez-vous à lui pour y aider les enfants qui vous sont commis autant qu'il le demandera de vous.

DEUXIEME POINT

Jacq. 2 : 17.

La foi qui n'a pas les œuvres est morte en elle-même.

b

Il ne suffit pas d'être instruit des vérités chrétiennes qui sont purement spéculatives, pour être sauvé; puisque comme nous l'avons déjà dit,

la foi sans les œuvres est morte

c'est-à-dire qu'elle est comme un corps sans âme et que, par conséquent elle n'est pas suffisante pour aider à faire notre salut.

a
b

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. Le fragment a invite à se reporter à 194/3, a où le saint Fondateur a en effet cité déjà le texte de saint Jacques. L'édition 1922 indiquait alors comme référence *Jacq. 2 : 20*; ici elle renvoie à *2 : 17*; il paraît plus normal de renvoyer chaque fois au même verset. Dans l'édition Amelote, le verset 20 se lit : *Voulez-vous savoir, ô homme vain ! que la foi qui n'a point les œuvres est morte ?*

Ce n'est donc pas assez de procurer aux enfants l'esprit du Christianisme, et de leur enseigner les mystères et les vérités spéculatives de notre Religion; il faut, de plus, que vous leur appreniez les maximes pratiques qui sont répandues dans le saint Evangile. Mais comme ils n'ont pas encore l'esprit assez fort pour pouvoir d'eux-mêmes les concevoir et pour les pratiquer, vous devez leur servir d'anges visibles dans ces deux choses : 1) Leur faire concevoir ces maximes, telles qu'elles sont proposées dans le saint Evangile; 2) Diriger leurs pas dans le chemin qui les conduise à la pratique de ces mêmes maximes. C'est ce qui fait qu'ils ont besoin d'anges visibles, qui les animent, à les goûter et à les pratiquer tant par leurs

instructions que par leurs bons exemples, afin que par ces deux moyens, ces maximes saintes fassent une forte impression dans leurs esprits et dans leurs cœurs.

Telle est la fonction que vous devez exercer à l'égard de vos disciples. Il est de votre devoir de faire en sorte, comme les Anges gardiens le font à votre égard, de les engager à la pratique des maximes du saint Evangile, et de leur en donner des moyens faciles et proportionnés à leur âge, afin que s'y étant insensiblement accoutumés dans leur enfance, ils puissent, lorsqu'ils seront plus avancés en âge, en avoir acquis une espèce d'habitude et les mettre en usage sans beaucoup de peine.

TROISIEME POINT

L'on trouve tant d'obstacles à son salut, dans cette vie, qu'il est impossible de les éviter, si on est abandonné à soi-même et à sa propre conduite. C'est pour ce sujet que Dieu vous a donné des Anges gardiens pour veiller sur vous, et pour empêcher, comme dit le Prophète, que vous ne tombiez *en vous heurtant contre quelque pierre*; c'est-à-dire contre quelque obstacle qui se rencontrerait à votre salut, et pour vous inspirer et vous aider à vous éloigner du chemin où vous pourriez en rencontrer.

Comme il est bien plus aisé aux enfants, qui sont faibles d'esprit aussi bien que de corps, et qui ont peu de lumière pour le bien, de tomber dans quelque précipice, ils ont besoin pour les conduire dans la voie du salut, des lumières de quelques guides vigilants, qui aient assez d'intelligence dans les choses qui regardent la piété, et de connaissance des défauts ordinaires aux jeunes gens, pour les leur faire remarquer et les en préserver.

Ps. 91 : 12.

C'est à quoi Dieu a pourvu, en donnant aux enfants des maîtres qu'il a chargés de ce soin, et à qui il a donné assez d'attention et de vigilance sur eux, pour ne pas souffrir, non seulement que, quoi que ce soit qui puisse nuire à leur salut s'empare de leur cœur, mais même pour les conduire au milieu de tous les dangers qui se rencontrent dans le monde; en sorte que, sous la conduite de ces guides attentifs, et sous la protection de Dieu, le démon n'ose en approcher.

Demandez aujourd'hui à Dieu la grâce de veiller tellement sur les enfants qui vous sont confiés, que vous preniez toutes les précautions possibles pour les garantir des chutes considérables; et d'être de si bons guides à leur égard, que les lumières que vous vous serez procurées par le secours de Dieu, et par la fidélité à vous bien acquitter de votre emploi, vous fassent si bien apercevoir tout ce qui pourrait être un obstacle au bien de leurs âmes, que vous éloigniez du chemin de leur salut, tout ce qui pourrait leur nuire.

C'est là le principal soin que vous devez avoir à leur égard, et la principale raison pour laquelle Dieu vous a chargés d'un si saint ministère et c'est ce dont il vous fera rendre un compte très exact au jour du jugement.

Remarque : Aucune citation directe du *Nouveau Testament* dans ce point. En a l'édition 1922 renvoie au Ps. 90 (*hébr.* 91). En b et c, on peut se rappeler 193/2, i, citant *Rom.* 12 : 8 (voir plus haut).

VI — 198^{me} MEDITATION

Comment, dans l'éducation de la jeunesse, on exerce la fonction des Anges gardiens.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

Eph. 1 : 5, 11.

- a (5) *Il nous a prédestinés
pour être ses enfants adoptifs par Jésus-*
b *Christ,*
c (11) *C'est aussi par lui que nous avons
été appelés pour être héritiers*¹.

Texte de la méditation

Les Anges gardiens étant très éclairés et connaissant le bien tel qu'il est, c'est par eux que Dieu le fait connaître, aussi bien que le secret de sa sainte volonté, à ceux qu'il a prédestinés pour être ses enfants adoptifs en Jésus-Christ, et qu'il a par lui appelés pour être ses héritiers, et ils leur enseignent par les lumières qu'ils leur communiquent (touchant le bien qu'il leur convient de pratiquer) ce qu'ils doivent faire pour le devenir;

Remarques : L'édition 1922 ne reconnaît pas les fragments a, b, pourtant textuels. Pour le fragment c, et en d, elle renvoie à *Rom. 8 : 17*, qui, dans l'édition Amelote se lit : *Que si nous sommes ses enfants, nous sommes donc aussi ses héritiers; c'est-à-dire les héritiers de Dieu et les cohéritiers de J.-C.* La comparaison des textes montre que c'est à *Eph.* qu'il faut ici se référer.

En d, pour renvoyer à *Rom. 8 : 17*, l'édition 1922 ajoute : *pour devenir les cohéritiers de J.-C.*, qui ne se trouve pas dans la première édition des *Méditations*.

Gen. 28 : 12.

c'est ce qui était figuré par l'Echelle que Jacob vit en songe lorsqu'il allait en Mésopotamie, sur laquelle il y avait des Anges qui montaient et qui descendaient; ces Anges montaient à Dieu pour lui faire connaître les besoins de ceux dont il les avait chargés, et pour recevoir ses ordres à leur égard, et ils en descendaient pour apprendre à ceux qu'ils conduisent, quelle est la

¹ Eph. 1 : 11.

Ed. 1683 : Par lequel nous aussi nous avons été appelés à l'héritage...

Ed. 1694 : Par lequel aussi nous avons été appelés à l'héritage...

volonté de Dieu touchant ce qui regarde leur salut.

Vous devez faire la même chose à l'égard des enfants qui sont confiés à vos soins; il est de votre devoir de monter tous les jours à Dieu par l'oraison, pour apprendre de lui tout ce que vous devez leur enseigner, et que vous descendiez ensuite vers eux, en vous accommodant à leur portée, pour les instruire de ce que Dieu vous aura communiqué pour eux, tant dans l'oraison que dans les Livres saints, remplis des vérités de la Religion et des maximes du saint Evangile.

Vous devez pour cet effet ne rien ignorer de toutes ces choses, non seulement en général, mais il est de conséquence que vous possédiez toutes ces vérités, d'une manière assez étendue pour les faire concevoir clairement et en détail à vos disciples.

Avez-vous jusqu'à présent bien étudié toutes ces vérités, et vous êtes-vous bien appliqués à les imprimer fortement dans l'esprit de ces enfants? Avez-vous regardé ce soin comme celui qui est le plus important dans votre emploi? Prenez dès à présent des mesures pour mettre votre principal soin à instruire parfaitement ceux qui vous sont confiés, des vérités de la foi et des maximes du saint Evangile.

DEUXIEME POINT

Col. 1 : 10-13.

(C'est pourquoi... nous ne cessons de prier Dieu...)

a (10) *afin que vous viviez d'une manière digne de Dieu,*

Les saints Anges gardiens ne se contentent pas d'éclairer l'esprit des hommes dont ils ont la conduite, des lumières qui leur sont nécessaires pour connaître la volonté de Dieu sur eux, et pour se sauver; mais ils leur inspirent et leur procurent des moyens de faire le bien qui leur convient.

b que vous lui soyez agréables en toutes choses,
c que vous fructifiiez en toutes sortes de bonnes œuvres,
d et que vous vous avanciez dans la connaissance de Dieu.

(11) que vous soyez revêtus d'une force parfaite, selon la puissance de sa gloire; afin que vous souffriez avec une patience et une persévérance accompagnée de joie.

e (12) En remerciant Dieu le Père, qui par sa lumière

f nous a rendus dignes de participer au sort des saints;

g (13) qui nous a délivrés
h de la puissance des ténèbres

et nous a transférés dans le royaume de son cher Fils.

Non seulement Dieu se sert d'eux

pour délivrer ceux qu'il leur confie de la puissance des ténèbres et pour les faire avancer dans sa connaissance, mais aussi

pour les aider à vivre d'une manière digne de Dieu,

en sorte qu'ils lui soient agréables en toutes choses

et qu'ils fructifient en toutes sortes de bonnes œuvres;

ils sont zélés pour leur bien en vertu de la commission qu'ils ont reçue de

Dieu le Père des lumières et de tous biens; ils contribuent autant qu'ils le peuvent à les

rendre dignes de participer au sort des saints.

Remarques : Lecture de l'édition 1922 : « Non seulement Dieu se sert de ces Anges pour délivrer ceux qu'il leur confie de la puissance des ténèbres, et pour les faire avancer dans sa connaissance, mais aussi pour les aider à vivre d'une manière digne de lui; en sorte qu'ils lui soient agréables en toutes choses, et qu'ils fructifient en toutes sortes de bonnes œuvres. Ils sont zélés pour leur bien, en vertu de la commission qu'ils ont reçue de Dieu, père des lumières et de tout bien; ils contribuent, autant qu'ils le peuvent, à les rendre dignes de participer au sort des saints ».

L'édition de 1922 ne reconnaît donc comme emprunté à saint Paul que le fragment c. Malgré le changement de personne et le déplacement des souhaits, la correspondance entre les fragments semblables dans les deux colonnes manifeste à l'évidence que l'ensemble du texte de la méditation est ici emprunté à l'épître aux Colossiens.

D'autre part, l'édition de 1922 donne comme référence au fragment c : *II Cor. 9* : 8; ce verset se lit chez Amelote : « Et il est tout puissant pour répandre sur vous toutes ses grâces en abondance, afin qu'étant toujours riches en tout ce qui est nécessaire à la vie, vous le soyez aussi en toutes sortes de bonnes œuvres ». L'expression soulignée est voisine du fragment c, mais le texte des *Col.* est plus proche littéralement. Et le contexte ôte toute hésitation.

En e, on note une légère modification. L'expression *Dieu le Père des lumières et de tous biens* ne se trouve pas littéralement dans le texte des *Col.* On pense à *Jacq. 1* : 17 : « Tout bienfait excellent et tout don parfait vient d'en-haut et descend du Père des lumières ». Le voisinage de *Père* et de *lumière* dans le texte des *Col.* a pu suggérer cette modification.

Au premier abord, l'utilisation du texte de saint Paul paraît un peu déconcertante. Le passage cité des *Col.* ne contient en effet aucune allusion aux anges dont il est question dans la *Méditation*. Mais, d'une part, les « anges » ne servent à saint Jean-Baptiste de La Salle que de terme de comparaison; il pense surtout au maître chrétien, ange visible de ses élèves : ce que les anges gardiens sont pour les hommes, le maître doit l'être pour les enfants qui lui sont confiés. Il n'est d'ailleurs pas inutile de remarquer à ce propos que le contexte immédiat de *Col.* (vv. 5 à 9) évoque la conversion des Colossiens à la foi grâce à la parole de Dieu annoncée par Epaphras, ministre de Dieu : or c'est bien du ministère de la parole de Dieu qu'il est surtout question dans ces *Méditations*.

D'autre part, chez saint Paul comme chez le saint Fondateur, c'est Dieu qui délivre de la puissance des ténèbres, c'est Dieu qui fait avancer dans la connaissance etc... D'un côté — *Col.* — grâce à la prière de son ministre. De l'autre — *méditation* — grâce à l'action des anges gardiens, action que doivent imiter les maîtres, eux aussi ministres de la parole de Dieu à l'égard des enfants.

Il est intéressant de noter enfin la modification apportée par le Fondateur à l'ordre du texte de saint Paul. On peut y saisir sur le vif, croyons-nous, le travail du saint : une telle transformation

qui garde la lettre de l'épître mais en change le mouvement s'explique mieux si l'auteur a sous les yeux le texte qu'il utilise. On remarque aussi comment les expressions logiques soulignent le mouvement de la pensée : *non seulement, mais aussi, en sorte*. On aboutit au schéma suivant :

- | | |
|------------------|---------------------------------------|
| Non seulement | 1) délivrance du péché (g, h) |
| et | 2) <i>Connaissance</i> de Dieu (d) |
| mais aussi | 3) <i>Vie</i> digne de Dieu (a, b, c) |
| afin de parvenir | 4) au sort des saints (f) |

Ce schéma paraît bien conforme à la pensée du saint sur le rôle du maître, telle qu'elle s'exprime dans ces *Méditations* :

1) L'enfant qui vient à l'école chrétienne est normalement un baptisé. Il a donc été arraché au péché originel, délivré de la puissance des ténèbres : g, h. Mais cela ne suffit pas : il faut qu'il soit nourri de la parole de Dieu pour vivre en fils de Dieu, ne pas redevenir esclave du péché. D'autre part, l'enseignement religieux n'a guère de chance d'être efficace si les enfants demeurent prisonniers du mal. C'est là une idée très biblique (saint Jean par exemple) : importance des dispositions *morales* pour l'intelligence surnaturelle de la parole de Dieu. Le saint Fondateur insiste beaucoup pour que le maître s'applique à travailler de toutes manières à libérer effectivement les enfants du péché. Ici l'allusion à cette libération, que le mouvement du texte de saint Paul renvoyait à la fin, est placée en premier lieu, avant la mention de la connaissance.

2) Le travail premier est de donner aux enfants la connaissance de Dieu, de les instruire des vérités chrétiennes et des maximes de l'Évangile. Le fragment d qui, en saint Paul, suit a, b, c, le précède chez le saint Fondateur : logiquement il faut « connaître » avant de « vivre ». Pas de « morale » chrétienne sans « foi ».

3) Mais saint Jean-Baptiste de La Salle répète fréquemment qu'il faut aussi que le maître se préoccupe de faire vivre chrétiennement ses enfants : il ne servirait de rien de les instruire, si on ne les faisait vivre conformément à la doctrine chrétienne; la foi n'est pas un pur « savoir » : elle doit informer et diriger toute l'existence. On retrouve cette idée dans ce passage, soulignée par le jeu de *non seulement... mais aussi*.

4) Le fragment f rappelle enfin la finalité dernière de l'enseignement : le salut des enfants. Noter la perspective communautaire dans laquelle le Saint formule cette idée : être sauvé, c'est *participer au sort des saints*.

I Thess. 2 : 4 et suiv.

i (4) Mais... nous prêchons l'Évangile
j comme ayant été choisis de Dieu
k pour l'annoncer, ¹

et voulant plaire, non aux hommes, mais à Dieu qui connaît le fond de nos cœurs.

(5) Car vous savez que nous ne vous avons jamais dit de paroles de flatterie...

(8) Car nous avons une si grande affection pour vous, que nous eussions voulu vous donner,

non seulement l'Évangile de Dieu

mais aussi notre propre vie,

tant vous nous étiez devenus chers.

C'est comme participant au ministère des Anges gardiens, que vous faites connaître aux enfants les vérités de l'Évangile comme ayant été choisis de Dieu pour les leur annoncer.

Ainsi vous devez leur enseigner les moyens de les pratiquer, et avoir un très grand zèle pour leur en procurer l'exécution. Vous devez, à l'imitation du grand Apôtre les conjurer de vivre d'une manière digne de Dieu puisqu'il les a appelés à son Royaume et à sa gloire.

Votre zèle en cela doit aller si loin, que pour y contribuer,

¹ I Thess. 2 : 4.

Ed. 1683 : Mais que nous prêchons l'Évangile, comme ayant été trouvés de Dieu, fidèles pour l'annoncer; non comme voulant plaire aux hommes, mais à Dieu qui sonde nos cœurs.

Ed. 1694 : Mais comme Dieu nous a trouvés fidèles pour nous confier l'Évangile, nous l'annonçons aussi, non comme voulant plaire aux hommes, mais à Dieu qui connaît nos cœurs.

(11) Vous savez que nous avons agi envers chacun de vous comme un père envers ses enfants,

(12) vous priant, vous consolant,

o et vous conjurant de vivre d'une manière digne de Dieu,

p qui vous a appelés à son Royaume et à sa gloire¹.

I Thess. 5 : 14.

q Nous vous prions aussi, mes frères,
r de reprendre ceux qui sont dérégés,
s de consoler ceux qui manquent de courage,
t de supporter les faibles,
t et d'être patients à l'égard de tous².

Eph. 4 : 22.

u Vous devez renoncer à votre vie passée
v et vous dépouiller du vieil homme
v qui se corrompt dans ses désirs trompeurs.

Eph. 4 : 27.

x Ne donnez pas d'entrée au démon³.

*vous soyez disposés à donner
 votre propre vie
 tant les enfants dont vous êtes chargés
 vous doivent être chers.*

Il est donc de votre devoir
 de reprendre ceux qui sont dérégés
 et de faire en sorte
 qu'ils renoncent à leur vie passée;
 d'animer ceux qui manquent de courage,
 de supporter les faibles
 et d'être patients à l'égard de tous,

pour vous mettre en état d'arrêter et de
 retenir tellement
 leurs inclinations corrompues,
 et de les fixer tellement dans le bien
 qu'ils ne donnent point en eux d'entrée au
 démon.

Remarques : L'édition de 1922 ne reconnaît que les fragments : **o** (partiellement), **p** (partiellement), **s**, **t**, **x**. Les références indiquées pour **p**, **s**, **t**, **x** sont celles signalées ici. En revanche la référence indiquée pour **o** est *Col. 1 : 10*, utilisé au même point **a**. Ce verset des *Col.* contient bien l'expression : *vivre d'une manière digne de Dieu*; il semble cependant que la référence à *I Thess.* s'impose ici : elle est plus proche littéralement (*CONJURER de vivre d'une manière digne de Dieu*). D'autre part le fragment **p** qui, dans saint Paul comme dans saint Jean-Baptiste de La Salle suit immédiatement, ne permet aucun doute pour le fragment **o** non plus; pour **p**, l'édition de 1922 donne bien *I Thess. 2 : 12* comme référence.

Fragments non reconnus par l'édition 1922 : pour les fragments **i**, **j**, **k**, **l**, **m**, **n** d'une part, **q**, **r** d'autre part, aucune hésitation ne semble permise pour les références que nous proposons. Le frag-

¹ I Thess. 2 : 12.

Ed. 1683 : Et comment nous vous conjurons de marcher d'une manière digne de Dieu, qui vous a appelés à son Royaume et à sa gloire.

Ed. 1694 : Et que nous vous conjurons de marcher d'une manière digne de Dieu, qui vous appelait à son Royaume et à sa gloire.

² I Thess. 5 : 14.

Ed. 1683 : Nous vous prions aussi, mes frères, de reprendre les dérégés, de consoler les lâches, de supporter les faibles, et d'être patients à l'égard de tous.

Ed. 1694 : Nous vous prions aussi, mes frères, de reprendre ceux qui sont dérégés, de consoler les lâches, de supporter les faibles, et d'être patients à l'égard de tous.

³ Eph. 4 : 27.

Ed. 1683 : Ne donnez pas lieu au démon.

Ed. 1694 : Ne donnez point d'entrée au démon.

ment u introduit par la *Méditation* dans l'énumération de *I Thess.* paraît bien emprunté à *Eph.* 4 : 22. C'est ce qui nous semble permettre également le rapprochement du fragment v; de plus le fragment x est emprunté à un verset voisin du même chapitre de l'*Épître aux Ephésiens*.

Est-ce là la conduite que vous avez gardée jusqu'à présent à l'égard de vos disciples? Leur avez-vous fait pratiquer le bien d'une manière proportionnée à leur âge? Avez-vous eu soin qu'ils eussent de la piété, surtout dans les prières et dans l'Église, et qu'ils fréquentassent les sacrements? Vous devez beaucoup veiller sur eux pour leur procurer la pratique du bien et l'horreur du péché qui sont deux moyens très utiles pour les aider à faire leur salut.

TROISIEME POINT

Eph. 4 : 12.

(lui-même a fait les uns apôtres...)

- a pour rendre les saints parfaits
- b pour accomplir leur ministère,
- c pour édifier le corps de Jésus-Christ.

Si vous voulez
accomplir votre ministère
en qualité d'anges gardiens des enfants
que vous devez instruire,
pour édifier par eux le corps de Jésus-Christ
et pour les rendre saints et parfaits,
vous devez faire en sorte de leur inspirer
les mêmes sentiments et de les mettre
dans les mêmes dispositions où saint
Paul tâchait de mettre les Ephésiens dans
la lettre qu'il leur a écrite.

b
c
a
t

Remarques : L'édition 1922 ne reconnaît que le fragment c auquel elle donne comme référence *Eph.* 4 : 12. Malgré la nuance très légère en a, il paraît évident que le Fondateur utilise ici le verset tout entier.

Le chapitre 4 d'*Eph.* déjà utilisé au point précédent sera en outre cité longuement dans le reste de ce point, ainsi que le saint nous le signale lui-même (en t).

Eph. 4 : 30.¹

- d Ne contristez pas l'Esprit-Saint de Dieu, 1) Qu'ils ne contristent pas l'Esprit-Saint de Dieu

d

¹ Eph. 4 : 30.

Ed. 1683 : Ne contristez pas le saint-Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés au jour de la Rédemption.

Ed. 1694 : N'attristez pas l'Esprit saint de Dieu, du sceau duquel vous avez été scellés pour le jour de la Rédemption.

e par lequel vous avez été marqués
e' comme d'un sceau
f pour le jour de la Rédemption.

par lequel ils ont été marqués
dans le Baptême et dans la confirmation,
comme d'un sceau
pour le jour de la Rédemption.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. En g, la précision doctrinale apportée par le saint Fondateur paraît normale : le Baptême et la Confirmation impriment un « caractère », marquent le chrétien du « sceau » de l'Esprit-Saint.

Eph. 4 : 22.

h Vous devez
renoncer à votre vie passée
i et vous dépouiller du vieil homme, qui se corrompt...

2) Vous seriez répréhensibles si vous ne les engagiez pas
à renoncer à leur vie passée;
c'est pourquoi
vous les devez porter avec le même zèle

Eph. 4 : 25.

j C'est pourquoi
k renoncez au mensonge,
l et dites tous la vérité en parlant à votre prochain,
parce que nous sommes membres les uns des autres.

à renoncer au mensonge,
et à dire toujours la vérité en parlant à leur prochain.

Remarques : L'édition 1922 a reconnu ces citations, sauf pour h et j. Evidemment, le Fondateur passe du verset 22 au verset 25. Mais les versets 22, i, 23, 24, détaillent l'idée générale contenue en h, celle du changement de vie. Au verset 25 commence l'énumération des détails pratiques qui manifesteront cette vie nouvelle. Et, en saint Paul comme chez le saint Fondateur, ces applications pratiques commencent par l'expression logique : *c'est pourquoi* : j.

Eph. 4 : 32.

m Et soyez doux
n et tendres les uns envers les autres,
o vous pardonnant mutuellement,
p comme Dieu vous a pardonné par Jésus-Christ. ¹

3) Qu'ils soient doux
et qu'ils aient de la tendresse les uns pour les autres,
se pardonnant mutuellement
comme Dieu leur a pardonné par Jésus-Christ.

Eph. 5 : 2.

q Et aimez-vous les uns les autres,
r de même que Jésus-Christ nous a aimés... ²

Et qu'ils s'aiment les uns les autres
de même que J.-C. les a aimés.

¹ Eph. 4 : 32.

Ed. 1683 : Et soyez doux et tendres les uns envers les autres, vous entre-pardonnant vos offenses, comme Dieu vous les a pardonnées par Jésus-Christ.

Ed. 1694 : Et soyez tendres et doux les uns envers les autres, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné par Jésus-Christ.

² Eph. 5 : 2.

Ed. 1683 : Et marchez dans l'amour, ainsi que Jésus-Christ nous a aimés aussi, et qu'il s'est offert lui-même à Dieu pour nous en sacrifice de très agréable odeur.

Ed. 1694 : Et aimez-vous les uns les autres, ainsi que J.-C. aussi nous a aimés, et qu'il s'est offert lui-même à Dieu pour nous en sacrifice, comme une victime de très agréable odeur.

Est-ce ainsi que vous avez jusqu'à présent instruit vos disciples? Sont-ce là les maximes que vous leur avez inspirées? Et avez-vous eu assez de vigilance sur eux et un zèle assez ardent pour les leur faire pratiquer? Faites tous vos efforts pour y être fidèles à l'avenir.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922, sauf h, j. Dans cette utilisation de *Eph. 4* : 22, **5** : 2, le Fondateur ne suit pas l'ordre des versets. On a en effet la suite : 30, 22, 25, 32, **5** : 2. 30 est placé en tête : il rappelle en effet le principe général de la vie morale chrétienne et son origine : ne pas contrister l'Esprit-Saint — reçu au Baptême (1^o, d, e, f).

22 et 25 concernent plutôt la partie négative de cette vie morale : fuite du mal, en général (h) sur un point précis (k, l).

32 et **5** : 2 se rapportent plutôt à l'aspect positif de la vie morale : amour, pardon des injures (3^o, m, n, o, p, q, r).

Noter que les conseils retenus par le Fondateur sont ceux qui s'appliquent à la vie des *enfants* : mensonge, amour mutuel, pardon des offenses réciproques; il est intéressant de remarquer les versets qu'il n'utilise pas : 23, 24 (voir *remarque* ci-dessus); 26 : fâchez-vous, mais que le soleil ne se couche pas sur votre colère. 27 : verset général et cité en 198/2, x; 28 : parle du vol et du travail des mains; 29 : parle des mauvais discours; 31 : parle de l'aigreur d'esprit, du blasphème; **5** : 1 : verset d'ordre général.

VII — 199^{me} MEDITATION

Que le soin d'instruire la jeunesse est un emploi des plus nécessaires à l'Église.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

Gal. 1 : 15-16.

(15) Mais quand il a plu à celui qui
a m'a *choisi* dès le ventre de ma mère,
b et qui m'a *appelé* par sa grâce

c (16) de me faire connaître son fils
d afin que j'annonçasse son *Évangile* aux
d Nations...

I Cor. 3 : 9-10.

e (9) Nous aidons Dieu dans son *ouvrage*.
 Vous êtes le champ qu'il cultive
f vous êtes l'*édifice* qu'il élève.

Texte de la méditation

Dieu ayant choisi
 et *destiné saint Paul*

pour prêcher l'évangile aux nations,
 comme il le dit lui-même
lui donna une telle connaissance des Mystères
 de *Jésus-Christ*

qu'il le mit en état
 comme un bon architecte

a
b

d
n

c

h

g	(10) <i>J'ai posé le fondement</i> ¹	<i>de poser le fondement</i>	g
h	<i>comme un bon architecte</i>	<i>de l'édifice</i>	f
i	<i>selon la grâce que Dieu m'a donnée.</i>	de la foi et de la religion <i>que Dieu a élevé</i>	f
j	Un autre bâtit dessus...	dans les villes où il <i>annonça l'Évangile,</i> <i>selon la grâce que Dieu lui en avait donnée</i>	d i
	I Cor. 4 : 15.		
	Car quand vous auriez dix mille maîtres en J.-C., vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères; <i>puisque c'est moi qui vous ai engendrés en</i>	en le prêchant dans ces lieux le premier de tous; c'est pourquoi il dit fort justement,	j
k	<i>Jésus-Christ</i>	que ceux à qui il a annoncé l'évangile	l
l	<i>par l'évangile</i>		
	I Cor. 9 : 1.		
	Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vu Notre-Seigneur Jésus-Christ?	<i>sont son ouvrage</i> <i>et qu'il les a engendrés en Jésus-Christ.</i>	m e k
m	<i>N'êtes-vous pas mon ouvrage en Notre-Seigneur?</i>		

Remarques : L'édition 1922 indique comme références : pour h, g, I Cor. 3 : 10; pour m, k, I Cor. 4 : 15. Les autres citations ne sont pas reconnues. Les fragments f et i se trouvent cependant dans le même verset que g, h. Le fragment j n'est pas une citation littérale, pourtant le texte du fondateur n'ajoute rien à la pensée de saint Paul : si l'Apôtre a posé le fondement, et si *un autre bâtit dessus*, c'est bien qu'il a prêché l'évangile en premier lieu.

Le fragment m ne se trouve pas littéralement dans I Cor. 4 : 15, mais dans la même épître au chapitre 9 : 1. Cependant, l'idée que ceux qu'il évangélise sont *l'ouvrage* de l'apôtre se trouve déjà exprimée en 3 : 9 (fragment e). Saint Paul reprend cette même expression en 3 : 13, 15, versets qui se trouvent en continuité directe d'idée avec 3 : 10 : *L'ouvrage de chacun sera connu... Celui dont l'ouvrage brûlera, souffrira de la perte...* : ces versets seront repris en 208/1.

Pour les fragments a, b, c, d, non reconnus par l'édition 1922, nous renvoyons à Gal. 1 : 15-16 : sans qu'il y ait parfaite correspondance littérale, les fragments sont cependant très proches. Le fragment n, *comme il le dit lui-même*, invite en tous cas à recourir aux épîtres de saint Paul. En réalité, on pourrait signaler plusieurs autres ensembles de textes dans lesquels apparaissent les idées exploitées ici par le saint Fondateur. Ces idées sont les suivantes : *choix* (a) — *et appel divin* (b) — *en vue de la prédication de l'évangile* (d) — *aux Gentils* (d') — *et, dans ce but, don de la connaissance du Mystère du Christ* (c).

Voici quelques fragments d'épîtres où ces thèmes se retrouvent groupés :

Eph. 3 : 1-4 et 7-8 : (1) C'est pour cela que je fléchis les genoux, moi Paul qui suis captif de Jésus-Christ *pour vous autres Gentils* (d'). (2) Si néanmoins vous avez appris de quelle manière la dispensation de la grâce de Dieu m'a été confiée (a) *parmi vous* (d') (3) que ça a été par la révélation de Dieu, que son secret m'a été découvert, c, ainsi que je vous l'ai déjà écrit en peu de mots. (4) Et vous pourrez apprendre par la lecture de ma Lettre, *la connaissance que j'ai du mystère de Jésus-Christ* (c)...

(7) *Évangile dont j'ai été fait le ministre par le don de la grâce de Dieu* (d, a)... (8) Car moi qui suis le moindre de tous les saints, *j'ai reçu cette grâce de découvrir aux Gentils* (d') *les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ* (c).

¹ I Cor. 3 : 10.

Ed. 1683 : J'ai assis le fondement...

Ed. 1694 : J'ai jeté le fondement...

Col. 1 : 25-29. ... (25) de laquelle j'ai été fait ministre, *selon l'ordre que Dieu m'a domé (a, b) de vous dispenser sa parole et de m'acquitter de mon ministère (d) parmi vous (d')*, (26) *en vous annonçant le mystère (d) qui a été caché à ceux qui ont vécu dans les siècles passés, mais qui est maintenant découvert à ses saints.* (27) *A qui Dieu a voulu faire connaître parmi les Gentils (d'), les richesses de la gloire de ce mystère qui est Jésus-Christ (d, c) par qui vous espérez la gloire, (28) Lequel nous vous annonçons... (d).*

Mais on pourrait penser surtout à la 1^{re} épître aux Corinthiens, utilisée dans le reste du point, et souvent déjà dans ces méditations :

— *choix et appel divin (a, b) : 1 : 17* Parce que Jésus-Christ *ne m'a pas envoyé* pour baptiser, mais...

— *en vue de la prédication de l'évangile (d) : ...pour annoncer l'évangile...*

— *aux Gentils (d') : (23) Mais nous prêchons Jésus-Christ crucifié, qui est un sujet de scandale aux Juifs, et paraît une folie aux Gentils.* (24) Mais qui est la force et la sagesse de Dieu pour ceux qui sont appelés, soit Juifs, soit Gentils.

— *Don de la connaissance du Mystère du Christ (c) : 2 : 9, 10, 12, 16.* (9) (La sagesse de Dieu) dont il est écrit : que l'œil n'a point vu, ni l'oreille entendu, ni l'esprit de l'homme conçu ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment. (10) *Mais Dieu nous l'a révélé par son Esprit.* Car l'Esprit pénètre ce qu'il y a de plus caché, même les plus profonds secrets de Dieu... (12) Or nous n'avons point reçu l'esprit de ce monde, *mais l'esprit qui vient de Dieu; afin que nous connaissions les dons que Dieu nous a faits...* (16) Car qui a connu les pensées du Seigneur, et qui lui a donné conseil ? *Mais pour nous, nous avons l'Esprit de Jésus-Christ.*

(Suit le chapitre 3 que le saint Fondateur a cité dans ce point : vv. 9, 10).

Vous pouvez dire sans vous comparer à ce grand saint, que (suivant la proportion qui se trouve entre votre emploi et le sien,) vous faites la même chose, et que vous exercez le même ministère dans votre profession; c'est ce qui fait, que vous devez regarder votre emploi comme une fonction des plus considérables et des plus nécessaires dans l'Eglise, dont vous êtes chargés de la part des Pasteurs, et des Pères et Mères; c'est ce qu'on appelle *poser le fondement de l'édifice de l'Eglise* q

que d'instruire les enfants du mystère de la Très sainte Trinité, et de ceux que Jésus-Christ a accomplis lorsqu'il était sur la terre;

puisque selon saint Paul *sans la foi il est impossible de plaire à Dieu* o

et par conséquent d'être sauvé et d'entrer dans la céleste Patrie :

car la foi est le fondement de l'espérance que nous avons p

et ainsi la connaissance que chacun en doit avoir, et l'instruction qu'on doit en faire à ceux qui ignorent ce qui la con-

Héb. : 11 : 1, 6.

(1) *Or la foi est le fondement des choses que nous espérons...*¹

(6) *Or sans la foi il est impossible d'être agréable à Dieu.*

¹ Héb. 11 : 1.

Ed. 1683 : Or la foi est le fondement (1688 : *la substance*) des choses que nous espérons...

Ed. 1694 : Or la foi est le soutien des choses que nous espérons...

cerne, est une des choses de plus de conséquence dans notre Religion; cela étant, combien devez-vous vous estimer honorés par l'Eglise, d'être destinés par elle à un emploi si saint et si élevé, et de ce qu'elle vous a choisis pour procurer aux enfants la connaissance de notre religion et l'esprit du christianisme.

Priez Dieu qu'il vous rende dignes d'exercer un tel ministère d'une manière digne de lui.

Remarques: Le fragment o est seul reconnu par l'édition 1922; on peut cependant rapprocher aussi les fragments p. En q, l'édition 1922 renvoie à *I Cor 3 : 10* (cf. plus haut, fragments g, h); voir aussi, ci-dessous, 199/3, u, v, 200/1, a, a', 201/2, o, p, citant *Eph. 2 : 22*. Pour r, cf. 193/2, d', e, f; 193/3, g, h.

DEUXIEME POINT

Ce qui rend cette fonction considérable est que les saints évêques de la primitive Eglise la regardaient comme leur principal devoir, et se faisaient même honneur d'instruire les catéchumènes et les nouveaux chrétiens, et de leur faire le catéchisme; saint Cyrille patriarche de Jérusalem et saint Augustin, ont laissé des catéchismes par écrit qu'ils enseignaient eux-mêmes, et qu'ils faisaient enseigner par les prêtres qui les aidaient dans leurs fonctions pastorales; et saint Jérôme, dont la science était si profonde, témoigne dans son épître à Léta qu'il se faisait un plus grand honneur de catéchiser un jeune enfant que d'être précepteur d'un grand Empereur.

Gerson, grand chancelier de l'Université de Paris, a si fort estimé cette fonction qu'il l'a pratiquée lui-même.

La raison pour laquelle ces grands saints en usaient ainsi, est parce que c'est la première fonction dont Jésus-Christ a chargé ses saints Apôtres,

dont saint Luc rapporte, qu'aussitôt qu'il les eût choisis il les envoya prêcher le royaume de Dieu.

Luc 9: 1-2.

(1) Jésus ayant assemblé ses douze Apôtres...

c (2) *il les envoya prêcher le royaume de Dieu.*

Mat. 28 : 19.

Allez donc, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père et du fils et du Saint-Esprit.

Actes 2 : 14-40.

Actes 17 : 22-31.

Actes 24 : 10-27.

Actes 25 - 26.

C'est aussi celle qu'il leur recommanda très expressément immédiatement avant que de les quitter; en leur disant : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du fils et du Saint-Esprit;*

c'est la première chose que saint Pierre a fait dans le temple de Jérusalem après la descente du Saint-Esprit, et ce qui fit que tout aussitôt trois mille personnes commencent à embrasser la foi de Jésus-Christ.

C'est aussi le particulier emploi qu'eut saint Paul, comme il paraît par ses discours dans l'Aréopage et par ceux qu'il a faits à Félix et à Festus, rapportés dans les Actes des Apôtres.

Il témoigne même aux Corinthiens la peine qu'il aurait de venir à eux sans leur être utile en les instruisant et les catéchisant.

Remarques : Les citations littérales sont assez peu nombreuses, mais le texte de la méditation renvoie constamment au *Nouveau Testament* : cf. les fragments a, a', a'' où le saint Fondateur mentionne expressément des textes scripturaires.

La justification de b apparaîtrait peut-être en *Marc 3 : 14* (alors que la méditation renvoie à *Luc*) : il en choisit 12 pour être avec lui et pour les envoyer prêcher. La prédication fut la première fonction confiée aux Apôtres par Jésus.

Pour e, la référence est *Actes 2 : 14-40*, ce dernier verset mentionnant les 3000 conversions. Noter le rapport de cause à effet entre la prédication et la conversion, souligné par le saint Fondateur : *ce qui fit*.

Pour f, la référence est *Actes 17 : 22-31*. Le pluriel (*ses discours dans l'Aréopage*) est assez surprenant. — Comment, d'autre part, ce discours fait-il paraître que la prédication de l'évangile est le *particulier emploi* de saint Paul? En ce qu'il montre l'apôtre profitant de toutes les occasions pour annoncer Jésus-Christ; on peut également en citer le verset 23 : *C'est donc ce que vous adorez sans le connaître que je viens vous annoncer*. Il faut enfin remarquer que tout le contexte souligne le zèle de l'apôtre : versets 16, 17, 18, *son esprit était ému...; tous les jours il s'entretenait dans la place publique* (ce verset expliquerait-il le pluriel : *ses discours*?) etc...

Pour g, la référence est *Actes 24 : 10-17*; cf. surtout vv 24-25; pour g', 25-26, surtout vv. 2-32, et en particulier vv. 16-17, récit de l'apparition de Jésus à Paul : «*Levez-vous et tenez-vous droit, car je vous ai apparu pour vous établir ministre et témoin des choses que vous avez vues, et de celles pour lesquelles je vous apparaîtrai encore, en vous délivrant des mains de ce peuple et de celles des Gentils, vers lesquels je vous envoie présentement...*»

Pour h, la référence est plus difficile à découvrir. L'édition 1922 ne la signale pas. On peut penser à *I Cor. 9 : 16-23*. Saint Paul y développe l'idée qu'il a mission d'annoncer l'évangile et qu'il entend le faire gratuitement, devenant l'esclave de tous pour les gagner tous au Christ. On peut penser aussi à *II Cor. 12 : 14-15* : (14) *Je suis prêt d'aller vous voir cette troisième fois, et je ne vous serai point encore à charge. Car je ne cherche pas vos biens, mais c'est vous que je cherche, parce que ce n'est pas aux enfants à amasser des richesses pour leur père, mais c'est au père à en amasser pour ses enfants* (15) *Pour moi, je n'ai rien que je ne donne volontiers, et même je me donnerai moi-même pour vos âmes...*

Luc 4 : 43.

Il leur dit :

k *Il faut que j'annonce aussi l'Évangile du*
Royaume de Dieu
aux autres villes,
l *car c'est pour cela que j'ai été envoyé.*

Mais Jésus-Christ ne s'est pas contenté de confier à ses Apôtres l'emploi de faire le catéchisme; il l'a fait aussi lui-même, et a enseigné les principales vérités de notre religion,

comme il est rapporté dans un grand nombre d'endroits de son évangile où il dit à ses Apôtres,
il faut que j'annonce l'Évangile du Royaume de Dieu :

car c'est pour cela que j'ai été envoyé.

Dites de même, que c'est pour cela que Jésus-Christ vous a envoyés et que l'Église dont vous êtes les Ministres vous emploie; ayez donc toute l'application nécessaire pour vous acquitter de cette fonction, avec autant de zèle et de succès que les saints l'ont exercée.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. Pour **i**, il suffirait d'évoquer tous les discours, toutes les paraboles de l'évangile. Mais il semble que la citation **k**, **l**, soit unique : le Fondateur ne dit pas que Jésus *dit* cela dans « un grand nombre d'endroits de son évangile », mais seulement qu'il dit cela « dans son évangile » : noter la construction grammaticale. On a cependant le texte parallèle à *Luc 4 : 43* en *Marc 1 : 38* : « Il leur dit : *Allons dans les villages et dans les villes d'ici autour, afin que j'y prêche aussi, car c'est pour cela que je suis venu* ».

TROISIEME POINT

I Cor. 1 : 17-21.

(17) Parce que Jésus-Christ ne m'a pas
a *envoyé pour baptiser,*
b *mais pour annoncer l'Évangile*
c *non avec des paroles étudiées*
d *de peur que la croix de Jésus-Christ n'en*
soit anéantie...
(20) ... *Dieu n'a-t-il pas changé la sagesse*
e *de ce monde en folie ?*
f (21) *car le monde*

g *éclairé des lumières de la sagesse divine,*
h *n'ayant pas reconnu Dieu par la sagesse,*

Il ne faut pas s'étonner si les premiers évêques de l'Église naissante, et si les saints Apôtres ont tant estimé la fonction d'instruire les catéchumènes et les nouveaux chrétiens, et si saint Paul en particulier se glorifie

de ce qu'il a été envoyé
pour prêcher l'Évangile
non avec des paroles étudiées
de peur que la croix de Jésus-Christ n'en
fût anéantie ;
parce que Dieu a changé la sagesse du monde
en folie ;
car le monde,
dit-il,

éclairé de la sagesse et des lumières divines
n'ayant pas reconnu Dieu par la sagesse,

i il a plu à Dieu de sauver, par la folie de
 j la prédication,
 ceux qui auront la foi.

i il a plu à Dieu de sauver par la folie de la
 j prédication de l'Évangile
 ceux qui recevront la foi.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. Noter en f, g, la variante de cette édition : *Car le monde, avec sa sagesse, n'ayant pas reconnu...*

Ce contexte du début de *I Cor.* a été fréquemment employé par le saint Fondateur : cf. *remarques* au dernier paragraphe de 196/3, et, ci-dessus, *remarques* au premier paragraphe de 199/1.

Eph. 3 : 2, 3, 8.

(2) Si néanmoins vous avez appris de quelle manière la dispensation de la grâce de Dieu m'a été confiée parmi vous

(3) que ç'a été par la révélation de Dieu que son secret m'a été découvert ainsi que je vous l'ai déjà écrit en peu de mots.

(8) Car moi qui suis le moindre de tous les saints,
 j'ai reçu cette grâce de découvrir aux Gentils les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ...

La raison qu'il en donne est parce que le secret de Dieu lui ayant été découvert et qu'il avait reçu la grâce de découvrir aux Nations les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ,

ce qui faisait que

Eph. 2 : 12, 19, 20, 22.

(12) Vous étiez en ce temps-là privés de Jésus-Christ,

exclus de la société d'Israël,
 étrangers quant aux alliances de Dieu,
 sans espérance en ses promesses,
 et sans Dieu en ce monde...

(19) Vous n'êtes donc plus étrangers, mais citoyens avec les Saints, et domestiques de Dieu.

(20) Vous êtes l'édifice qui a été bâti sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, et lié par Jésus-Christ¹ qui est la principale pierre de l'angle...

(22) Par qui... vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit.

ceux qui étaient auparavant privés de Jésus-Christ,

étaient étrangers quant aux alliances de Dieu,

et sans espérance en ses promesses

étant à Jésus-Christ,

n'étaient plus étrangers,

mais étaient devenus citoyens avec les Saints et les domestiques de Dieu

et étaient l'édifice qui a été bâti sur le fondement des Apôtres

et élevé par Jésus-Christ

et ainsi sont devenus le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit

¹ Eph. 2 : 20.

Ed. 1683 : Vous êtes l'édifice qui a été fondé sur les Apôtres et sur les Prophètes et lié par Jésus-Christ...

Ed. 1694 : Vous êtes l'édifice qui a été fondé sur les Apôtres et sur les Prophètes et de l'angle duquel J.-C. est la principale pierre.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. Pour **x**, elle renvoie à *I Cor.* 6 : 19 : *Ne savez-vous pas que vos membres sont les temples du Saint-Esprit, qui est en vous, et que vous avez reçu de Dieu et que vous n'êtes pas à vous-mêmes ?* Malgré la similitude, la signification n'est pas la même : *I Cor.* vise surtout la présence du Saint-Esprit dans chaque chrétien, tandis qu'*Eph.* concerne l'habitation de l'Esprit dans l'Eglise dont il est l'âme. De plus il apparaît évident que le saint Fondateur exploite toujours, dans ce fragment, l'épître aux *Ephésiens*.

Noter quelques variantes introduites dans l'édition de 1922 : en **k**, elle ajoute : *par révélation*; en **m**, elle remplace *découvrir* par *annoncer*; entre **n** et **o**, *ce qui faisait* devient : *en sorte que*; entre **q** et **r**, on a : *mais, une fois à Jésus-Christ*, au lieu de : *étant à J.-C.*; en **s**, on a : *sont* au lieu de : *étaient*; en **t** : *serviteurs*, au lieu de : *domestiques*; en **u** : *et sont*, au lieu de : *et étaient*.

Dans ce passage on a un bel exemple d'utilisation d'un *ensemble* par le Fondateur. Ce contexte des *Ephésiens* est d'ailleurs plusieurs fois utilisé dans les *Méditations* (voir *Table*).

Noter enfin l'expression logique qui unit la citation de *I Cor.* à celle d'*Eph.* : *la raison qu'il en donne est parce que...* — A première vue, cette manière de faire déconcerte : il est difficile de concevoir qu'un texte d'une épître différente et beaucoup plus tardive puisse fournir une raison à une affirmation contenue dans une autre épître. Le Fondateur fait sans doute abstraction de ces contingences littéraires. Ce qui l'intéresse, c'est la *pensée* paulinienne : comment Dieu sauve-t-il par la prédication de l'Evangile (**i**, **j**) ? parce que l'apôtre éclairé de Lui, fait entrer ceux auxquels il prêche, dans la structure de l'édifice de l'Eglise, assemblée des sauvés (**k** à **x**).

C'est le fruit qu'ont fait dans l'Eglise par leurs instructions, après les saints Apôtres, les grands évêques et pasteurs de l'Eglise, qui se sont appliqués à instruire ceux qui voulaient être chrétiens, et c'est ce qui était cause que cet emploi leur paraissait si considérable, et qu'ils s'y occupaient avec tant de soin; c'est aussi ce qui vous doit engager à avoir une estime toute particulière pour l'instruction et l'éducation chrétienne des enfants parce qu'elle est un moyen de les faire devenir des véritables enfants de Dieu et des citoyens du ciel, et que c'est proprement le fondement et le soutien de leur piété et de tous les autres biens qui se font dans l'Eglise.

Remerciez Dieu de la grâce qu'il vous a faite dans votre emploi, de participer au ministère des saints Apôtres, et des principaux évêques et pasteurs de l'Eglise, et honorez votre ministère,

en vous rendant,
comme dit saint Paul,

des dignes ministres du Nouveau Testament.

Rom. 11 : 13.

y ... j'honorerai mon ministère.

II Cor. 3 : 6.

Dieu qui nous a rendus propres

z pour être les ministres de la nouvelle alliance...

Remarques : Le fragment **z** est reconnu par l'édition 1922; non le fragment **y** déjà utilisé en 193/3, fragment **g**.

VIII — 200^{me} MEDITATION

De ce qu'il faut faire pour rendre votre ministère utile à l'Église.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

Eph. 2 : 20, 22.

a (20) *Vous êtes l'édifice*

qui a été bâti sur le fondement

a' des Apôtres et des Prophètes,

et lié par J.-C. qui est la principale pierre de l'angle;

b (22) *Par qui vous entrez aussi dans la structure de l'édifice;*¹

b' et vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit.

Actes 5 : 42.

c *Et ils ne cessaient d'enseigner tous les jours*

d *et d'annoncer Jésus-Christ dans le Temple et dans les maisons.*

Actes 2 : 46.

e *Et le Seigneur augmentait tous les jours*

f *le nombre et l'union de ceux qui se sauvaient.*

Texte de la méditation.

Considérez que comme vous devez travailler dans votre emploi

à l'édifice de l'Église,

sur le fondement qu'ont posé les saints Apôtres,

en instruisant les enfants que Dieu a confiés à vos soins,

et qui entrent dans la structure de l'édifice;

il faut que vous exerciez votre emploi comme les Apôtres s'acquittaient de leur ministère, dont il est dit dans les Actes des Apôtres

c *qu'ils ne cessaient d'enseigner tous les jours et d'annoncer Jésus-Christ dans le Temple et dans les maisons,*

ce qui faisait

e *que le Seigneur augmentait tous les jours*

f *le nombre des fidèles et l'union de ceux qui se sauvaient.*

Remarques : Les citations c, d, e, f sont reconnues par l'édition 1922. Elles sont d'ailleurs littérales. Pour e, l'édition 1922 renvoie à *Actes 2 : 47*, ce qui correspond en effet aux éditions actuelles, y compris la Vulgate latine. Mais dans l'édition Amelote, le chapitre 2 des *Actes* n'a que 46 versets. Noter, pour ce fragment e, la variante introduite dans la citation par l'édition 1922 : *le nombre*

¹ Eph. 2 : 20, 22.

Ed. 1683 : (20) Vous êtes l'édifice qui a été fondé sur les Apôtres et sur les Prophètes, et lié par J.-C. qui est la pierre principale de l'angle... (22) Par qui vous autres aussi vous composez l'édifice, et vous devenez le Sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit.

Ed. 1694 : (20) Vous êtes l'édifice qui a été fondé sur les Apôtres et sur les Prophètes et de l'angle duquel J.-C. est la principale pierre... (22) Par lequel vous composez aussi vous-mêmes cet édifice, et vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure par l'Esprit.

des fidèles qui devaient être sauvés. Une traduction récente (celle de la Bible de Jérusalem) porte : *Et chaque jour le Seigneur adjoignait à la communauté ceux qui seraient sauvés.*

La référence proposée pour a par l'édition 1922 (*Eph.* 2 : 20) paraît bien indiquée. En b elle ne propose aucune référence; il semble cependant que le Fondateur cite encore le même texte des *Ephésiens*. Il reprend ainsi une citation utilisée à la méditation précédente : 199/3, u, v, x. Remarquer à ce propos qu'une partie du verset 20 non citée ici était utilisée en 199/3, v; des deux parties du verset 22, seule la seconde, omise ici, b', était utilisée en 199/3, x, tandis que la première partie, utilisée ici, b, était omise en 199/3. Le thème du fondement de l'édifice posé par l'Apôtre était utilisé également en 199/1, f, g, h citant *I Cor.* 3 : 9-10. Voir aussi 201/2, o, p, q, r et 205/3, a', b', c', d'.

On notera que le saint Fondateur renverse ici l'ordre des *Actes des Apôtres* : e et f sont présentés comme conséquence de c et d par l'expression logique : *ce qui faisait*. Or, dans le récit des *Actes*, c et d (5 : 42) sont postérieurs à e et f (2 : 46). L'idée profonde exprimée par ce rapport est cependant bien conforme à la pensée de l'auteur inspiré : dans les *Actes* en effet, la croissance de l'Église est bien présentée comme liée au ministère de la parole de Dieu. Le verset 46 du chapitre 2 clôt d'ailleurs un tableau de la première communauté chrétienne formée des premiers convertis lors du discours de Pierre (vv. 37-41), assidus « à l'enseignement des Apôtres » (v. 42). On retrouverait le même lien entre le progrès de la « parole » et l'accroissement du nombre des chrétiens, par exemple en 6 : 7 : *Ainsi la parole de Dieu s'annonçait de plus en plus, et le nombre des disciples se multipliait fort dans Jérusalem : plusieurs mêmes d'entre les Prêtres obéissaient à la foi.* La même expression *ce qui faisait*, soulignant le rapport de cause à effet entre le ministère de la parole et le salut des croyants se trouvait déjà en 199/3, entre les fragments n et o.

Actes, 6 : 1-4.

Le zèle même qu'avaient les saints Apôtres à annoncer la Doctrine de Jésus-Christ, fit que le nombre des disciples augmentant, ils choisirent sept diacres, pour distribuer aux fidèles les aumônes et ce dont ils avaient besoin, tant ces saints Apôtres craignaient de trouver des obstacles qui pussent les distraire de la prédication de la parole de Dieu.

Remarque : L'édition 1922 présente ce passage comme une citation de *Actes* 6 : 1-4. Ici le Fondateur ne cite pourtant pas littéralement ce texte dont il donne évidemment la substance : choix des diacres, pour permettre aux Apôtres de se consacrer à la parole.

Luc 19 : 47-48.

(47) Depuis

g *il enseignait tous les jours dans le Temple*
et les Princes des Prêtres, les Scribes et les principaux du peuple cherchaient à le perdre.

h (48) Mais ils ne trouvaient aucun moyen de lui rien faire, parce que

i *tout le peuple l'écoutait avec attention*¹.

Si les saints Apôtres en ont usé de la sorte, c'est parce que Jésus-Christ leur en avait donné l'exemple;

dont il est dit

qu'il enseignait tous les jours dans le Temple g

où tout le peuple l'écoutait avec attention,
et la nuit il en sortait i
l

¹ Luc 19 : 48.

Ed. 1683 : Mais ils ne trouvaient aucune ouverture pour agir contre lui, parce que tout le peuple l'écoutait avec grande admiration.

Ed. 1694 : comme éd. 1683.

Luc 21 : 36.

k l m o	Or le jour il enseignait dans le Temple <i>et la nuit il sortait</i> et demeurait <i>sur la montagne appelée des Oliviers.</i>	pour aller prier <i>sur la montagne des Oliviers.</i>	n o
--	---	--	------------------------------

Remarques : L'édition 1922 a reconnu g et l, mais non i. Ce passage présente un intérêt particulier, parce qu'il nous montre comment le saint Fondateur retient d'un texte scripturaire ce qui est essentiel à son propos du moment. Ici il veut insister sur le fait que Notre-Seigneur se consacrait *tous les jours* à la prédication (fragment g), et qu'il le faisait avec succès puisque le peuple l'écoutait *avec attention* (fragment i) : on n'enseigne pas en effet pour le plaisir de parler, mais pour la construction de l'Eglise (voir le titre de la *méditation*, ainsi que le paragraphe précédent). Du grand ensemble *Luc 19 : 47 - 21 : 37*, qui concerne en entier l'enseignement de Jésus dans le temple de Jérusalem, il ne retient que l'introduction (19 : 47-48) et la conclusion (21 : 36-37); les chapitres 20 et 21 détaillent quelque peu le contenu de l'enseignement de Jésus, et rapportent ses discussions avec les Juifs : ces détails n'importent pas ici.

Des versets 47 et 48 (introduction), il ne retient que les fragments g et i : le premier montre Jésus passant ses journées à enseigner; le second laisse entrevoir le succès de cet enseignement. Le fragment h n'est pas *ad rem*. De la conclusion, il élimine le verset 37 qui reprend le fragment i (*Et tout le peuple venait au Temple de grand matin pour l'entendre*); il élimine aussi le fragment k qui reprend le fragment g, ce qui, en *Luc*, manifeste que tout ce qui a été dit dans les chapitres 20 et 21 constitue le même ensemble historique. Il conserve les fragments l et o qui introduisent une nouvelle idée : celle des nuits passées en prière.

A vrai dire, saint Luc ne fait pas mention expresse de la prière de Jésus. Il dit simplement qu'il se retirait sur la montagne des Oliviers. Mais c'est bien de prière qu'il s'agira lors de l'agonie; on peut donc estimer que c'est pour prier que Jésus se retirait sur la montagne des Oliviers (cf. *Luc 22 : 39-41 : (39) Etant sorti, il s'en alla, comme il avait accoutumé, sur la montagne des Oliviers, où ses disciples le suivirent. (40) Lorsqu'il y fut arrivé il leur dit : Priez Dieu afin que vous n'entriez point en tentation. (41) Et s'étant éloigné d'eux de l'espace d'un jet de pierre, il se mit à genoux et fit ainsi sa prière...*). La mention de la prière de Jésus ne se trouve pas davantage en *Jean 8 : 1* qui correspond exactement à *Luc 21 : 36*; au chapitre 7, Jésus enseigne dans le Temple et discute avec les Pharisiens. En *8 : 2*, on lit : *Dès le point du jour il retourna dans le Temple où tout le peuple étant venu à lui, il s'assit et il les enseignait* (cf. *Luc 21 : 37* cité plus haut dans ces remarques). Entre les deux journées — celle qui se termine en *7 : 53* et celle qui commence en *8 : 2* se situe la nuit à laquelle Jean fait allusion en *8 : 1 : Jésus s'en alla sur la montagne des Oliviers*. Pas de mention expresse de la prière; mais l'édition Amelote 1688 portait en note à ce verset : *Sur la montagne des Oliviers, où il allait d'ordinaire passer la nuit en prières, lorsqu'il était en Jérusalem, parce qu'il ne se fiait pas aux Juifs et qu'il aimait la solitude pour s'entretenir avec Dieu son Père*.

En parlant de l'agonie à Gethsémani, Luc est le seul des trois Synoptiques à faire mention de l'habitude qu'avait Jésus de se rendre chaque nuit sur la montagne des Oliviers.

La mention de la prière pendant la nuit et celle de la prédication quotidienne seront reprises dans le paragraphe suivant de ce point de la méditation.

Vous donc qui avez succédé aux Apôtres dans leur emploi de catéchiser et d'instruire les pauvres, si vous voulez rendre votre ministère autant qu'il le peut être, utile à l'Eglise, vous devez *tous les jours* leur faire le catéchisme en leur apprenant les vérités fondamentales de notre religion, suivant en cela leur exemple, qui est celui de Jésus-Christ même, lequel s'appliquait *tous les jours* à cette fonction; vous devez ensuite comme

eux vous *retirer, pour vous appliquer à la Lecture et à l'Oraison*, afin de vous instruire vous-mêmes à fond des vérités et des maximes saintes que vous voulez leur enseigner, et pour attirer sur vous par la *Prière* les grâces de Dieu dont vous avez besoin dans l'exercice de cet emploi, selon l'esprit et le dessein de l'Eglise, qui vous en a chargés.

Remarque : Les passages en caractères italiques montrent comment le saint Fondateur exploite le *tous les jours* des *Actes* et de *saint Luc* ainsi que l'opposition entre les journées du Christ consacrées à l'enseignement, et les nuits à la prière.

DEUXIEME POINT

Il aurait été peu utile que les saints Apôtres eussent instruit les premiers Fidèles des vérités essentielles de notre Religion, s'ils ne leur avaient fait prendre une conduite chrétienne et conforme à celle qu'ils avaient eue avec Jésus-Christ; aussi ne se contentaient-ils pas de leur apprendre les choses spéculatives, mais ils avaient un soin merveilleux de les faire entrer dans la pratique; et Dieu bénissait tellement leurs soins, qu'il est dit

que ceux qui reçurent les premiers la foi, *persévéraient dans la doctrine des Apôtres,*

Actes 2 : 41, 45.

a (41) *(qui) persévéraient dans la doctrine des Apôtres*

b *dans la communion de la fraction du pain et dans les prières.*

dans la communion de la fraction du pain et dans les prières,

c (45) *Ils continuaient aussi d'aller tous les jours au Temple dans l'union d'un même esprit*¹.

qu'ils continuaient d'aller tous les jours au Temple dans l'union d'un même esprit
c'est-à-dire qu'après avoir été baptisés, ils vivaient conformément à la Doctrine des Apôtres.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922, avec le même décalage d'un verset (42, 46) signalé déjà en 200/1, e, f

¹ Actes 2 : 45.

Ed. 1683 : Ils continuaient aussi d'aller tous les jours avec union d'esprit dans le Temple...

Ed. 1694 : comme éd. 1683.

Actes 19 : 8-10.

(8) Ensuite Paul entra

dans la synagogue
et y parla avec liberté

pendant trois mois,

disputant avec les Juifs, et tâchant de leur persuader ce qui regardait le Royaume de Dieu.

(9) Mais lorsqu'il vit que quelques-uns s'endurcissant et étant incrédules, décriaient devant tout le peuple la voie du Seigneur, il les laissa, et sépara les disciples de leur compagnie,

enseignant tous les jours dans l'école d'un homme qui s'appelait Tyran.

(10) *Il continua cet exercice pendant deux ans;*

de sorte que

tous ceux qui demeuraient dans l'Asie, soit Juifs, soit Gentils, entendirent la parole du Seigneur.

Actes 19 : 5-6.

(A son arrivée à Ephèse, Paul a rencontré des disciples de Jean le Baptiste; il leur annonce le Christ).

(5) Ce qu'ayant entendu

ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus.

(6) *Après que Paul leur eut imposé les mains, ils reçurent le Saint-Esprit,*

et ils parlaient diverses langues et prophétisaient.

Saint Paul ayant été converti, fit la même chose; car il est dit de lui

qu'ayant instruit le peuple d'Ephèse

pendant trois mois

dans la Synagogue des Juifs,

il enseigna ensuite tous les jours dans l'école d'un nommé Tiran

et qu'il continua cet exercice pendant deux ans

de sorte que

les disciples de cette ville

furent baptisés au nom du Seigneur,

et que leur ayant imposé les mains

ils reçurent le Saint-Esprit.

Ainsi le principal soin qu'avaient les Apôtres après avoir instruit les premiers fidèles était de leur faire recevoir les sacrements, de les faire assembler pour prier ensemble, et de les faire vivre selon l'esprit du christianisme.

Remarque : L'édition 1922 ne reconnaît que les fragments f et g. Le Fondateur semble suivre le récit des *Actes*, mais on notera qu'il en change l'ordre. Dans les *Actes des Apôtres*, au chapitre 19, est rapportée l'arrivée de Paul à Ephèse où il rencontre des disciples de Jean qui n'ont pas reçu le Baptême du Christ, ni le Saint-Esprit. L'Apôtre leur annonce Jésus et leur donne baptême et confirmation (vv. 1-7). Ensuite Paul entre dans la Synagogue, y enseigne trois mois, avant de se retirer pendant deux ans chez Tyran, en sorte que tout le monde entend la parole de Dieu (vv. 8-10).

Le saint Fondateur commence par utiliser les versets 8-10 qu'il cite littéralement, y compris le fragment h, *de sorte que*. Mais remarquer la différence de conséquence en *Actes* et dans la *méditation* : là, i, il s'agit de constater que tout le monde a entendu la parole; ici, k, l, m, on parle de leur baptême et de leur confirmation; le saint cite encore littéralement les *Actes*, mais le lien de succession qu'il établit, n'existe pas dans le texte sacré : ceux qui sont baptisés et confirmés ne sont pas les mêmes qui ont entendu Paul pendant deux ans; et leur baptême et confirmation ont précédé l'apostolat de Paul à Ephèse.

Saint Jean-Baptiste de La Salle veut insister ici sur la succession : instruction religieuse, pratique sacramentaire. Et au fond, ce schéma est bien conforme à ce que disent les *Actes* en général

et même ici (fragment j) : baptême et descente de l'Esprit *suivent* l'annonce du mystère de Jésus (*Ce qu'ayant entendu...*).

C'est à quoi vous êtes obligés sur toutes choses dans votre emploi; il faut, à l'imitation des Apôtres, que vous ayez une attention toute particulière à faire recevoir les Sacraments à ceux que vous instruisez, et les mettre en état de recevoir celui de la Confirmation avec les dispositions convenables, pour être remplis du Saint-Esprit, et des grâces que produit ce Sacrement; vous devez veiller à ce qu'ils se confessent souvent, après leur avoir appris la manière de le bien faire; et enfin les disposer à faire saintement leur première Communion, et à communier ensuite fréquemment, afin qu'ils puissent conserver les grâces qu'ils auront reçues, la première fois qu'ils auront fait cette action; oh ! si vous conceviez les grands biens que vous leur ferez, en leur procurant la conservation et l'augmentation de la grâce par le fréquent usage des sacrements, vous ne vous lasseriez jamais de les en instruire.

TROISIEME POINT

Jacq. 2 : 14.

- a** Mes frères, *si quelqu'un dit qu'il a la foi, et qu'il n'ait pas les œuvres, de quoi lui servira la Foi?*
- b** *pourra-t-elle le sauver ?*¹

Si quelqu'un dit qu'il a la foi et qu'il n'ait pas les œuvres, de quoi lui servira la Foi, pourra-t-elle le sauver ?
dit saint Jacques.

Que vous servirait-il donc d'enseigner à vos Disciples les vérités de la Foi, si vous ne leur apprenez à faire de bonnes œuvres ? puisque

¹ Jacques 2 : 14.

Ed. 1683 : ... si quelqu'un dit qu'il a la foi et qu'il n'ait pas les œuvres, à quoi lui servira la Foi ? Le pourra-t-elle sauver ?

Ed. 1694 : Mes frères, de quoi servira la foi à un homme qui se vantant de l'avoir n'aura pas les œuvres; de quoi lui servira-t-elle ? La foi le pourra-t-elle sauver ?

Jacq. 2 : 26.

Car comme un corps sans âme est mort,
de même la foi qui n'a point les œuvres est morte.

la Foi qui n'est pas accompagnée des œuvres est morte,

il ne vous suffirait donc pas de les avoir instruits des Mystères et des vérités de notre sainte Religion, si vous ne leur faisiez connaître quelles sont les principales vertus chrétiennes, et si vous ne preniez un soin tout particulier de les leur faire pratiquer, aussi bien que toutes les bonnes œuvres dont ils sont capables selon leur âge, puisque quelque foi qu'ils aient et quelque vive qu'elle soit, s'ils ne s'attachent point à la pratique des bonnes œuvres, leur Foi ne leur servirait de rien.

Remarques : Citations reconnues dans l'édition 1922. Le fragment c a déjà été cité deux fois : en 194/3, fragment a; en 197/2, fragment b : voir renvoyer tout aussi bien à Jacq. 2 : 17 ou 2 : 20.

II Cor. 7 : 11, 13.

(11) ... De sorte qu'en cette occasion, vous vous êtes conduits d'une manière irréprochable;¹

(13) c'est ce qui nous a donné de la consolation...

Vous devez surtout enseigner cette maxime à ceux que vous instruisez, si vous voulez les mettre dans le chemin du ciel, afin que vous leur puissiez dire ensuite,

Vous vous êtes conduits d'une manière irrépréhensible
et c'est ce qui nous a donné de la consolation.

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922.

Mat. 10 : 16.

Soyez... *simples* comme des colombes.

Inspirez-leur aussi de la *piété*
et de la *modestie* dans l'Eglise et dans les

Mat. 11 : 29.

Apprenez de moi que je suis
doux
et *humble de cœur*...

exercices de piété que vous leur faites faire dans les Ecoles;
insinuez-leur encore
la simplicité
et *l'humilité*

II Cor. 7 : 11.

Ed. 1683 : De sorte qu'en cette occasion, vous vous êtes exemptés de tout reproche.

Ed. 1694 : comme Ed. 1683.

Col. 3 : 12.

Revêtez-vous donc, comme étant élus,
saints et chéris de Dieu,
de miséricorde,

k de douceur,
i d'humilité,
g de modestie,
l de patience.

I Tim. 6 : 11.

Mais vous, ô homme de Dieu, fuyez
ces choses, et vous portez à la justice,
à la piété,
à la foi, à la charité,

l à la patience
k et à la douceur.

Eph. 6 : 1-2.

(1) Vous enfants, obéissez selon le Sei-
gneur à votre père et à votre mère, car
cela est juste.

m (2) *Honorez votre père et votre mère...*

que Notre-Seigneur recommande si fort
dans l'Évangile.

N'oubliez pas de leur faire acquérir
la douceur,
la patience,

l'amour et le respect pour leurs parents

et enfin tout ce qui convient à un enfant
chrétien

et tout ce que notre Religion exige d'eux.

Remarques : De même qu'en 196/2, fragments d à p, l'édition 1922 ne renvoie à aucun texte précis pour cette partie de la méditation. Le saint Fondateur fait ici une énumération qui ne se retrouve telle quelle dans aucun texte du N. T. Pourtant tous les éléments de cette énumération peuvent y trouver un correspondant : ce que font ressortir, croyons-nous, les rapprochements établis ci-dessus. Le fragment j invite d'ailleurs à se reporter à l'évangile. Toutes les pratiques recommandées par le saint Fondateur et qui possèdent une « résonance » néotestamentaire, sont des pratiques spécifiquement chrétiennes, ainsi que le donnent clairement à entendre les fragments n et o. La « morale » de saint Jean-Baptiste de La Salle est une morale spécifiquement chrétienne : voir ce que nous avons dit plus haut à 196/2.

IX — 201^{me} MEDITATION

De l'obligation dans laquelle sont ceux qui instruisent la jeunesse d'avoir beaucoup de zèle pour se bien acquitter d'un si saint emploi.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

I Cor. 12 : 28.

a *Et Dieu a établi dans l'Eglise,*
 b *premièrement des Apôtres, secondement des*
 c *Prophètes, troisièmement des Docteurs;*
 puis il a donné aux uns le don de faire des miracles, aux autres le don de guérir les maladies, d'assister les affligés, de gouverner, de parler des langues et de les interpréter.

I Cor. 12 : 5-9.

d (5) *Il y a divers ministères,*
 e mais il n'y a qu'un même Seigneur.
 f (6) *Et il y a différentes opérations :¹*
 mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous.
 g (7) *Or le Saint-Esprit ne se fait paraître*
 h *en chacun*
que pour l'utilité commune.
 i (8) *L'un reçoit par le Saint-Esprit le don*
 j *de parler avec sagesse;*
 k un autre de parler avec science par ce même Esprit;
 (9) *Un autre le don de la foi par le même Esprit²;*

Texte de la méditation

Faites réflexion à ce que dit saint Paul que c'est Dieu qui a établi dans l'Eglise des Apôtres, des Prophètes et des Docteurs, et vous serez persuadés que c'est lui aussi qui vous a établis dans votre emploi; une des marques que vous en donne le même saint est

qu'il y a divers ministères

mais qu'il y a différentes opérations,

et que le Saint-Esprit ne se manifeste en chacun de ces dons

que pour l'utilité commune,

c'est-à-dire pour l'utilité de l'Eglise.

Que l'un reçoit par le Saint-Esprit le don de parler avec sagesse;

Un autre le don de la Foi par le même Esprit;

¹ I Cor. 12 : 6.

Ed. 1683 : Et il y a différentes vertus d'agir.

Ed. 1694 : Et il y a différentes opérations divines.

² I Cor. 12 : 9.

Ed. 1683 : Un autre le don de la foi par cet Esprit.

Ed. 1694 : comme Ed. 1683.

un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les malades.

(10) Un autre le don de faire des miracles, un autre le don de prophétie, un autre le discernement des esprits, un autre le don de parler diverses langues; un autre le don de les interpréter.

Jér. 48 : 10.

Remarques : Citations reconnues par l'édition de 1922. Pour a, b, cette édition renvoie à *Eph. 4 : 11*, qui se lit dans *Amelote* : « Et lui-même (Jésus-Christ) a fait les uns *Apôtres*, les autres *Prophètes*, les autres *Evangelistes*, les autres *Pasteurs* et *Docteurs* ». Cette énumération des fonctions ecclésiales de l'église primitive comporte deux termes de plus que celle des *Corinthiens*. Il semble que la référence proposée, *I Cor. 12 : 28*, soit préférable puisqu'elle se borne aux trois termes retenus par le saint Fondateur. De plus tout le reste du paragraphe utilise ce même chapitre 12 auquel les fragments a et b servent presque de conclusion.

On notera ici les passages omis par le saint Fondateur : fragments c, j, l, où il s'agit de dons qui ne concernent pas le frère. L'omission la plus significative est peut-être celle de j : le don de science. On aurait pu s'attendre à ce qu'il le garde; une note d'*Amelote* 1688 expliquerait peut-être la suppression : (le don de science) *est proprement la théologie, qui discourt de la foi en y joignant la lumière des connaissances humaines*.

En m l'édition de 1922 renvoie à l'Ancien Testament (*parce que c'est l'œuvre de Dieu : Ecclés. 7 : 14*). Cette référence n'est pas exacte. De toutes manières, n'est-il pas plus simple de penser que le saint a plutôt dans l'esprit, ici, le passage de *I Cor. 3 : 9*, qu'il a déjà utilisé (193/3, e; 199/1, e) : *Nous aidons Dieu dans son ouvrage; cela — dans le contexte paulinien de I Cor. — par le ministère de la parole de Dieu*.

En n, la référence à l'Ancien Testament signalé par l'édition de 1922 (*Jér. 48 : 10*) est exacte.

II Cor. 6 : 3-9.

(3) Prenons garde de ne donner aucun sujet de scandale à personne afin que l'on ne blâme point
o notre ministère.

p (4) Mais conduisons-nous en toutes choses
q comme des serviteurs de Dieu

r en souffrant avec beaucoup de patience les
afflictions,¹
les adversités, les oppressions,

(5) les fouets, la prison, les émotions du
s peuple, en travaillant, en veillant, en
jeûnant;

(6) par la chasteté, par la science, par la

Vous ne devez pas douter que ce ne soit un grand don de Dieu, que la grâce qu'il vous fait de vous charger d'instruire les enfants, de leur *annoncer l'Évangile*, et de les élever dans l'esprit de religion; mais en vous appelant pour ce saint ministère, Dieu exige de vous que vous vous en acquittiez avec un zèle ardent pour leur salut, parce que *c'est l'œuvre de Dieu*, et qu'il maudit celui qui fait son œuvre avec négligence.

Faites donc connaître,
dans toute votre conduite
à l'égard des enfants qui vous sont confiés,
que vous vous regardez
comme les *Ministres de Dieu*,
en l'exerçant
avec une charité et un zèle sincère et véritable,
supportant avec beaucoup de patience les
peines que vous y aurez à souffrir,
contents d'être *méprisés des hommes*,
et d'en être persécutés
jusqu'à donner votre vie pour Jésus

¹ II Cor. 6 : 4.

Ed. 1683 : En souffrant avec grande patience...

Ed. 1694 : Mais nous montrons en toutes choses que nous sommes serviteurs de Dieu, par une grande patience dans les afflictions, dans les adversités, dans les oppressions.

longue attente, par la douceur, par la force du Saint-Esprit,

par une charité sincère.

(7) par la parole de la vérité, par la puissance de Dieu, et par les armes de justice pour combattre tant de la main droite que de la gauche.

(8) soit que l'on nous estime, ou que l'on nous *méprise*;

soit qu'on nous loue, ou qu'on nous déshonore; passant pour des séducteurs, quoique nous disions la vérité; pour des personnes inconnues quoique l'on nous connaisse :

(9) *Etant comme des hommes prêts de souffrir la mort,*

et ne laissant pas de vivre...

dans l'exercice de *votre ministère.*

C'est le zèle dont vous devez être animés qui vous doit mettre dans ces dispositions; dans la vue que c'est Dieu qui vous a appelés et qui vous a destinés à cet emploi, et qui vous a envoyés *travailler à sa vigne*; faites-le donc de toute l'affection de votre cœur, et comme ne travaillant que pour lui.

Remarque : L'édition 1922 ne signale aucune référence pour ce passage. Il semble difficile de ne pas admettre que le saint Fondateur s'inspire d'assez près du texte signalé de *II Cor.* : le parallélisme est particulièrement frappant en o, p, r, t; des deux côtés, il s'agit de la bonne conduite extérieure et du support des difficultés et persécutions dans le ministère. En q, la Vulgate a : « sicut *Dei ministros* » (texte chanté à l'antienne des Vêpres du 1^{er} dimanche de carême). — Pour u et s, on peut également songer à *Mat. 5* : 10-12, déjà utilisé en 196/2 (fragments f, g, h, i). Pour v, on peut penser aussi à *I Thess. 2* : 8, utilisé en 198/2. Noter enfin, que *II Cor. 6* : 1 a été utilisé en 196/2. En w, l'édition de 1922 renvoie à *Mat. 20* : 3, parabole de la vigne; l'allusion est évidente mais la citation, n'est pas textuelle.

DEUXIEME POINT

I Cor. 4 : 1.

Que chacun

nous

considère

comme les ministres de Jésus-Christ,
et les dispensateurs des mystères de Dieu.

II Cor. 3 : 3.

On sait que vous êtes *la lettre de J.-C.*
qu'il nous a dictée

et que nous avons écrite,

non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant,

non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair

qui sont vos cœurs.

Ce qui vous doit encore engager à avoir un grand zèle dans votre état, c'est que non seulement vous êtes les ministres de Dieu, mais que vous l'êtes même de Jésus-Christ et de l'Eglise;

C'est ce que dit saint Paul
qui veut que *chacun considère*
ceux qui annoncent l'Evangile
comme les Ministres de Jésus-Christ,

qui écrivent la lettre qu'il leur a dictée,

non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant;

non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair

qui sont les cœurs des Enfants.

II Cor. 5 : 14-15, 20.

h (14) *Car l'amour de Jésus-Christ nous presse*

considérant que si un seul est mort pour tous,
tous sont donc morts.

i (15) *Et Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes,*

j *mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux.*

k (20) *Nous sommes donc les ambassadeurs de Jésus-Christ,*

m *Comme si Dieu même vous exhortait par nous.*

n Nous vous supplions au nom de Jésus-Christ, de vous réconcilier avec Dieu.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. En **b**, on notera que le texte de saint Paul ne parle pas expressément de ceux qui *annoncent l'Évangile*. Mais le *nous* de l'Apôtre a bien ce sens dans ce fragment, si l'on tient compte du contexte qui commence à 1 : 17 : « J.-C. ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour *annoncer l'Évangile* ». (Cf. 193/3, **e-d**, *remarques* et *Introduction*, p. XXXVIII).

Rappelons que ces chapitres 1-4 de *I Cor.* ont été utilisés fréquemment déjà : 193/1, 2, 3; 194/2; 196/1, 3; 199/1, 3. De même pour *II Cor.* 2 : 12 - 6 : 10 : 193/1, 3; 195/1, 2; 196/2; 199/3; 200/3; 200/1. Ces textes des *épîtres aux Corinthiens* ont trait au ministère de la parole de Dieu. *II Cor.* 5 : 18-19, omis ici ont été utilisés en 193/3, **i, j, k** et, pour le verset 18, en 195/1, **a, a'**. Les contextes étant identiques, le Fondateur peut faire suivre sans transition **c** (qui cite *I Cor*) de **d** (qui cite *II Cor.*).

A propos de **m, n**, remarquer qu'en 193/3, fragment **l**, le saint utilise seulement le fragment correspondant à **n**; en 195/2, fragment **a**, il utilise seulement le fragment correspondant à **m**. Ici il cite en entier le verset, mais en changeant l'ordre des propositions.

II Cor. 8 : 24.

a' *Faites voir aux Églises*¹

b' *quelle charité vous avez pour elles...*

Col. 1 : 24-25.

(24) J'accomplis en ma chair ce qui manque aux souffrances de J.-C.

d' *pour son corps*

c' *qui est l'Église.*

e' (25) *De laquelle j'ai été fait ministre*

f' *selon l'ordre que Dieu m'a donné*

g' *de vous dispenser sa parole*

et de m'acquitter de mon ministère parmi vous.

C'est pourquoi vous devez en cette qualité, avoir uniquement pour fin en les instruisant, l'amour et la gloire de Dieu; *car l'amour de Dieu vous doit presser, parce que Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes,*

mais pour celui qui est mort pour eux;

c'est ce que votre zèle vous doit faire inspirer à vos disciples,

comme si Dieu même les exhortait par vous, puisque vous êtes les Ambassadeurs de Jésus-Christ.

Il faut aussi

que vous fassiez voir à l'Église

quelle charité vous avez pour elle,

et que vous lui donniez des preuves de votre zèle,

car c'est pour l'Église

(comme étant le corps de Jésus-Christ)

que vous travaillez,

De laquelle vous êtes faits les Ministres

selon l'ordre que Dieu vous a donné

de leur dispenser sa parole.

¹ II Cor. 8 : 24.

Ed. 1683 : Faites *paraître* aux Églises quelle charité vous avez pour elles...

Ed. 1694 : Faites *donc paraître* aux Églises quelle charité vous avez pour eux (sic.)....

Remarques ; Citations non reconnues par l'édition 1922. Col. 1 : 24 a été partiellement cité déjà en 195/1, b, mais les fragments c', d', seuls cités ici avaient été omis alors. Le contexte de Col. 1, qui traite du ministère de la parole de Dieu a déjà été utilisé à plusieurs reprises : 195/1, b, citant Col. 1 : 24 ; 198/2, a-h, citant Col. 1 : 10-13.

Ps. 69 : 10.

Eph. 2 : 20-22.

(20) *Vous êtes l'édifice qui a été bâti sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, et lié par Jésus-Christ*

qui est la principale pierre de l'angle.

(22) *Par qui vous entrez aussi dans la structure de l'édifice*¹...

Eph. 5 : 25-27.

(25) *Maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé son Eglise, pour laquelle il s'est livré lui-même*

(26) *afin de la sanctifier en la purifiant par l'eau du Baptême, avec la parole de vie.*

(27) *Et de la faire paraître devant lui pleine de gloire, sans tache, sans ride, et sans aucun autre défaut semblable :*

*mais étant sainte et sans souillure.*²

Eph. 2 : 7.

(Dieu nous a ressuscités des morts avec Jésus-Christ)

afin de faire paraître aux siècles à venir,

Et comme l'Eglise a un grand zèle pour la sanctification de ses Enfants, il est de votre devoir de participer à son zèle, afin de pouvoir dire à Dieu, comme le saint roi David, le zèle de votre maison m'a dévoré, car cette maison n'est autre que l'Eglise, puisque ce sont les fidèles qui sont

cet édifice qui a été bâti sur le fondement des Apôtres,

et élevé par Jésus-Christ,

qui est la principale pierre de l'angle.

Faites en sorte par votre zèle, de donner des marques sensibles que vous aimez ceux que Dieu vous a confiés, comme

Jésus-Christ a aimé son Eglise;

faites les entrer véritablement dans la structure de cet édifice

et qu'ils soient en état

de paraître un jour devant Jésus-Christ

pleins de gloire, sans tache, sans ride et sans souillures,

pour faire connaître aux siècles à venir

les richesses abondantes de la grâce qu'il leur a faite

¹ Eph. 2 : 20, 22.

Ed. 1683 : (20) Vous êtes l'édifice qui a été fondé sur les Apôtres et sur les Prophètes, et lié par J.-C. qui est la pierre principale de l'angle... (22) Par qui vous autres aussi vous composez l'édifice, et vous devenez le Sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit.

Ed. 1694 : (20) Vous êtes l'édifice qui a été fondé sur les Apôtres et sur les Prophètes et de l'angle duquel J.-C. est la principale pierre... (22) Par lequel vous composez aussi vous-mêmes cet édifice, et vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure par l'Esprit.

² Eph. 5 : 27.

Ed. 1683 : Et pour se la rendre glorieuse, sans tache, sans ride, et sans aucun autre défaut semblable : mais afin qu'elle soit sainte et sans souillure.

Ed. 1694 : Et de se la rendre glorieuse, sans tache, sans ride et sans qu'elle ait aucun autre défaut semblable ; mais au contraire qu'elle soit sainte et sans souillure.

w *les richesses abondantes de la grâce qu'il nous a faite,*
par la bonté qu'il a eue pour nous en Jésus-Christ.¹

en leur procurant le secours de l'instruction; et à vous de les instruire et de les élever, pour être un jour *les héritiers du royaume de Dieu et de Jésus-Christ Notre-Seigneur*

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922, sauf les fragments r, v et w. Pour x, elle renvoie à *Rom. 8 : 17*, comme en 198/1, c. On a montré plus haut qu'en cet endroit le saint Fondateur citait *Eph. 1 : 5, 11*. En vérité, l'idée que le chrétien est *héritier de Dieu, héritier du royaume de Dieu*, est fréquemment reprise par saint Paul : nous en reparlons plus bas en 202/1, a, b, *remarques*. On peut songer notamment à *Gal. 5 : 21* (tout le contexte *Gal. 3 : 15 - 4 : 31* : cf. notamment : 3 : 18, 29; 4 : 1, 7 d'après le texte d'Amelote); à *I Cor. 6 : 9-10*; à *Eph. 5 : 5*, où se retrouve textuellement l'expression employée ici dans le texte de la méditation : *héritier du Royaume de Jésus-Christ et de Dieu*. — *Eph. 2 : 20-22* (fragments o, p, q, r) a déjà été cité en 199/3 (u-x) et 200/1 (a, a', b, b') : cf. *Remarques* à ces deux passages.

TROISIEME POINT

Eph. 5 : 1-2.

- a** (1) *Imitez donc Dieu,*
comme étant ses très chers enfants;
(2) Et aimez-vous les uns les autres, de même que
b *Jésus-Christ nous a aimés, et qu'il s'est offert lui-même à Dieu pour nous en sacrifice...*

Votre emploi ayant pour fin de procurer le salut des âmes, le premier soin que vous devez avoir, est de le procurer autant qu'il vous sera possible; et vous devez en cela

imiter Dieu **a**
en quelque sorte,
car il a tant chéri les âmes qu'il a créées, **b**
que les voyant engagées dans le péché et hors d'état de s'en délivrer elles-mêmes, le zèle et l'affection qu'il a eus pour leur salut, l'a engagé à envoyer son propre Fils pour les retirer de ce fâcheux état.

Remarque : Cette référence n'est pas signalée par l'édition 1922. Le passage qui suit les fragments a, b, constitue par avance un commentaire de *Jean 3 : 16*, cité immédiatement après, en c, d. Toutefois l'expression *imiter Dieu* (a) se retrouve dans *Eph. 5 : 1*, verset appartenant au contexte que le 2^e Point de la méditation vient d'utiliser. Dès lors, il est possible aussi de rapprocher le fragment b et le passage qui le suit d'*Eph. 5 : 2* : c'est la même idée fondamentale qui est développée ici et là, celle du salut des hommes dans le Christ, à cause de l'amour de Dieu.

Jean 3 : 16.

- c** *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique*

C'est ce qui a fait dire à Jésus-Christ que
Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, **c**

¹ Eph. 2 : 7.

Ed. 1683 : Afin de faire paraître aux siècles à venir la magnificence des richesses de la grâce qu'il nous a faite par la bonté qu'il a eue pour nous en J.-C.

Ed. 1694 : Afin de faire paraître aux siècles à venir la magnificence des richesses de sa grâce, par la bonté qu'il a eue pour nous en J.-C.

d *afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.*

d *afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.*

II Cor. 12 : 14.

e *Car je ne cherche pas vos biens*
f *mais c'est vous que je cherche...*

Voilà ce que Dieu et Jésus-Christ ont fait pour rétablir les âmes dans la grâce qu'elles avaient perdue; que ne devez-vous pas faire aussi pour elles dans votre ministère, si vous avez du zèle pour leur salut, et que vous soyez envers eux dans la disposition dans laquelle était saint Paul envers ceux à qui il prêchait l'Évangile,

auxquels il écrivait,
qu'il ne cherchait pas ce qui leur appartenait
mais qu'il ne cherchait que leurs âmes;

le zèle que vous êtes obligés d'avoir dans votre emploi doit être si actif et si animé, que vous puissiez dire aux parents des enfants qui sont confiés à vos soins ce qui est dit dans l'Écriture, donnez-nous les âmes et prenez le reste pour vous, c'est-à-dire, de quoi nous nous chargeons, c'est de travailler au salut de leurs âmes, et ce n'est aussi que pour cette fin que vous vous êtes engagés à prendre soin de leur conduite et à les instruire. Dites leur encore ce que Jésus-Christ disait touchant les brebis dont il est le Pasteur et qui doivent être sauvées par lui :

Jean 10 : 10.

g *Mais moi je suis venu afin qu'elles aient*
h *la vie*
et qu'elles l'aient avec plus d'abondance.

Je suis venu, dit-il, afin qu'elles aient la vie

et qu'elles l'aient avec plus d'abondance ;
parce que ç'a dû être le zèle ardent que vous avez pour le salut des âmes de ceux que vous avez à instruire, qui vous ait fait entreprendre de vous sacrifier, et de consommer toute votre vie pour leur donner une éducation chrétienne, et pour leur procurer en ce monde la vie de la grâce et en l'autre la vie éternelle.

Remarques : Toutes les citations sont signalées par l'édition 1922. *Jean 10 : 10* (fragment g, h) a déjà été utilisé en 196/3, fragment a, b, c; à cet endroit la citation était moins strictement littérale.

Compte tenu de la *remarque* faite ci-dessus, à la suite des fragments a, b, on peut noter que ce point est constitué par les commentaires successifs de trois textes du *Nouveau Testament*.

X — 202^{me} MEDITATION

En quoi un Frère des Écoles chrétiennes doit faire paraître son zèle dans son emploi.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

I Rois 19 : 14.

Texte de la méditation.

Considérez que la fin de la venue du Fils de Dieu en ce monde ayant été de détruire le péché, ce doit être aussi la principale fin de l'institution des Ecoles chrétiennes, et par conséquent, le premier objet de votre zèle. Il doit vous porter à ne rien souffrir dans les enfants dont vous avez la conduite qui puisse déplaire à Dieu; si vous remarquez en eux quelque chose qui offense Dieu, vous devez faire aussitôt tout ce qui vous sera possible pour y apporter remède. C'est en quoi il faut, à l'exemple du prophète Elie, que vous fassiez paraître votre zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut de vos Disciples. J'ai été animé d'un très grand zèle pour le Seigneur Dieu des armées, dit-il, parce que les Enfants d'Israël ont rompu l'Alliance qu'ils avaient contractée avec Dieu. Si vous avez du zèle pour les enfants dont vous êtes chargés, et que vous vous portiez à éloigner d'eux le péché, comme il est de votre devoir, lorsqu'ils sont tombés dans quelque faute, il faut que vous entriez dans cette disposition du prophète Elie, et qu'excitant en vous cette sainte ardeur dont ce Prophète était animé, vous leur disiez : je suis si zélé pour la gloire de mon Dieu que je ne vous puis voir renoncer à l'Alliance que vous avez contractée avec lui dans le Baptême, ni à la qualité d'Enfants de Dieu que vous y avez reçue.

Remarque : Bien que ce passage ne contienne à proprement parler aucune citation du *Nouveau Testament*, il faut noter l'application que le saint Fondateur y fait du texte d'Elie concernant l'Alliance. Les enfants ont fait alliance avec Dieu par leur baptême; ils sont devenus, par lui, enfants de Dieu. Cette manière de parler est profondément néotestamentaire, paulinienne en particulier. (Voir, entre autres, pour le thème de la Nouvelle alliance et de la fidélité à celle-ci, *I Cor.* 10 : 1-13; pour le baptême et la dignité filiale conformément à laquelle il faut vivre, *Rom.* 3 : 14-17, *Gal.* 4 : 21-5 : 6 par exemple...).

Gal. 5 : 21.

... Je vous ai déjà dit et je vous le répète encore,

a que ceux qui commettent ces crimes
b n'auront point de part au Royaume de Dieu.

Excitez-les souvent à éviter le péché avec autant de promptitude qu'ils fuiraient la présence d'un serpent. Surtout que votre première application soit de leur inspirer de l'horreur de l'impureté et des immodesties dans l'Eglise et dans les prières, du *vol* et du *mensonge*, des *désobéissances* et *manquements de respect envers leurs parents*, et autres défauts à l'égard de leurs *compagnons*,

leur faisant entendre que

ceux qui tombent dans ces sortes de péchés, ne posséderont point le Royaume des cieux.

a
b

Remarques : L'édition 1922 n'indique aucune référence pour ce dernier paragraphe. Le texte que nous avons mis en regard de celui du saint Fondateur n'est pas cité littéralement. Il nous semble pourtant intéressant de faire cette confrontation assez éclairante, croyons-nous, sur la « morale » que le saint désire que l'on enseigne aux enfants (cf. déjà les *remarques* à 196/2, fragments d-p, et à 200/3, fragments d-o).

Nous aurions pu citer également *I Cor.* 6 : 9-10 : « Ne savez-vous pas que les méchants *ne seront point héritiers du Royaume de Dieu*? Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les sodomites, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni ceux qui ravissent le bien des autres, *ne posséderont le Royaume de Dieu* ».

Ou encore *Eph.* 5 : 5 : « Car sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul homme sujet à l'avarice, qui est une espèce d'idolâtrie, *ne sera héritier du Royaume de Jésus-Christ et de Dieu* ».

Dans les trois cas, saint Paul termine par une formule voisine du fragment une énumération de péchés que les chrétiens doivent éviter. Il faut noter que les péchés d'enfants énumérés par le Fondateur dans ce point, se retrouvent à peu près tous dans ces textes de saint Paul.

— *Impureté* : *I Cor.* 6 : 9-10 (cité ci-dessus); *Eph.* 5 : 5 (ibid.); *Gal.* 5 : 19 (qui précède le fragment cité en a, b) : « Or on connaît les œuvres de la chair, qui sont la fornication, l'impureté, l'adultère, la dissolution. »

— *Vol* : *I Cor.* 6 : 10 (cité ci-dessus : *les voleurs*); *Eph.* 4 : 28 (même contexte que 5 : 5 cité ci-dessus) : « *Que celui qui déroba ne dérobe plus...* »

— *Mensonge* : *Eph.* 4 : 25 : « C'est pourquoi renoncez au mensonge et dites tous la vérité en parlant à votre prochain, parce que nous sommes membres les uns des autres ».

— *Désobéissance et manques de respect envers les parents* : précepte rappelé par saint Paul, *Eph.* 6 : 1-2; (cf. 200/3, fragment m).

— *Autres défauts à l'égard des compagnons* : précepte général de la charité fraternelle : *I Cor.* 6 : 9-10 (cité ci-dessus) : *avarses, médisants, ravisseurs du bien des autres...*; *Gal.* 5 : 20-21 (œuvres de la chair) : *l'idolâtrie, les empoisonnements, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités les disputes, les dissensions, les partialités, les envies, les homicides, l'ivrognerie, les débauches* : je vous ai déjà dit et je vous le répète encore ... (suit fragment a, b); *Gal.* 5 : 14-15, quelques versets plus haut, rappelle du reste le précepte essentiel de la morale chrétienne : « Toute la loi consiste dans ces seules paroles : *vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes...* ». *Eph.* 4 : 23-32; 5 : 1-11, *passim* : 4 : (24) Et vous revêtez du nouvel homme, qui est créé selon Dieu dans la justice, et dans la sainteté véritable. — (26) Mettez-vous en colère, mais sans pécher, et que le soleil ne se couche

point sur votre colère. — (31) Bannissez loin de vous *toute aigreur, toute animosité, toute indignation, toute crierie*, toute médisance et toute malice. — (32) Et soyez doux et tendres les uns envers les autres, *vous pardonnant mutuellement*, comme Dieu vous a pardonnés par Jésus-Christ.

5 : 2 : *Et aimez-vous les uns les autres*, de même que Jésus-Christ nous a aimés... (etc...)

A la lumière de ces textes, la morale contenue dans la brève énumération de saint Jean-Baptiste de La Salle apparaît comme une morale paulinienne, une morale de la *vie nouvelle*, une morale de l'*Esprit*, une morale de la *vie filiale reçue au baptême* (pureté de Temple de l'Esprit-Saint, charité de frères, de fils du même Père), une morale du *Corps mystique*, une morale de la *Charité*. La simple énumération de fautes « enfantines » en prend un tout autre relief, une plus profonde signification. (cf. *Introduction*).

DEUXIEME POINT

Vous ne devez pas vous contenter d'empêcher les enfants qui sont confiés à vos soins, de faire le mal, il faut aussi que vous les engagiez à faire le bien et les bonnes actions dont ils sont capables. Veillez donc à cela, et à ce qu'ils disent toujours la vérité, et que lorsqu'ils voudront assurer quelque chose,

ils se contentent de dire

cela est ou cela n'est pas,

et faites leur concevoir qu'en disant ce peu de paroles, on les croira plutôt que s'ils faisaient des grands serments, parce qu'on jugera que c'est par un esprit chrétien qu'ils n'en disent pas davantage.

Mat. 5 : 37.

a *Contentez-vous donc de dire*

b *Cela est ou cela n'est pas.*

Car ce que vous dites de plus procède du mal.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922 (sauf le fragment a pourtant).

Le 1^o Point considérait l'aspect négatif de la morale, le péché à éviter. Le saint Fondateur aborde maintenant son aspect positif : le bien à pratiquer. Ici encore, il suit de près la morale du *Nouveau Testament*. Il citera plutôt saint Matthieu. En c, allusion à *Mat. 5 : 33-36*, contexte du v. 37 cité textuellement : N.-S. demande de s'abstenir du serment « par le ciel, par la terre, par votre tête... »

Remarquer la raison donnée pour s'abstenir du serment : « par un esprit chrétien ». Le motif utilitaire (« on les croira plutôt... ») n'est pas la cause, mais l'effet de cette manière de faire.

Mat. 5 : 44.

Mais moi je vous dis :

d *Aimez vos ennemis. Faites du bien à ceux qui vous haïssent,*
e *et priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient.*

Faites leur pratiquer ce que dit Notre-Seigneur, qui nous commande *d'aimer nos ennemis, et de faire du bien à ceux qui nous font du mal.*

qui nous persécutent et nous calomnient

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922.

Le saint Fondateur cite toujours le sermon sur la montagne, charte fondamentale de la vie chrétienne. L'amour des ennemis est surnaturel, révélé.

Mat. 5 : 38.

f Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil et dent pour dent.

bien loin de rendre le mal pour le mal, injures pour injures, et de se venger. **f**

Mat. 6 : 1, 5.

g (1) Prenez garde à ne pas *faire* vos œuvres de justice *devant les hommes, afin d'en être regardés*; autrement vous ne serez point récompensés de votre Père qui est dans le ciel...

Il faut les exciter, selon la doctrine de Jésus-Christ, à ne pas se contenter de faire des bonnes œuvres, mais aussi

h (5) En vérité, *ils ont déjà reçu leur récompense*

à ne pas les faire devant les hommes, afin d'en être regardés et honorés, parce que ceux qui en usent ainsi *ont déjà reçu leur récompense.* **g**
h

Remarque : Citations reconnues par l'édition 1922. Le fragment h conclut un verset consacré spécialement à la prière pharisaïque. Le saint Fondateur enchaîne par un texte sur la prière. Le fragment f n'est pas reconnu par l'édition 1922. Il n'est pas littéral.

Mat. 6 : 6, 7, 9.

i (6) Mais vous quand vous voudrez prier, entrez dans votre cabinet, et ayant fermé la porte, *priez* votre Père *en secret* et votre Père qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.

Il est de conséquence que vous leur appreniez à prier Dieu, comme Notre-Seigneur l'a appris à ceux qui le suivaient, et à le *prier* avec beaucoup de piété *et en secret,* **i**

(7) N'usez pas dans vos prières de grandes répétitions de paroles comme les païens; car ils s'imaginent qu'à force de paroles ils seront exaucés...

c'est-à-dire avec beaucoup de recueillement, renonçant à toutes les pensées qui pourraient distraire leur esprit pendant ce temps-là, afin que n'étant occupés que de Dieu, ils obtiennent facilement ce qu'ils lui demanderont, **i**

(9) Vous priez donc ainsi...

Remarques : L'édition 1922 ne renvoie pas à *Matthieu*. Il semble cependant que la méditation, sans citer textuellement, suit de près l'enseignement du sermon sur la montagne relatif à la prière, et qui, dans *Matthieu* vient immédiatement après le verset cité en h.

Mat. 5 : 3.

l *Bienheureux sont les pauvres* d'esprit : *car le royaume du Ciel est à eux.*

Et comme la plupart sont nés pauvres, il faut les animer à mépriser les richesses et à aimer la pauvreté, parce que Notre-Seigneur est né pauvre, et a aimé les pauvres avec qui il se plaisait d'être **j**
k et qui a même dit *que les pauvres sont bienheureux, parce que le Royaume du Ciel est à eux.* **l**

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922.

Les deux premières raisons « chrétiennes » d'aimer la pauvreté sont évidemment aussi évangéliques : naissance du Christ (fragment j), son amour des pauvres (fragment k).

Ce sont ces sortes de maximes et de pratiques que vous devez sans cesse leur inspirer si vous avez quelque zèle pour leur salut, et ce sera particulièrement en cela que vous paraîtrez zélés pour la gloire de Dieu :

car ces maximes ne pouvant venir que de Dieu, puisqu'elles sont contraires aux inclinations des hommes,

c'est être zélé pour l'honneur et la gloire de Dieu, que d'animer les enfants à les mettre en pratique.

Remarque : Le fragment **m** souligne expressément le caractère « chrétien » de la morale du saint Fondateur : à la suite de l'évangile et de saint Paul, c'est une morale de la « folie de la croix » qu'il veut proposer aux enfants.

TROISIEME POINT

Votre zèle à l'égard des enfants que vous instruisez serait peu étendu, et n'aurait que peu de fruits et de succès s'il ne se terminait qu'à des paroles; il faut pour le rendre efficace que votre exemple soutienne vos instructions, et c'est une des principales marques de votre zèle.

Saint Paul parlant aux Philippiens, après leur avoir enseigné différentes maximes, il ajoute,

Conduisez-vous selon les mêmes maximes;

et ensuite :
imitéz-moi et considérez ceux qui vivent selon l'exemple que je vous ai donné,

Phil. 3 : 16-17.

(16) Cependant demeurons tous unis de sentiment, dans ce que nous connaissons, et conduisons-nous selon les mêmes maximes.¹

(17) *Imitez-moi, mes frères, et considérez ceux qui vivent selon l'exemple que je vous ai donné.*

Phil. 4 : 9.

Faites les choses que je vous ai enseignées,
que je vous ai mandées,
que je vous ai dites
et dont je vous ai donné l'exemple...

faites les choses que je vous ai enseignées,

que je vous ai dites,

que je vous ai écrites,

et dont je vous ai donné l'exemple;

¹ Phil. 3 : 16.

Ed. 1683 : Cependant demeurons tous d'accord, dans ce que nous connaissons, et marchons selon les mêmes maximes.

Ed. 1694 : Cependant demeurons tous d'accord, dans ce que nous connaissons, et marchons selon les mêmes maximes.

ainsi le zèle ardent de ce grand saint pour le salut des âmes a été de leur faire observer ce qu'il pratiquait lui-même.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922 et d'ailleurs signalées par le saint Fondateur. Noter, en **b**, la variante de l'édition 1922 : *Imitez-moi et considérez ceux qui vivent selon le modèle que vous avez vu en moi.*

Les « maximes » auxquelles le saint fait allusion en **a** se trouvent soit avant **3** : 16-17 (par ex. **3** : 1, 8), soit, et plus nombreuses entre **3** : 18 et **4** : 9 (cf. **4** : 4, 5, 6, 7, 8). On notera que ces « maximes » sont pour un grand nombre des maximes spécifiquement « chrétiennes » : **3** : 8 : « J'estime que tout n'est qu'une perte en comparaison de la haute connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel j'ai renoncé à toutes choses... » ; **3** : 18-20 : « Il y en a plusieurs dont je vous ai souvent parlé et dont je vous parle encore en pleurant, qui sont ennemis de la Croix de J.-C.; dont la fin sera la damnation, qui font leur Dieu de leur ventre, qui mettent leur gloire en ce qui devrait les confondre, et qui n'ont le cœur qu'aux choses de la terre. Mais pour nous, nous vivons comme étant citoyens du Ciel, d'où aussi nous attendons le Sauveur Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

Actes 1 : 1.

J'ai traité dans mon premier livre, ô Théophile, de toutes les choses que

h Jésus a faites

i et enseignées

depuis qu'il commença à paraître...

C'est aussi la conduite qu'a tenue Notre-Seigneur, de qui il est dit qu'il a commencé par faire et puis qu'il a enseigné

h

i

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. L'insistance sur l'ordre chronologique (*il a commencé par...; et puis...*) est moins sensible dans les *Actes*.

Jean 13 : 15.

j Car je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez

k ce que je vous ai fait ¹.

et qui dit, parlant de soi à ses Apôtres, après leur avoir lavé les pieds :

je vous ai donné l'exemple

afin que vous fassiez comme je vous ai fait.

j

k

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922. Le fragment **k** est légèrement différent dans le dans le texte de la méditation. Ce texte de *saint Jean* a été déjà utilisé en 196/2, fragments **a**, **b**, avec une légère variante analogue.

Il est facile de conclure de ces exemples que votre zèle serait fort imparfait à l'égard des enfants dont vous avez la conduite, si vous ne l'exerciez qu'en les instruisant, mais qu'il deviendra parfait, si vous pratiquez vous-même ce que vous leur enseignez; parce que l'exemple fait beaucoup plus d'impression sur l'esprit et sur le

¹ Jean 13 : 15.

Ed. 1683 : Car je vous en ai donné l'exemple, afin que vous fassiez la même chose que j'ai faite envers vous.

Ed. 1694 : Car je vous en ai donné l'exemple, afin que vous fassiez la même chose que j'ai faite envers vous.

cœur, que non pas les paroles, principalement sur celui des enfants, qui n'ayant pas encore l'esprit assez capable de réflexion, se forment ordinairement sur l'exemple de leurs Maîtres, se portant plus à faire ce qu'ils leur voient faire que ce qu'ils leur entendent dire, surtout lorsque leurs paroles ne sont pas conformes à leurs actions.

XI — 203^{me} MEDITATION

De l'obligation où sont les Frères des Écoles chrétiennes de reprendre et corriger les fautes que commettent ceux qu'ils sont chargés d'instruire.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

Mat. 21 : 12.

Jésus étant entré dans le Temple de Dieu

- c** *en chassa*
d *tous ceux qui y vendaient et qui y achetaient*
h *et renversa les tables des changeurs, et les sièges de ceux qui y faisaient trafic de colombes.*
i *... (cf. Luc 19 : 46, ci-dessous)*

Marc 11 : 15.

Ils arrivèrent à Jérusalem.

Et Jésus

- b** *étant entré dans le Temple*
c *en chassa*
d *ceux qui y vendaient et qui y achetaient*
h *et renversa les tables des changeurs, et les sièges de ceux qui vendaient des colombes.*

Texte de la méditation

Une des marques et un des effets du zèle qu'on a pour le bien et pour le salut des âmes, est de reprendre et de corriger ceux dont on a la conduite lorsqu'ils tombent dans quelque faute; c'est en quoi Jésus-Christ a souvent fait paraître son zèle à l'égard des Juifs
dans le Temple de Jérusalem,

lorsqu'en y entrant

i ... (cf. *Luc 19* : 46, *ci-dessous*)

Luc 19 : 45-46.

b (45) *Lorqu'il fut entré dans le Temple*

c *il en chassa*

d *ceux qui y vendaient et y achetaient*
et leur dit :

i (46) Il est écrit : Ma maison est la maison de la prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs.

Jean 2 : 14-17.

j (14) Il trouva dans le Temple des gens qui y vendaient des bœufs, des brebis et des colombes;

Il y trouva aussi des changeurs qui y étaient assis.

f (15) *Mais ayant fait un fouet de cordes,*
g *il les chassa tous hors du temple*

avec les brebis et les bœufs,

k il jeta par terre l'argent des changeurs, et renversa leurs tables.

l (16) Et il dit à ceux qui vendaient des colombes : Otez cela d'ici et ne faites pas de la maison de mon Père un lieu de trafic.

(17) Alors les disciples se souvinrent que l'Écriture dit :

a *le zèle de votre maison m'a dévoré.*

il en fit sortir

ceux qui y vendaient et qui y achetaient

les choses dont on avait besoin pour les sacrifices :

Il fit alors un fouet de cordes

afin de s'en servir pour les chasser.

Remarques : L'édition 1922 donne comme référence pour ce passage : *Jean 2* : 14-15. Il semble cependant que le saint Fondateur utilise aussi le récit des Synoptiques qu'il combine avec celui de saint Jean.

— Le fragment **b** se retrouve en *Marc* et *Luc*; le texte de la méditation est plus voisin de ce dernier. Le fragment **j** de *Jean* peut en être rapproché pour sa première phrase.

— Le fragment **c** se lit : *il en fit sortir* dans le texte de la méditation et : *il en chassa* dans les trois synoptiques. Ce dernier verbe sera employé par le saint Fondateur en **g**.

— Le fragment **d** se retrouve dans les trois synoptiques et non en *saint Jean* (du moins pas exactement sous la même forme : cf. fragment **j**).

— En revanche le détail du fouet fait de cordes avec lequel Jésus chasse les vendeurs ne figure que dans le récit de saint Jean. Le texte de la méditation l'utilise, ce qui est très explicable puisqu'il s'agit de la *correction* (fragments **f**, **g**).

— Le fragment **e** ne se retrouve tel quel dans aucun texte évangélique. Il reprend ce qu'on trouve en **h**, **j** : colombes, brebis, bœufs, sont destinés aux sacrifices. En *Marc 11* : 15, Amelote 1688 commentait en note : « Il y avait donc beaucoup de marchands dans le parvis des Gentils qui vendaient de tous les animaux *et autres choses propres aux sacrifices* ».

— Remarquer les fragments omis par la méditation : **i** (qui se retrouve identiquement en *Mat.* et *Marc*), **k**, **l** : le saint Fondateur ne retient que les détails qui s'appliquent directement au sujet qu'il traite.

— Noter enfin le fragment **a** : en *saint Jean* aussi la *correction* était présentée comme une marque du *zèle* de Jésus.

m *hypocrisie* : Mat. 6 : 2-5; 15 : 7; 22 : 18; 23 : 5, 13-23, etc. (et parallèles); Luc 16 : 15.

m *fausse piété* : Mat. 6 : 2-5.

n *orgueil, qui fait estimer et louer leurs propres actions* : Luc 13 : 9-14 (parab. du pharisien et du publicain, surtout le verset 9).

p *critiquer et blâmer celles des autres* : Mat. 9 : 11; 12 : 2; 15 : 1 et parallèles.

Mat. 23 : 3.

r ...Ils disent ce qu'il faut faire
s et ils ne le font pas...

u On peut penser aux *Sadducéens*, aux *Scribes*. cf. aussi Mat. 11 : 20-24; 16 : 1-4, et saint Jean, *passim* : discussions avec les Juifs.

Remarques : L'édition 1922 n'indique aucune référence; bien qu'il n'y ait aucune citation textuelle, les allusions à l'Evangile sont pourtant nombreuses. — Le fragment **t** parle des rencontres où Jésus a repris publiquement les Pharisiens : cf. Mat. 5 : 20; 6 : 2-5; 9 : 4 5; 9 : 12-13; 12, *passim*; 15; 21 : 16, 24, 31, 32, 44; 22 : 18, 42, 46; 23 : 1-39, et passages parallèles en *Marc* et *Luc*, notamment Luc 11 : 37-54; 7 : 36-50; *Jean* 8...

I Cor. 5 : 5.

Il fallait par la puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ

v *livrer cet homme à Satan*
w *pour être tourmenté dans son corps, afin que son âme soit sauvée* au jour de N.-S. J.-C.

Il en agissait de même à l'égard des Pharisiens dont il ne pouvait supporter l'*hypocrisie et la fausse piété*

non plus que leur orgueil
qui leur faisait estimer et louer leurs propres actions,

critiquer et même blâmer celle des autres;
Il condamnait enfin toute leur conduite
parce qu'ils se contentaient d'enseigner les autres,

et ne se mettaient pas en peine de pratiquer ce qu'ils leur enseignaient.

Dans toutes ces rencontres, Jésus-Christ les reprenait publiquement et leur en faisait des reproches.

Voilà ce que Jésus-Christ a fait non seulement à l'égard des Pharisiens, mais aussi à l'égard d'autres en plusieurs occasions.

Saint Paul reprend de même avec liberté les Corinthiens, de ce qu'ils souffraient parmi eux un incestueux, et leur dit qu'ils auraient dû

le livrer au démon
pour être tourmenté en son corps; afin que son âme fut sauvée.

Ainsi devez-vous reprendre et corriger vos disciples lorsqu'ils commettent quelque faute, et d'autant plus que les enfants ont cela de propre, que souvent ils ne tombent en faute que parce qu'ils font beaucoup de choses sans réflexion, et comme les répréhensions et les corrections qu'on leur fait, leur donnent lieu de faire réflexion à ce qu'ils ont à faire, elles sont cause qu'ils veillent sur eux-mêmes pour ne pas tomber dans les mêmes fautes.

Soyez donc exacts à ne pas souffrir en eux de fautes considérables sans y apporter ce remède.

Remarques : Citation signalée par l'édition 1922.

DEUXIEME POINT

L'homme est si porté naturellement au péché, qu'il semble ne prendre de plaisir qu'à le commettre; c'est ce qui paraît particulièrement dans les enfants qui n'ayant pas encore l'esprit formé, et n'étant pas capables de grandes et sérieuses réflexions, semblent n'avoir d'inclination que pour contenter leurs passions et leurs sens, et pour satisfaire leur nature.

C'est ce qui fait dire au Saint-Esprit que la folie est comme attachée au cou des Enfants, et que ce n'est que par le moyen de la correction qu'on les en guérit. Ainsi le moyen de délivrer de l'enfer l'âme d'un enfant, c'est de se servir de ce remède qui lui procurera de la sagesse, au lieu que si on l'abandonne à sa volonté, il courra risque de se perdre, et causera bien des chagrins à ses Parents : la raison est parce que les fautes qu'il fera tourneront en habitude, et qu'il aura bien de la peine à s'en corriger, les bonnes et les mauvaises habitudes contractées dès l'enfance et longtemps entretenues, passant d'ordinaire en nature.

C'est pourquoi il faut que ceux qui ont la conduite des jeunes enfants, *les reprennent* comme dit saint Paul *avec toutes sortes d'autorité* pour les faire revenir de leurs égarements, en les tirant des pièges du démon qui les tenait captifs selon sa volonté.

Prov. 22 : 15.

II Tim. 2 : 25-26.

(Le Serviteur de Dieu doit être...)

- a (25) ... modéré *en reprenant* ceux qui résistent à la vérité : car peut-être que Dieu leur donnera l'esprit de pénitence pour la leur faire connaître.
- c (26) *Et pour les faire revenir de leur égarement,*
- d *en les tirant des pièges du démon qui les tient captifs selon sa volonté.*¹

¹ II Tim. 2 : 26.

Ed. 1683 : Et pour les faire revenir à eux en les dégageant des pièges (1688 : *lacets*) du démon, qui les tient captifs selon sa volonté.

Ed. 1694 : Et qu'Il les fera rentrer en eux-mêmes en les dégageant des pièges du démon, qui les tient captifs pour en faire ce qu'il lui plaît.

Tit. 2 : 15.

- Announcez ces choses, exhortez,
a *et reprenez*
b *avec toute sorte d'autorité...*¹

Remarques : L'édition 1922 signale la référence à *II Tim.*, mais non celle à *Tit.* — Le fragment **b**, lié en *Tit.*, comme dans la *méditation*, au fragment **a** invite pourtant, semble-t-il, à ajouter cette référence.

Jean 8 : 34.

- Jésus leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis
e *que quiconque commet le péché*
f *est l'esclave du péché.*

En effet, on peut dire avec raison qu'un enfant qui s'est habitué dans le péché a perdu en quelque façon sa liberté, et s'est lui-même rendu captif et malheureux, selon ce que dit Jésus-Christ
que celui qui commet le péché est esclave du péché.

Gal. 4 : 31.

- C'est pourquoi, mes frères, nous ne sommes pas les enfants de l'esclave, mais de la femme libre,
h *et c'est Jésus-Christ qui nous a acquis cette liberté.*

C'est à vous qui êtes les Maîtres de ceux que vous conduisez, à prendre tout le soin possible pour les mettre dans cette

liberté des enfants de Dieu laquelle Jésus-Christ nous a acquise en mourant pour nous;

vous avez besoin pour cela de vous servir de deux moyens à leur égard. Le premier, est la *douceur* et la *patience*. Le second est la prudence dans les répressions et dans les corrections.

Remarques : Citations **e** et **f** reconnues par l'édition 1922. Pour **g**, elle renvoie à *Rom.* 8 : 21 : « La créature même sera affranchie de la servitude de la corruption pour participer à la liberté que les enfants de Dieu auront dans la gloire ». Il est bien question dans ce texte de la *liberté des enfants de Dieu*, mais saint Paul envisage plutôt ici l'état dernier de cette liberté, celui que l'homme régénéré par le baptême (et la création elle-même : vv. 18-20) attendent encore, celui qui se manifestera dans la gloire. Or le saint Fondateur parle de la *liberté que le Christ nous a acquise par sa mort*, qui est donnée radicalement au baptême, et que l'effort de l'homme et la grâce de Dieu doivent tendre à rendre chaque jour plus effective au plan psychologique. Cette idée est, elle aussi paulinienne : *Rom.* 6 : 6 : « ... Notre vieil homme a été crucifié avec lui (le Christ) : afin que le corps du péché soit détruit, et que nous ne soyons plus esclaves du péché ». (cfr. encore 6 : 18-22; et surtout *Gal.* 4 : 31 (avec contexte : 4 : 6-7, 23-31) auquel nous renvoyons. Pour le fragment **i**, on peut songer à *II Tim.* 2 : 24, à rapprocher du fragment **a** ci-dessus : « Le Serviteur du Seigneur, ne doit pas contester, mais être *doux* envers tout le monde, prêt à enseigner, *patient*... »

¹ Tit. 2 : 15.

Ed. 1683 : Annoncez ces choses : exhortez et reprenez avec toute autorité.

Ed. 1694 : Annoncez ces choses aux fidèles, exhortez-les et les reprenez avec toute autorité.

TROISIEME POINT

Héb. 13 : 17.

Obéissez et soyez soumis à vos Pasteurs
 a *qui veillent*
 b *comme devant rendre compte de vos âmes,*
 afin qu'ils le fassent avec joie et non en
 gémissant : car cela ne vous serait pas
 avantageux.

I Samuel 3 : 13-14 (cf. 2 : 12-4 : 18).

Ce qui vous doit plus animer à re-
 prendre et à corriger les fautes de vos
 Disciples, c'est que si vous y manquez,
 vous serez vous-mêmes répréhensibles de-
 vant Dieu, qui vous punira de votre lâcheté
 et négligence à leur égard, parce qu'étant
 substitués à leurs Pères, à leurs Mères,
 et à leurs Pasteurs, vous êtes obligés de
veiller sur eux, comme devant rendre comp-
te de leurs âmes; ainsi si vous ne veillez
 sur leur conduite, vous devez être persuadés
 que ces enfants n'étant pas en état de
 se conduire eux-mêmes, vous rendrez
 compte à Dieu pour eux des fautes qu'ils
 auront faites, comme si c'était vous qui
 les eussiez commises : le grand prêtre
 Héli est un exemple bien sensible et
 bien terrible tout ensemble de cette vérité,
 pour avoir toléré la mauvaise conduite
 de ses enfants, Dieu lui fit prédire par
 Samuel qu'il jugerait sa maison dans l'éter-
 nité, à cause de son péché; et parce qu'ayant
 connu que ses enfants se conduisaient
 d'une manière indigne, il ne les avait pas
 corrigés, ce qui fit que Dieu jura que
 cette faute ne pourrait être expiée par des
 victimes et par des présents offerts au
 Seigneur, tant ce péché était jugé grand
 devant Dieu.

Remarques : Citations reconnues dans l'édition 1922.

Vous qui tenez la place de Père et
 de Pasteurs des âmes, craignez que Dieu
 n'en use de même à votre égard, si vous
 négligez de reprendre et de corriger vos
 disciples quand il sera nécessaire, parce
 que vous aurez abusé de la fonction dont
 Dieu vous avait honorés, lorsqu'il vous a
 chargés de la conduite de ces enfants, et
 particulièrement du soin de leurs âmes qui
 est la chose que Dieu avait le plus à cœur
 lorsqu'il vous a faits les conducteurs et

les gardiens de ces jeunes enfants; craignez que votre négligence ne vous soit pas plus pardonnée que celle du grand prêtre Héli, si vous n'êtes pas assez fidèles à Dieu dans votre emploi, pour tâcher de conserver dans la grâce de Dieu ces âmes commises à votre conduite.

XII — 204^{me} MEDITATION

De quelle manière il faut avertir et corriger de leurs défauts ceux dont on a la conduite.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote).

Texte de la méditation.

Il serait peu utile de faire des réprimandes et des corrections, si ceux qui les font ne prennent de justes mesures pour les bien faire. La première chose à laquelle il faut qu'ils fassent attention, c'est de ne les entreprendre que par la conduite de l'esprit de Dieu : c'est pourquoi, avant que d'en venir là, il est à propos de se recueillir intérieurement pour se donner à l'esprit de Dieu et se disposer à faire la répréhension ou la correction avec le plus de sagesse qu'il sera possible, et de la manière la plus capable de la rendre utile à celui à qui on prétend la faire. Car les hommes, et même les enfants étant doués de raison, ne doivent pas être corrigés comme des bêtes, mais comme des personnes raisonnables.

Il faut les reprendre et les corriger avec justice, en leur faisant concevoir le tort qu'ils ont, et quelle correction mérite la faute qu'ils ont faite, et tâcher de la leur faire agréer. Et comme ils sont chré-

Prov. 12 : 1 (?).

tiens, il faut se mettre en état de faire la répréhension et la correction de telle manière que Dieu en soit content, et faire en sorte qu'ils la reçoivent comme un remède à leur faute et un moyen de devenir plus sages. Car c'est l'effet que le Saint-Esprit dit que la correction doit produire dans les enfants.

Prov. 28 : 23.

Il est à propos ensuite d'examiner devant Dieu quelle correction mérite la faute et si le coupable est bien résolu à la recevoir avec soumission, ou de tâcher de l'y disposer. Il ne faut pas craindre si on s'y conduit prudemment, qu'elle produise un mauvais effet. Au contraire, les Maîtres qui reprennent et qui corrigent ceux qui manquent, attirent sur eux les louanges des hommes, les bénédictions de Dieu, et la reconnaissance de ceux qui auront été corrigés. Car vous leur aurez fait un plus grand bien par là que si vous les aviez flattés par de belles paroles qui n'auraient servi qu'à les tromper et les entretenir dans leurs défauts et dans le libertinage. Avez-vous jusqu'à présent fait attention sur vous-même pour ne corriger vos disciples que dans la vue de Dieu? Ne les avez-vous point corrigés par un zèle immodéré, et peut-être avec impatience et colère? A-ce été pour leur faire changer de conduite plutôt que pour les punir de quelque chagrin qu'ils vous ont fait? La charité vous a-t-elle conduit en cela, ou plutôt ne l'avez-vous pas fait pour décharger sur eux votre mauvaise humeur? Faites-y bien attention à l'avenir, afin de ne vous conduire dans une chose de cette importance qu'en vue de plaire à Dieu.

DEUXIEME POINT

Tit. 1 : 10, 13.

(10) Car il y en a plusieurs, et principalement d'entre les Juifs

Quoique saint Paul avertisse Tite son disciple
de reprendre avec force

b

a *qui vivent sans soumission,*
qui content des fables, et qui séduisent
les âmes.

(13) ... C'est pourquoi

b *reprenez-les avec force*¹

c *de peur qu'ils ne corrompent leur foi.*

I Tim. 5 : 20.

Reprenez publiquement ceux qui pê-
chent,

d *afin de donner aussi de la crainte aux autres.*

II Tim. 2 : 24-25.

(24) Or le Serviteur du Seigneur
ne doit pas contester,

f mais être doux envers tout le monde,
prêt à enseigner,

patient,

g (25) *Et modéré*

h *en reprenant ceux qui résistent*

à la vérité :

i *car peut-être que Dieu leur donnera*

j *l'esprit de pénitence*

pour la leur faire connaître².

ceux qui vivent sans soumission
de peur qu'ils ne corrompent leur foi

et qu'il dise à Timothée de le faire aussi,
afin de donner de la crainte aux autres,

il lui écrit en même temps

qu'il doit être patient

et modéré

en reprenant ceux qui résistent

parce que peut-être Dieu leur donnera
l'esprit de pénitence.

En effet, c'est un des meilleurs moyens
de gagner et de toucher le cœur de ceux
qui sont tombés en faute, et de les dis-
poser à se convertir.

Remarques : Citations signalées par l'édition 1922.

L'utilisation, ici, de *l'épître à Tite* explique peut-être en partie le fragment **b** de 203/2. De même le fragment **f** ci-dessus donne sans doute plus de vraisemblance au rapprochement proposé pour le fragment **i** du même point.

A propos du fragment **m** il ne faut sans doute pas prendre à la lettre l'expression « en même temps », puisqu'il s'agit en fait de deux épîtres différentes.

¹ Tit. 1 : 13.

Ed. 1683 : C'est pourquoi reprenez-les rudement, de peur qu'ils ne corrompent leur foi...

Ed. 1694 : C'est pourquoi reprenez-les sévèrement...

² II Tim. 2 : 24-25.

Ed. 1683 : (24) Or le serviteur du Seigneur ne doit pas contester, mais être doux envers chacun, prêt à enseigner, patient, (25) modeste en reprenant ceux qui résistent à la vérité : car peut-être que pour la leur faire connaître, Dieu les touchera de regret de leurs fautes.

Ed. 1694 : (24) Or le serviteur du Seigneur ne doit point contester, mais il doit être plein de douceur envers tout le monde, prêt à enseigner, patient, (25) modeste en reprenant ceux qui résistent à la vérité : car peut-être que pour la leur faire connaître, Dieu les touchera de douleur de leurs fautes.

cf. II Sam. 12 : 1-12.

C'est ainsi que s'y prit le prophète Nathan pour faire rentrer David en lui-même, et lui faire connaître les deux péchés qu'il avait commis, savoir l'adultère et l'homicide, lorsqu'il fut envoyé à lui de la part de Dieu. Il commença par lui proposer la parabole d'un homme riche, qui ayant un grand nombre de brebis, enleva celle d'un pauvre qui n'avait que celle-là; la simple exposition que fit Nathan de cette horrible injustice, excita l'indignation de David contre le coupable, et lui fit dire qu'il méritait la mort, et qu'il ne lui pardonnerait pas. A quoi Nathan lui répliqua : Vous êtes cet homme-là même; et dans le moment il fit l'application de son apologue aux deux crimes que David avait commis; lui représentant de la part de Dieu les grâces qu'il lui avait faites, et combien il en avait abusé.

C'est à peu près de cette manière que vous devez en user à l'égard de ceux que vous avez à instruire, lorsqu'ils seront tombés en quelque faute, et que vous serez obligés de les corriger. Et s'il arrivait que vous fussiez émus de quelque passion, gardez-vous bien de faire aucune correction pendant cette émotion, car alors la correction leur serait très nuisible, aussi bien qu'à vous. Mais rentrez en vous-même dans ces moments, et laissez passer le temps de la colère, sans en faire rien paraître au dehors. Quand vous vous sentirez entièrement libre de passion, vous pourrez alors, après vous être abandonnés à l'esprit de Dieu, faire la correction que vous aviez préméditée avec le plus de modération qu'il vous sera possible.

Est-ce ainsi que vous en avez usé par le passé? Priez Dieu de ne jamais permettre que vous vous échappiez dans aucun emportement lorsqu'il s'agira de punir vos Disciples.

TROISIEME POINT

Le fruit que produisit la sage répréhension de Nathan à David, doit vous faire concevoir combien les corrections que vous ferez à vos disciples avec douceur et charité leur profiteront. David fâché contre cet homme dont Nathan lui avait parlé dans sa parabole, reconnaissant que c'était à lui qu'elle s'adressait, n'eut rien à répliquer, que ces paroles : j'ai péché; et fit ensuite une rude pénitence. Et l'enfant qui était né de son adultère étant mort, il adora Dieu, et lui témoigna qu'il acquiesçait à sa sainte volonté. Voilà comment la conduite sage et modérée du Prophète à l'égard de David pécheur, attendrit le cœur de ce prince. Il reconnut ses deux péchés, il en demanda pardon à Dieu, et s'en repentit efficacement.

II Sam. 12 : 13-22.

Le fruit donc d'une sage correction est que ceux qui la reçoivent soient dans la disposition de se corriger de leurs fautes, au lieu que lorsqu'elle est faite avec passion et sans vue de Dieu, elle ne sert qu'à indisposer le Disciple contre son Maître, et à exciter en lui des sentiments de vengeance et d'animosité qui durent quelquefois longtemps. Parce que les effets ont ordinairement rapport et sont conformes à la cause qui les produit : si vous voulez donc que vos corrections aient l'effet qu'elles doivent avoir, faites-les de telle manière qu'elles puissent contenter Dieu et ceux qui les reçoivent, et prenez surtout garde que ce soit la charité et le zèle pour le salut de l'âme de vos élèves qui vous engagent à le faire; et quoique vous leur fassiez de la peine en les corrigeant, témoignez leur, en la leur faisant, tant de bienveillance, que bien loin de se rebuter contre vous, ils ne vous fassent paraître ensuite que de la gratitude du bien que vous leur aurez fait, et un grand re-

gret de leurs fautes, avec un dessein formé de n'y plus retomber.

Mettez-vous dès à présent dans la disposition de prendre les moyens nécessaires pour exécuter cette résolution.

XIII — 205^{me} MEDITATION

Qu'un maître doit rendre compte à Dieu de la manière dont il se sera acquitté de son emploi.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

I Cor. 3 : 9.

a *Nous aidons Dieu dans son ouvrage.*

b *Vous êtes le champ qu'il cultive, vous êtes l'édifice qu'il élève.*

I Cor. 4 : 1.

d *Que chacun nous considère*
e *comme les ministres de J.-C.*
et les dispensateurs des mystères de Dieu.

Texte de la méditation.

Comme vous coopérez avec Dieu dans son ouvrage,

dit saint Paul,
et que les âmes des enfants que vous instruisez

sont le champ qu'il cultive par vous

puisque c'est lui qui vous a donné le ministère que vous exercez,
quand vous paraîtrez tous devant le Tribunal de Jésus-Christ, chacun de vous rendra compte lui-même à Dieu de ce qu'il aura fait,

comme Ministre de Dieu,
et comme étant à l'égard des enfants dispensateurs de ses Mystères.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922.

Ces textes ont été cités déjà dans ces *Méditations*. Le simple rapprochement des versets de *I Cor.* directement utilisés par le saint Fondateur ne montre pas assez que tout le contexte de saint Paul (3 : 9 — 4 : 5) inspire en réalité ce passage de la *méditation*. Après avoir dit que le ministre de la parole de Dieu est un « collaborateur de Dieu » (a, v. 9), saint Paul observe que chacun doit prendre garde à la manière dont il collabore à l'œuvre divine, au « matériau » qu'il emploie : au jour du *jugement*, l'ouvrage de chacun sera connu et apprécié (v. 10-14); après une brève digression (v. 15-23), saint Paul reprend en 4 : 1 : que chacun nous considère *comme les ministres de J.-C.*; il poursuit en revenant sur le thème du *jugement* : ce qu'on demande d'un ministre, c'est la fidélité; mais c'est Dieu seul qui en juge : il faut donc attendre sa venue et *ne pas anticiper sur ses jugements* (v. 2-5). Le saint Fondateur parle également du *jugement subi par le ministre de la parole de Dieu*.

Luc 16 : 2.

Il le fit venir et lui dit : qu'est-ce que j'apprends de vous :

f *rendez-moi compte de votre administration* car désormais vous ne pourrez plus recevoir mon bien.

I Cor. 4 : 5.

Ne jugez donc pas avant le temps, attendez que le Seigneur vienne,
g *il découvrira ce qu'il y a de plus caché, jusqu'aux secrets des cœurs...*¹

Et Jésus-Christ étant alors de la part de Dieu établi votre Juge, vous dira, comme ce Maître dit à son économe, *rendez-moi compte de votre administration.*

Ce sera alors qu'il pénétrera le fond de votre cœur, et qu'il examinera si vous aurez été fidèles économes des biens qu'il vous aura confiés et des talents qu'il vous avait donnés pour les employer à son service; on verra alors le bon ou le mauvais usage que vous en aurez fait, parce que le Seigneur qui vous jugera, *découvrira ce qu'il y a de plus caché et de plus secret au fond des cœurs.*

Remarques : La citation **f** est reconnue par l'édition 1922. Elle donne comme référence pour **g** : *Marc 4 : 22.*

Tout le texte de la méditation entre **f** et **g** fait allusion à la parabole des talents. En **g**, on retrouve le contexte de *I Cor.* utilisé au début du point. C'est pourquoi nous préférons donner ce texte comme référence, préférablement à *Marc 4 : 22*, d'ailleurs littéralement moins proche que *I Cor. 4 : 6* : *Car il n'y a rien de caché qui ne vienne à se découvrir, et rien ne doit demeurer secret, mais tout sera rendu public.*

Si vous voulez empêcher que ce compte que vous devez rendre, ne grossisse à chaque moment, rendez-vous le tous les jours à vous-même, et examinez devant Dieu, quelle est la conduite que vous tenez dans votre emploi, et si vous n'y manquez à rien de votre devoir; découvrez-vous clairement à vous-même, en vous condamnant avec exactitude sans vous épargner, afin que quand Jésus-Christ viendra vous juger, vous puissiez soutenir son jugement sans frayeur, et que lorsqu'il viendra, il ne trouve plus rien à condamner en vous, parce que vous aurez prévenu son jugement; non seulement quant à ce qui regarde votre personne, mais aussi eu égard aux talents et aux grâces que vous avez reçues de

¹ I Cor. 4 : 5.

Ed. 1683 : ... Qui découvrira ce qui est le plus caché, jusqu'aux secrets même des cœurs.

Ed. 1694 : ... Qui fera paraître ce qui est caché dans les ténèbres et découvrira les pensées des cœurs...

L'édition de 1710 porte : Il vous découvrira...; les éditions 1713, 1719, 1730 reprennent : Il découvrira...

Dieu, pour vous bien acquitter de votre fonction, dont lui-même vous a chargé en vous faisant les dépositaires et les conducteurs des enfants qui sont à lui, et sur lesquels il s'est acquis le droit de Père, non seulement par création, mais aussi par le saint Baptême, en vertu duquel ils lui sont tous consacrés.

Remarques : Bien qu'il n'y ait aucune citation précise, on notera qu'on est toujours dans la ligne des textes de *I Cor.* cités plus haut : le jugement porte sur la manière dont le ministre de Dieu s'est acquitté de sa mission.

DEUXIEME POINT

Considérez que le compte que vous aurez à rendre à Dieu ne sera pas peu considérable parce qu'il regarde le salut des âmes des enfants que Dieu a confiés à vos soins, car vous en répondrez au jour du jugement, autant que de la vôtre propre. Et vous devez être persuadés que Dieu commencera par vous faire rendre compte de leurs âmes avant que de vous faire rendre compte de la vôtre, d'autant que, dès lors que vous vous en êtes chargés vous vous êtes obligés en même temps, à procurer leur salut avec autant d'application que le vôtre, car vous vous êtes engagés à vous employer tout entier pour le salut de leurs âmes.

C'est de quoi vous avertit saint Paul lorsqu'il dit que

ceux qui sont préposés à d'autres en rendront compte à Dieu.

Il ne dit pas que ce sera de leurs propres âmes qu'ils rendront compte, mais des âmes de ceux dont ils ont la conduite, et que c'est sur elles qu'ils doivent *veiller comme lui en devant rendre compte.*

Hébr. 13 : 17.

a Obéissez et soyez soumis à vos Pasteurs, *qui veillent comme devant rendre compte de vos âmes...*

b

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. La correspondance littérale n'est pas parfaite en a; mais l'idée est la même : le verbe veiller revient quelques lignes après (b).

Et la véritable raison est que, pourvu qu'ils remplissent bien la fonction de guides et de conducteurs des âmes de

ceux qui leur sont confiés, ils s'acquitteront bien aussi de leurs devoirs à l'égard de Dieu; et Dieu les comblera de tant de grâces, qu'ils se sanctifieront eux-mêmes, en contribuant, autant qu'ils pourront, au salut des autres.

Avez-vous regardé jusqu'à présent le salut de vos élèves comme votre propre affaire, pendant tout le temps qu'ils ont été sous votre conduite? Car vous avez des exercices qui sont établis pour votre propre sanctification; quoique si vous avez un zèle ardent pour le salut de ceux dont vous êtes chargés d'instruire, vous ne manquerez pas de les faire et de les rapporter à cette intention. Et en le faisant, vous attirerez sur eux les grâces nécessaires pour contribuer à leur salut, vous assurant que si vous en usez ainsi, Dieu se chargera lui-même du vôtre. Soyez donc à l'avenir dans ces dispositions.

TROISIEME POINT

Eph. 4: 11-12.

(11) Et lui-même a fait les uns Apôtres, les autres Prophètes, les autres Evangélistes, les autres Pasteurs et docteurs

(12) Pour rendre les saints Parfaits, pour accomplir leur ministère,

a *pour édifier le corps de J.-C.*

Eph. 5: 25-27.

(25) Vous maris aimez vos femmes comme

h *Jésus-Christ a aimé son Eglise,*

i *pour laquelle il s'est livré lui-même,*

c (26) *afin de la sanctifier en la purifiant par l'eau du baptême*

d *avec la parole de vie*

e (27) *et de la faire paraître devant lui pleine de gloire,*

f *sans tache, sans ride, et sans aucun autre défaut semblable ;*

Jésus-Christ, en vous chargeant d'instruire les enfants et de les former à la piété vous a commis le soin

d'édifier son corps

qui est son Eglise

et vous a obligés en même temps de contribuer, autant qu'il vous sera possible à la sanctifier et à la purifier

avec la parole de vie,

afin qu'elle puisse paraître devant lui pleine de gloire,

sans tache et sans ride et sans aucun défaut,

g *mais étant sainte et sans souillure*¹.

mais toute pure et toute belle.

C'est de quoi il veut que vous lui rendiez un compte exact lorsqu'il le demandera; parce qu'il a ce soin fort à cœur, *ayant tellement aimé son Eglise qu'il s'est livré lui-même pour elle.*

Remarques : Citations reconnues par l'édition de 1922. Pour a nous préférons recourir au texte cité des *Ephésiens* en raison de l'identité des contextes : choix par le Christ — pour le ministère de la parole de Dieu — en vue de l'édification du Corps du Christ. On peut penser aussi à *Col. 1 : 24*; cf. 201/2, c', d'. L'édition de 1922 renvoie, pour b seulement, à *Eph. 1 : 23* où on lit en effet : *l'Eglise qui est son corps...* Ici la pensée est retournée.

On notera que ces textes d'*Eph.* ont été cités déjà au cours de ces méditations : 4 : 12, a, en 198/3 : a, b, c; 5 : 25-27 : c, d, e, f, g, h, i, en 201/2 : s, t, u.

Eph. 4 : 12-16.

(12) Pour rendre les saints parfaits, pour accomplir leur ministère, pour édifier le corps de J.-C.

(13) Jusqu'à ce que

nous soyons tous parvenus

à l'unité de la foi et de la connaissance du fils de Dieu,

à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de Jésus-Christ.

(14) *afin que nous ne soyons plus flottants comme des enfants,*

et que nous ne tournions plus à tout vent de doctrine,

par la fraude et l'artifice

des hommes

qui nous engagent dans l'erreur,

(15) Mais que nous agissions par la charité selon la vérité.

*et qu'en toutes choses nous croissions en Jésus-Christ qui est notre chef*².

Et comme les enfants en sont la portion la plus innocente, et ordinairement la mieux disposée à recevoir les impressions de la grâce, son intention est aussi que vous vous acquittiez tellement à les rendre saints, *qu'ils parviennent tous à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de Jésus-Christ;*

qu'ils ne soient plus flottants comme des enfants, ne tournant plus à tout vent de doctrine,

par la fraude et l'artifice,

soit des compagnons qu'ils fréquentent ou des hommes

par leurs suggestions malignes,

les engageant dans l'erreur,

mais qu'en toutes choses, ils croissent en J.-C. qui est leur chef,

¹ Eph. 5 : 27.

Ed. 1683 : Et pour se la rendre glorieuse, sans tache, sans ride, et sans aucun autre défaut semblable : mais afin qu'elle soit sainte et sans souillure.

Ed. 1694 : Et de se la rendre glorieuse, sans tache, sans ride et sans qu'elle ait aucun autre défaut semblable; mais au contraire qu'elle soit sainte et sans souillure.

² Eph. 4 : 14-15.

Ed. 1683 : (14) Afin que nous ne flottions plus comme des enfants, et ne tournions plus à tout vent de doctrine par la fraude et l'artifice des hommes qui nous engagent dans l'erreur (15) Mais que par l'amour nous agissions selon la vérité, et qu'en toutes choses nous croissions en notre chef qui est J.-C.

Ed. 1694 : (14) Afin que nous ne soyons plus flottants comme des enfants, et que nous ne tournions plus à tout vent de doctrine par la fraude et l'artifice des hommes qui veulent nous engager dans l'erreur. (15) Mais que par l'amour nous agissions selon la vérité, et qu'en toutes choses nous croissions en J.-C. qui est notre chef.

t (16) *De qui tout le corps*
u *tient sa structure et sa liaison, et qui*
v *par tous les services que les parties jointes*
w *ensemble se rendent l'une à l'autre,*
z' *fournit à tous les membres, par une vertu*
secrète,
ce qui est proportionné à chacun
et fait que le corps s'augmente...

de qui tout le corps de l'Eglise
tient sa structure et sa liaison,
afin qu'ils soient toujours tellement unis
avec elle et en elle
que, par la vertu secrète que Jésus-Christ
fournit à tous ses membres,
ils participent aux promesses de Dieu en
Jésus-Christ.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. On peut saisir ici le travail du saint Fondateur sur un texte : élimination de fragments non directement *ad rem* : y, z, z'; introduction d'éléments explicatifs ou spécialement adaptés au cas particulier des enfants : o, q.

Le fragment v est assez différent du texte de saint Paul.

Le fragment x n'appartient pas directement à ce contexte. Néanmoins, sa résonance est bien paulinienne : le thème de la participation de tous les chrétiens, des Gentils comme des Juifs, aux promesses faites par Dieu à Abraham et à sa postérité, est un thème bien connu des épîtres de saint Paul, et notamment de celles adressées aux Romains et aux Galates. Pour nous en tenir à des passages déjà cités dans ces méditations, relevons par exemple *Gal. 3 : 22-29* : (22) Mais l'Écriture a tout renfermé dans le péché; afin que ce fût par la foi de Jésus-Christ que ceux qui croient, *reçussent l'effet de la promesse...* (29) *Que si vous êtes en Jésus-Christ, vous êtes donc la race d'Abraham, et les héritiers selon la promesse.* (cf. *Gal. 4 : 31* cité en 203/2, h, et 5 : 21 cité en 202/1, a, b, avec remarques en ces deux endroits).

Mais l'Épître aux Ephésiens elle-même, citée ici longuement (j-z') peut être invoquée pour ce fragment x : se reporter par exemple à *Eph. 2 : 12-19* utilisé plus haut en 199/3, o-x : ceux qui se convertissent au Christ deviennent, en Lui, *participants aux promesses de Dieu.* Ce rapprochement avec *Eph. 2 : 12-19* pour le fragment x est d'autant plus vraisemblable que le Fondateur va citer maintenant *Eph. 2 : 22, a', b', c', d'*, comme en 199/3, x.

Eph. 2 : 22.

b' *Par qui vous entrez aussi dans la structure*
a' *de l'édifice,*

c' *et vous devenez le sanctuaire*

d' *où Dieu demeure par le saint Esprit*¹.

Mettez-vous donc en état de lui pouvoir répondre, (lorsqu'il vous interrogera) que vous vous êtes bien acquittés de tous ces devoirs; et assurez-vous que la meilleure manière de le faire et de rendre Jésus-Christ content, lorsqu'il vous jugera, sera de lui présenter tous ces enfants que vous aurez instruits,

comme faisant une partie de l'édifice de l'Eglise

et étant par vos soins entrés dans sa structure,

et devenus le sanctuaire

où Dieu demeure par le saint Esprit

C'est ainsi que vous ferez paraître à Jésus-Christ que vous avez véritablement accompli votre ministère, et que vous avez travaillé solidement à édifier et à soutenir

¹ Eph. 2 : 22.

Ed. 1683 : Par qui vous autres aussi vous composez l'édifice, et vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit.

Ed. 1694 : Par lequel vous composez aussi vous-mêmes cet édifice, et vous devenez le sanctuaire où Dieu demeure par l'Esprit.

l'Eglise, comme Jésus-Christ vous y avait engagés.

Remarques : Pour c', d', l'édition 1922 renvoie à *I Cor. 3* : 16 qui se lit ainsi dans l'édition Amelote: *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que le Saint-Esprit demeure en vous?* On constatera que le texte des *Ephésiens* est plus proche littéralement, et que les fragments a', b', sont empruntés au même verset. Ce verset a déjà été cité d'ailleurs trois fois au cours de ces *Méditations* : 199/3, x (l'édition 1922 renvoyait alors à *I Cor. 6* : 19 : voir *remarques* à ce passage); 200/1, b, b' (voir *remarques* à ce passage non reconnu par l'édition 1922); 201/2, r (dans le même contexte, *Eph. 5* : 25-27 — 201/2, s-w — comme ici en c-h).

Remarquer enfin que, tandis que le passage des *Cor.* a trait à l'habitation du Saint-Esprit dans l'âme de chaque juste, l'*épître aux Ephésiens* envisage l'habitation de l'Esprit-Saint dans l'Eglise dont il est l'âme. (cf. à ce propos, observation identique en 196/3, f, et 199/3, x).

XIV — 206^{me} MEDITATION

Des choses dont un Frère des Écoles chrétiennes doit rendre compte à Dieu touchant son emploi.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

Eph. 1 : 17-18.

(17) Que le Dieu de Notre-Seigneur Jésus-Christ le Père de la gloire,

a vous donne l'Esprit de sagesse et de lumière

b pour le connaître;

c (18) Qu'il éclaire les yeux de votre cœur, afin que vous sachiez quels biens sa vocation vous fait espérer; quels sont les richesses de la gloire de son héritage dans les Saints.

Texte de la méditation.

Dieu vous ayant appelés à votre ministère, afin de procurer sa gloire

et de donner aux enfants l'esprit de sagesse et de lumière,

pour le connaître

et pour éclairer les yeux de leur cœur,

vous lui rendrez compte si vous avez bien instruit ceux qui auront été sous votre conduite, parce que c'est pour vous une obligation indispensable et que vous serez autant punis de leur ignorance à cet égard, (si elle a été par votre faute), que si vous les aviez ignorées vous-mêmes.

Remarques : Citation non reconnue par l'édition 1922. Le Fondateur utilise encore l'*épître aux Ephésiens* qu'il a déjà si souvent citée, et notamment dans la méditation précédente. Le premier chapitre auquel il renvoie ici a été cité en 198/1, a, b, c (vv. 5 et 11). Le verset 18 sera repris en 208/2. Mais tandis que le Fondateur ne cite ici que le fragment c, ce sera alors le seul fragment d qui sera utilisé (208/2, a, b, c).

Ainsi, vous rendrez compte à Dieu : si vous avez été exacts à faire le catéchisme, et à le faire tous les jours autant de temps qu'il vous est prescrit; si vous y avez appris à vos disciples les choses qu'il leur convient de savoir, selon leur âge et leur capacité; si vous n'en avez point négligé quelques-uns, qui étaient même les plus ignorants, peut-être aussi les plus pauvres; si vous n'avez point eu de prédilection pour quelques-uns, soit parce qu'ils étaient riches ou agréables, et qu'ils avaient en eux quelque chose de plus aimable naturellement que les autres.

Vous rendrez compte si vous les avez bien instruits de la manière d'assister à la sainte Messe et à se bien confesser; et si vous n'avez point préféré l'instruction des choses profanes, telles que sont la lecture, l'écriture et l'arithmétique, à celles qui sont bien plus de conséquence, parce qu'elles contribuent d'elles-mêmes au soutien de la Religion, quoique vous ne deviez pas négliger la première, qui vous est d'une étroite obligation; si, dans tout le temps de vos fonctions, vous n'avez pas perdu de temps en des choses inutiles, ou même utiles mais qui n'étaient pas de votre devoir. Enfin, si vous avez eu soin de vous instruire vous-mêmes (dans les temps qui vous sont marqués pour cela) des choses que vous êtes obligés d'enseigner à ceux dont vous êtes chargés.

Vos comptes sont-ils nets sur toutes ces choses, et êtes-vous prêts de les rendre? Si cela n'est pas, disposez-les promptement, et examinez sérieusement quelle a été votre conduite à cet égard; et s'il y a eu de la négligence de votre part, faites une ferme résolution de vous en corriger, et proposez sérieusement, devant Dieu, de mieux faire à l'avenir, afin que la mort ne vous surprenne pas dans une si fâcheuse disposition.

DEUXIEME POINT

Héb. 13 : 17.

Obéissez et soyez soumis à vos pasteurs

a *qui veillent*

b *comme devant rendre compte de vos âmes.*

Quand vous paraîtrez devant Dieu, il ne suffira pas que vous ayez instruit les enfants qui vous sont confiés; mais vous serez répréhensibles, si vous n'avez pas veillé sur leur conduite; car votre devoir est de *veiller sur eux* exactement

a *comme devant rendre compte à Dieu de leurs âmes.* **b**

Pensez-vous bien ce que c'est que rendre compte à Dieu du salut d'une âme qui se sera damnée, parce que vous n'aurez pas eu soin de la porter au bien, et de lui aider à le faire?

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. Texte déjà cité en 203/3, **a**, **b** et en 205/2, **a**, **b**.

Vous persuadez-vous que vous êtes autant obligés de prendre garde à eux pendant tout le temps qu'ils sont dans l'église, que lorsqu'ils sont dans les écoles, pour les empêcher de faire aucune action qui soit tant soit peu désagréable à Dieu? N'est-ce pas aussi une obligation à vous de faire attention pendant les prières que vous leur faites réciter, qu'ils les fassent avec une grande piété, sagesse et modestie comme parlant à Dieu? Croyez-vous pas, peut-être, que vous n'êtes chargés d'eux que pendant le temps de l'école? Que votre vigilance ne doit pas s'étendre, jusqu'aux actions qui sont au dehors, autant qu'il vous sera possible pour faire en sorte qu'ils vivent partout chrétiennement, et qu'ils ne fréquentent aucune mauvaise compagnie, pendant tout le temps qu'ils sont sous votre conduite? Car qui dit rendre compte de leurs âmes, dit rendre compte de tout ce qui regarde leur salut; et qui dit veiller exactement, dit qu'on doit le faire sur tout avec application, sans rien omettre ni rien négliger.

Si vous ne vous êtes pas mis en peine de toutes ces choses, tenez-vous bien coupables devant Dieu, et craignez beaucoup de paraître devant lui au moment de votre mort, après avoir vécu dans une telle négligence pour tout ce qui regarde son service.

TROISIEME POINT

Ce qui doit vous mettre plus en peine dans le compte que vous aurez à rendre à Dieu n'est pas ce que vous aurez dit, et ce que vous aurez fait (car les fautes que vous commettez dans l'une et dans l'autre de ces deux choses, vous sont ordinairement assez sensibles et assez facilement présentes à votre esprit) que l'intention et la manière dont vous aurez fait l'un et l'autre. A l'égard de l'intention, saint Paul dit que

soit que nous parlions,
soit que nous agissions,

Col. 3 : 17.

- b** *N'agissez*
a *et ne parlez*
c *qu'au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ,*
rendant grâces par lui à Dieu le Père ¹.

I Thess. 2 : 4.

- Mais que nous prêchons l'Evangile, comme ayant été choisis de Dieu pour l'annoncer,
d *et voulant plaire, non aux hommes, mais à Dieu*
qui connaît le fond de nos cœurs ².

nous devons faire toutes choses
au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ
et non pas pour plaire aux hommes mais à Dieu

C'est l'attention que vous devez faire et le seul motif que Dieu veut que vous ayez dans votre emploi.

¹ Col. 3 : 17.

Ed. 1683 : Que toutes vos actions et toutes vos paroles soient dirigées au nom de Notre-Seigneur J.-C. en rendant grâces par lui à Dieu le Père.

Ed. 1694 : Que toutes vos actions et toutes vos paroles soient dirigées au nom de N.-S. J.-C. et qu'en toutes vous rendiez grâce par lui à Dieu le Père.

² I Thess. 2 : 4.

Ed. 1683 : Mais que nous prêchons l'Evangile, comme ayant été trouvés de Dieu, fidèles pour l'annoncer, non comme voulant plaire aux hommes, mais à Dieu qui sonde nos cœurs.

Ed. 1694 : Mais comme Dieu nous a trouvés fidèles pour nous confier l'Evangile, nous l'annonçons aussi non comme voulant plaire aux hommes, mais à Dieu qui connaît nos cœurs.

N'est-il pas vrai que souvent vous n'y avez presque point pensé, et que, le plus ordinairement, vous n'y avez eu aucune intention, ou que si vous y en avez eu quelqu'une, elle n'a été que naturelle et humaine? Ainsi, ce seul défaut aura corrompu tout ce que vous y aurez fait, quelque bon qu'il ait été en lui-même, et y aura mis obstacle aux bénédictions de Dieu.

Vous ne lui rendrez pas moins de compte touchant votre ministère; si vous l'avez accompli avec sagesse et gravité, sans vous familiariser, d'une manière peu convenable, avec ceux dont vous êtes les maîtres. C'est cette *gravité* que saint Paul a si fort recommandée à Tite, son disciple, comme *ministre de l'évangile* et qu'il a cru lui-même lui être si nécessaire
 e
 g
 f
 h
 i
 e
 préférablement à toute autre bonne qualité. Après le zèle pour l'*instruction* et la *pureté des mœurs*, cette grave modestie est une des vertus les plus utiles à ceux qui se sont chargés d'instruire la jeunesse.

Tit. 2 : 7.

Donnez vous-même en toutes choses l'exemple des bonnes œuvres
 h par l'*instruction*,
 i par la *pureté des mœurs*,
 e par la *gravité*.

Remarques : les citations a, b, c, sont reconnues par l'édition 1922. Elles ne sont pas textuelles, le saint Fondateur emploie d'ailleurs le discours indirect (discours direct dans l'édition de 1922).

En ce qui concerne les fragments e, h, i, noter que les mots *instruction* et *pureté des mœurs* sont repris par le saint Fondateur qui énumère les trois qualités recommandées par saint Paul; l'édition 1922 ne reconnaît que le fragment e.

Pour le fragment d, l'édition 1922 renvoie à *Eph. 6 : 6* : « Ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont les yeux sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à *plaire aux hommes...* »

Le passage cité de *I Thess.* paraît littéralement plus proche.

L'expression *ministre de l'Évangile* qui se trouve en g correspond bien à tout ce qui est dit, dans le contexte de l'*épître à Tite*, du ministère de la parole de Dieu qui est aussi bien la part de Paul lui-même que celle de son disciple. En outre c'est une expression qui se retrouve plusieurs fois dans saint Paul, et qui exprime en tous cas la doctrine essentielle de l'Apôtre, exploitée constamment au cours de ces *Méditations pour le Temps de la Retraite* : Paul a été choisi, appelé par Dieu pour annoncer aux Nations la Bonne Nouvelle du Salut en Jésus-Christ.

Ne négligez pas cependant le compte que vous devez rendre de votre *patience et de la modération* de vos passions; car c'est encore un point très important auquel vous devez être très attentifs, surtout lorsque les enfants dont vous êtes chargés font quelque chose mal à propos, et que vous êtes obligés de les reprendre
 j

ou de les corriger. Il n'y a rien à quoi vous devez plus prendre garde alors qu'à faire en sorte que vos passions ne s'échappent pas; et ce doit être un des principaux articles de l'examen que vous devez faire, à l'égard du compte que Dieu vous demandera touchant votre emploi. Pen-
sez-y bien sérieusement.

Remarque : Sans qu'on puisse renvoyer ici à un passage précis du N. T., on peut noter que la *patience* et la *modération* dans les répréhensions et corrections ont été recommandées plus haut en référence à des passages des *épîtres à Tite* et à *Timothée* : voir 203/2, i et surtout 204/2, f-j; ce dernier passage cite *II Tim. 2* : 24-25.

XV — 207^{me} MEDITATION

De la récompense que doivent attendre, même dès cette vie, ceux qui auront instruit les enfants et se seront bien acquittés de ce devoir.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

Mat. 19 : 27-29.

(27) Alors Pierre lui dit : Pour nous, vous voyez que

a nous avons tout quitté et que nous vous avons suivi.

quelle sera donc notre récompense ?

(28) Jésus leur dit...

(29) Quiconque

a aura quitté pour l'amour de moi...

b en recevra cent fois autant...

Texte de la méditation.

Dieu est si bon qu'il ne laisse pas sans récompense le bien qu'on fait pour lui, et le service qu'on lui rend, surtout à l'égard du salut des âmes. S'il est vrai que Dieu récompense si fort, dès ce monde,

ceux qui ont tout quitté pour lui qu'ils en reçoivent le centuple dès cette vie,
à combien plus forte raison récompensera-t-il, même dans le temps présent, ceux qui se seront appliqués avec zèle à étendre son royaume !

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. Le même texte se retrouve dans les autres Synoptiques : *Marc 10* : 28-31; *Luc 18* : 28-30.

Dieu, pour récompense d'un si grand bien et de ce service qu'il estime tant, donne à ceux qui s'occupent infatigable-

Parabole des Talents. Mat. 25 : 14-30.

Mat. 25: 28-29.

c (28) *qu'on lui ôte son talent*

d *et qu'on le donne à celui qui en a dix.*

e (29) *Car on donnera*

f *à tous ceux qui ont déjà, et ils seront comblés de biens...*

ment au salut des âmes, deux sortes de récompenses dès ce monde : premièrement, une abondance de grâces pour eux; en second lieu, un ministère plus étendu et une plus grande facilité à procurer la conversion des âmes.

La première récompense est marquée par la parabole de cet homme qui distribue ses biens à ses serviteurs et qui ayant donné à l'un cinq talents, pour les faire profiter, et ayant appris ensuite de lui qu'il en avait gagné cinq autres, dans le dessein qu'il avait de le récompenser, ordonna

qu'on ôtât le talent à celui à qui il n'en avait donné qu'un

et qui ne l'avait pas fait profiter,

et qu'on le donnât à celui qui en avait dix.

Car on donnera,

dit le Sauveur,

à tous ceux qui ont déjà, et ils seront comblés de biens.

Remarques : La parabole des talents utilisée ici se trouve en *Mat. 25* et non en *Luc* comme l'édition 1922 l'indique par mégarde. La même édition ne signale comme emprunt littéral que les fragments e, f. Les fragments c, d, sont également textuels.

Parabole des marcs. Luc 19 : 12-27.

Luc 19 : 16-17.

g (16) *Le premier vint et lui dit*

h Seigneur, *votre marc d'argent m'en a valu dix.*

(17) Et il lui dit : vous êtes un bon serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de choses,

i *je vous donnerai le gouvernement de dix villes.*

Pour ce qui est de la seconde sorte de récompense, qui est un ministère plus étendu, elle est fort bien exprimée en saint Luc où un seigneur se faisant rendre compte de l'argent qu'il avait confié à ses serviteurs, récompensa *le premier* qui lui dit

que son marc lui en avait valu dix

en lui donnant le gouvernement de dix villes.

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922 qui ne signale comme emprunt littéral que le fragment i. — Noter que ce passage de *Luc* est le correspondant synoptique de la parabole des talents de *Matthieu* utilisée immédiatement avant.

Jean 4 : 36.

j *Et celui qui moissonne*

k *reçoit la récompense de son travail...*

Oh ! que vous devez vous estimer heureux de travailler au champ du Seigneur !
puisque
celui qui y moissonne
dit Notre-Seigneur,
recevra infailliblement sa récompense.

Appliquez-vous donc dans la suite, avec zèle et avec affection, à votre emploi, puisque ce sera un moyen des plus avantageux d'assurer votre salut.

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922.

DEUXIEME POINT

I Cor. 4 : 15.

Car quand vous auriez dix mille maîtres en J.-C., vous n'avez pas néanmoins plusieurs Pères
puisque c'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ
b *par l'Évangile.*
a

Une autre récompense que reçoivent, dès cette vie, ceux qui travaillent au salut des âmes, est la consolation qu'ils ont de voir Dieu bien servi par ceux qu'ils ont instruits, et que leur travail n'a pas été inutile; mais qu'il a servi à sauver ceux qu'ils étaient chargés d'instruire.

C'est ainsi que saint Paul écrit aux Corinthiens auxquels il avait
prêché l'Évangile
et qu'il avait engendré en Jésus-Christ,

I Cor. 9 : 1.

Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas Apôtre, n'ai-je pas vu Notre-Seigneur Jésus-Christ?

c *N'êtes-vous pas mon ouvrage en Notre-Seigneur?*

qu'ils étaient son ouvrage en Notre-Seigneur

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. Ces textes ont d'ailleurs été déjà utilisés dans les *méditations pour la retraite* : 199/1, fragments **k**, **m**, où les versets 4 : 15 et 9 : 1 sont rapprochés comme ici.

II Cor. 9 : 2.

Je sais
d *la bonne volonté que vous avez*
e *et c'est ce qui fait que je me glorifie en vous*¹

Et il se réjouit ensuite d'apprendre
la bonne volonté qu'ils ont
et que c'est ce qui fait qu'il se glorifie en eux

¹ II Cor. 9 : 2.

Ed. 1683 : ... Je sais la bonne volonté que vous avez, et c'est ce qui me fait glorifier en vous devant les Macédoniens...

Ed. 1694 : Je sais de quelle affection vous vous y portez, et je m'en glorifie aussi devant les Macédoniens...

devant les Macédoniens parce que l'Achaïe
est prête dès l'année dernière
et que plusieurs personnes ont été animées
par votre zèle

II Cor. 10 : 15-17.

(15) Nous n'allons point au-delà des bornes en nous glorifiant du travail des autres;

mais nous espérons que l'augmentation de votre foi nous acquerra tant de gloire,
qu'elle nous fera étendre plus loin en observant notre règle.

(16) et que nous passerons même au-delà de Corinthe,

pour y annoncer l'évangile...

(17) Cependant que celui qui se glorifie se glorifie en N.-S.

Car ce n'est pas celui qui se loue qui doit être estimé, mais c'est celui que Dieu loue.

d'autant plus que plusieurs personnes ont été animées par leur zèle

et il ajoute

qu'il espère que l'augmentation de leur foi leur acquerra tant de gloire,
qu'elle la fera étendre plus loin à la conquête des âmes,

en annonçant l'Évangile;

que cependant c'est dans Notre-Seigneur qu'il se glorifie,

ce n'est qu'en Jésus-Christ, dit-il,

que je prétends quelque gloire à cause de ce que j'ai fait pour Dieu.

Remarques : Les références auxquelles renvoie l'édition 1922 pour ce passage ne sont pas toutes justes.

Pour les fragments d, e, elle indique II Cor. 7 : 4, 14, qui se lisent dans Amelote : (4) *J'ai en vous une grande confiance, j'ai un grand sujet de me glorifier en vous. Je suis rempli de consolation, mon cœur est comblé de joie parmi toutes mes peines.* — (14) *Et je n'ai point eu de confusion de ce que je lui avais dit, en me glorifiant de votre foi; mais comme toutes les choses que je vous ai annoncées sont certaines, ainsi il a trouvé que la gloire, que je m'étais donnée à votre sujet, était fondée sur la vérité.* — L'idée que l'apôtre se glorifie en ses disciples, se retrouve dans ces versets; mais non la mention de la bonne volonté, cause de cette joie. De plus, le saint Fondateur utilise en f un autre motif de joie : le bon exemple donné par les Corinthiens a été contagieux. Ce fragment f n'est pas reconnu par l'édition 1922.

Le fragment g n'est pas reconnu non plus. Le fragment h est attribué à I Thess. 1 : 7-8 : mais cette référence est improbable a priori puisque depuis le début du paragraphe, le Fondateur évoque la correspondance de saint Paul avec les Corinthiens : 1^o épître (fragments a, b, c); 2^o épître (fragments d, e, f, introduits par : « et il se réjouit ensuite d'apprendre »; fragments g, h, i, j, k introduits par : et il ajoute). Toutefois, l'idée développée en I Thess. 1 : 7, 8 est assez voisine de celle qu'on trouve ici : (7) *De sorte que vous avez été l'exemple de tous ceux qui ont cru dans la Macédoine, et dans l'Achaïe* — (8) *Car la réputation de la doctrine du Seigneur s'est répandue de chez vous, non seulement dans la Macédoine et dans l'Achaïe; mais même il n'y a aucun lieu où l'on ne parle de la foi que vous avez en Dieu...*

Le fragment i n'est pas reconnu par l'édition 1922. Pour les fragments j, k, elle renvoie à I Cor. 15 : 31, dont le rapport est assez lointain avec le texte de la méditation : *Je proteste, mes frères, par la gloire que j'ai en N.-S. J.-C. de vous avoir acquis à lui, que je meurs tous les jours...*

En réalité, dans les fragments g, h, i, j, le saint Fondateur suit de près II Cor. 10 : 15-17. Nous n'avons pas trouvé le correspondant littéral du fragment k, pourtant introduit par un « dit-il » qui semblerait appeler une citation textuelle. Le fragment l n'a avec k qu'un rapport très lointain. À vrai dire, il semble que ce fragment k ne fasse que reprendre l'idée qui vient d'être développée tout au long par le Fondateur utilisant saint Paul.

I Cor. 9 : 18.

- | | | |
|---|--|---|
| <p>p <i>En quoi donc consiste le sujet de ma récompense ?</i></p> <p>m <i>c'est à prêcher l'Évangile gratuitement</i></p> <p>n <i>sans qu'il en coûte rien à ceux qui m'entendent.</i></p> | <p>C'était donc l'étendue de la gloire de Dieu, par la prédication de l'Évangile qui faisait toute la consolation de ce grand Apôtre, comme ce doit être la vôtre de faire connaître Dieu et Jésus-Christ son Fils au troupeau qui vous est confié. Oh ! quelle gloire pour vous d'avoir cette conformité avec ce vase d'élection ! Dites donc avec joie, aussi bien que lui, que le plus grand sujet de votre joie en cette vie</p> | <p>p</p> <p>m</p> <p>n</p> |
| | <p><i>est d'annoncer l'Évangile gratuitement, sans qu'il en coûte rien à ceux qui l'entendent.</i></p> | |

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922; elle a déjà été utilisée en 194/1, a, b.

II Cor. 7 : 4.

- | | | |
|---|---|-----------------|
| <p>J'ai en vous une grande confiance, j'ai un grand sujet de me glorifier en vous. Je suis rempli de consolation,</p> <p>o <i>mon cœur est comblé de joie parmi toutes mes peines.</i></p> | <p>En effet c'est une grande gloire pour vous d'instruire vos disciples des vérités de l'Évangile purement pour l'amour de Dieu. C'était cette pensée qui faisait que le docteur des Nations était toujours dans la consolation, et que, selon le témoignage qu'il en rend,</p> | <p>o</p> |
| | <p><i>il surabondait de joie au milieu de toutes ses peines</i></p> | |
| | <p>Vous devez aussi regarder comme une grande récompense pour vous, la consolation que vous ressentez dans le fond de vos cœurs, de ce que les enfants que vous instruisez se conduisent sagement, savent bien leur religion, et qu'ils ont de la piété. Remerciez Dieu de tout votre cœur de toutes ces sortes de récompenses qu'il vous donne par avance dès cette vie.</p> | |

Remarques : Citation reconnue par l'édition 1922. La joie de Paul est bien causée par la bonne conduite de ses disciples; on retrouve la même idée qui a été exploitée pendant tout ce deuxième point.

TROISIEME POINT

Vous devez encore attendre une autre récompense, que Dieu vous donne par avance dès cette vie si vous vous êtes bien appliqués à votre devoir, et si, par

I Thess. 1 : 2-5.

d (2) *Nous rendons toujours grâces à Dieu*
pour vous tous, et nous nous souvenons
sans cesse de vous dans nos prières
e (3) *Nous remettant dans l'esprit* devant
Dieu notre Père,
f *les fruits de votre foi,*

les peines que votre charité vous a fait
souffrir

g *et votre persévérance*
à espérer l'avènement de N.-S. J.-C.

(4) Sachant,
h *mes frères chéris de Dieu,*
i *que vous êtes de ses élus.*

(5) Parce que la prédication que nous vous
avons faite de l'Evangile
j *n'a pas consisté seulement en des paroles,*
mais elle a été accompagnée de miracles,
de la vertu du saint Esprit,
k *et d'une grande abondance de grâces*¹.

I Thess. 2 : 13, 19.

(13) C'est pourquoi nous lui rendrons grâ-
ces sans cesse, de ce
qu'ayant entendu la parole de Dieu,
que nous vous prêchions,

l *vous ne l'avez pas reçue*
m *comme la parole des hommes,*
n *mais comme étant*

vos zèle et la grâce de votre état, vous avez
su bien fonder vos disciples dans l'es-
prit du christianisme; c'est que vous
aurez une satisfaction toute particulière
quand ils seront grands de les voir

vivre avec justice et piété

dans l'éloignement des mauvaises com-
pagnies

et dans la pratique des bonnes œuvres.

Parce que les instructions que vous
leur aurez données

n'auront pas seulement consisté dans des
paroles,

mais qu'elles auront été accompagnées d'une
grande abondance de grâces

dans ceux qui en ont profité,
ce qui fait qu'ils se maintiendront ensuite

dans la pratique du bien

et que leur persévérance dans la piété

vous sera un grand sujet de consolation

lorsque vous vous remettrez dans l'esprit
les fruits de leur foi

et de vos instructions,

sachant que cela

les fait chérir de Dieu

et les met au nombre de ses élus.

Quelle joie de voir

qu'ils auront reçu la parole de Dieu

dans vos catéchismes

non comme la parole des hommes

mais comme

¹ I Thess. 1 : 5.

Ed. 1683 : Parce que l'Evangile que nous vous avons annoncé n'a pas consisté seulement en paroles; mais en puissance, en présence du Saint-Esprit, et en plénitude de grâce;...

Ed. 1694 : Parce que ce n'a pas été seulement avec des paroles que nous vous avons annoncé l'Evangile; mais avec puissance, avec des opérations du Saint-Esprit, et avec une grande plénitude de grâces...

ce qu'elle est en effet,

o *la parole de Dieu*

p *lequel agit puissamment en vous, qui avez cru en lui*¹.

r (19) *Car n'êtes-vous pas notre espérance?*
s *notre joie et notre couronne de gloire*

u *devant Notre-Seigneur Jésus-Christ et ne devez-vous pas l'être au jour de son avènement?*

la parole de Dieu,

lequel a agi puissamment en eux,
comme il le paraît visiblement par leur sage conduite, dans laquelle ils continuent de vivre.

C'est pour ce sujet que vous pourrez dire, dans la consolation que vous aurez de voir

leur persévérance dans la piété,
qu'ils sont votre espérance

votre joie et votre couronne de gloire
devant Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922 : fragments **l**, **m**, **n**, **o**, **p**. En outre cette édition indique comme référence au fragment **a** : *Tit. 2 : 12* : « (La grâce de Dieu) nous a appris à renoncer à l'impunité et aux désirs du siècle, pour *vivre* en ce monde avec tempérance, avec justice et avec piété » (Vulgate : *pie et juste*). A s'en tenir à la lettre, on pourrait tout aussi bien songer à *I Tim. 6 : 11* : « Mais vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses, et vous portez à la justice, à la piété, à la foi, à la charité, à la patience, et à la douceur ». En réalité l'idée paulinienne retenue ici par le Fondateur est surtout que la bonne conduite des disciples constitue pour l'Apôtre une récompense : cette idée n'apparaît guère dans ces deux textes des Pastorales. C'est pourquoi nous préférons renoncer à signaler une référence précise pour ce fragment qui résumerait assez bien, semble-t-il, les éloges décernés par saint Paul dans la *I Thess.*, largement utilisée dans le reste du point.

Pour le fragment **s**, l'édition 1922 renvoie à *Phil. 4 : 1* : « C'est pourquoi mes très chers frères, que je désire ardemment de voir, et qui êtes ma joie et ma couronne : demeurez fermes en notre Seigneur, mes très chers frères comme vous avez fait jusqu'ici ». Les mots soulignés se retrouvent dans le texte du saint Fondateur, et l'idée générale est identique; pourtant, c'est bien à *I Thess.* qu'il convient de renvoyer : les fragments **t** et **u** complètent, dans cette épître, les termes du fragment **s** qui se retrouvent aussi dans l'épître aux *Philippiens*. Et surtout, toutes les citations de ce point proviennent du début de *I Thess.*

Les fragments **b**, **c**, **c'**, **q**, paraissent d'inspiration paulinienne. On pourrait citer comme références pour **b**, *II Cor. 6 : 14, 18* : (14) *Ne vous joignez point avec les infidèles; car quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'injustice? Quel commerce entre les ténèbres et la lumière?* (18) *Retirez-vous donc d'avec eux, et séparez-vous d'eux, dit le Seigneur. Ne touchez rien d'impur.*

Pour **c** et **c'** ainsi que pour **q**, on peut songer à toutes les parties parénétiques des épîtres de saint Paul, où la pratique des bonnes œuvres est si instamment recommandée. Mais, plus encore, c'est au contexte général de la *I Thess.* qu'il convient de se reporter, et aux éloges décernés par saint Paul à ces fidèles qui vivent conformément à l'enseignement qu'ils ont reçu, et dont la bonne conduite apporte à l'apôtre joie et consolation. (cf. notamment entre les fragments ci-dessus, 3 : 6-13).

¹ *I Thess. 2 : 13.*

Ed. 1683 : C'est pourquoi nous lui rendons grâce incessamment, de ce qu'ayant ouï la parole de Dieu, que nous vous avons prêchée, vous ne l'avez pas reçue comme la parole des hommes, mais comme étant, ce qu'elle est en effet, la parole de Dieu, lequel opère puissamment en vous, qui avez cru en lui.

Ed. 1694 : C'est pourquoi aussi nous lui rendons grâce incessamment, de ce que lorsque vous eûtes entendu la parole de Dieu, que nous vous avons annoncée, vous ne la reçûtes pas comme la parole des hommes, mais comme la véritable parole de Dieu, qui opère puissamment en vous, qui avez cru en Lui.

Remarquer, une fois de plus, le rapprochement établi explicitement par le saint Fondateur entre le ministère du catéchisme et celui de la parole de Dieu : cf. surtout fragments 1, m, n, o, p.

A propos du fragment p, il est intéressant de noter que le texte latin de la Vulgate ne comporte pas l'adverbe *puissamment* : *Verbum Dei qui operatur in nobis*, y lit-on. Amelote ajoute au texte, et d'après R. SIMON, cette addition est inspirée par la théologie augustino-thomiste de la grâce efficace. Le même verbe grec *ἐνεργεῖν* avait été commenté en ce sens dans une note à *Phil. 2 : 13*. Richard Simon ajoute : « dans la version de Port-Royal il y a : *qui agit efficacement en vous*. Comme l'on sait ce que ces Messieurs entendent par le mot d'*efficace* selon les principes de leur théologie, il est bon de se précautionner en tous les endroits où ce mot se trouve, soit dans leur traduction soit dans leurs Notes »¹. De petits détails comme celui-ci confirment bien, semble-t-il, que c'est la traduction d'Amelote que suit le Fondateur. Ils montrent aussi quelle importance doctrinale il pouvait y avoir alors à préférer cette version.

Regardez donc comme une récompense considérable que Dieu vous donne, même en ce monde, de voir que, par le moyen de l'établissement des écoles de la conduite desquelles Dieu vous a chargés, la religion et la piété est augmentée parmi les fidèles et particulièrement parmi les artisans et les pauvres; *et rendez tous les jours grâces à Dieu*, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, de ce qu'il lui a plu établir ce bien et de donner ce secours à l'Eglise.

Demandez-lui aussi instamment qu'il lui plaise d'accroître votre Institut, et de le faire fructifier de jour en jour,

afin que
comme dit saint Paul,
les cœurs des fidèles soient affermis dans la sainteté
et dans la justice.

I Thess. 3 : 13.

afin que

*vos cœurs soient affermis dans la sainteté*¹
et que vous soyez *irréprochables devant*
Dieu notre Père
au jour que Notre-Seigneur Jésus-Christ
viendra avec tous ses saints. Amen.

Remarques : Pour cette citation, l'édition 1922 renvoie à *Eph. 4 : 24* : « Et vous revêtez du nouvel homme qui est créé selon Dieu *dans la justice et dans la sainteté véritable* ». Bien que le mot de *justice* ne se retrouve pas dans le passage cité de *I Thess.*, la parenté de la méditation est bien plus grande avec lui qu'avec le passage des *Ephésiens*. Et saint Jean-Baptiste de La Salle termine par une citation de *I Thess.* ce point qui a si largement utilisé cette épître. Rapprocher les fragments d qui donnent le ton général commun à saint Paul et à saint Jean-Baptiste de La Salle : *Nous rendons toujours grâces à Dieu... (I Thess. 1 : 2); Rendez tous les jours grâces à Dieu... (Méditation)*.

¹ RICHARD SIMON, *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament depuis le commencement du christianisme jusqu'à notre temps*, Rotterdam MDCXCIII, p. 887-888.

XVI — 208^{me} MEDITATION

De la récompense que doit attendre dans le Ciel un Frère des Écoles chrétiennes, s'il est fidèle dans son emploi.

PREMIER POINT

Texte du N. T. (édition Amelote)

I Cor. 3 : 4, 8, 13, 14.

(4) En effet, lorsqu'entre vous

a *l'un dit : je suis à Paul;*

b *l'autre, je suis à Apollo,*

n'êtes-vous pas encore des hommes?...

(8) Celui qui plante et celui qui arrose ne sont qu'un;

et chacun d'eux recevra sa récompense selon son travail...

c

d (13) *L'ouvrage de chacun*

sera connu ; parce que le jour du Seigneur qui viendra avec le feu, le fera connaître;

f

g *et le feu fera l'épreuve du travail de chacun.*

Texte de la méditation.

Saint Paul se plaignant de ce que les Corinthiens disaient

les uns qu'ils étaient à Paul,

les autres qu'ils étaient à Apollon,

a

b

il leur dit

que chacun d'eux recevrait sa récompense selon son travail.

c

C'est ce qui doit vous faire concevoir que votre bonheur sera plus grand dans le Ciel que celui dont jouiront ceux qui n'auront travaillé que pour leur salut; et il sera bien plus grand à proportion du nombre des enfants que vous aurez instruits et gagnés à Dieu.

L'ouvrage de chacun,

dit cet Apôtre,

c'est-à-dire de ceux qui auront travaillé à l'édifice de l'Église

sera connu au jour du Seigneur,

parce que le feu fera l'épreuve du travail de chacun,

d

e

f

g

(surtout de ceux qui auront instruit les enfants, et qui les auront formés à la piété) sera connu clairement : on verra alors quels seront ceux qui les auront formés à l'esprit du christianisme, et qui leur auront procuré une piété solide. Ceux-là seront aisés à distinguer des autres qui ne les auront formés à aucune bonne pratique, et qui se seront conduits à leur égard avec négligence.

h (14) *Celui dont le bâtiment subsistera,*

Celui dont l'ouvrage subsistera
dit l'Apôtre,

h

c'est-à-dire celui dont les disciples auront acquis une piété constante, par son application et par ses soins,

sera récompensé

i

à proportion de son travail ;

c

i *sera récompensé.*

Remarques : Citations reconnues par l'édition 1922. Le verset 6, signalé en référence pour les fragments **a**, **b**, **c**, n'est pas utilisé.

Comme on le remarque sans peine, saint Jean-Baptiste de La Salle utilise à nouveau un passage de *I Cor.* relatif au ministère de la parole. Quelques versets sont cités textuellement, introduits par la formule : *dit l'apôtre*; et le saint Fondateur les explique en fonction du ministère propre du frère. Plusieurs fois ce même contexte du chap. 3 de *I Cor.* a été utilisé par le Fondateur. Mais les versets cités ici ne l'ont pas encore été. En revanche les versets déjà utilisés ne sont pas repris ici. Il en est ainsi du v. 6 (196/1, **a**, **b**, **c**); du v. 9 (196/1, **d**, 193/3, **c**, **d**, **e** et 199/1, **e**, **f**); du v. 10 (193/2, **a-d** et 199/1, **g-j**).

Le fragment **e** reprend une idée souvent exprimée dans les *Méditations* : cf. notamment *Eph.* 2 : 22 en 205/3, **a'**, **b'**; 201/2, **r**; 200/1, **b**, **b'**; 199/3, **x**.

II Cor. 1 : 14.

Comme vous avez déjà commencé à connaître que nous sommes votre gloire, ainsi que vous serez la nôtre au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Considérez donc que votre récompense sera d'autant plus grande dans le Ciel, que vous aurez fait plus de fruit dans les âmes des enfants qui auront été confiés à vos soins. C'est dans ces sentiments que saint Paul disait aux Corinthiens :

Vous serez, dans le temps à venir, notre gloire, au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

k

Vous pouvez dire la même chose de vos disciples, savoir : qu'au jour du jugement ils seront votre gloire, si vous les avez bien instruits et s'ils ont profité de vos instructions; parce que celles que vous leur aurez données, et le profit qu'ils en auront fait, sera découvert devant tout le monde. Et ainsi, vous recevrez alors de la gloire, de les avoir bien instruits, non seulement en ce jour-là, mais aussi pendant toute l'éternité, parce que la gloire que vous leur aurez procurée rejaillira sur vous.

Acquittez-vous donc si bien de votre devoir dans votre emploi que vous puissiez jouir de cet avantage.

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922.

DEUXIEME POINT

Dan. 12 : 3.

Eph. 1 : 18.

Qu'il éclaire les yeux de votre cœur,
afin que vous sachiez

- a *quels biens sa vocation vous fait espérer,*
- b *quelles sont les richesses de la gloire de son héritage*
- c *dans les Saints.*

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922; ce verset d'*Eph.* a déjà été cité en partie (fragment d) en 206/1, c; cf. *Remarque* à cet endroit.

Qu'il sera consolant à ceux qui auront procuré le salut des âmes, d'en voir un grand nombre dans le Ciel, à qui ils auront contribué l'avantage de jouir d'un si grand bonheur ! C'est ce qui arrivera à ceux qui auront instruit des vérités de la Religion beaucoup de personnes, comme le prédit un ange au prophète Daniel. « Ceux, dit-il, qui instruisent plusieurs personnes de la justice chrétienne brilleront comme les étoiles dans toute l'étendue de l'éternité. » Ils brilleront au milieu de ceux qu'ils auront instruits, lesquels leur témoigneront éternellement une grande reconnaissance de tant d'instructions qu'ils auront reçues d'eux, les regardant, après Dieu, comme la cause de leur salut.

Oh ! quelle joie n'aura pas un Frère des Ecoles chrétiennes, lorsqu'il verra un grand nombre de ses élèves en possession du bonheur éternel, dont ils lui seront redevables, par la grâce de Jésus-Christ ! Quelle correspondance n'y aura-t-il pas alors entre la joie du maître et celle des disciples ! Quelle union particulière n'y aura-t-il pas en Dieu des uns avec les autres ! Ce sera alors pour eux une grande satisfaction de conférer ensemble *sur les biens que la vocation de Dieu leur a fait espérer,*
touchant les richesses de la gloire et l'héritage de Dieu,
dans le séjour des Saints.

Mettez-vous, à l'avenir, dans un tel état, par l'exactitude à votre devoir, qu'aussitôt après votre mort vous possédiez un si grand bonheur, et que vous puissiez voir vos disciples pareillement (après avoir terminé leurs jours) le posséder avec vous.

TROISIEME POINT

Ps. 16 : 11.

Le saint roi David dit qu'il sera rassasié lorsque Dieu lui aura fait la grâce de le voir et de jouir de la gloire céleste ; parce que, la vue de Dieu occupe tellement toutes les facultés de l'âme, qu'elle ne se sent plus elle-même, pour ainsi parler, parce qu'étant toute en ce divin objet, elle en est toute pénétrée. C'est ce bonheur que posséderont dans le Ciel ceux qui auront procuré le salut des âmes, et qui l'auront fait d'une manière avantageuse pour le bien de l'Eglise, et qui, par leurs soins, auront revêtu un grand nombre de leurs disciples de cette robe d'innocence qu'ils avaient perdue, et qui auront contribué à la conserver dans plusieurs autres, à qui le péché ne l'a jamais fait perdre.

C'est ce qui arrivera à ceux qui auront exercé la fonction d'anges gardiens, à l'égard des enfants que la Providence leur a confiés, qui auront eu un zèle ardent dans leur emploi, qui l'auront exercé continuellement, et qui en auront sauvé un grand nombre. Ah ! quel tressaillement de joie n'aurez-vous pas lorsque vous entendrez la voix de ceux que vous aurez conduits au Ciel, comme par la main, qui diront de vous, au jour du jugement, aussi bien que dans le ciel, ce que disait de saint Paul et de ceux qui l'accompagnaient, une fille possédée du démon (dont cet Apôtre la délivra ensuite) :

Actes 16 : 17.

Cette fille nous suivit Paul et nous, en criant :

Ces hommes sont des serviteurs du grand Dieu, qui vous annoncent la voie du salut.

Ces hommes sont serviteurs du grand Dieu, qui nous ont annoncé la voie du salut

Remarque : Citation reconnue par l'édition 1922.

Apoc. 7 : 13-14.

(13) Alors un des vieillards me parla et me dit : Ceux qui sont vêtus de robes blanches, qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

Et ils représenteront ainsi le bien que vous leur aurez fait parmi eux : les uns représenteront à Jésus-Christ au jour du jugement, leur robe d'innocence, que vous leur aurez aidé à conserver dans toute sa blancheur;

(14) Je lui répondis : mon Seigneur vous le savez, et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici après avoir souffert de grandes afflictions

b *et qui ont lavé et blanchi leurs robes*

c *dans le sang de l'Agneau.*

les autres, qui, après leur péché,
auront lavé la leur,

par votre moyen,
dans le sang de l'Agneau,

lui représenteront les peines que vous vous êtes données pour les ramener dans le chemin du salut;

Remarque : Cette citation n'est pas reconnue par l'édition 1922. La référence à l'*Apocalypse* est pourtant nette. Cf. aussi *Apoc.* 22 : 14.

et tous uniront leur voix pour vous obtenir de Jésus-Christ un jugement favorable, le priant de ne pas différer à vous mettre en possession d'un bonheur que vous leur aurez procuré, par vos travaux et par vos soins. Oh ! quelle gloire ne sera-ce pas, pour les personnes qui auront instruit la jeunesse, quand leur zèle et leur application à procurer le salut des enfants sera publié devant tous les hommes, et que tout le Ciel retentira des actions de grâces que ces enfants bienheureux rendront à ceux qui leur auront appris le chemin du Ciel !

Faites donc en sorte, par votre bonne et sage conduite à l'égard de ceux qui vous sont confiés, de vous procurer tous ces avantages, et toutes ces sortes de gloires.

Table des versets du Nouveau Testament d'Amelote

cités dans les « Méditations pour le temps de la retraite ».

Ne figurent dans cette *Table* que les versets dont le texte est reproduit en tout ou en partie dans la colonne de gauche. Nous n'avons pas tenu compte ici des versets cités dans les *remarques*, ni de certains fragments, généralement assez longs, auxquels renvoie le texte des *Méditations*, mais sans les citer à proprement parler (ex. : *Actes 6* : 1-4 en 200/1 ; 2 : 14-45, 17 : 22-31, 24 : 10-27, 25-26 en 199/2).

Dans la première colonne le signe x indique une référence que l'édition 1922 n'a pas reconnue.

Dans la seconde colonne :

la lettre *i* indique que le texte d'Amelote est identique dans ses trois états (1683, 1694, 1707)

les lettres *vi* signalent une variante infime entre Amelote 1683 et Amelote 1707 ;

la lettre *v* signale une variante légère entre ces textes ;

les lettres *vv* signalent une variante plus importante.

<i>Matthieu</i>		6 : 24 - 196/2	x	i	15 : 4 - 195/3	vv
cité en		9 : 2 - 199/2		i	15 : 8 - 195/3	i
5 : 3 - 196/2	x	15 : 4 - 196/1		i		
- 202/2	-	15 : 5 - 196/1		i	<i>Actes</i>	
5 : 10 - 196/2	x	16 : 2 - 205/1		i	cité en	
5 : 11 - 196/2		19 : 16 - 207/1	x	vi	1 : 1 - 202/3	i
5 : 12 - 196/2		19 : 17 - 207/1		vi	2 : 41 - 200/2 ²	i
5 : 20 - 196/2		19 : 47 - 200/1		vi	2 : 45 - 200/2 ²	vv
5 : 37 - 202/2		19 : 48 - 200/1	x	vv	2 : 46 - 200/1 ²	i
5 : 44 - 202/2		21 : 36 - 200/1		vi	5 : 42 - 200/1	i
6 : 1 - 202/2					16 : 17 - 208/3	v
6 : 5 - 202/2		<i>Jean</i>			19 : 5 - 200/2	x
6 : 6 - 202/2	x	cité en			19 : 6 - 200/2	x
10 : 16 - 200/3	x	1 : 9 - 195/3		v	19 : 8 - 200/2	x
11 : 29 - 196/2	x	2 : 15 - 203/1		vi	19 : 9 - 200/2	v
- 200/3	x	2 : 17 - 203/1		vi	19 : 10 - 200/2	i
19 : 27 - 207/1	x	3 : 16 - 201/3		i	<i>Romains</i>	
19 : 29 - 207/1		4 : 36 - 207/1		vi	cité en	
25 : 28 - 207/1 ¹	x	6 : 64 - 196/3		i	10 : 14 - 193/1	i
25 : 29 - 207/1 ¹		8 : 34 - 203/2		i	10 : 17 - 193/1	vv
28 : 19 - 199/2		10 : 10 - 196/3		i	11 : 13 - 193/3	i
		- 201/3		-	- 199/3	x
<i>Luc</i>		13 : 15 - 196/2		vv	11 : 14 - 193/3	x
cité en		- 202/3		-	12 : 6 - 193/2	x
4 : 43 - 199/2						vi

12: 7 - 193/2 x vv
 12: 8 - 193/2 x vv

I Corinthiens

cité en

1: 17 - 193/3 vi
 - 199/3 -
 1: 20 - 199/3 i
 1: 21 - 199/3 i
 2: 7 - 194/2 vi
 2: 8 - 194/2 i
 2: 14 - 197/1 x vv
 3: 4 - 208/1 i
 3: 6 - 196/1 i
 3: 8 - 208/1 i
 3: 9 - 193/3 i
 - 196/1 x -
 - 199/1 x -
 - 205/1 -
 3: 10 - 193/2 vi
 - 199/1 -
 3: 13 - 208/1 vi
 3: 14 - 208/1 vi
 4: 1 - 193/1 i
 - 201/2 -
 - 205/1 -
 4: 5 - 205/1 x vv
 4: 7 - 196/3 vi
 4: 15 - 199/1 v
 - 207/2 -
 5: 5 - 203/1 i
 9: 1 - 199/1 x i
 - 207/2 -
 9: 18 - 194/1 v
 - 207/2 -
 12: 5 - 201/1 i
 12: 6 - 201/1 vv
 12: 7 - 201/1 i
 12: 8 - 201/1 i
 12: 9 - 201/1 vv
 12: 28 - 201/1 x vv
 13: 2 - 194/3 vv

II Corinthiens

cité en

1: 14 - 208/1 i
 2: 14 - 193/1 vv
 3: 3 - 195/2 i
 - 201/2 -

3: 6 - 199/3 i
 4: 1 - 193/1 x vv
 4: 2 - 193/1 x i
 4: 6 - 193/1 vv
 - 195/2 -
 5: 14 - 201/2 vi
 5: 15 - 201/2 i
 5: 18 - 193/3 vv
 - 195/1 -
 5: 19 - 193/3 x vv
 5: 20 - 193/3 i
 - 195/2 -
 - 201/2 -
 6: 3 - 201/1 x i
 6: 4 - 201/1 x vi
 6: 6 - 201/1 x i
 6: 8 - 201/1 x i
 6: 9 - 201/1 x vv
 7: 4 - 207/2 v
 7: 11 - 200/3 v
 7: 13 - 200/3 i
 8: 24 - 201/2 x v
 9: 2 - 207/2 x v
 10: 15 - 207/2 x vv
 10: 16 - 207/2 x v
 10: 17 - 207/2 x i
 12: 14 - 201/3 vv

Galates

cité en

1: 15 - 199/1 x i
 1: 16 - 199/1 x i
 4: 31 - 203/2 x i
 5: 21 - 202/1 x vv

Ephésiens

cité en

1: 5 - 198/1 x vi
 1: 11 - 198/1 x v
 1: 17 - 206/1 x i
 1: 18 - 206/1 x i
 - 208/2 -
 2: 7 - 201/2 x vv
 2: 12 - 199/3¹ i
 2: 19 - 199/3¹ i
 2: 20 - 199/3¹ v
 - 200/1 -
 - 201/2 -
 2: 22 - 199/3¹ x vv
 - 200/1 x -

- 201/2 x -
 - 205/3 x -
 3: 3 - 199/3 i
 3: 8 - 199/3 i
 4: 12 - 198/3 vi
 - 205/3 x -
 4: 13 - 205/3 i
 4: 14 - 205/3 v
 4: 15 - 205/3 vv
 4: 16 - 205/3 vv
 4: 22 - 198/2 x i
 - 198/3 x -
 4: 25 - 198/3 vi
 4: 27 - 198/2 v
 4: 30 - 198/3 vv
 4: 32 - 198/3 vv
 5: 1 - 201/3 x vi
 5: 2 - 198/3 vv
 - 201/3 x -
 5: 25 - 201/2 i
 - 205/3 -
 5: 26 - 205/3 x i
 5: 27 - 201/2 vv
 - 205/3 -
 6: 1 - 200/3 x i
 6: 2 - 200/3 x i

Philippiens

cité en

3: 16 - 202/3 x vv
 3: 17 - 202/3 i
 4: 9 - 202/3 i

Colossiens

cité en

1: 10 - 198/2 i
 1: 12 - 198/2 x vi
 1: 13 - 198/2 x i
 1: 24 - 195/1 i
 - 201/2 x -
 1: 25 - 201/2 x v
 3: 12 - 200/3 x vv
 3: 17 - 206/3 vv

I Thessaloniens

cité en

1: 2 - 207/3 x vi
 1: 3 - 207/3 x v
 1: 4 - 207/3 x i
 1: 5 - 207/3 x vv

2: 4 - 198/2	x	vv	<i>Tite</i>		RÉFÉRENCES INEXACTES SIGNALÉES PAR L'ÉDITION DE 1922 ³ .	
- 206/3	x	-	cité en			
2: 8 - 198/2	x	vv	1: 10 - 204/2	vi		
2: 12 - 198/2		v	1: 13 - 204/2	v		
2: 13 - 207/3		vv	2: 7 - 206/3	v		
2: 19 - 207/3	x	v	2: 15 - 203/2	x v	Marc	4: 22 en 205/1
3: 13 - 207/3	x	v	<i>Hébreux</i>		Rom.	8: 17 en 198/1
5: 14 - 198/2		vv	cité en		Rom.	8: 17 en 201/2
<i>I Timothée</i>			11: 1 - 199/1	x vv	Rom.	8: 21 en 203/2
cité en			11: 6 - 199/1	i	I Cor.	3: 6 en 208/1
2: 4 - 193/1		i	13: 17 - 203/3	v	I Cor.	3: 16 en 205/3
- 193/3		-	- 205/2	-	I Cor.	3: 16 en 196/3
4: 8 - 194/2		v	- 206/2	-	I Cor.	6: 19 en 199/3
5: 20 - 204/2		i	<i>Jacques</i>		I Cor.	15: 31 en 207/2
6: 11 - 200/3	x	v	cité en		II Cor.	7: 4 en 207/2 ⁴
<i>II Timothée</i>			2: 14 - 200/3	v	II Cor.	7: 14 en 207/2
cité en			2: 17 - 194/3 ¹	i	II Cor.	9: 8 en 198/2
2: 24 - 204/2	x	vv	- 197/2	-	Eph.	4: 11 en 201/1
2: 25 - 203/2	x	vv	2: 26 - 200/3	vi	Eph.	4: 24 en 207/3
- 204/2		-	<i>Apocalypse</i>		Eph.	6: 6 en 206/3
2: 26 - 203/2		vv	cité en		Phil.	4: 1 en 207/3
			7: 14 - 208/3	x v	I Thess.	1: 7 en 207/2
					I Thess.	1: 8 en 207/2
					Tit.	2: 12 en 207/3

¹ En 207/1 l'édition 1922 renvoie à *Luc* 25 : 28-29 ; il s'agit évidemment d'une coquille; c'est *Mat.* 25 : 28-29 qu'il faut lire.

En 199/3 l'édition 1922 renvoie à *Eph.* 1 : 12, 19, 20, 22; c'est aux mêmes versets du chapitre 2 de cette épître qu'il faut se reporter.

En 194/3 l'édition 1922 renvoie à *Jacq.* 2 : 20; nous renvoyons à *Jacq.* 2 : 17 comme en 197/2.

² En 200/1 et 200/2, l'édition 1922 renvoie aux versets 42, 46, 47 d'*Actes* 2; il y a en effet un décalage d'un verset entre la numérotation d'Amelote et celle des éditions actuelles du *Nouveau Testament*.

³ Les références suivantes données par l'édition 1922 n'ont pas été retenues dans ce travail ; mais elles ne peuvent-être considérées comme inexactes à proprement parler (cf. *Remarques* aux passages correspondants) : *Mat.* 20 : 3 en 201/1; *Jean* 2 : 14 en 203/1; *II Cor.* 6 : 1 en 196/2; *Eph.* 1 : 23 en 205/3.

⁴ L'édition 1922 renvoie 2 fois à ce verset au cours de ce point. Le premier renvoi n'est pas exact (cf. 207/2 fragments d, e et *Remarques* correspondantes); le second est exact et nous le signalons dans la *table*.

Appendice A

LES CITATIONS NÉOTESTAMENTAIRES
DANS LES MÉDITATIONS DU P. GIRY

En 1687 avait paru un ouvrage dont le titre complet fait connaître assez l'objet, les destinataires et l'auteur : *Méditations pour les sœurs maîtresses des écoles charitables du saint Enfant Jésus, de l'Institut de feu le R. P. Barré, minime, principalement au temps de leurs retraites et de leurs exercices spirituels, sur les principaux devoirs de leur état; lesquelles pourront aussi servir à tous les autres maîtres et maîtresses d'école, pour leur faire connaître l'importance et les obligations de leur profession. Par le R. P. F. GIRY, exprovincial des minimes, et Directeur du même Institut.* Il paraît hors de doute que le saint Fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes a connu ce texte, et qu'il s'en est inspiré ¹.

G. RIGAULT observe que « M. de La Salle s'est inspiré » du « plan » du P. Giry, et qu'il lui « a emprunté... des idées générales et des citations d'Écriture sainte » ². Sous forme d'appendice à ce travail, nous donnons ci-dessous un tableau des citations néotestamentaires dans les Méditations du P. GIRY, en signalant dans la dernière colonne de droite, les textes que l'on retrouve dans les Méditations de saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous faisons ensuite quelques brèves remarques suggérées par ce tableau, sans qu'il puisse être question de développer ici une comparaison qui ne manquerait cependant pas d'intérêt.

I. — Tableau des citations néotestamentaires dans les méditations
du P. Giry ³.

Référence aux Méditations du P. GIRY ⁴	Citation ou allusion néotestamentaire ⁵	Correspondance aux Méditations de saint J.-B. de La Salle ⁶
I/2, p. 8	Mat. 4 : 4 - allusion probable	
IX/1, p. 59	5 : 4 - citation textuelle	
V/1, p. 33	5 : 16 - citation textuelle	
IX/1, p. 59	5 : 22 - citation textuelle	
VII/1, p. 47	6 : 1-18 - allusion certaine	
X/1, p. 67	6 : 2 - allusion certaine	
VII/1, p. 47	6 : 22-23 - citation text.	
X/3, p. 76	6 : 33 - citation textuelle	
V/1, p. 33-34	7 : 21 - citation textuelle	
III/1, p. 19	7 : 26 - allusion probable	
V/1, p. 33	8 : 12 - allusion certaine	
X/3, p. 71	10 : 42 - allusion certaine	
V/1, p. 32	11 : 29 - allusion certaine	
IX/1, p. 59	11 : 29 - allusion certaine	
I/2, p. 8	16 : 26 - allusion certaine	
II/3, p. 15	18 : 5 - citation textuelle	
II/3, p. 15-16	18 : 6 - citation textuelle	
V/3, p. 37	18 : 6-7 - citation text.	
VIII/1, p. 53	18 : 10 - citation textuelle	
		196/2, j; 200/3, k, i. ibid.

II/3, p. 15	19 : 14 - citation textuelle	
X/3, p. 72	20 : 12 - <i>allusion certaine</i>	
X/3, p. 73	25 : 23 - <i>allusion certaine</i>	
II/I, p. 13	<i>Luc</i> 4 : 43 - <i>allusion possible</i>	199/2, i-k.
VI/3, p. 46	8 : 22-25 - <i>allusion possible</i>	
II/3, p. 18	15 : 4 - <i>allusion certaine</i>	195/3, a-c.
VIII/2, p. 55	<i>Jean</i> 4 : 6 - <i>allusion certaine</i>	
V/2, p. 35	10 : 4 - <i>citation textuelle</i>	
V/I, p. 32	13 : 15 - <i>citation textuelle</i>	196/2, a, b; 202/3, j, k.
III/3, p. 26	16 : 33 - <i>allusion certaine</i>	
V/I, p. 32	<i>Actes</i> 1 : 1 - <i>citation textuelle</i>	202/3, h, i.
VIII/I, p. 54	<i>I Cor.</i> 3 : 9 - <i>allusion probable</i>	193/3, c-e; 196/1, d; 199/1, e-f; 205/1, a-b.
III/I, p. 20	3 : 10 - <i>citation textuelle</i>	193/2, a-d; 199/1, g-j.
X/3, p. 75	3 : 19 - <i>allusion certaine</i>	
VII/I, p. 47	10 : 31 - <i>allusion certaine</i>	
VII/2, p. 49	10 : 31 - <i>citation textuelle</i>	
VII/2, p. 51	16 : 14 - <i>citation textuelle</i>	
VIII/2, p. 55	<i>II Cor.</i> 11 : 23-33 - <i>allusion possible</i>	
VIII/I, p. 55	<i>Gal.</i> 5 : 7 - <i>citation textuelle</i>	
IX/I, p. 60	5 : 22 - <i>allusion certaine</i>	
VI/I, p. 39	5 : 23 - <i>allusion certaine</i>	
VIII/I, p. 53	<i>Eph.</i> 1 : 5 - <i>allusion certaine</i>	198/1, a-b.
VIII/I, p. 54	2 : 22 - <i>allusion certaine</i>	199/3, x; 200/1, b-b'; 205/3, c'-d'.
II/I, p. 13	3 : 7 - <i>allusion possible</i>	
IX/I, p. 60	4 : 1-2 - <i>citation textuelle</i>	
VIII/I, p. 54	4 : 15-16 - <i>allusion certaine</i>	205/3, s-w.
VIII/I, p. 54	5 : 25-27 - <i>allusion probable</i>	201/2, s-u; 205/3, c-i.
III/3, p. 26	6 : 2 - <i>allusion possible</i>	200/3, m.
VI/I, p. 39	<i>Phil.</i> 4 : 5 - <i>allusion certaine</i>	
III/3, p. 26	<i>Col.</i> 3 : 12 - <i>allusion possible</i>	200/3, g.
I/2, p. 8	<i>I Thess.</i> 4 : 3 - <i>citation textuelle</i>	
I/I, p. 5	<i>I Tim.</i> 2 : 4 - <i>allusion probable</i>	193/3, a-b.
III/3, p. 25	5 : 8 - <i>citation textuelle</i>	
III/3, p. 26	6 : 11 - <i>allusion possible</i>	200/3, f.
IX/I, p. 60	6 : 11 - <i>citation textuelle</i>	200/3, f.
III/2, p. 21	6 : 20 - <i>citation textuelle</i>	
IX/I, p. 60	<i>II Tim.</i> 4 : 2 - <i>citation textuelle</i>	
VI/I, p. 39	<i>I Pierre</i> 3 : 16 - <i>citation textuelle</i>	
IX/3, p. 64	<i>Apoc.</i> 3 : 19 - <i>citation textuelle</i>	

II. — Observations suggérées par ce tableau.

Nous nous limitons à quelques observations brèves : il n'est pas possible ici de détailler ni même de justifier longuement toutes les remarques faites.

1) Giry cite *beaucoup moins de textes* que saint Jean-Baptiste de La Salle : 26 citations textuelles; 20 allusions certaines; 5 allusions probables; 7 allusions possibles. Soit

un total de 58 citations néotestamentaires au maximum (bien qu'il faille tenir compte du fait que certaines citations comportent plusieurs versets).

2) Saint Jean-Baptiste de La Salle emprunte à Giry 16 citations néotestamentaires au maximum. 4 citations textuelles; 5 allusions certaines; 3 allusions probables; 4 allusions possibles. Si l'on examine de près ces citations communes, l'on constate qu'elles concernent surtout le devoir du *bon exemple* (*Jean 13 : 15; Mat. 11 : 29; Actes 1 : 1*) et ce que nous avons appelé le *ministère pastoral* du frère. Il faudrait ajouter que certains textes cités également par Giry et par le fondateur ne le sont pas dans le même contexte.

3) Il serait particulièrement intéressant de souligner non seulement que les citations faites par le saint fondateur sont plus nombreuses, mais qu'elles ont une signification doctrinale beaucoup plus nette et plus riche. Il faudrait observer surtout que les grands textes pauliniens relatifs au *ministère de la parole de Dieu*, sont presque totalement absents chez Giry. Il en va de même des textes utilisés par le Fondateur pour mettre en relief le *caractère ecclésial* du ministère du frère, aussi bien dans son origine que dans sa finalité. *La perspective de Giry demeure assez étroitement individualiste*. Enfin, tandis que saint Jean-Baptiste de La Salle expose une doctrine tout entière biblique, Giry se contente le plus souvent d'illustrer son exposé oratoire par quelques citations.

4) De l'examen des textes cités par Giry seul, et que le fondateur ne reprend pas, on pourrait tirer également des observations intéressantes. On constaterait, par exemple, que Giry est facilement *négatif*⁷ : il multiplie les reproches aux maîtresses ; c'est ainsi par exemple qu'il revient à deux reprises sur le scandale donné aux enfants (*Mat. 18 : 6-7*). On constaterait surtout, croyons-nous, le caractère beaucoup plus « apostolique » de la doctrine de saint Jean-Baptiste de La Salle. Il semble en effet que Giry centre davantage les réflexions de ses lectrices sur leur perfection personnelle (par exemple *I Thess. 4 : 3* cité dès *1/2; Mat. 6 : 1-18 et 22-23; I Cor. 10 : 31* concernant la pureté d'intention à laquelle Giry consacre un point entier). Il faudrait même constater à ce propos un *contresens* commis par Giry à propos de l'interprétation qu'il donne à *Mat. 16 : 26*⁸.

5) D'ailleurs il serait également intéressant de comparer la *manière* d'utiliser le *Nouveau Testament* chez Giry et chez saint Jean-Baptiste de La Salle. Giry prend assez souvent les textes scripturaires au sens accommodatrice, ce que ne fait pas le fondateur, du moins dans les *Méditations pour le Temps de la Retraite* (Exemples : *Jean 10 : 4; I Pierre 3 : 16; Phil. 4 : 5; Luc 8 : 22-25* etc...). Et au contresens que nous venons de mentionner, on peut en ajouter un autre à propos de *I Tim. 6 : 20*⁹.

En résumé, la comparaison entre Giry et saint Jean-Baptiste de La Salle non seulement fait ressortir l'originalité de celui-ci, mais encore manifeste sa connaissance de l'Écriture, la profondeur et la solidité de sa doctrine, l'ampleur des perspectives qu'il offre à ses frères : l'achèvement du dessein de Dieu, le déploiement du mystère du Christ, l'édification de l'Église. C'est pour travailler à cette « œuvre de Dieu » que les frères ont été « choisis » par lui, « consacrés » à son service exclusif, « envoyés » au monde.

¹ G. RIGAULT, *Histoire générale...*, t. 1, p. 493, note 1. Hno. S. GALLEGU YRIARTE, *La Teología de la educación en san Juan Bautista de La Salle*, p. 66-68.

² *op. cit.*, p. 493. Le F. Saturnino-Miguel observe que les textes scripturaires sont rares dans les *Méditations* du P. GIRY : *Escasean en Giry los textos escriturísticos y apenas hay alguno patrístico* (*La teología...*, p. 67). La rareté des textes scripturaires apparaît d'autant plus que les *Méditations* du saint Fondateur sont « tissées » de citations néotestamentaires.

³ La recherche a été effectuée sur un exemplaire de l'édition *princeps* aimablement mis à notre disposition par la Sœur bibliothèque des Dames de Saint-Maur, 8, rue de l'abbé Grégoire, Paris. GIRY signale assez souvent ses références par la mention *du livre* et parfois même du *chapitre*, ce qui facilite la recherche.

⁴ 10 méditations de 3 points chacune; nous y renvoyons de la même manière qu'aux *Méditations* de saint Jean-Baptiste de La Salle : 1/2 = 1^o méditation, 2^o point. Nous indiquons en outre la *page* de l'édition consultée.

⁵ Comme dans le tableau des citations dans les *Méditations* de saint Jean-Baptiste de La Salle, nous avons établi celui-ci en suivant l'ordre des livres du *Nouveau Testament*, et, pour chaque livre, l'ordre des chapitres et des versets. Nous essayons de préciser le degré d'évidence de la citation : *citation textuelle* signifie que le texte est cité littéralement, souvent en italiques, et parfois en latin; *allusion certaine* signifie que Giry renvoie lui-même à un passage scripturaire, bien qu'il ne le *cite* pas à proprement parler; *allusion probable* signifie que tout donne à croire que Giry songe à un texte scripturaire précis mais sans le dire expressément; *allusion possible* signifie que tel passage de Giry peut faire songer le lecteur à un texte scripturaire. Nous n'avons pas tenté de comparer les citations de Giry à l'un ou l'autre *Nouveau Testament* : quelques fragments sont très proches d'Amelote, mais cette similitude est loin d'être constante. D'ailleurs Giry aime citer en latin un texte dont il donne ensuite la traduction, souvent paraphrasée.

⁶ Nous renvoyons aux *Méditations sur l'Emploi*, et aux lettres marginales du travail.

⁷ Pour être juste, il faut dire que les *Méditations* du P. GIRY contiennent quelques pages très belles : VI/3, p. 44-46; X/1, p. 66 par exemple.

⁸ *Que lui servirait de gagner tout le monde si elle laissait périr misérablement son âme et qu'elle n'eut aucune part aux biens qu'elle tâcherait de répandre sur ses disciples* (1/2, p. 8). Le texte évangélique utilisé ici déclare inutile la conquête *temporelle* de l'univers si l'on perd son âme. Giry traduit : inutile de sauver les âmes des autres si l'on perd la sienne; l'enseignement de saint Jean-Baptiste de La Salle est assez différent : voir notamment 205/2.

⁹ *Ainsi vous reconnaissant comme chargées du précieux dépôt et du trésor inestimable de l'innocence des enfants, vous devez vous appliquer ce que saint Paul écrit à son disciple Timothée : O Timothée gardez le dépôt* (III/2, p. 21) : Saint Paul parle du *dépôt de la foi*, non de l'*innocence* des enfants.

Appendice B

LES CITATIONS DE L'ANCIEN TESTAMENT
DANS LES MÉDITATIONS DU P. GIRY ET DANS CELLES DE
SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Saint Jean-Baptiste de La Salle semble emprunter au P. Giry quelques citations de l'*Ancien Testament*. On en jugera par le tableau ci-dessous qui signale toutes les citations ou allusions contenues dans les deux recueils de *Méditations*.

<i>Citations de l'Ancien Testament</i>	<i>Méditations du P. GIRY</i>	<i>Méditations pour le temps de la retraite</i>
<i>Gen.</i> 8 : 21	V/3, p. 36	
14 : 21		201/3
28 : 12		198/1
<i>Ex.</i> 21 : 33 (?)	III/3, p. 25	
<i>I Sam.</i> 2 : 12-4 : 18	IX/2, p. 62	203/3
<i>II Sam.</i> 12 : 1-12		204/2
12 : 13-25		204/3
<i>I Rois</i> 19 : 14		202/1
<i>Prov.</i> 12 : 1 (?)		204/1
22 : 15		203/2
28 : 23		204/1
<i>Eccl.</i> 24 : 31	X/1, p. 66	
<i>Ps.</i> 16 : 11		208/3
49 : 13	II/1, p. 13	
69 : 10		201/2
91 : 12		197/3
<i>Jér.</i> 48 : 10	VIII/1, p. 54	201/1
<i>Ez.</i> 34 : 4, 10	IV/3, p. 30	
<i>Dan.</i> 12 : 3	X/2, p. 68	208/2

Table des Matières

Lettre du T. H. F. NICET-JOSEPH, supérieur général.

Présentation du C. F. MAURICE-AUGUSTE, Directeur des *Cahiers lasalliens*.

LES CITATIONS NEOTESTAMENTAIRES DANS LES MEDITATIONS
POUR LE TEMPS DE LA RETRAITE.

INTRODUCTION	II
I. — <i>Le travail</i> .	
1 ^o) Le texte des Méditations	II
2 ^o) Les citations du Nouveau Testament	III
II. — <i>Ebauches de conclusions</i> .	
1 ^o) Utilisation d'une édition Amelote de 1707 ou postérieure	XIV
2 ^o) L'utilisation par le saint Fondateur d'une source essentielle des <i>Méditations sur l'emploi</i>	XXXV
3 ^o) Bases scripturaires de la doctrine de saint Jean-Baptiste de La Salle sur le ministère du frère-enseignant dans l'Eglise	XXXVII
MEDITATIONS POUR LE TEMPS DE LA RETRAITE.	
I. — 193 ^o <i>Méditation</i> — Que c'est Dieu qui, par sa Providence a établi les Ecoles chrétiennes	I
II. — 194 ^o <i>Méditation</i> — Des moyens dont doivent se servir ceux qui sont chargés de l'éducation des enfants pour procurer leur sanctification	7
III. — 195 ^o <i>Méditation</i> — Que ceux qui instruisent la jeunesse sont les coopérateurs de J.-C. au salut des âmes	11
IV. — 196 ^o <i>Méditation</i> — Ce qu'il faut faire pour être les vrais coopérateurs de J.-C. au salut des enfants	16
V. — 197 ^o <i>Méditation</i> — Que ceux que la Providence a choisis pour l'éducation des enfants, doivent faire dans leur emploi les fonctions des Anges gardiens à leur égard	21
VI. — 198 ^o <i>Méditation</i> — Comment, dans l'éducation de la jeunesse, on exerce la fonction des Anges gardiens	26
VII. — 199 ^o <i>Méditation</i> — Que le soin d'instruire la jeunesse est un emploi des plus nécessaires à l'Eglise	33
VIII. — 200 ^o <i>Méditation</i> — De ce qu'il faut faire pour rendre votre ministère utile à l'Eglise	41
IX. — 201 ^o <i>Méditation</i> — De l'obligation dans laquelle sont ceux qui instruisent la jeunesse d'avoir beaucoup de zèle pour se bien acquitter d'un si saint emploi	49
X. — 202 ^o <i>Méditation</i> — En quoi un Frère des Ecoles chrétiennes doit faire paraître son zèle dans son emploi	56
XI. — 203 ^o <i>Méditation</i> — De l'obligation où sont les Frères des Ecoles chrétiennes de reprendre et corriger les fautes que commettent ceux qu'ils sont chargés d'instruire	62
XII. — 204 ^o <i>Méditation</i> — De quelle manière il faut avertir et corriger de leurs défauts ceux dont on a la conduite	68
XIII. — 205 ^o <i>Méditation</i> — Qu'un maître doit rendre compte à Dieu de la manière dont il se sera acquitté de son emploi	73

XIV. — 206 ^o <i>Méditation</i> — Des choses dont un Frère des Ecoles chrétiennes doit rendre compte à Dieu touchant son emploi	79
XV. — 207 ^o <i>Méditation</i> — De la récompense que doivent attendre, même dès cette vie, ceux qui auront instruit les enfants et se seront bien acquittés de ce devoir	84
XVI. — 208 ^o <i>Méditation</i> — De la récompense que doit attendre dans le Ciel un Frère des Ecoles chrétiennes, s'il est fidèle dans son emploi	92
TABLE des versets du <i>Nouveau Testament</i> d'Amelote cités dans les <i>Méditations pour le Temps de la Retraite</i>	97
APPENDICE A : Les citations du <i>Nouveau Testament</i> dans les <i>Méditations</i> du P. Giry ...	100
APPENDICE B : Les citations de l' <i>Ancien Testament</i> dans les <i>Méditations</i> du P. Giry et dans celles de saint Jean-Baptiste de La Salle	104
TABLE DES MATIERES	105

